



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

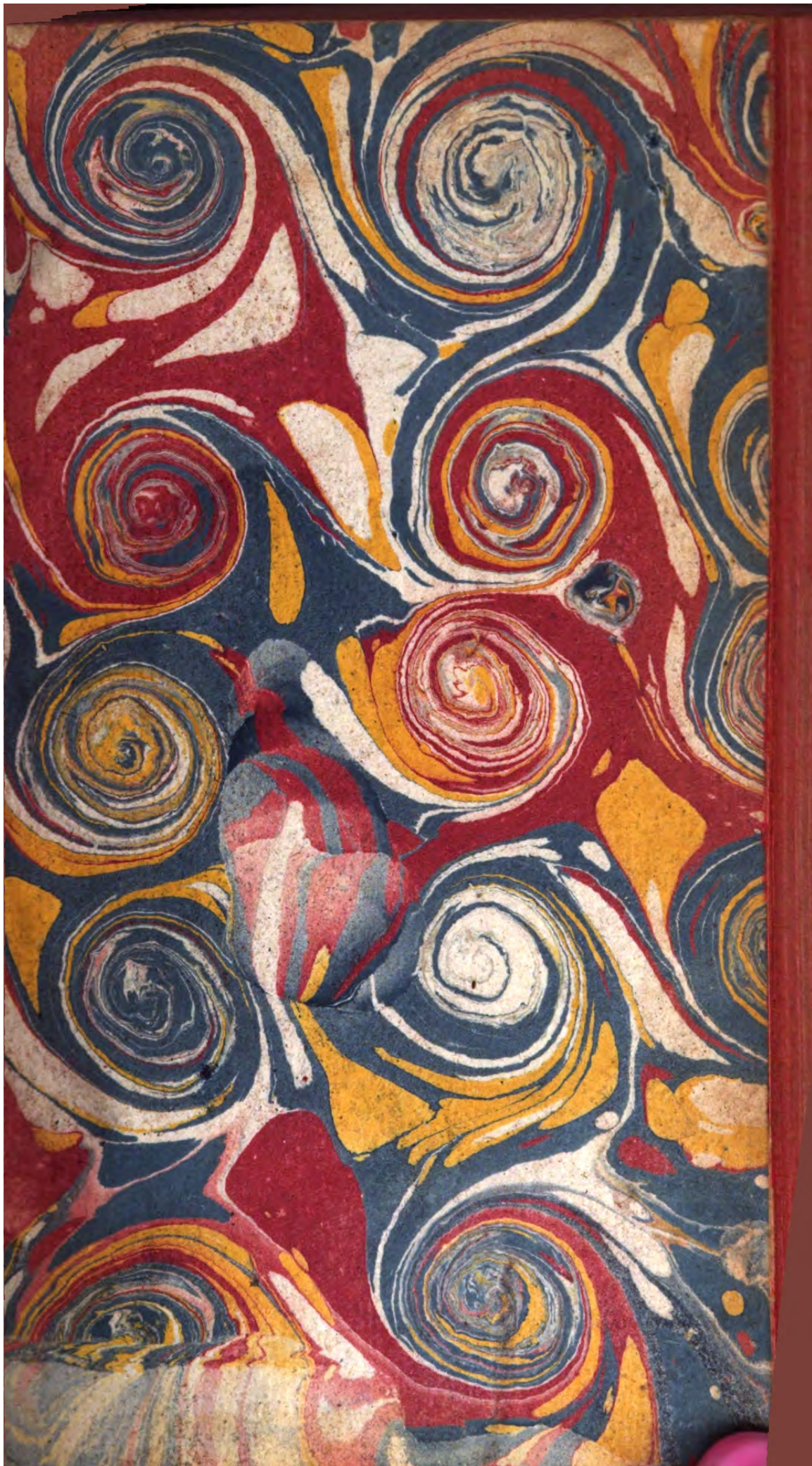
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

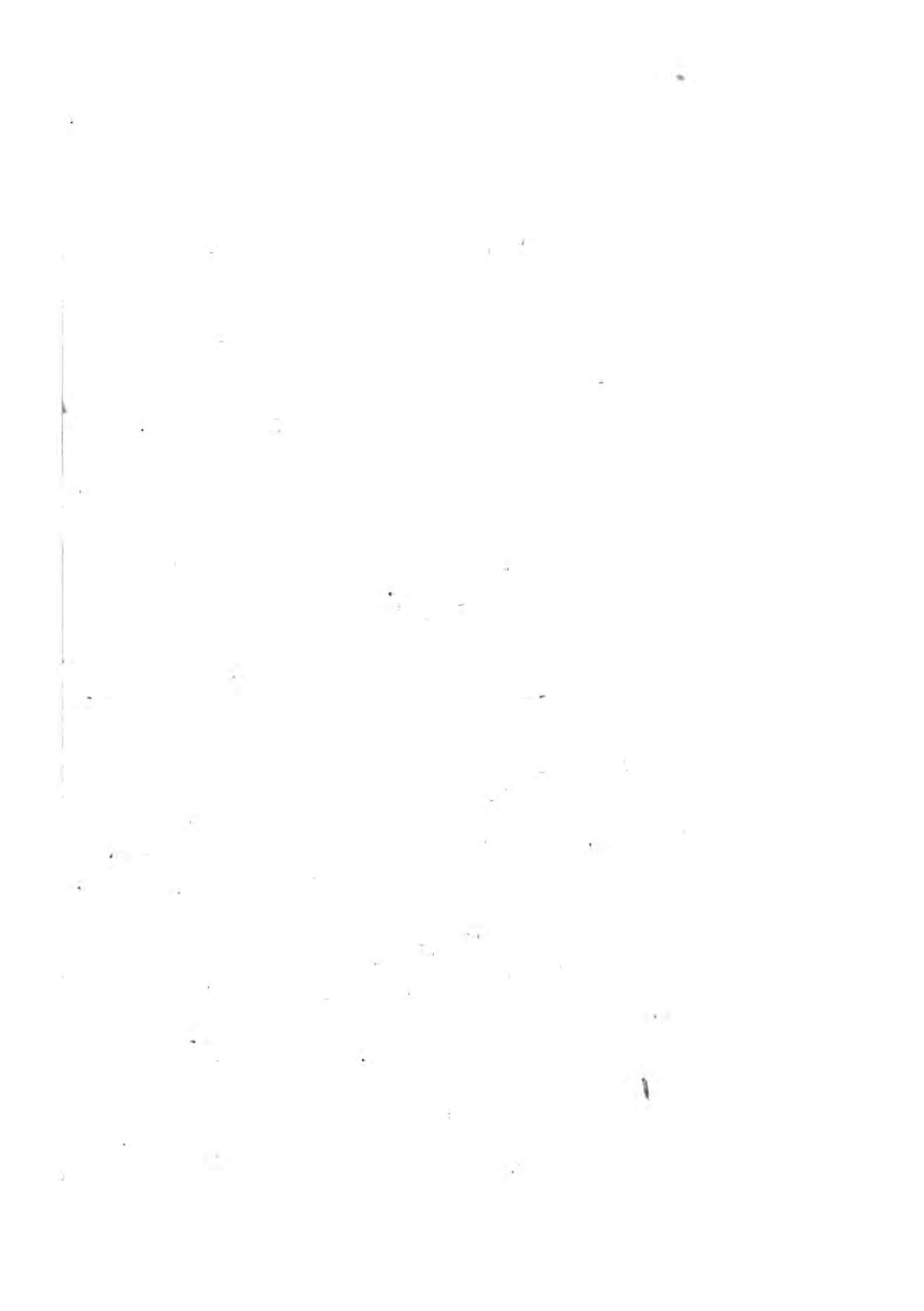


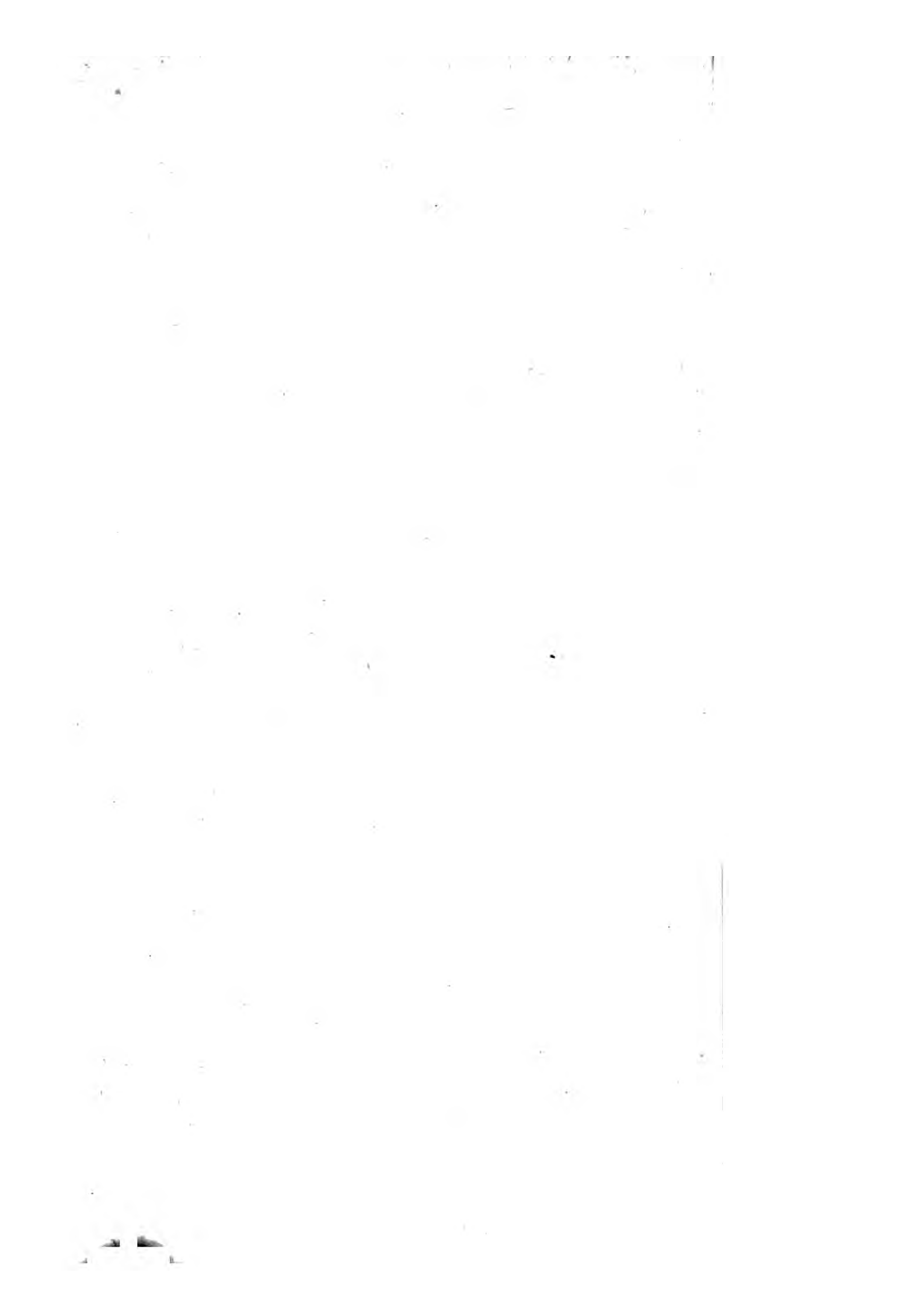






600094533U





PRINCIPES

DISCUTÉS.

TOME CINQUIÈME.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

PRINCIPES DISCUTÉS,

Pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Psaumes, relativement à la Langue originale ;

Accompagnées de plusieurs Dissertations sur les Lettres II, III, IV, & V. de M. l'Abbé de Villefroy, dans lesquelles il est traité de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise depuis le commencement du monde.

Subsequi grandia nostra lux,
Non nova, sed novè.

TOME CINQUIÈME.



A PARIS;

Chez CLAUDE HERISSANT, Libraire-Imprimeur,
rue neuve Notre-Dame.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

101. i. 249.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Section of faint, illegible text in the middle of the page.

Section of faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding paragraph.



PRINCIPES DISCUTÉS,

*Pour faciliter l'intelligence des Livres
Prophétiques, & spécialement des
Psaumes, relativement à la Langue
originale.*

QUATRIÈME DISSERTATION,

*Sainteté de l'Eglise dans tous les
temps qui ont précédé l'Incar-
nation.*

DEMANDER si l'Eglise est
juste & sainte, dans quelque
temps qu'on la considère,
soit avant, soit après l'in-
carnation, c'est demander s'il a existé
sur la terre depuis le commencement
du monde, & s'il existera jusqu'à la
Tome V. A

2 *Quatrième Dissertation.*

fin des siècles , un corps d'adorateurs du vrai Dieu , qui se soit manifesté par une succession de culte non interrompue. La justice & la sainteté sont tellement essentielles à l'Eglise , qu'on ne peut la supposer existante , sans la concevoir en même temps revêtue de toutes les qualités qui la rendent l'objet des complaisances de son Dieu. C'est donc avoir démontré qu'elle est sainte , que de démontrer qu'elle existe ; de même que si l'on pouvoit faire voir un seul instant où elle eût cessé de produire des Saints , on auroit dès-lors assigné l'époque de son anéantissement.

L'évidence de ces deux propositions réciproques se fait sentir par un raisonnement bien simple fondé sur l'Écriture. Tout est pour les Elus , dit S. Paul en plusieurs endroits de ses Ecrits (a). *Omnia propter Electos.* Rien n'existe donc que par rapport à eux. S'il n'y avoit plus d'Elus , plus de Saints sur la terre , non-seulement l'Eglise cesseroit d'être ; le monde entier

* I. Cor. iiij. 22. II. Cor. iv. 15.
II. Tim. ij. 10.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 3
rentreroit dans le néant. Car, selon S. Augustin, les méchans même ne subsistent ici-bas que pour deux raisons, ou dans l'espérance de leur conversion, & par conséquent pour devenir des Saints, ou pour exercer la patience de ceux qui le font déjà. * Ainsi, dès que le corps des Elus sera complet, & que tous auront fini leur carrière mortelle, le reste des hommes deviendra inutile aux desseins du Tout-puissant. Ce n'est que pour moissonner le bon grain de son Royaume, que le Père de famille entretient le champ de l'Eglise & celui du monde. Lorsque le dernier bon grain sera recueilli, & qu'il ne restera plus que de la paille, tout finira dans la nature pour être absorbé dans l'Eternité.

De-là il suit que, dès que l'on voit un culte permanent relatif au vrai Dieu, une Eglise non interrompue, une succession de Pasteurs légitimes, on conçoit aussi-tôt qu'il est des Justes

* Omnis homo, aut ideò vivit, ut corrigatur; aut ideò vivit, ut per illum bonus serceatur. *Tract. sup. Psalm. 54. V. 1.*

4 *Quatrième Dissertation.*

& des amis de Dieu en faveur desquels tout cela subsiste.

Ce raisonnement est si convaincant, que le célèbre M. Bossuet ne craint point de le répéter & de le tourner en cent façons différentes dans ses écrits contre les Protestans; & c'est un des plus forts argumens dont il se serve, pour leur prouver la perpétuelle visibilité de l'Eglise, même dans les temps qui ont précédé l'Incarnation.

C'est en marchant sur les traces de cet illustre Défenseur de l'Eglise, que nous aurons plusieurs fois recours à ce principe dans la suite de cette Dissertation. Les propres paroles de cet Auteur nous fourniront même souvent les preuves dont nous aurons besoin. Comme il ne parle qu'après toute l'Antiquité, &, pour ainsi dire, l'Ecriture Sainte à la main, son autorité nous est chère, & le sera sans doute à tout bon Catholique.

Nous aurons soin de puiser principalement dans les Livres inspirés. Nous consulterons aussi & nous exposerons les sentimens des Peres, & sur-tout ceux de S. Augustin sur cette matière. Les Interprètes & les Théolo-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 5
logiens Catholiques seront pareillement
appelés en témoignage, & ils dépo-
seront, non de ce que leur imagina-
tion leur aura fait trouver bon, non
de ce que l'esprit particulier leur aura
dicté; (ces sources seroient trop su-
jettes à l'illusion,) mais de ce qu'ils
auront appris de leurs Pères dans la
foi, de la sainte Eglise Catholique,
Apostolique & Romaine dans le sein
de laquelle réside toute vérité.

Si quelquefois nous citons des Au-
teurs qui ne sont pas avoués par l'E-
glise, c'est moins pour nous autoriser
de leur suffrage, que pour repousser
leurs partisans par leurs propres armes.
Les Pères n'ont pas négligé dans leurs
Ecrits ce moyen de défendre la Re-
ligion.

Nous avons dit plusieurs fois dans
nos quatre premiers Volumes, & M^r
l'Abbé de Villefroy l'avoit dit avant
nous, tantôt en termes exprès, tantôt
d'une manière équivalente, que l'E-
glise d'Israël ne fait qu'un seul & même
corps avec l'Eglise Chrétienne; que
c'est la même Eglise devant & après
l'Incarnation; qu'elle embrasse sans in-
terruption tous les temps, depuis le

6 *Quatrième Dissertation.*

premier homme , jusqu'à la fin des siècles.

Ce principe d'une Eglise toujours subsistante , & jamais interrompue , est un des premiers que la Religion nous enseigne. Il est si évident par lui-même , qu'on ne peut regarder que comme un effet prodigieux de la force des préjugés que l'on employe tant de subterfuges , pour affoiblir , s'il étoit possible , une vérité si constante. Les Protestans l'ont niée & la nient encore tous les jours , quoique quelquefois il s'en trouve qui y reviennent , comme par une propension naturelle : (tant il est vrai qu'il faut combattre habituellement contre ses propres lumières , quand on est une fois dans la voie de l'erreur.) Il en est d'autres dont le système ne s'accommode pas davantage d'un tel Principe.

En effet , si on le suppose incontestable , comme il sera démontré tel dans la suite , comment pourroit-on justifier le mépris que l'on affecte pour cette partie du genre humain qui a précédé l'Incarnation , & qui seule étoit alors en possession de rendre à l'Eternel un véritable culte , c'est-à-dire ,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 7
pour la Nation sainte ? Jamais idées ne furent plus inconciliables. Il est donc nécessaire de mettre tout en œuvre, pour couvrir de nuages cette première vérité si incommode ; & c'est d'abord à quoi l'on s'attache. On ne veut appercevoir dans les tems malheureux de l'ancienne Loi, qu'une masse de perdition commune, dont il échappe à peine quelqu'ame d'élite de tems à autre. Si donc on est forcé de reconnoître Dieu même pour auteur de la Loi qui fut donnée à Moyse sur le mont Sinai, ce sera à condition qu'on la chargera de tant de qualités odieuses, qu'il ne sera plus possible de la considérer qu'avec horreur. Quelle peinture, hélas ! nous en fait-on ? Il semble que le Dieu de route bonté ne l'ait donnée que dans sa colère, & qu'il ait eu un dessein prémédité de damner ses observateurs, en leur faisant ce dangereux présent.

Mais, quoi ! le souverain Maître de l'Univers se seroit-il joué de son Peuple pendant l'espace de plus de quinze siècles ? Tout l'appareil majestueux de la Religion qu'il avoit établie par le moyen de cette Loi, n'auroit-il été

8 *Quatrième Dissertation.*

qu'un vain spectacle uniquement destiné à amuser les descendans des Patriarches ? Pourroit-on le penser sans frémir ?

Le système qui suppose que l'Eglise ne consiste que dans les Justes , n'est pas moins contraire à cette vérité primordiale d'une Eglise toujours subsistante. En effet , si l'on pense qu'il n'y a pas toujours eu des Justes avant Jésus-Christ , & cependant que l'Eglise n'admette dans son sein que ceux qui sont marqués du sceau de la sainteté , il est nécessaire de conclure que dans ces tems - là l'Eglise a souffert des momens d'éclipse. Et de-là quelle terrible conséquence ! Ceux qui s'opiniâtrent à soutenir ce principe , se ferment sans doute les yeux pour ne pas apercevoir ce qui en résulte. Le voici néanmoins. C'est qu'en assignant à l'Eglise un seul moment d'interruption , ils sont dès - lors forcés de ne plus reconnoître pour saints les personnages éminens en vertu dont l'Ecriture même fait mention , depuis l'instant qu'ils auront choisi pour y fixer l'époque de cette interruption jusqu'à l'arrivée du Sauveur. Car voici deux propositions incontestables. La

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 9

première: Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut. La seconde, qui est de S. Augustin contre les Donatistes: L'Eglise ne peut pas être interrompue sans périr: *Ecclesia interrupti non potest quin pereat* (a). Il s'ensuit donc que, dès le premier instant qu'elle auroit cessé de produire des Saints, elle auroit cessé d'être, même dans la suite des siècles & jusqu'à Jésus-Christ qui seul étoit capable de la rétablir. Ces conséquences seroient toutes légitimes, si le principe qui sert de base à tout cet édifice avoit quelque solidité.

Mais que toutes ces idées sont étrangères à celles que la Tradition nous donne sur la durée perpétuelle de l'Eglise depuis le commencement du monde, jusqu'à la fin des siècles! » L'Eglise, dit S. Augustin, est composée de tous » les âges: le premier s'étend depuis » Adam jusqu'au déluge; le second, depuis le déluge, c'est-à-dire, depuis » Noé jusqu'à Abraham; le troisième, » depuis Abraham jusqu'à David; le » quatrième, depuis David jusqu'à la

* Lib. 3. contra Donatistas. De Baptismo.
Tom. 9. pag. 109.

10 Quatrième Dissertation.

» captivité de Babylone ; le cinquième ,
» depuis cette captivité jusqu'à la nais-
» sance de Jésus-Christ ; & le sixième ,
» depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin du
» monde (a). «

Cette même perpétuité de l'Eglise depuis la naissance du monde , & sa distribution en six âges , se voit encore *Lib. de catechizandis rudibus , cap. 22.* Dans le Livre de l'Enchiridion *de fide , spe & charitate* , le saint Docteur établit une autre distribution de l'Eglise ; il la considère avant la Loi , sous la Loi , sous la Grace , & dans la paix , c'est-à-dire dans l'éternité. C'est toujours la même pensée sous d'autres termes.

En effet , » ce n'est pas seulement ,
» dit-il ailleurs , depuis la présence cor-
» porelle de Jésus-Christ sur la terre ,
» que l'Eglise subsiste ; mais depuis Abel
» le juste , jusqu'à la fin du monde ,
» l'Eglise persévère comme dans un pé-
» lerinage , au milieu des persécutions
» du monde & des consolations de
» Dieu (b). «

(a) Quæst. in Judices , Lib. 7. Tom. 3.
p. 620.

(b) Lib. 18. de Civ. Dei , cap. 51.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 11

Saint Augustin étoit si persuadé que l'Eglise qui a précédé Jésus-Christ, ne fait qu'une seule & même Eglise avec celle qui l'a suivi, & que l'une & l'autre ne sont qu'un même corps, dont le chef est un Dieu fait homme, qu'il ne cesse de répéter cette vérité dans ses Ecrits. Tantôt il nous assure que cette Eglise ne consiste pas seulement dans ceux qui ont commencé d'être Saints après l'Incarnation, mais que tous ceux qui ont été Saints, dans quelque temps que ce soit, lui appartiennent. * Tantôt il nous représente ses différens états sous l'idée d'une société qui ne fait qu'un seul peuple, dont tous les citoyens ne forment qu'une même Cité. Que ceux qui la composent, aient vécu dans différens temps; que les uns aient précédé la naissance du Messie; que les autres soient venus après lui: peu importe. Tous ne font qu'un même corps in-

* Ecclesiam accipite, fratres, non in his solis qui post Domini adventum & nativitatem esse cœperunt sancti; sed omnes, quotquot fuerunt sancti, ad ipsam Ecclesiam pertinent. *Serm. 4. de Jacob & Esau.*

12. *Quatrième Dissertation.*

divisible. L'Eglise qui a enfanté les Apôtres, les Martyrs de la nouvelle Loi & tous les bons Chrétiens, est la même identiquement qui a engendré Abel, Enoch, Noé, Abraham, Moïse & les Prophètes (a). Rien de plus formel que cette doctrine.

Cette Cité qui est unique, quant à son état d'Eglise militante, en renferme cependant deux dans son sein; l'une des bons, l'autre des méchants, qui se perpétuent sans interruption depuis la naissance du genre humain jusqu'à la consommation des siècles. La différence de leurs inclinations & de leurs volontés est la seule chose qui les sépare (b).

(a) Quæ autem peperit Abel & Enoch & Noë & Abraham, ipsa peperit Moysen & Prophetas tempore posteriores ante adven-
tum Domini; & quæ istos, ipsa & Apосто-
los & Martyres nostros & omnes bonos
Christianos. Omnes enim diversis quidem
temporibus nati apparuerunt, sed societate
unius populi continentur, & ejusdem civi-
tatis cives labores hujus peregrinationis ex-
perti sunt, & quidam eorum nunc experiun-
tur, & usque in finem cæteri experientur.
De Bapt. contr. Donat. Lib. 1. cap. 16.

(b) Duæ itaque civitates, una iniquorum,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 17

Si l'on jette encore les yeux sur les différentes figures sous lesquelles saint Augustin nous représente l'Eglise, on ne trouvera rien qui ne soit une nouvelle preuve de sa durée perpétuelle.

Ici c'est un arbre planté dès le commencement du monde. Il s'est fortifié dans Abraham, Isaac, Jacob & leur postérité, ce qui forme l'Eglise de ces temps-là. Et l'Israélite charnel & l'Israélite spirituel tout y est compris. * Cet arbre a été élagué de temps à autre. Plusieurs de ses branches, ou inutiles, ou mortes, ou dont la contagion auroit été dangereuse, ont été retranchées. Mais sans parler de la bénédiction attachée au tronc incorruptible de cet arbre, il est toujours resté des branches chargées de bons fruits; & celles qui ont mérité d'en

altera sanctorum, ab initio generis humani usque in finem seculi perducuntur, nunc permixtæ corporibus, sed voluntatibus separata. *Lib. de catech. rudib. cap. 19.*

* In Abraham & Isaac & Jacob totam Ecclesiam ejus cogitate, omne semen Israël cogitate; omne autem semen Israël cogitate, non solum quod est ex carne, sed etiam quod est ex fide. *In Psalm. 134.*

14 *Quatrième Dissertation.*

être exclues, ont été remplacées par d'autres plus utiles & plus fructifiantes. Toutes ensemble forment cet arbre unique qui appartient à Abraham, à Isaac & à Jacob (a).

Là, cette Eglise nous est représentée sous l'emblème d'un troupeau de brebis distribuées à la vérité en plusieurs bergeries, mais qui ne forment cependant qu'un même bercail, & qui n'ont qu'un seul Pasteur (b). Rien n'est si commun dans saint Augustin que

(a) Arborem quidem benedixit quamdam, eamque olivam creavit, sicut dixit Apostolus, ipsos Patriarchas sanctos, unde effloruit populus Dei; sed hæc arbor olivæ putata est, non amputata, & inde superbi rami fracti sunt. . . . Manserunt tamen rami boni & utiles; nam inde Apostoli: & cum ibi rami utiles relictæ essent, per Dei misericordiam infertus est oleaster gentium. . . . Hæc una arbor est pertinens ad Abraham, Isaac & Jacob. *Ibid.*

(b) Nonne ergo idem Dominus de duabus istis plebibus in uno futuris dixit: „Habeo „ & alias oves quæ non sunt ex hoc ovili. “ Loquebatur Judæis. „ Oportet me, inquit, & „ eas adducere, ut sit unus Grex & unus „ Pastor. “ *Serm. 137. de Verb. Evang. Jean. 10.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 15
cette espèce de langage figuré qui, par différentes expressions, tend toujours au même objet.

Mais rien ne montre avec plus de force combien ce S. Docteur étoit éloigné de croire que l'Eglise ait pû cesser d'être un seul instant : rien n'établit avec plus d'évidence que l'Eglise est une & toujours la même dans tous les temps, que la manière dont il s'en explique dans son Traité contre les Juifs. C'est dans le moment le plus critique pour elle qu'il la considère alors, c'est-à-dire, lorsque Jésus-Christ par la forme qu'il lui donne, semble, pour ainsi dire, faire une création nouvelle qui soit l'anéantissement de tout ce qui avoit existé auparavant. Mais le saint Evêque, instruit à l'Ecole de l'Ecriture, est bien éloigné d'adopter des principes que l'esprit particulier peut seul suggérer. S'il apperçoit la réprobation de la Synagogue dans la figure des branches infidèles & superbes qui sont retranchées de l'arbre de l'Eglise, selon le langage de saint Paul, il voit aussi dans les successeurs des Patriarches & des Prophètes, un germe qui ne peut pas périr, un oli-

16 *Quatrième Dissertation.*

vier qui porte toujours son fruit dans la maison du Seigneur. * Il voit dans le Psaume 79. cette Eglise représentée sous l'emblème d'une vigne plantée de la main du Seigneur, qui en prend un soin continuel.

Et que l'on ne dise pas que, lorsque Jésus-Christ est venu se revêtir de notre nature, il a arraché cette vigne qu'il avoit cultivée pendant tant de siècles, pour en planter une autre. S. Augustin démentiroit encore cette prétention. Persuadé que l'Eglise qui subsistoit à l'arrivée du Sauveur sur la terre, n'a point été anéantie pour lui en substituer une autre, il nous assure, fondé sur l'Evangile, qu'elle n'a fait alors que changer d'état & devenir plus parfaite, puisqu'il est dit expressément dans la parabole du Père de famille en S. Mathieu, Ch. 21. v. 14.

* In Psalmo 51. 10. per olivam fructiferam significatur, & dicit: *Ego autem, sicut oliva fructifera in domo Dei, speravi in misericordiâ Dei in aeternum.* Neque, quia fracti sunt infideles & superbi, ac per hoc infructuosi rami, ut insereretur oleaster gentium, ideò perire potuit radix Patriarcharum & Prophetarum.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 17

» Il perdra ces méchans , comme ils
» le méritent , & *il louëra sa vigne*
» à d'autres vigneronns. « En effet , il
n'est pas dit , remarque S. Augustin,
Il arrachera cette vigne , & il en plan-
tera une autre ; mais il est dit qu'*il*
louëra cette même vigne à d'autres
vigneronns. Car , continue le même
S. Docteur , c'est toujours la même
société des Saints , la même Cité de
Dieu , la même assemblée des en'ans
de promesse , qui se succèdent sans
interruption jusqu'à la fin des siècles ;
temps auquel elle recevra la récom-
pense due à ses travaux. * Ce lan-
gage fondé sur les saints Livres ne

* *Respice de cœlo , & vide , & visita vineam istam , & perfice eam quam plantavit dextera tua. . . Ipsa enim est vinea de qua dicitur : Vineam ex Ægypto transtulisti. Non enim Christus aliam plantavit , sed ipsam veniendo in melius commutavit. Sic & in Evangelio legitur , Matth. xxj. 41. Malos male perdet , & vineam suam locabit aliis agricolis. Non enim ait , Eradicabit , aliamque plantabit ; sed , Eandem ipsam locabit aliis agricolis. Eadem namque est sanctorum societate civitas Dei , & congregatio filiorum promissionis , mortalium decessione & successione complenda , atque in fine seculi simul in omnibus immortalitatem debitam receptura.*

18 *Quatrième Dissertation.*

forme-t'il pas une preuve complète en faveur de la perpétuité de l'Eglise? Et peut-on y opposer, nous ne disons pas des difficultés sérieuses, mais seulement des doutes tant soit peu raisonnables?

A cela si l'on ajoute que Jésus-Christ lui-même nous avertit qu'il n'est pas venu détruire la Loi, mais l'accomplir, c'est-à-dire, lui donner la dernière perfection, *Non veni solvere Legem, sed adimplere*; peut-on ne pas être convaincu que l'Eglise avant ou après l'Incarnation, sous la Loi de nature, sous la Loi écrite, & sous la Loi de grace, soit un seul & même corps, qui a reçu à la vérité dans différens temps plusieurs sortes de configurations, selon qu'il a plû à la divine Providence, mais cependant dont l'essence, toujours la même, ne reçoit aucune altération, & sur-tout dont la durée ne peut jamais être interrompue?

M. Bossuet a traité cette matière avec cette grandeur & cette force de raisonnement, qui caractérisent tous ses Ouvrages. Nous le suivrons dans ses détails & dans ses preuves, trop intéressans pour que nous négligions

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 19
de les rapporter ici. Et d'ailleurs les
armes dont il s'est tant de fois servi
avec succès contre les Protestans , sont
précisément les mêmes qui sont ici de
façon. Son discours sur l'Histoire uni-
verselle n'est guères moins rempli de
traits lumineux qui entrent naturelle-
ment dans ce qui fait l'objet de cette
Dissertation, & nous allons commencer
par en faire usage.

» La Religion & la suite du Peuple
» de Dieu , dit-il dans cet excellent
» discours , * est le plus grand & le plus
» utile de tous les objets qu'on puisse
» proposer aux hommes. Il est beau
» de se remettre devant les yeux les
» différens états du Peuple de Dieu ,
» sous la Loi de nature & sous les Pa-
» triarches , sous Moïse & sous la Loi
» écrite , sous David & sous les Pro-
» phètes , depuis le retour de la cap-
» tivité jusqu'à Jésus - Christ , & enfin
» sous Jésus-Christ , c'est à-dire , sous
» la Loi & sous l'Evangile ; dans les
» siècles qui ont attendu le Messie ,
» & dans ceux où il a paru ; dans ceux

* Pag. 136, 137 & 138.

» où le culte de Dieu a été réduit à
 » un seul peuple, & dans ceux, où,
 » conformément aux anciennes Pro-
 » phéties, il a été répandu par toute
 » la terre. «

Qu'il est ravissant ce tableau de la Religion & de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise, même avant l'Incarnation ! Quelle satisfaction ne goûte-t-on pas en le considérant attentivement ! Ce qui paroît à des esprits superficiels ou prévenus des objets d'une trop petite conséquence pour les occuper utilement, y devient pour des hommes éclairés & dociles des chef-d'œuvres toujours renaissans. La Grandeur & la Majesté divine s'y développent à chaque instant à leurs yeux.

En effet, » on ne peut rien conce-
 » voir qui soit plus digne de Dieu,
 » que de s'être premièrement choisi
 » un peuple qui fût un exemple pal-
 » pable de son éternelle Providence ;
 » un peuple, dont la bonne ou la mau-
 » vaise fortune dépendît de la piété,
 » & dont l'état rendît témoignage à
 » la sagesse & à la justice de celui qui
 » le gouvernoit. C'est par où Dieu a

» commencé, & ce qu'il a fait voir dans
» le peuple Juif. «

M. Bossuet fait ensuite une courte exposition des avantages qui regardent spécialement l'Eglise Chrétienne. Il continue son discours en parlant, tantôt du peuple d'Israël, tantôt du peuple Chrétien ; & il s'attache sur-tout à faire voir combien l'un & l'autre sont unis dans tout ce qui constitue l'essentiel de la Religion.

» Vous pourrez suivre aisément,
» dit-il, l'histoire de ces deux peuples,
» & remarquer comme Jésus-Christ
» fait l'union de l'un & de l'autre ;
» puisqu'ou attendu, ou donné, il a
» été dans tous les temps la consolation
» & l'espérance des enfans de Dieu. «

» Voilà donc la Religion toujours
» uniforme, ou plutôt toujours la même
» dès l'origine du monde. On y a
» toujours reconnu le même Dieu
» comme auteur, & le même Christ
» comme Sauveur du genre humain. «

» Que si l'antiquité de la Religion
» lui donne tant d'autorité, sa suite
» continuée sans interruption & sans
» altération depuis tant de siècles &
» malgré tant d'obstacles survenus, fait

22 *Quatrième Dissertation.*

» voir manifestement que la main de
» Dieu la soutient.

» Qu'y a-t'il de plus merveilleux
» que de la voir toujours subsister sur
» les mêmes fondemens dès le com-
» mencement du monde, sans que ni
» l'idolatrie ni l'impiété qui l'environ-
» noient de toutes parts, ni les Tyrans
» qui l'ont persécutée, ni les Héré-
» tiques & les Infidèles qui ont tâché
» de la corrompre, ni les lâches qui
» l'ont trahie, ni les sectateurs indi-
» gnes qui l'ont déshonorée par leurs
» crimes, ni enfin la longueur du temps
» qui seul suffit pour abbatre toutes les
» choses humaines, aient jamais été
» capables, je ne dis pas de l'éteindre,
» mais de l'altérer. «

Ne perdons point de vue ces ex-
pressions fécondes en beautés. Elles
sont puisées dans le sein même du dé-
pôt sacré qui fait la règle de notre
foi, & dès-lors elles méritent toute
notre attention. *La Religion est tou-
jours uniforme, toujours la même dès
le commencement du monde : ... sa suite
est continuée sans interruption, sans
altération durant tant de siècles ; ...
& elle subsiste sur les mêmes fonde-*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 23
mens. Malgré toutes les traverses, qu'elle a eu à essuyer dans tous les temps, rien n'a pû, *je ne dis pas l'éteindre, mais l'altérer.* Jésus-Christ lui-même fait l'union de l'un & de l'autre peuple. Toutes ces vérités qui nous sont consignées dans les saints Livres, sont encore une preuve incontestable de leur grandeur & de leur divinité.

En effet, » Dieu, dit M. Bossuet, *
» a réservé à son Ecriture une mar-
» que de divinité qui ne souffre au-
» cune atteinte; c'est le rapport des
» deux Testamens... Par le rapport des
» deux Testamens, on prouve que l'un
» & l'autre est divin. Ils ont tous deux
» le même dessein & la même suite.
» L'un prépare la voie à la perfection
» que l'autre montre à découvert: l'un
» pose le fondement, & l'autre acheve
» l'édifice.

» Ainsi tous les temps sont unis
» ensemble, & un dessein éternel de
» la divine Providence nous est révélé.
» La Tradition du peuple Juif & celle

* Hist. Univers. pag. 341, 342, 344
& 345.

24. *Quatrième Dissertation.*

» du peuple Chrétien ne font ensem-
» ble qu'une même suite de Religion,
» & les Ecritures desdits Testamens
» ne font aussi qu'un même corps &
» un même Livre. «

Et un peu plus loin. » Afin que cette
» suite du peuple de Dieu fût claire aux
» moins clair-voyans, Dieu la rend
» sensible & palpable par des faits
» que personne ne peut ignorer, s'il
» ne ferme volontairement les yeux
» à la vérité. Le Messie est attendu
» par les Hébreux; il vient & il ap-
» pelle les Gentils, comme il avoit
» été prédit. Le peuple qui le recon-
» noît comme venu, est incorporé au
» peuple qui l'attendoit, *sans qu'il y*
» *ait entre deux un seul moment d'in-*
» *terruption.* Ce peuple est répandu
» par toute la terre...

» Quelle consolation aux enfans de
» Dieu! mais quelle conviction de
» la vérité, quand ils voient que
» d'Innocent XI. qui remplit aujour-
» d'hui si dignement le siège de l'E-
» glise, on remonte sans interruption
» jusqu'à S. Pierre établi par Jésus-
» Christ Prince des Apôtres, d'où en
» reprenant les Pontifes qui ont servi
» sous

» sous la Loi , on va jusqu'à Aaron
» & jusqu'à Moÿse ; de là jusqu'aux
» Patriarches , & jusqu'à l'origine du
» monde ! Quelle suite ! Quelle Tra-
» dition ! Quel enchaînement merveil-
» leux ! Si notre esprit naturellement
» incertain & devenu par ses incerti-
» tudes le jouet de ses propres rai-
» sonnemens ; a besoin dans les ques-
» tions où il y va du salut , d'être fixé
» & déterminé par quelque autorité
» certaine , quelle plus grande auto-
» rité que celle de l'Eglise Catholique ,
» qui réunit en même temps toute
» l'autorité des siècles passés , & les an-
» ciennes Traditions du genre humain
» depuis sa première origine ! «

Tout ce que vient de dire M. Bossuet, est établi sur ce principe de S. Paul, que Jésus-Christ est aujourd'hui, qu'il étoit hier, & qu'il est aux siècles des siècles. *Jesus Christus heri, & hodie, ipse & in secula.* Car, comme le remarque Estius sur ce passage de l'Épître aux Hébreux, * cet argument nous montre que la foi des Anciens étoit

* Valet hoc argumentum etiam ad docendum quòd eadem sit fides antiquorum &

26 *Quatrième Dissertation.*

la même que la nôtre. Quoique J. C. ne fût pas encore revêtu de notre nature, il vivoit non-seulement dans la prescience de Dieu, mais encore dans la foi de ceux qui croyoient sa venue.

C'est ce qui fait dire à M. Bossuet, * que *la Loi vient au-devant de l'Evangile*, que *la succession de Moïse & des Patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de J. C.* Qu'être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons.

Voilà donc ce que nous apprend la suite de la Religion mise en abrégé devant nos yeux. Par le temps elle nous conduit à l'éternité. On y voit un ordre constant dans tous les desseins de Dieu, & une marque visible de sa puissance dans la durée perpétuelle de son Peuple. On reconnoît que l'Eglise a une tige toujours subsistante, dont on ne peut se séparer sans se perdre; & que ceux qui, étant unis à cette

nostra. Nam licet tunc nondum esset Christus homo, erat tamen in præscientiâ Dei, & in fide illorum qui credebant in eum venturum.

* Hist. Univers. pag. 347.

racine, font des œuvres dignes de leur foi, s'assurent la vie éternelle : en sorte que tout ce qui rompt cette chaîne, tout ce qui sort de cette suite, tout ce qui s'élève de soi-même, & ne vient pas en vertu des promesses faites à l'Eglise dès l'origine du monde, nous doit faire horreur. Ce sont toujours les raisonnemens de M. Bossuet dans le discours qui a été cité plusieurs fois.

A des preuves aussi claires & aussi évidentes en faveur de la perpétuité de l'Eglise, même avant l'Incarnation, que pourroit objecter l'esprit de dispute? Voudroit-on assigner un temps où elle eut cessé d'être? Voudroit-on seulement faire croire qu'elle a été ébranlée quelques momens? Saint Augustin, tous les Pères & les Interprètes Catholiques n'auroient que des anathêmes à prononcer contre de semblables propositions. Ce que les Pères disoient aux Donatistes qui avoient osé fixer à leur temps la perte de l'Eglise, ils le diroient avec la même fermeté à quiconque oseroit imaginer, dans quelque siècle que ce pût être, une époque capable de favoriser d'aussi chimériques prétentions. L'Eglise, di-

28 *Quatrième Dissertation.*

soient alors ces Hérétiques, étoit perdue sur la terre ; (a) » mais cette parole , re-
 » prend M. Bossuet , n'étoit écoutée
 » qu'avec horreur , comme on écoute
 » les plus grands blasphêmes. L'Eglise
 » a péri , dites-vous ? Voilà , répond
 » saint Augustin , le langage de ceux
 » qui n'y sont pas. *Hoc dicunt qui in*
 » *illâ non sunt.* Parole impudente !
 » Elle n'est pas , parce que vous n'êtes
 » pas en elle ? C'est , poursuit-il , une
 » parole abominable , détestable , plei-
 » ne de présomption & de fausseté ,
 » destituée de toute raison , de toute
 » sagesse , vaine , téméraire , insolente ,
 » pernicieuse. *Abominabilem , detesta-*
 » *bilem , &c.*

C'est pourquoi le même Père ap-
 plique à l'Eglise ce qui est dit dans le
 Psaume CIII. Verset 3. » Il a rendu
 » la terre stable , elle ne branlera ja-
 » mais. *Fundavit terram super stabi-*
 » *litatem suam , non inclinabitur in*
 » *seculum seculi :* par la terre , dit le
 » saint Docteur , j'entends l'Eglise. (b)

(a) Première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise. Edit. 1700. pag. 52.

(b) S. Aug. in Psalm. 103. Serm. 1. n. 17.

Et dans un autre endroit : » Où
» sont ceux qui disent que l'Eglise est
» périe dans le monde, elle qui, loin
» de tomber, ne peut pas même pen-
» cher pour quoi que ce soit, ni jamais
» être ébranlée. (a)

On ne peut rien de plus décisif.
Jamais aucun Catholique n'a révoqué
en doute ces vérités. Il n'y a que *les*
ennemis de l'Eglise qui lui ont marqué
une fin, ou du moins une interruption :
mais tous les enfans de l'Eglise ont
soutenu qu'elle ne verroit ni l'une ni
l'autre. C'est toujours M. Bossuet qui
parle. (b)

Il nous seroit aisé de rassembler ici
beaucoup d'autres témoignages des
Pères qui viendroient à l'appui de cette
vérité fondamentale de la Religion.
Mais, comme on a témoigné une pro-
pension particulière pour les Ecrits de
saint Augustin, & que d'ailleurs l'il-
lustre Evêque de Meaux peut marcher
d'un pas égal avec ce saint Docteur
pour la force du raisonnement, nous

(a) Idem, Serm. 2. n. 9.

(b) Première Instruction Pastorale sur les
promesses de l'Eglise, pag. 65.

30 *Quatrième Dissertation.*

nous en tiendrons maintenant à ce qu'en ont dit ces deux excellens Auteurs : il est plus que suffisant pour satisfaire tout esprit raisonnable. S'il en étoit qui refusassent de se rendre à la solidité de leurs preuves , nous ne pouvons que les plaindre ; mais un plus grand nombre ne les convaincroit pas davantage. Il n'y a ni autorité , ni raison qui soit capable de faire fléchir une obstination décidée.

Si l'Eglise a subsisté sans interruption depuis le commencement du monde , il est évident qu'il y a toujours eu des Saints depuis Abel jusqu'à J. C. Car , quoique l'Eglise ne consiste pas simplement dans les justes , comme on le voit de tous côtés dans les propres Ecrits de saint Augustin , elle ne subsiste cependant que par rapport aux justes , ainsi que nous l'avons vû plus haut.

En effet , en faveur de qui auroient été opérés ces prodiges de la bonté divine , ces miracles toujours renaissans , qui semb'oient faire obéïr toute la nature au gré d'Israël ? En faveur de qui cette succession continuelle de Pasteurs légitimes , ce Sacerdoce éter-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 31
nel promis & accordé à Aaron & à ses descendans ? En faveur de qui cette foule de Prophètes , qui , jusqu'à Malachie inclusivement, (c'est-à-dire jusqu'à ce que la Nation eût été guérie de son attachement aux Idoles par le fléau de la captivité) n'ont cessé le soir & le matin , selon l'expression de l'Ecriture , d'avertir le Peuple choisi , de l'instruire de ses devoirs , de faire retentir à ses oreilles les menaces du Très-haut , de l'encourager dans les disgraces par des promesses avantageuses ? En faveur de qui en un mot une Religion promulguée avec tant de solennité , soutenue avec tant d'éclat , si visiblement protégée de la main de Dieu , s'il n'y avoit pas toujours eu des justes & des amis du Seigneur , qui attirassent ses regards bienfaisans , & qui l'engageassent à multiplier si souvent les effets de sa tendresse sur Israël , dont il paroît tout occupé dans les Livres inspirés ? La Nation sainte considérée sous ce point de vuë ne mérite t'elle pas tous nos respects & notre plus profonde vénération ?

Mais , dira-t-on peut-être , il paroît si peu de justes dans ces temps-là ;

le peuple étoit pour-lors si méchant, si adonné au culte des Idoles, si souvent refractaire aux promesses les plus authentiques d'une inviolable fidélité, qu'on a bien de la peine à concevoir pour cette Nation des sentimens un peu favorables, un peu relevés.

Il paroît si peu de justes dans ces temps-là ? Mais y en a-t'il beaucoup dans celui-ci ? Le nombre des Saints n'est-il pas toujours le petit troupeau, *pusillus grex* ? Si parmi nous, qui sommes beaucoup plus avantagés des faveurs divines que n'ont été les Israélites en général ; parmi nous Chrétiens, qui sommes répandus par toute la terre ; parmi nous, qui avons vû l'accomplissement des mystères, ou qui scavons les miracles & les actions du Fils de Dieu par la Tradition irréfragable de ceux qui en ont été les témoins oculaires ; si, dis-je, parmi nous il se trouve toujours que le nombre de ceux qui servent le Seigneur, est le plus petit ; si notre conduite, habituellement contraire à notre croyance, vérifie tous les jours à notre égard cette terrible parole du Fils de Dieu, *Pauci electi*, Il y en a peu d'élus ;

doit – il nous paroître étonnant que chez un Peuple qui n'occupoit qu'un petit coin de la Terre, chez un Peuple beaucoup moins éclairé que nous ne le sommes ; chez un Peuple qui n'avoit que la foi des promesses, dont la connoissance détaillée nous étoit réservée, il ne se soit trouvé des justes qu'en petit nombre ? Ce qui devoit au contraire ravir notre admiration, en pésant exactement toutes les circonstances critiques ou favorables, selon la différente constitution des deux Peuples, c'est qu'il y ait eu autant de justes parmi les Israélites que l'Ecriture le dit expressément, sans compter beaucoup d'autres dont elle ne fait mention qu'en général.

Le Peuple étoit pour-lors si méchant, si adonné au culte des Idoles, si souvent refractaire aux promesses les plus authentiques d'une inviolable fidélité, &c. De bonne foi nous convient-il bien de leur faire ce reproche ? Seroit-ce bien sérieusement que nous oserions préférer nos mœurs à celles des Juifs ? Et s'il falloit apprécier, eu égard au nombre, la fidélité de ceux qui sont marqués du sceau de

34 *Quatrième Dissertation.*

Christianisme avec la fidélité de ceux qui étoient alors soumis à la Circoncision, trouverions-nous un ample sujet de nous assigner la prééminence ? Peut-être, hélas ! serions-nous trop heureux de nous envisager sous un point de vuë à peu près égal ; si ce n'est, qu'étant dans un état plus parfait qu'eux, & ayant des graces plus abondantes qu'ils n'en ont eu, nous ne dûssions réserver l'indignation pour nous, & la commisération pour eux.

» Il seroit à souhaiter, dit un Au-
» teur qui ne sera pas suspect de trop
» de condescendance pour la Nation
» sainte, * que les Chrétiens n'eussent
» pas imité l'orgueil des Juifs ; mais
» l'Histoire (ajoutons, & notre ex-
» périence journalière) ne nous mon-
» tre que trop de preuves de la véri-
» té, d'ailleurs si connue, que le Peu-
» ple nouveau étoit figuré par l'an-
» cien, non-seulement dans le bien,
» mais aussi dans le mal.

» Nous lisons avec étonnement »

* Explication des principales Prophéties
de Jérémie, d'Ezéchiel & de Daniel. *Tom. II*
pag. 318. & 320.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 35

» dit-il un peu plus loin, les abomi-
» nations dont les Rois de Juda &
» leurs sujets se rendirent coupables....
» & nous autres Chrétiens, pouvons-
» nous lire sans une extrême confu-
» sion les infidélités de nos ancêtres? «
(ajoutons hardiment, & les nôtres
qui se perpétuent & qui semblent
augmenter de jour en jour.)

» Ne peut-on pas dire de notre
» siècle, dit un autre Auteur qui nous
» a donné les Vies des Saints de l'An-
» cien Testament, ce que l'Ecriture
» dit de celui d'Enoch, qu'il ne reste
» presque plus aucun vestige de l'ordre
» & de la justice sur la terre, que tout
» est souillé, que toute chair a cor-
» rompu sa voie? *

Voilà notre portrait en raccourci.
Quelqu'horreur qu'il nous fasse, (nous
ne pouvons nous le dissimuler) il est
trop ressemblant pour ne nous y pas
reconnoître. Quel est donc maintenant
le sujet de notre gloire, si c'est du
côté des mœurs que nous prétendons
pouvoir nous glorifier? *Ubi est ergo*

* Tom. 1. pag. 186.

gloratio ? Sur quoi fonderons-nous la prééminence que nous nous donnons sur la Nation d'Israël, si la raison précise de nos jugemens n'est établie que sur les iniquités dont elle s'est tant de fois rendue coupable ? Il suffit de faire à cet égard le parallèle des deux Peuples, le préjugé disparaîtra bientôt.

Malgré la corruption & le débordement des crimes dont l'Univers Chrétien semble inondé, l'on dira sans doute, qu'il est encore des justes & des Saints, peut-être même en assez grand nombre. Oui, certainement il en est encore; sans cela nous serions à la fin du monde. Mais parmi les Israélites n'y en a-t'il pas eu aussi dans tous les temps ? Lorsque l'irréligion étoit montée sous Achab à un si haute période, qu'Elie se croyoit resté seul des vrais serviteurs du Très-haut, le Prophète n'apprend-il pas de Dieu même qu'il s'étoit réservé sept mille ames qui n'avoient pas fléchi le genou devant Baal, sans compter les fidèles adorateurs du Royaume de Juda, qui fleurissoit alors sous Josaphat ?

Si donc il y avoit dans ces temps-là des Juifs charnels & en grand nom-

bre, qui n'avoient d'activité que pour les biens temporels, & qui, semblables à des esclaves, ne s'abstenoient de faire le mal que par la crainte du châtement; il y avoit aussi, dit saint Augustin *, des justes spirituels, à qui la lettre de la Loi ne donnoit pas la mort, mais qui étoient animés d'un esprit vivifiant.

C'est donc à tort que l'on se fait une espèce de principe de son éloignement pour le Peuple choisi. Le mépris que l'on témoigne pour cette Nation, n'est pas réfléchi. Malgré tous les défordres qui régnerent parmi les Chrétiens, un Catholique hésitera-t'il à prononcer que l'Eglise en général est juste & sainte? Prendra-t'il plaisir, en faisant la peinture du Christianisme, à charger ses portraits de tout ce qu'il pourra rassembler d'odieux, pour en

* *Quamvis in veteri Testamento, propter temporalium bonorum promissionem, malorumque comminationem, servos pariat temporalis Jerusalem... tamen & in illis temporibus fuerunt justi, quos non occidebat littera jubens, sed vivificabat spiritus juvans. Lib. 1. contra advers. Leg. & Proph. cap. 17.*

38 *Quatrième Dissertation.*

tirer des conséquences défavorables à l'Eglise de J..C. ? Pourquoi donc cet injuste procédé a-t'il lieu, lorsqu'il est question du Peuple d'Israël, qui faisoit partie de l'Eglise de tous les siècles ?

Il est étonnant que pour donner une idée de cette Nation, l'on s'y prenne d'une manière aussi bizarre & aussi indécente que le font communément certaines personnes. Car que fait-on dans ces circonstances ? On va chercher dans les Historiens sacrés, & dans les Prophètes, tout ce que l'on peut trouver de plus capable d'exciter & de fomenter l'indignation. On n'oublie rien pour mettre au grand jour toutes les abominations qui se sont commises dans ces temps-là. Toutes les menaces du Seigneur contre la Nation que l'on est résolu de traiter sans aucun égard, tous les châtimens que le Très-haut a fait tomber sur elle en punition de ses impiétés, sont extraits avec soin & même avec affectation. Il semble que l'on n'ait rien plus à cœur que de concourir en toutes manières au déshonneur de la nature humaine. On voudroit, s'il étoit possible, la trouver encore

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 39

plus coupable qu'elle ne l'étoit alors. On passe donc en revue toutes les conditions , tous les âges ; & l'on n'y découvre que des horreurs dignes de toutes sortes d'anathêmes. Ensuite , sans modification , sans restriction qui distingue les vrais fidèles de ceux qui ne le sont pas , on viendra vous dire avec un air de confiance & un sang - froid admirables : Voilà cependant votre Peuple d'Israël dont la justice , la piété , la sainteté vous ravissent. Ayez maintenant pour lui de l'estime & de la vénération ; mettez tout en œuvre pour décrire ses mérites & ses bonnes œuvres : depuis la plante des pieds jusqu'à la tête , il n'y a rien en lui de sain , *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas.* C'est un Prophète qui l'a dit. A cela que pourrez-vous répondre ? Lui prodiguerez-vous encore les éloges les plus magnifiques ? Seriez-vous admirateurs de tels forfaits ?

Mais où est donc l'équité & la bonne foi ? A t'on jamais jugé une cause sur des pièces qui lui sont étrangères ? Des Officiers fidèles à leur Prince , & qui lui donnent habituellement des marques de leur attachement , seront - ils

40 *Quatrième Dissertation.*

enveloppés par des Juges équitables dans une condamnation prononcée contre une troupe de rebelles, sous prétexte qu'ils sont d'un même corps que ces refractaires? Dans les temps que l'on voudroit nous faire détester, il y avoit des ingrats à qui les bienfaits les plus éclatans n'étoient point capables d'inspirer des sentimens de reconnoissance, des impies que les coups les plus terribles de la Justice divine ne changeoient pas. Qui est-ce qui en doute? * C'étoit même le plus grand nombre: soit encore. Si c'est-là tout ce que l'on en veut conclure, nous sommes d'accord; mais ce n'est pas même toucher l'état de la question.

Je vous demandois, vous dira un homme qui cherche à s'éclairer sur cette matière par des principes lumineux; je vous demandois de me faire connoître la nature des préceptes que Dieu a donnés à son Peuple, & par

* Que l'on demande aux Chrétiens, dit le saint Evêque d'Hyppone, s'il n'y en a pas de tels maintenant. *Interrogentur Christiani, si modo nulli sint tales.* Serm. 3. de Agar & Ismaël.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 41
le moyen desquels il l'a conduit durant tant de siècles. Je m'attendois à recevoir de vous une exposition de ces fameuses Tables de la Loi, qui sont le fondement même du Christianisme ; & je croyois que vous vous seriez attaché à m'en faire connoître l'excellence & les avantages. J'espérois de plus vous voir développer les merveilles du Tout-puissant, & les ressorts de sa bonté dont le Peuple choisi a tant de fois ressenti les effets ; effets qui nous sont consignés dans les saints Livres, & qu'un Interprète ne devoit jamais manquer de faire sentir, toutes les fois que l'occasion se présente. Je comptois sur-tout trouver un sujet d'allégresse dans l'énumération de tous les personnages recommandables dont l'Ecriture de siècle en siècle relève la piété, la sainteté : & persuadé, parce que le bon sens me le dicte, qu'ils ne sont pas les seuls qui ayent été sanctifiés dans ces temps-là, de même qu'on ne dira pas que les seuls justes qui ayent existé sur la terre depuis J. C. sont ceux dont les noms se lisent dans les Martyrologes, ma foi s'édifioit par avance de la vûë d'un Tableau consolant. J'a-

42 *Quatrième Dissertation.*

dorois humblement la divine Providence, qui, par une direction non interrompue depuis le commencement du monde, veille, comme un bon Père, à la perpétuité de son Eglise, & se conserve toujours, au milieu du siècle pervers, un troupeau fidèle animé de son esprit. Au lieu de cet objet, vous ne me présentez que des horreurs, des impiétés, des abominations ? Est-ce ainsi que vous répondez à mon attente ? Que prétendez-vous par-là ? Croyez-vous par tout cet étalage odieux m'avoir donné la description d'un Peuple héritier des promesses, d'un Peuple qui formoit l'Eglise du Dieu vivant ? Est-ce à de pareils traits que je dois reconnoître celle qui dès-lors étoit l'Epouse chérie du Tout-puissant, selon le langage familier des Prophètes ? Eh, ne seroit-ce pas une impiété de le penser ? Voulez-vous seulement me faire conclure qu'avant l'Incarnation le désordre a été très-grand par intervalle, même chez les descendans d'Abraham ? Encore une fois, vous dira cet homme, je n'en doute pas ; mais ce n'étoit pas-là de quoi il s'agissoit. Je voulois voir l'Eglise dans sa partie la

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 43
plus noble, c'est-à-dire, dans les Saints; c'est sous ce point de vûë que je vous en ai demandé une esquisse, & vous m'avez trompé.

Pour vous faire sentir, pourroit ajouter cet homme sensé, combien peu votre conduite est équitable, supposons que vous exigez de moi que je vous trace une idée du Christianisme considéré en lui-même, que je vous montre la grandeur de son origine & sa perpétuelle durée. Auriez-vous lieu d'être content de ma conduite, si toute mon attention se portoit à recueillir, dans les fastes de l'Eglise, les traits les plus honteux qui ont défiguré la face de l'Univers Chrétien, les crimes de toute espèce qui se sont commis dans tous les temps? Serois-je bien reçu à ne vous présenter pour réponse que les mœurs corrompues de chaque siècle, & le tableau du très-grand nombre qui n'a de Chrétien que le nom? Sans même sortir des Epîtres de saint Paul, je pourrois faire une énumération considérable qui jetteroit des nuages jusque sur le siècle le plus heureux & le plus fervent de l'Eglise. * Penseriez-

* Voyez combien d'espèces de crimes

44 *Quatrième Dissertation.*

vous que j'agirois avec beaucoup de droiture, si je me contentois de vous mettre devant les yeux toutes les cérémonies accidentelles qui concourent à la pompe & à la majesté extérieures des saints mystères, & qui servent à édifier la piété, mais qui n'entrent point dans ce qui constitue l'essentiel de la Religion; sur-tout si, par des raisons captieuses, je prétendois vous faire envisager cet accessoire comme le principal, & même comme l'unique mobile de toutes les actions du Chrétien? Vous diriez, sans doute, qu'une telle analyse du Christianisme ne seroit qu'une pure dérision, plus digne d'un ennemi de l'Eglise que d'un enfant de cette Epouse de J. C. & en cela vous auriez raison. La voie, selon vous, que je dois prendre, est d'examiner les maximes que cette Religion enseigne, les devoirs qu'elle prescrit, les espérances qu'elle donne. Je dois m'appliquer à pénétrer la nature des

l'Apôtre reproche aux nouveaux convertis, soit des Juifs, soit des Gentils. *Rom. 2. I. aux Cor. ch. 2, 3, 4, 5, 6, 11. II. aux Cor. ch. 2, 12 & 13.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 45
récompenses qu'elle envisage , l'objet
qu'elle se propose , les moyens qu'elle
emploie pour y parvenir , les secours
qu'elle promet & qu'elle accorde. Alors
vous voyez avec satisfaction que tout
y est pur , saint , digne de Dieu. Ce
premier coup d'œil une fois jetté , vous
désirez encore pour votre édification
que je fasse , autant qu'il sera possible ,
la recherche des hommes éminens en
vertu qui ont rempli ce qu'exige cette
Religion , & qui ont reçu la récom-
pense de leur fidélité ; que j'aïlle dans
la foule de ceux qui se perdent , dé-
mêler ces ames d'élite qui ne sont point
entraînées par le torrent du vice. Pour-
quoi cette méthode est-elle la seule
qui puisse vous satisfaire ? C'est que le
Christianisme que vous voulez connoi-
tre , est un Christianisme épuré. Je dois
donc alors faire abstraction de ce grand
nombre qui marche dans les ténèbres ,
& n'y penser pas plus que s'il n'exis-
roit point , puisque ce n'est pas l'objet
que vous avez en vuë.

Ainsi, que les Prédicateurs, à l'exem-
ple des Prophètes , se répandent en
véhémentes apostrophes contre l'ini-
quité dominante ; que leurs portraits

46 *Quatrième Dissertation.*

nous dépeignent avec les plus affreuses couleurs la dissolution des uns , l'irréligion des autres , la mauvaise foi de ceux-ci , l'injustice de ceux-là ; qu'ils s'adressent à tous les états de la vie , & que , par un dénombrement exact de tous les crimes qui s'y commettent , ils nous présentent un tableau de la société le plus affreux qui se puisse concevoir , ce n'est pas ce qui doit m'arrêter. Leurs discours s'adressent à une autre espèce de monde que celle qui vous occupe. Vous voulez que je vous montre des Justes & des Saints , parce que vous sçavez qu'il y en a toujours malgré la corruption. Ai-je satisfait à ce que vous exigez de moi ? Vous réunissez toutes ces parties , pour en former un total qui ne présente rien que d'agréable , & de-là vous concluez que l'Eglise de J. C. est juste & sainte. C'est le flambeau de la Religion qui vous guide dans une telle décision.

Pourquoi donc ne pas agir avec la même équité à l'égard de cette partie de l'Eglise qui a précédé l'Incarnation ? Si l'arrivée du Médiateur promis dès le commencement du monde l'a fait changer de modification , de conformation ,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 47
a-t-elle pour cela changé d'essence? La Religion n'est-elle pas toujours la même en substance dans tous les temps? N'est-elle pas établie sur les mêmes fondemens? N'a-t-on pas toujours eu à remplir, pour se sanctifier, les mêmes préceptes de l'amour de Dieu & du prochain, puisque le Sauveur du monde assure que c'est en cela que consiste toute la Loi & les Prophètes? *In his duobus mandatis universa Lex pendet & Propheta.* Il y a donc de l'injustice à ne considérer le Peuple d'Israël que dans le grand nombre des prévaricateurs, ou à n'envisager la Loi Mosaique que dans ce qu'elle a d'infirme & d'accessoire, tandis qu'on seroit bien fâché que l'on en fit autant à l'égard du Peuple Chrétien. C'est une seule & même Eglise, dont les individus, quelques séparés qu'ils soient les uns des autres par de longs intervalles de siècles, doivent être pesés dans une même balance, ayant toujours égard à la différente œconomie des temps.

Ainsi parleroit un homme éclairé par la saine raison & guidé par les principes de la Religion; & certainement on ne répondroit rien de raisonnable à un tel parallèle.

48 *Quatrième Dissertation.*

Les éloges que nous faisons , après tous les Pères , des Saints de l'Eglise d'Israël , sont donc un tribut légitime que l'Ecriture & la Tradition autorisent. En vain prétexteroit-on encore la foule des Israélites pervers & corrompus , comme si nous étions censés les confondre avec ces bien-aimés de l'Eternel. Se persuaderoit-on que nos éloges soient illimités , & que nous les faisons tomber sur tout le peuple en général , sans distinguer le juste de l'injuste ? Mais a-t-on jamais imaginé qu'un Prédicateur qui fait le Panégyrique des Saints de la nouvelle Alliance dans le jour que l'Eglise consacre à les honorer tous ensemble , & qui s'applique à faire valoir le nombre & la qualité de leurs vertus , soit censé vouloir autoriser les désordres regnans dans le Christianisme , & mettre les mauvais Chrétiens au même niveau que les bons ? Un peu de réflexion suffit pour sentir qu'une telle imputation seroit de la dernière absurdité. C'est cependant ce que l'on fait tous les jours à l'égard des Saints de l'ancienne Loi. Leur donner les louanges qu'ils méritent , se faire une gloire de mettre en évidence
toutes

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 49
toutes leurs bonnes actions , montrer
que la trace en est continuelle , qu'elle
ne se perd pas un moment de vuë ,
& que les véritables adorateurs étoient
alors plus nombreux qu'on ne le pen-
se ; c'est, au gré de certaines personnes ,
canoniser un peuple chez lequel elles
n'aperçoivent que les dernières infamies.
Quelle étrange conduite ! Quelle
duplicité dans ses jugemens !

Quoi qu'il en soit de ces sentimens ,
nous allons examiner avec plus d'étenduë ,
& par les faits que l'Ecriture sainte
nous a confervés , & par les principes
que les Pères & les Théologiens nous
fournissent , quel est le jugement
que nous devons porter de tous les
temps qui ont précédé l'Incarnation.

On peut distribuer l'Eglise avant
J. C. en six âges. Le premier depuis
Adam jusqu'au Déluge. Le second
depuis le Déluge jusqu'à Abraham.
Le troisième depuis Abraham jusqu'à
Moïse. Le quatrième depuis Moïse
jusqu'au commencement de la capti-
vité , soit d'Assyrie , soit de Babylone.
Le cinquième depuis le commencement
de cette captivité , jusqu'à la déli-
vrance accordée par Cyrus. Le sixième

50 *Quatrième Dissertation.*
depuis cette délivrance jusqu'à Jesus-Christ.

Nous avons à montrer que dans ces six états la justice & la sainteté sont toujours rendues sensibles par des actions d'une véritable piété. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup sur les trois premiers âges : ils n'entrent que par incident dans cette Dissertation. Nous avons spécialement à considérer le Peuple choisi depuis la promulgation de la Loi Mosaique jusqu'à l'établissement de la Loi Chrétienne ; temps que certains Critiques regardent comme couverts de nuages si épais par l'Idolatrie dominante , ou par d'autres vices à peu près équivalens , qu'ils ne paroissent pas éloignés de conclure que pour-lors il n'y avoit pas d'Eglise. Nous fixerons sur-tout nos regards sur les temps de la captivité de Babylone & d'Assyrie , & sur ceux qui l'ont suivie : car c'est l'objet principal de cette Dissertation. Il semble que l'on soit choqué que nous trouvions une suite de justice & de sainteté pendant ces deux époques. Le détail nous apprendra ce qu'il en faut penser.

P R E M I E R A G E ,

Depuis Adam jusqu'au Déluge.

ON n'aura point de peine à se persuader que la justice n'ait point souffert d'interruption depuis Adam jusqu'au Déluge, si l'on veut seulement jeter un coup d'œil sur la Chronologie de ces temps - là, & sur la longue vie des premiers Patriarches. Quoique l'Écriture ne nous ait conservé qu'une très-petite partie des actions religieuses de ceux qui ont vécu dans cet intervalle, le peu qu'elle nous en dit est suffisant. On y voit toujours cette Église naissante, quoique foible en nombre, donner à Dieu des rejettons dignes de lui, & qui méritent dès-lors d'être appelés du nom auguste de ses enfans, *Filii Dei.*

D'abord la vie d'Adam qui ne meurt que l'an du monde 930, occupe plus de la moitié du temps qui s'est écoulé entre la Création du monde & le Déluge. Or, on ne peut douter que ce premier des Patriarches ne se soit ap-

pliqué pendant cette longue carrière à mériter par de bonnes œuvres, & par la disposition habituelle d'un cœur contrit & humilié, l'abolition de son crime. S'il est le premier des hommes pécheurs, il est aussi le premier des pénitens; & son salut, dont les Pères n'ont jamais douté, nous est garant de la sainteté de sa vie. Si Moïse, après nous avoir parlé de son péché, ne nous dit rien de sa pénitence, l'Auteur du Livre de la Sagesse supplée à ce silence, en nous avertissant que la Sagesse elle-même lui servit de guide, & qu'elle le tira de son péché. * Aussi l'Eglise le regarde-t-elle comme le premier des prédestinés. Il est bien naturel de penser que Dieu fit la même grace à son épouse: ce qui est dit d'Adam dans l'endroit de la Sagesse que nous venons de rapporter, doit aussi s'entendre d'Eve, selon l'Auteur des Vies des Saints de l'Ancien Testament (*pag. 21. Tom. I.*)

* Hæc [Sapiencia] illum qui primus à Deo formatus est pater orbis terrarum, cum solus esset creatus, custodivit, & eduxit illum à delicto suo. *Sap. x. 1, 2.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 53

Dans le long intervalle de la vie du premier des hommes, dont la fin touche presque à la naissance de Noé, l'Ecriture en nomme plusieurs autres dont la piété éminente est connue de tout le monde. Abel, Seth, Enos & Enoch ont tous vécu avec Adam & sous ses yeux. Quelle vie que celle de ces saints Patriarches ! L'innocence la plus parfaite, la religion la plus pure, le détachement le plus entier, la foi la plus vive & la plus constante sont l'ame de toutes leurs démarches. Mais croirons-nous qu'ils soient les seuls qui aient alors marché dans les voies du Seigneur ? Non, sans doute. Si l'Ecriture s'attache plus spécialement à les faire connoître, ce n'est pas d'une manière exclusive, qui tende à nous faire croire qu'ils n'ont point eu d'imitateurs de leurs vertus, mais au contraire pour nous apprendre les noms de ceux qui ont été comme les Chefs de la Religion, & les sources fécondes de la sainteté de leur famille. L'Esprit Saint le fait assez entendre, lorsqu'il désigne les enfans de Seth & ceux de Caïn sous les deux noms d'enfans de Dieu, & d'enfans des

54 *Quatrième Dissertation.*

hommes; (a) ce qui marque évidemment la méchanceté de ceux-ci, & la constante piété de ceux-là, du moins jusqu'au temps que les enfans de Seth, séduits par la beauté des filles de Cain, s'allierent avec elles par le mariage, & corrompirent peu à peu leurs mœurs par cette société impure : ce qui ne paroît pas avoir eu lieu, tant que vécut le Patriarche Seth, c'est-à-dire, pendant plus de mille ans. (b)

» Si la gloire des pères (dit l'Auteur des discours sur les Vies des Saints de l'Ancien Testament) » est » d'avoir des enfans sages ; & si c'est » une preuve de la sagesse des pères » mêmes : quelle gloire pour Seth » d'avoir été le père d'une famille de » saints, & quelle preuve plus éclatante de sa sainteté !

» L'Écriture qui ne nous parle de » ces premiers hommes que par rapport à la Religion, & pour nous instruire, par l'Histoire de cette fa-

(a) Genèse. vj.

(b) Seth meurt l'an du monde 1042. Le Déluge est en 1656.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 55

» mille, de celle de la Religion même,
» nous parle en particulier d'Enos fils
» de Seth, & en général des autres
» enfans de ce saint Patriarche.....
» Elle nous dit en général des autres
» enfans de Seth, qu'ils méritèrent
» d'être appelés les *enfans de Dieu*,
» & qu'ils conserverent ce beau titre,
» tant qu'ils ne se corrompirent point
» par des alliances étrangères; ce qu'ils
» ne firent, au rapport de Joseph
» l'Historien, qu'après la septième gé-
» nération, & sans doute après la mort
» de notre saint Patriarche. Preuve
» éclatante de la sainteté du père, qui
» sçut inspirer à son fils Enos les sen-
» timens de la piété la plus tendre
» & la plus parfaite, & qui, tant qu'il
» vécut, sçut préserver sa famille en-
» tière de la corruption. *

» Il eut la joie (dit un peu plus
loin le même Auteur) » non-seule-
» ment de communiquer la piété à
» son fils Enos, mais de la transmet-
» tre à toute sa famille. Quel bonheur
» pour lui, que ses enfans aient mérité

* Eloge de Seth, pag. 142 & 143.

56 *Quatrième Dissertation.*

» d'être appelés les enfans de Dieu !
» C'est le nom que l'Écriture leur
» donne, & ce nom seul fait l'éloge
» le plus magnifique & du père & des
» enfans. « (a)

C'est sur le même principe que saint Paulin nous représente ce saint Patriarche sous l'image d'une source féconde, d'où découle une *veine de justice*, qui se transmet à la postérité, & qui en forme une sainte génération. (b)

Il ne faut donc pas s'imaginer qu'on ne doive regarder comme justes & saints avant J. C. que ceux dont les noms & les vertus sont énoncés dans les Livres inspirés. Nous le répétons ; cette prétention ne seroit pas moins ridicule, qu'il le seroit d'affirmer que les seuls Chrétiens qui soient sauvés, sont ceux que l'Église a solennellement reconnus pour bienheureux, & qui sont inscrits dans ses Fastes. La comparai-

(a) Ibid. pag. 156.

(b) *Justum Abelem illicò reparavit sancta generatio in Seth, qui ore consimili formatum ad imaginem Dei retulit patrem. Inde per cæteros à primo fonte decurrens permanavit vena justitiæ. Epist. 12. ad Aman-dum, pag. 60. Edit. Paris. 1685.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 57
son est exactement vraie. D'un côté
& d'un autre on ne voit paroître au
grand jour que ceux qui attirent la
vénération publique par des emplois
éminens, ou par des vertus extraor-
dinaires. Mais combien en est-il qui
travaillent à leur sanctification dans
un profond silence, & que Dieu ne
juge pas à propos de faire connoître
ici-bas pour ce qu'ils sont ! Content
d'avoir donné au siècle pervers quel-
ques modèles qui le confondent, il
tient ses autres Elus dans le secret pen-
dant cette vie, se réservant à les pro-
duire au dernier jour. C'est faute de
faire attention à ce principe incontes-
table, que l'on se forme des idées si
étranges de l'Eglise qui a précédé J. C.
& que l'on réduit à un si petit nombre
ceux qui ont réuni dans leurs person-
nes toutes les qualités de véritables
justes.

Saint Augustin, dans plusieurs en-
droits de ses Ecrits, fait bien sentir
cette vérité : c'est même le but direct
de cette image, si connue chez lui,
des deux Cités qui partagent tous les
hommes, & qui se perpétuent sans
interruption depuis le commencement

58 *Quatrième Dissertation.*

du monde jusqu'à la fin des siècles. (a)
En effet, selon ce saint Docteur,
» tout cet espace de temps, où il se
» fait une révolution continuelle de
» personnes qui meurent & qui dis-
» paroissent, & d'autres qui naissent
» & qui prennent leur place, compose
» la durée de ces deux Cités dont nous
» parlons. « (b) Ainsi de même que
la Cité des méchans se perpétue sans
interruption depuis le commencement
du monde, & que toujours il en exis-
tera de cette espèce; de même aussi
la Cité de Dieu se conserve & se con-
servera par une succession inaltérable
des véritables enfans du Très-haut.

Mais la manière dont saint Augustin
s'en explique au Chap. XXIII. du mê-
me Livre de la Cité de Dieu, entre
plus spécialement encore dans ce qui
fait l'état actuel de la question par
rapport aux Saints qui ont vécu depuis
Adam jusqu'au Déluge. Bien-loin de
regarder les justes Seth, Enos, Enoch
& Noé, dont l'Écriture se contente

(a) Lib. 15. de Civ. Dei, Cap. 1.

(b) Id. ibid.

alors de publier la sainteté , comme les seuls qui aient possédé ce glorieux avantage , il n'hésite point à mettre leur postérité de ce nombre , jusqu'au temps qu'elle commença à se corrompre , en s'alliant avec la postérité de Cain ; ce qui n'arriva , comme nous l'avons vû plus haut , qu'après la septième génération. Avant cette époque malheureuse , » les enfans de Dieu , » dit-il , engendroient pour Dieu , & » non pour eux ; c'est-à-dire , qu'ils » n'engendroient point par volupté , » mais pour remplir le devoir qui leur » étoit imposé de travailler à la propagation. Ils n'avoient point pour » but l'agrandissement fastueux de leur » famille , mais le nombre des Citoyens de la Cité de Dieu. Ils leur » recommandoient , comme des Anges » de Dieu , de mettre leur espérance » en lui , & d'être semblables à ce fils » de Seth (Enos ,) à cet enfant de la » résurrection qui mit sa confiance à » invoquer le nom du Seigneur , afin » de devenir tous ensemble , avec leur » postérité , les héritiers des biens » éternels. « Et un peu plus bas : » Car

» l'esprit de Dieu les avoit rendus Anges
 » de Dieu & enfans de Dieu. «

Bonfrénius, avec la plus grande partie des Pères, pense de même, que ceux qui sont appellés *enfans de Dieu* dans le VI^e Chap. de la Genèse, sont les descendans de Seth, appellés de la sorte à cause de leur vertu & de leur piété qui les rendoit chers au Seigneur, qui leur procuroit les bénédictions divines & la récompense des biens éternels.* Tous les Interprètes Catholiques donnent le même sens à ce passage de la Genèse. Les enfans de ces premiers Patriarches, selon Pérèrius, sont appellés *enfans de Dieu*; parce que leurs affections, leurs maximes, leurs inclinations, leurs pensées, leur conduite, leurs mœurs, en un mot toutes leurs actions étoient tout-à-fait contraires à la vie de ceux que Moyse appelle *les enfans des hommes*. Pendant que ceux-ci n'avoient d'activité que pour les biens charnels, les autres se rendoient recommandables par le mépris de ces avantages périssables, par leur ardeur

* Bonfrerius hic.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. **61**
pour les biens célestes & divins , par leur piété envers Dieu , par leur justice envers le prochain , & par l'amour qu'ils avoient dès-lors pour la mortification dont ils faisoient une profession publique. Il est de plus à remarquer , ajoute le même Interprète , qu'ils ont pratiqué ces vertus pendant longtemps. (a).

Saint Grégoire le Grand n'étoit pas moins éloigné de restreindre les véritables justes de ces temps-là à ceux dont les noms se lisent dans la sainte Ecriture. » Il ne faut pas croire , » dit-il , qu'il n'y ait eu de justes justes » qu'à la Loi , que ceux dont Moyse » ne nous donne qu'une très-légère » description..... Le grand nombre des » bons , qui ont existé depuis le commencement du monde , est soustrait » en grande partie à notre connoissance Un petit nombre seulement nous est mis sous les yeux , » mais leur multitude ne nous a été » transmise dans aucun écrit connu. « (b)

(a) Pererius hic.

(b) Lib. 4. in Cap. 3. Job , Cap. 29.

62 *Quatrième Dissertation.*

Cet excellent principe a lieu pour tous les temps. Nous en verrons plus bas de nouvelles preuves dans les Ouvrages de saint Augustin , soit avant la Loi , soit sous la Loi , & lorsqu'il considère le Peuple d'Israël sous la direction des Prophètes. La partie des justes que nous ne connoissons pas , est donc beaucoup plus nombreuse que celle qui nous est connue. Retenons bien cette vérité : elle aura plus d'une fois son application dans la suite de ce discours.

Et il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait en cela rien de contradictoire avec le principe établi plus haut d'après l'Évangile , que le nombre des Elus est toujours le plus petit. Cette difficulté est bien facile à résoudre , & saint Augustin l'a résolue dans plus d'un endroit. » Ils sont peu , dit-il , si on les compare avec le nombre prodigieux des méchans ; mais ils sont beaucoup , si on les considère en eux-mêmes. « *

* *Frumenta Dominica in eorum [malorum] comparatione quidem pauca , sed multa per se ipsa. Epist. 93. ad Vincentium Rogatistam , Tom. 2. pag. 245.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 63

Mais quoique nous soyons sûrs , par les principes Théologiques & par l'aveu des Pères , que le nombre des justes qui ont existé dans tous les temps , surpasse de beaucoup celui qui nous est connu , & que dès-lors nous ayons droit d'en conclure que la perpétuité de la justice n'a jamais souffert aucune atteinte , il semble que la Providence n'ait pas voulu nous laisser sans preuves incontestables à cet égard , sans doute pour fermer la bouche aux Hérétiques qui se sont efforcés d'assigner à l'Eglise certains momens d'interruption ou de défaillance. Elle a bien voulu nous conserver dans les saints Livres une suite non interrompue de saints Personnages , qui , par leurs exemples & leurs exhortations , ont soutenu la Religion parmi les hommes : témoignages toujours subsistans , qui déposent contre la témérité de quiconque oseroit contredire une vérité si constante. Nous avons même cet avantage en parlant de ces hommes tout divins , c'est que la sainteté de leur vie nous est attestée par l'Esprit Saint lui-même , & cela dans chaque siècle ; ce qui donne à leur Histoire

le plus haut degré de certitude que l'on puisse désirer.

L'Auteur de la Vie des Saints de l'Ancien Testament a bien senti cette prérogative, & il l'a développée en ces termes : » Ce qui mérite particulièrement notre attention, c'est que, » si dans les Panégyriques ordinaires » des Saints de la Loi nouvelle, auxquels l'Eglise rend un culte religieux, l'Auditeur a souvent peine à » croire les actions miraculeuses qui » sont rapportées dans leurs vies, il » n'en est pas ainsi des Saints dont » j'entreprends l'éloge ; puisque nous » avons pour garants des faits que » nous avançons, des Ecrivains divinement inspirés, & l'autorité de Dieu » même. « *

Depuis la mort d'Adam jusqu'au Déluge, il est visible que la vraie piété n'a point été sans témoignage public. La corruption qui gagnoit peu à peu, & qui en vint au point de couvrir la surface de la terre, ne fut cependant pas assez universelle pour éteindre la

* Tom. I. Eloge d'Adam, pag. 4.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 65
race des véritables adorateurs. Seth & Enos, qui survécurent à Adam, en se succédant l'un à l'autre, se joignent au juste Noé. Enos eut même le bonheur de vivre avec lui pendant 84 ans, puisqu'il est mort, selon Ussérius, l'an du monde 1140. & que Noé avoit pris naissance l'an 1056.

Depuis la naissance de ce restaurateur du genre humain jusqu'au Déluge, il n'y a pas plus de difficulté. Quelqu'énormes & quelque multipliés que soient devenus les péchés des hommes, on pense bien que les soins de ce saint Patriarche conserverent la Religion toujours pure dans sa famille, puisque Dieu par une faveur spéciale la préserva toute entière des eaux du Déluge.

Depuis l'ordre donné à Noé pour la construction de l'Arche jusqu'au terrible moment qui engloutit dans les eaux tout l'Univers, on doit croire que plusieurs enfans de l'Eglise furent moissonnés pour l'éternité bienheureuse. Quand il n'y auroit que les enfans qui mouroient avant l'âge de raison, la justice originelle que les mérites anticipés du Sauveur leur ren-

66 *Quatrième Dissertation.*

doient par l'application des signes extérieurs usités dans ces temps-là, n'en est-elle pas une preuve sensible ? Car quoique la corruption fût montée à un si haut période, que Dieu, selon le langage de l'Écriture, se fût repenti d'avoir créé l'homme, il n'est pas croyable que l'Univers entier, & sur-tout la famille de Seth, qui avoit toujours conservé religieusement la pratique de purifier ses enfans du péché originel, selon la Tradition de ses ancêtres, ait négligé ces observances salutaires. La corruption des descendans de Seth n'est venu que tard & peu à peu. Il est donc raisonnable de penser que, du moins parmi ceux-là, plusieurs enfans ont reçu le bénéfice de la Rédemption par les moyens accoutumés.

Pérérius si versé dans ces matières, & si exact à tout examiner selon les règles d'une sévère critique, regarde ce point comme hors de doute, même à l'égard de plusieurs des enfans qui ont péri par le Déluge : * à plus forte raison doit-on penser la même chose

* Lib. 10. in Genes. disput. 3.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 67
de plusieurs autres qui sont morts avant
ce triste événement.

Sur le même principe ne doit-on
pas conclure que plusieurs adultes ,
depuis le commencement de la cor-
ruption des enfans de Seth , se sont
préservés de la contagion , & qu'ils
sont morts avant le Déluge dans la
paix du Seigneur ? En effet la corruption
n'ayant été que successive , tous ne sont
pas devenus subitement des objets de la
colère divine. Et d'ailleurs , il y auroit
de l'injustice de vouloir presser , dans
toute la rigueur des termes , l'expres-
sion de l'Écriture , (*Omnis caro cor-
ruperat viam suam* , Toute chair avoit
corrompu sa voie ,) puisque du moins
il en faut excepter Noé & sa famille :
marque évidente que ces propositions
générales de l'Écriture ne s'entendent
communément que d'une totalité mo-
rale qui désigne d'un côté une très-
grande multitude , mais qui n'exclue
pas de l'autre la réserve d'un petit
nombre ; nous en verrons plus bas des
preuves incontestables. Or si l'étendue
de cette proposition n'est pas telle ,
que quelques justes , dont l'Écriture
nous a laissé les noms , ne s'y trouvent

68 *Quatrième Dissertation.*

pas compris, ne pourra-t'on pas tirer la même conséquence en faveur de plusieurs autres, que Dieu n'a pas jugé nécessaire de nous faire connoître ? Bonfrénius ne s'éloigne pas de cette manière de penser dans son Commentaire sur cet endroit de la Genèse : & d'ailleurs, le principe de saint Grégoire rapporté plus haut * autorise ce raisonnement.

De plus, si l'Écriture sainte nous porte à croire que plusieurs, même de ceux qui ont péri par le Déluge, ont été sauvés ; comment peut-on s'empêcher de croire, que, jusqu'au moment de l'entrée dans l'Arche, il en soit mort, que Dieu par sa grace avoit préservés de la corruption générale ? Par exemple, n'auroit-on pas de la peine à mettre au nombre des réprouvés le père de Noé mort seulement cinq ans avant le Déluge, & remontrant en ligne directe, les autres Patriarches dont l'Écriture nous a conservé les noms, pour nous montrer la perpétuité du culte & de la Religion ?

Nous disons que l'Écriture sainte nous porte à croire que plusieurs de ceux

* Page 61.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 69
 qui ont péri par le Déluge, ont été sauvés. C'est l'Apôtre saint Pierre dans sa première Epître Chap. III. v. 19. & 20. qui a donné matière à ce sentiment, lorsqu'il dit que » J. C. étant » ressuscité vint prêcher aux Esprits » qui étoient retenus en prison, qui » autrefois avoient été incrédules, » lorsqu'au temps de Noé la patience » de Dieu les attendoit. « Car c'est ainsi que porte le Texte Grec, & c'est ainsi que saint Augustin, saint Jérôme & le Missel Romain ont lû : *Ἀπειθέσασιν ποτε, ὅτε ἀπαξ ἐξεδέχεται ἡ τῷ Θεῷ μακροθυμία ἐν ἡμέραις Νωε* : mot à mot, *qui fuerunt aliquandò increduli, quandò semel expectabat patientia Dei in diebus Noë.*

Sans entrer ici dans le détail des différentes opinions que ce Texte a fait naître parmi les Pères & les Interprètes, il est au moins certain que plusieurs ont été persuadés sur le Texte de l'Apôtre, que la descente de J. C. dans les Enfers avoit été utile, 1°. aux justes qui, dans les Limbes des Pères, attendoient l'arrivée du Sauveur, pour monter avec lui dans le Ciel : 2°. à d'autres, dont les crimes n'ayant pas

été suffisamment réparés sur la terre par la pénitence, étoient expiés après la mort par des tourmens proportionnés. Ils l'assurent nommément de plusieurs de ceux qui périrent par le Déluge, & qui n'ayant pas ajouté foi aux menaces que Noé leur faisoit de la part de Dieu, se convertirent enfin & firent pénitence dans le peu de temps qui leur resta, lorsqu'ils virent les effets de la colère du Seigneur. * *Hujusmodi predicatio*, dit entr'autres Cajétan, *communis fuit omnibus apud inferos; hac autem de quâ loquitur Petrus, peculiaris describitur his qui fuerunt tempore Noë: undè insinuatur eam predicationem esse fructuosam.* Nicolas de Lyra explique de même ce passa-

* Saint Jérôme sur le 6. Ch. de la Genèse, & sur le 1. Ch. de Nahum; S. Hilaire sur le *Pf.* 118. S. Epiphane, Hérésie 46. l'Auteur des Commentaires sur les Epîtres de saint Paul attribués à saint Ambroise, sur le 10. Ch. de l'Epître aux Romains, & sur le Ch. 4. de l'Epître aux Ephésiens; l'Abbé Rupert dans le 4. Livre de son Commentaire sur le 16. Ch. de la Genèse; le Cardinal Cajétan sur le passage de saint Pierre dont il est question, fournissent des preuves de ce sentiment.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 71
ge du Prince des Apôtres. C'est de toutes les interprétations des Pères celle que préfère le sçavant Estius. Selon lui, il est très-croyable que plusieurs des pécheurs qui avoient méprisé les paroles de Noé, lorsqu'il les menaçoit de la mort, (ce que saint Pierre appelle ici , *avoir été incrédules*) sont entrés dans les sentimens d'une pénitence véritable , mais imparfaite , lorsqu'ils se trouverent surpris par le Déluge ; & que leurs ames détenues dans les prisons de l'Enfer , pour l'entière expiation de leurs péchés , y ont été délivrées par J. C. lorsqu'il descendit en ces lieux.

M. de Saci a suivi le même sentiment , comme celui qui explique le mieux la pensée de l'Apôtre. » Sans » nous engager , dit-il , dans une trop » grande discussion sur toutes les di- » verses interprétations de ce passage , » nous suivrons la plus reçue , qui sup- » pose que quelques-uns qui avoient » été incrédules durant les cent ans » que Noé employa à bâtir l'Arche , » & qui se moquoient de lui , croyant » qu'un homme sage , comme il étoit , » avoit perdu l'esprit de s'appliquer à

» une si folle entreprise , voyant enfin
» arriver ce qu'il leur avoit prédit , ils
» penserent très-sérieusement à se con-
» vertir à Dieu , & pleurant leurs pé-
» chés , entrèrent dans des sentimens
» de pénitence , avant que d'être sub-
» mergés dans les eaux du Déluge.
» Ainsi ils se firent en quelque façon
» de ces mêmes eaux un Baptême pour
» leurs crimes , & offrirent à Dieu leur
» mort pour en être la satisfaction.
» Cette supposition est très-raisonna-
» ble ; & l'on peut dire de ces pre-
» miers hommes ce que le Psalmiste
» a dit depuis de leurs descendans :
» *Lorsque Dieu les faisoit mourir ,*
» *ils le cherchoient , ils retournoient à*
» *lui , & ils se hâtoient de venir le*
» *trouver.* Cet événement , qu'il faut
» suppléer aux paroles de l'Apôtre, fait
» le dénouement & la solution de la
» plupart des difficultés que l'on fait
» sur cet endroit. « Et un peu plus
» loin : » Dieu leur donna le loisir de se
» convertir , & les attendit à la péni-
» tence pendant tout le temps de la
» construction de l'Arche qui dura cent
» ans. Ils demeurèrent incrédules, du-
» rant tout ce temps , aux menaces de
» Noé ,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 73

» Noé , jusqu'à ce qu'ils en vissent l'ac-
» complissement aux approches du
» Déluge ; dont se voyant pressés , ils
» crièrent à Dieu miséricorde , & mou-
» rurent dans la douleur de leurs pé-
» chés. «

Ainsi , depuis Adam jusqu'au Délu-
ge , on voit toujours l'Eglise recueillir
des enfans pour l'Eternité bienheureu-
se ; & d'ailleurs le culte du Seigneur
& l'usage des sacrifices se perpétuent
sans interruption par le moyen des
Patriarches , & parmi un nombre de
fidèles , qui , quoique petit en compa-
raison des méchans , est toujours plus
considérable qu'on ne le croit commu-
nément. Le second âge de l'Eglise ne
jouit pas moins de ce double avan-
tage.

S E C O N D A G E .

Depuis le Déluge jusqu'à Abraham.

L'Ecriture passe rapidement sur le
temps qui s'est écoulé pendant
cet intervalle , si l'on ne fait attention
qu'aux justes d'une piété éminente dont

Tome V.

D

elle a publié la gloire. Noé, Abraham, Sem & Japhet sont les seuls dont elle ait fait expressément l'éloge. C'est ce qui fait dire d'abord à saint Augustin, qu'après le Déluge il est difficile de connoître *par l'Écriture* les traces de la Cité de Dieu, & de sçavoir si elle a été continuée sans interruption, ou s'il y a eu quelque intervalle pendant lequel il n'ait existé aucun adorateur du vrai Dieu. *

Quoique saint Augustin soit bien éloigné de penser que la race des justes ait péri sur la terre, comme nous le verrons tout-à-l'heure par ses propres écrits, il n'a pas cru devoir taire cette difficulté. Pour le temps où vivoit ce saint Docteur, elle pouvoit à la vérité former quelque ombra-ge dans l'esprit de ceux qui auroient été tentés de n'admettre comme incontestable, que ce qui est expressément marqué dans l'Écriture; parce que la supputation des Septante, dont la Version dominoit alors, augmente de beaucoup le nombre des années des

* Lib. 16, de Civ. Dei. Cap. 1.

Patriarches ; ce qui semble laisser un vuide entre les enfans de Noé & le Père des croyans.

Mais , selon le Texte original , plus digne de foi à bien des égards que la Version de ces Interprètes , cette difficulté même n'a pas le moindre fondement légitime. On y voit que Noé , mort seulement l'an du monde 2006 , se joint presque à Abraham né l'an 2008. Ainsi de ce côté-là seul l'objection est en quelque sorte réduite à rien : mais elle disparoît totalement, lorsqu'on jette les yeux sur les années que Sem survêcut à son père. Comme il n'est mort que l'an 2158 , il est constant qu'il a vécu pendant cent cinquante ans avec Abraham ; & dès - lors la perpétuelle visibilité des véritables adorateurs est rendue sensible. Dieu n'a retiré Sem de ce monde que cinquante ans après la naissance d'Isaac ; temps auquel la Religion avoit déjà pris une forme nouvelle , & recevoit tous les jours de nouveaux accroissemens dans la famille d'Abraham , sans compter Sara son épouse , Rébeca épouse d'Isaac , Loth & sa famille , Melchisedek & plusieurs autres qui professoient hau-

76 *Quatrième Dissertation.*

tement la Religion du vrai Dieu , lorsque le premier fils de Noé vint à mourir. Ainsi , sans faire dans l'Écriture de plus longues recherches , sans même recourir aux principes Théologiques , qui nous assurent de la perpétuité de l'Église , la succession des justes ne souffriroit encore aucune atteinte , & la divine Providence auroit suffisamment pourvu à nous la montrer dans les Livres sacrés.

Mais le saint Evêque d'Hyppone nous ouvre une carrière bien plus vaste , & nous fait découvrir alors beaucoup d'autres citoyens de la Cité de Dieu. Si pendant l'espace de temps qui s'est écoulé entre Noé , ses enfans & Abraham , l'Écriture ne nomme expressément aucun juste qui se soit appliqué à rendre au Seigneur un culte digne de lui , je ne croirai pas pour cela , dit saint Augustin , * qu'il ait cessé d'y en avoir. Je dirai au contraire qu'il auroit été trop long de les rap-

* *Benedictis igitur duobus filiis Noë , atque in medio eorum maledicto , deinceps usque ad Abraham de Justorum aliquorum , qui piè Deum colerent , commemoratione filitum est per annos amplius quàm mille ; nec eos defuisse crediderim : sed , si omnes*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 77

porter tous, & que cette exactitude seroit plus digne d'un Historien que de la Providence qui a inspiré les Prophètes. Il faut toujours observer que saint Augustin raisonne, même dans la supposition des Septante, qui établissent mille soixante & douze ans d'intervalle entre le Déluge & la naissance d'Abraham. Preuve invincible de la persuasion dans laquelle il étoit que le silence, même absolu, de l'Écriture ne seroit pas une raison de croire qu'il n'auroit point existé de justes dans certains temps, parce qu'il n'auroit pas plû à Dieu de nous conserver les noms de quelques-uns dans chaque âge & à la suite les uns des autres.

En effet, lorsqu'il examine l'époque de la construction de la fameuse Tour de Babel, il établit toujours le même principe comme incontestable.* »Quoi-
» qu'il ne soit pas exprimé évidem-
» ment (dans l'Écriture) qu'il y eut

commemorarentur, nimis longum fieret; & hæc esset magis historica diligentia quam Prophetica Providentia. *Lib. 16. Civ. Dei. Cap. 11. n. 3.*

* *Ibid. Cap. XI. n. 2.*

78 *Quatrième Dissertation.*

» alors des hommes pieux ; cette ob-
» curité, dit-il, n'est pas tant pour
» nous priver du fruit de nos recher-
» ches, que pour exercer notre vigilan-
» ce. « S. Augustin ne veut donc pas que
l'on s'en tienne à la seule énumération
des Saints que l'Écriture nous indique
expressément, il veut que l'on cherche,
que l'on pénètre dans son intention, & il
est persuadé que ce ne sera pas en vain.
Mais comment s'y prendre pour ne se
pas tromper ? Par quelle règle pour-
ra-t'on s'assurer que l'on ne poussera
pas trop loin ses recherches, & que l'on
ne sera pas réduit à de simples con-
jectures ? Le saint Docteur nous en
fournit encore les moyens dans le
même Chapitre XI. Quoique son rai-
sonnement soit un peu long, nous ne
pouvons nous dispenser de le rapporter
tout entier.

» Quand les Nations, dit-il, fu-
» rent punies par la diversité des Lan-
» gues, à cause de leur orgueil impie,
» & répandues par toute la terre, &
» que la Cité des méchants fût appelée
» *Confusion*, c'est-à-dire, *Babylone* ;
» la Langue dont tous les hommes se
» servoient auparavant, demeura dans

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 79

» la maison d'Héber. De là vient ,
» comme je l'ai remarqué ci-dessus ,
» que l'Ecriture , dans le dénombreme-
» ment des enfans de Sem , met Héber
» le premier, quoiqu'il ne soit que le
» cinquième de ses descendans. Com-
» me donc cette Langue demeura
» dans sa famille , tandis que les au-
» tres Nations furent divisées chacune
» en la leur , elle fut depuis appelée
» Hébraïque. Car il falloit bien alors
» lui donner un nom pour la distin-
» guer de toutes les autres qui avoient
» aussi chacune le leur ; au lieu que
» lorsqu'elle étoit seule , elle n'avoit
» point de nom particulier..... Ce qui
» nous porte à croire que cette Lan-
» gue est celle qui étoit d'abord com-
» mune à tous les hommes , c'est que
» le changement & la multiplication
» des Langues a été une punition du
» péché , & qu'ainsi le Peuple de Dieu
» a dû être exempt de cette peine.
» Aussi , n'est-ce pas sans raison que
» cette Langue a été celle d'Abraham,
» & qu'il ne l'a pû transmettre à tous
» ses enfans , mais seulement à ceux ,
» qui , issus de Jacob , ont composé
» le Peuple de Dieu , reçu son allian-

80 *Quatrième Dissertation.*

» ce, & mis au monde le Christ. Hé-
» ber lui-même n'a pas fait passer cette
» Langue à toute la postérité, mais
» seulement à la branche d'Abraham.
» Ainsi, quoique l'Écriture ne marque
» pas précisément qu'il y eut des gens
» de bien, lorsque les méchants bâtif-
» soient Babylone, cette obscurité
» n'est pas tant pour nous priver du
» fruit de nos recherches que pour
» exercer notre vigilance. Car quand
» on voit d'un côté qu'il y avoit d'abord
» une Langue commune à tous les
» hommes, qu'il y est fait mention
» d'Héber avant tous les autres en-
» fans de Sem, quoiqu'il n'ait été
» que le cinquième de ses descendans,
» & que la Langue des Patriarches,
» des Prophètes & de l'Écriture même
» est appelée Langue Hébraïque; &
» de l'autre côté, quand on demande
» où cette Langue qui étoit commune
» avant la division, s'est pû conser-
» ver; comme il est hors de doute que
» ceux parmi lesquels elle s'est con-
» servée, ont été exempts de la peine
» du changement des Langues: que
» se présente-t'il autre chose, sinon
» qu'elle est demeurée dans la famille

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 81

» de celui dont elle a pris le nom ,
» & que ce n'est pas une petite preuve
» de la justice de cette famille d'avoir
» été à couvert de cette punition gé-
» nérale. «

De tout ce long Texte , & de tout ce que le même saint Docteur dit antérieurement Chap. X. dont nous supprimons le récit pour abrégé , il résulte : 1°. Que la famille d'Héber , qui a conservé la première Langue des hommes dans sa vigueur primitive , a toujours subsisté. *Non defuit domus Heber , ubi ea , quæ antea fuit omnium , Lingua remaneret.* 2°. Que c'est dans ces descendans de Sem que s'est perpétuée la Cité de Dieu , le Peuple de Dieu. *Tenenda est igitur series generationum ab ipso Sem , ut ipsa ostendat post Diluvium Civitatem Dei.* 3°. Que le changement des Langues ayant été une punition de l'orgueil des hommes qui composoient la Cité terrestre , & qui prétendoient par leur édifice prodigieux se soustraire à la justice divine , supposé que le Seigneur résolut de les submerger dans un second Déluge , *de pænâ venit illa multiplicatio , mutatioque Linguarum* , le Peuple de Dieu ,

82 *Quatrième Dissertation.*

(c'est-à-dire les descendans de Sem par Héber ,) qui n'avoit point pris de part à cette entreprise audacieuse , devoit être exempt de ce qui en étoit la punition. *Utiquè præter hanc pœnam esse debuit Populus Dei..... sine ullâ dubitatione ubi remansit (Lingua antea communis ,) non ibi fuit illa pœna quæ facta est mutatione Linguarum. 4^o.* Enfin il résulte que cette permanence de la Langue primitive dans cette famille n'est pas une preuve médiocre de sa justice & de sa piété. *Quid aliud occurrit , nisi quòd in hujus gente remanserit , à cujus nomine nomen accepit ; & hoc justitiæ gentis hujus non parvum apparuisse vestigium , quòd , cum aliæ gentes plecterentur mutatione Linguarum , ad istam non pervenit tale supplicium.*

Voilà donc , selon saint Augustin , la famille dans laquelle se sont perpétrés les véritables adorateurs , c'est-à-dire , celle d'Héber descendu de Sem par Arphaxad. Et quoique l'Écriture n'ait pas célébré leurs vertus , comme celles de Noé , de Sem & d'Abraham , nous sommes toujours autorisés à croire qu'ils n'avoient point dégénéré de la piété de leurs ancêtres.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 83

Ce n'est pas que nous voulions assurer qu'il n'y ait eu que des Saints dans cette famille, & qu'aucun de ses membres ne se soit écarté de la voie du Seigneur. Nous imiterons la sage retenue de saint Augustin, qui dans le même Chap. X. après s'être proposé cette difficulté, répond que peut-être, *fortassis*, il est plus vrai-semblable que, parmi les enfans de Sem & de Japhet, il se soit trouvé des idolâtres, mais aussi qu'il n'est pas moins croyable que la race même de Cham ait produit des adorateurs du vrai Dieu. *Fortassis enim (quod profectò est credibilius) & in filiis duorum illorum (Sem & Japhet) jam tunc antequàm Babylonia cœpisset institui, fuerunt contemptores Dei, & in filiis Cham cultores Dei.*

» Quand nous cherchons, dit-il
» dans le même endroit, la Cité de
» Dieu dans ces soixante & douze
» Nations dont parle l'Écriture, nous
» ne sçaurions pas assurer que dès ce
» temps-là, où les hommes ne par-
» loient qu'un même langage, ils
» aient tous tellement abandonné le
» vrai Dieu, que *la véritable piété ne*

84 *Quatrième Dissertation.*

» soit demeurée que dans la famille de
» Sem par Arphaxad jusqu'à Abraham ;
» ou bien si la Cité de la terre ne
» commença qu'à la construction de
» la Tour de Babel ; ou plutôt si ces
» deux Cités subsisterent ensemble ,
» celle de Dieu dans les deux fils de
» Noë , qui furent benis , & dans leur
» race , & celle de la terre dans celui
» qui fut maudit & dans sa postérité.
» Mais au moins nous devons
» croire qu'il y a toujours eu sur la
» terre des hommes de l'une & de
» l'autre Cité. «

Ainsi de quelque manière que l'on examine la pensée de saint Augustin , il sera toujours évident qu'il étoit persuadé , 1^o. que la véritable piété n'a jamais cessé d'être en vigueur dans la famille de Sem jusqu'à Abraham. *Ita ut in istis generationibus pietas vera remaneret , quæ descendunt de semine Sem per Arphaxad , & tendunt ad Abraham.* Ce qu'il confirme encore dans un autre endroit , lorsqu'en parlant des temps qui ont suivi le Déluge jusqu'à Abraham , & après avoir avoué qu'un grand nombre s'est dans la suite abandonné à l'idolâtrie & à toutes sortes

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 85
 de crimes , il ajoute qu'alors même
 la race des justes ne manqua pas , &
 qu'il y avoit toujours des citoyens de
 la sainte Cité , qui cherchoient Dieu
 avec un esprit de piété , & qui rem-
 portoient la victoire sur l'orgueil du
 Démon. *Neque tunc sanè defuerunt*
justi , qui Deum piè quærent , &
superbiam Diaboli vincerent , cives
illius Civitatis (a). C'est sans doute la
 pensée de saint Ambroise , lorsqu'il affu-
 re que Dieu avoit réservé le juste
 Noé , non-seulement pour renouveler
 la race des hommes , mais aussi pour
 être une source , une pepinière de jus-
 tice. *Quem (Noë) Dominus Deus*
ad renovandum semen hominum reser-
vavit , ut esset justitiæ seminarium (b).
 Voilà pour ce qui regarde cette épo-
 que. Mais 2°. & ce qui est d'une bien
 plus grande étendue , c'est que dans
 aucun temps , selon le même saint Au-
 gustin , la race des enfans de Dieu n'a
 pû souffrir un seul moment d'éclipse.
Utrumque tamen hominum genus ter-

(a) Lib. de catech. rudibus , Cap. XIX.

(b) Lib. de Noë & Arcâ , Cap. I. n. 1.

86 *Quatrième Dissertation.*
ris nunquam defuisse credendum est.
Ce grand principe doit avoir son application dans toute la suite des siècles ; mais les âges suivans en auront encore moins besoin que les deux premiers.

TROISIÈME AGE,

*Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à
la sortie d'Egypte.*

LE progrès de la Cité de Dieu , dit saint Augustin , * commence alors à paroître davantage : cette Cité devient plus connue , & les promesses divines se développent avec une plus grande clarté.

En effet , le nombre des justes , dont l'Écriture seule a célébré la gloire dans cet espace de 500 ans , est au moins aussi considérable que celui des deux âges qui avoient précédé , qui cependant forment un espace de deux mille ans. Nous avons d'abord Abraham & Sem , qui , comme nous l'avons vû

*. Lib. 16. de Civ. Dei, Cap. XII.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 87
plus haut, vécurent ensemble 150 ans. La piété d'Isaac, de Jacob, de Joseph, de Benjamin, de Loth, de Melchisedek, celle de Sara & de Rébecca est connue de tout le monde. On n'ignore pas non plus la sainteté de Moïse, d'Aaron, de Marie la Prophétesse qui commencèrent à vivre sur la fin de cet âge. Le serviteur d'Abraham nommé Eliézer, que ce saint Patriarche envoie dans son pays natal chercher une épouse à son fils Isaac, nous est aussi représenté dans la Genèse, Chap. XXIV. comme un homme craignant Dieu. C'est lui seul qu'il invoque pendant son voyage comme le Dieu d'Abraham, c'est à lui seul qu'il rapporte la réussite de son entreprise, c'est lui seul qu'il reconnoît pour auteur des prospérités de son Maître ; & ce peu que l'Ecriture nous dit de sa personne & de ses sentimens, nous doit donner une haute idée de sa vertu.

Qui pourroit douter que plusieurs autres, dans la famille de ces Patriarches, & même parmi ceux qui leur étoient attachés, aient marché dans la voie du Seigneur, quoiqu'ils ne soient pas désignés nommément ? Ces

88 *Quatrième Dissertation.*

hommes si ardens pour la gloire de Dieu auroient-ils négligé de le faire connoître à tous ceux qui leur appartenoient, eux qui eurent un si grand soin de les aggréger à son alliance par le sceau de la Circoncision ? Et le Tout-puissant, qui se nomme lui-même avec tant de complaisance le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, auroit-il voulu ne composer leur maison, qui étoit si nombreuse, que d'impies, d'idolâtres & de profanateurs de son saint Nom ?

Par exemple, quoique les deux épouses de Jacob (Lia & Rachel) ne nous soient pas montrées dans l'Écriture sous des traits aussi éclatans que celles d'Abraham & d'Isaac (Sara & Rébecca ,) doivent-elles moins être mises au nombre des fidelles servantes du Seigneur ?
» Quand nous n'aurions, dit un Au-
» teur plusieurs fois cité, * pour ga-
» rant de la sainteté de ces deux fi-
» delles épouses de Jacob, que cette
» heureuse alliance qu'elles contrac-

* Discours sur les Vies des Saints de l'An-
cien Testament. *Tom. II. pag. 64 & 65.*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 89

» tent avec lui , & qui les fait entrer
» dans les bénédictions qui lui sont
» promises ; cet attachement si parfait
» qu'elles conservent jusqu'à la mort
» pour celui qui étoit dépositaire des
» promesses ; ce généreux sacrifice
» qu'elles firent en renonçant à une
» patrie idolâtre, & à la maison de leur
» père , pour suivre par-tout ce saint
» Patriarche, & participer à ses épreu-
» ves qui étoient une image parlante
» des souffrances futures du Messie ;
» ce zèle de Rachel qui emporte en
» partant les Idoles de son père ,
» pour lui ôter cette occasion d'ido-
» lâtrie ; * l'affection persévérante de
» Jacob pour ses deux épouses , ne
» nous laisseroient pas lieu de douter
» qu'elles n'aient été en tout & tou-
» jours de fidelles compagnes de sa
» foi : & jugeant de leurs actions par
» leur foi même , & de ce qui pour-
» roit leur rester d'imperfection par
» la grandeur de leur foi qui les en
» purifioit, nous ne pourrions être que
» persuadés qu'elles étoient du nom-

* C'est la pensée de plusieurs Pères & spécialement de saint Basile , de saint Grégoire de Nazianze & de Théodoret.

» bre de ces anciens justes qui vivoient
» de la foi, & en qui Dieu ne laissoit
» de légers défauts, qu'afin de les con-
» server dans l'humilité, & leur faire
» sentir le besoin qu'ils avoient de la
» grace du Médiateur; en un mot, en
» qui ces défauts n'étoient pas incom-
» patibles avec la justice & la sain-
» teté. «

Aussi cet Auteur n'a-t-il pas hésité de placer leur éloge avec ceux des plus grands perionnages qui ont existé avant J. C. Il en est, sans doute, plusieurs autres, principalement dans la famille du Patriarche Jacob, que l'on doit mettre dans le même rang. Les défauts que l'on remarque de temps en temps dans quelques-uns de ses enfans, ne seroient pas une raison suffisante pour les en exclure, sur-tout si l'on fait attention que ces défauts n'ont pas été capables de mettre obstacle aux bénédictions abondantes, que ce saint Patriarche inspiré de Dieu leur donne sur le point de mourir.

Il y a plus: c'est que les Nations même étrangères aux descendans des Patriarches, n'ont pas été privées du bonheur de donner quelquefois des

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 91
habitans à la sainte Cité de Dieu.
Saint Augustin, sur l'exemple de Job,
regarde ce point comme hors de doute.
Voici comme il s'en explique dans le
XVIII^e Livre de la Cité de Dieu, Chap.
XLVII. » Je ne crois pas, dit-il, que
» les Juifs mêmes osent soutenir que
» personne qu'eux n'ait servi le vrai
» Dieu depuis l'élection de Jacob, &
» la réprobation d'Esau. A la vérité
» il n'y a point eu d'autre Peuple que
» celui-là, qui ait été proprement ap-
» pellé le Peuple de Dieu; mais ils
» ne peuvent nier qu'il n'y ait eu
» quelques personnes parmi les autres
» Nations, qui aient été de véritables
» Israélites, entant que citoyens de la
» céleste Patrie: car s'ils le nient, il est
» aisé de les convaincre par l'exemple
» de Job, cet homme saint & admira-
» ble, qui n'étoit ni Juif ni Profélyte;
» mais un étranger originaire d'Idu-
» mée; que l'Ecriture néanmoins loue
» si hautement, qu'elle déclare que nul
» homme de son temps ne lui étoit
» comparable pour la piété. ... Je ne
» doute point, continue le même saint
» Docteur, que la divine Providence
» n'ait voulu nous apprendre par ce-

92 *Quatrième Dissertation.*

» lui-ci , que parmi les autres Peu-
» ples , plusieurs ont pû vivre selon
» Dieu & appartenir à la Jérusalem
» spirituelle. «

En effet , ne connoît-on pas encore
chez les étrangers le célèbre Melchi-
sedek Roi de Salem , dont la justice
& la sainteté sont au - dessus de tous
les éloges humains , & dont l'Apôtre
saint Paul lui-même ne relève le mé-
rite que par son silence ? Et qui ose-
roit dire que de son temps il étoit le
seul étranger qui adorât le vrai Dieu ?
Il faut faire attention qu'il étoit Roi
& Prêtre du Très-haut. Comme Roi,
il devoit avoir des imitateurs du culte
qu'il rendoit à la Divinité. » On juge
» ordinairement de la Religion d'un
» Peuple par celle que son Roi pro-
» fesse , « dit à cette occasion un Au-
teur sçavant , & peut - être trop peu
connu. * En général ; c'est une vérité
constante , sur - tout lorsqu'une émi-
nente sainteté se trouve jointe à la di-
gnité Royale. Ces deux qualités réu-

* Propositions importantes pour l'apolo-
gie de la Religion. *Tom. I. pag. 12.*

nies emportent avec elles un caractère de persuasion, qui attire & qui provoque l'émulation des cœurs. Comme Prêtre du Très-haut, il est encore plus visible que Melchisedek a dû avoir plusieurs de ses sujets qui professassent la Religion de leur Prince. On n'est pas Ministre du Tout-puissant pour soi seul. Ce ministère est public, il est spécialement relatif aux Elus de Dieu, c'est pour eux qu'il subsiste, & nécessairement il suppose des sujets dignes de l'occuper, & à l'égard desquels il s'exerce. Il est donc très-raisonnable de croire que, du temps de Melchisedek, il y avoit d'autres véritables adorateurs que lui; & en suivant la pensée de saint Augustin, il résulte que la postérité même de Cham, dont ce saint Roi paroît avoir été issu, a donné de temps en temps à Dieu des citoyens de la sainte Cité.

On en peut dire autant du pays que Job habitoit. Premièrement, la famille toute entière, qui étoit nombreuse, étoit élevée sur les mêmes principes de crainte & d'amour de Dieu dont il étoit pénétré. On n'ignore pas avec quelle attention scrupuleuse ce

saint homme veilloit à conserver dans ses enfans l'esprit de Religion qu'il leur avoit inspiré. Il avoit sept fils & trois filles avant son désastre. Lorsque Dieu lui eut renvoyé la santé, il lui rendit un pareil nombre d'enfans, qui ne furent pas moins sa joie & sa consolation que les premiers; & il n'y a point à douter que les enfans de ses enfans, qu'il vit jusqu'à la quatrième génération, selon l'Écriture (Job. XLII. 16.) n'aient reçu de sa part la même éducation que leurs pères.

Quant au Peuple, dont il étoit Souverain, (selon toutes les apparences,) l'Écriture, en introduisant trois des amis de Job qui s'entretiennent avec lui sur les effets de la Providence divine, & qui nous dit expressément au XLII^e Chap. v. 10. que Dieu se réconcilia avec ces trois amis de son serviteur, qu'ils avoient accusé mal à propos, & qui nous parle des sacrifices d'expiation qu'ils lui offrirent, ne nous fait-elle pas entendre qu'il en étoit d'autres que Job & sa famille dans l'Idumée, qui connoissoient le Seigneur & qui l'adoroient? Les Peuples étrangers aux descendans des Patriarches,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 95
en qui la Nation d'Israël avoit commencé, n'étoient donc pas exclus du privilège de donner à Dieu des enfans & des saints.

Or, si la société d'un Job, d'un Melchisedek, formoit des justes & des saints parmi ceux qui leur étoient soumis, n'en doit-on pas dire autant de ceux qui vivoient à l'école des Patriarches, & qui étoient soutenus par la grandeur de leur foi, par la force de leur exemple, & par l'authenticité des promesses dont ils étoient spécialement les dépositaires ? Doit-il paroître étonnant qu'ils aient eu des imitateurs de leurs vertus ?

Ces présomptions très-fortes se tournent en vérités constantes, quand on fait réflexion que le but de Dieu, en séparant son Peuple du reste des Nations, & en lui confiant ses oracles, étoit de perpétuer son culte & son Eglise. Il est clair, & tous les Pères en conviennent, que l'effet principal des promesses si souvent réitérées aux Patriarches, & de l'alliance éternelle que Dieu contracta avec eux, n'étoit pas la possession de la Terre de Canaan. Elle étoit, il est vrai, le gage

96 *Quatrième Dissertation.*

de la fidélité du Seigneur à remplir ce qu'il avoit promis; mais elle n'en étoit ni le terme ni la fin dernière. C'étoit moins une propagation charnelle que ces hommes éclairés avoient à attendre, qu'une succession non interrompue d'enfans spirituels, de véritables adorateurs, de dignes héritiers d'une autre vie; & dans ce sens tous ceux qui se sont sanctifiés depuis que le monde existe, en quelque pays qu'ils aient opéré leur salut, appartiennent à Abraham, à Isaac & à Jacob. Saint Paul y est formel, lorsqu'il nous déclare que tous ceux qui sont nés d'Israël, ne sont pas pour cela Israélites; & que tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas pour cela ses enfans: c'est-à-dire, (car il s'explique lui-même) que ce n'est pas la naissance selon la chair, qui forme les enfans de Dieu; mais que ceux-là seuls sont censés lui appartenir en qualité d'enfans de la promesse, qui sont les imitateurs de sa foi & de sa vertu. Car tel est, ajoute le même Apôtre, le sens de cet oracle du Seigneur. *Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelita; neque qui semen sunt Abrahæ, omnes*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 97
omnes filii ; sed in Isaac vocabitur tibi
semen : id est , non qui filii carnis ,
hi filii Dei ; sed qui filii sunt pro-
missionis , estimantur in femine. Pro-
*missionis enim verbum hoc est. **

De ce principe incontestable , qui est
est un de plus évidens de la Religion,
il résulte que , les promesses de Dieu
étant de leur nature éternelles & in-
variables , celles d'une propagation
spirituelle , dont il est question , ne
peuvent avoir été privées de leur effet
dans aucun temps. Il faut donc , pour
leur parfait accomplissement , que sans
préjudice des justes que les autres Na-
tions ont pû produire de temps à au-
tre , la race des enfans de Dieu n'ait
jamais souffert aucune interruption
dans la Nation sainte , pour laquelle
les promesses étoient spécialement fai-
tes ; en sorte que la sainte Cité de
Dieu se soit perpétuée d'âge en âge
parmi elle , malgré la corruption plus
ou moins étendue des mauvais Israë-
lites.

Il ne s'agit point de prétexter ici ,

* Rom. IX. Vers. 6 , 7 & 8.

98 *Quatrième Dissertation.*

ou le silence de l'Écriture dans certaines époques qui nous paroissent moins fécondes , ou l'ignorance dans laquelle nous sommes des moyens que le Seigneur a employés , pour procurer l'effet de ses promesses. Que nous importe d'être instruits du détail & des circonstances , lorsque nous sommes sûrs de la solidité du principe qui les suppose nécessairement ? Les promesses , comme les dons de Dieu , sont sans repentir. Il a fait avec son Peuple une alliance spirituelle , éternelle & souvent réitérée aux Patriarches ; c'est un fait certain : & cette alliance n'est pas simplement conditionnelle , elle est absolue. Croyons donc , sans hésiter , qu'il a tenu sa parole ; & ne cherchons point par des objections frivoles à en éluder la certitude. Au reste , nous avons vû jusqu'ici qu'à s'en tenir même à la narration de l'Écriture , elle nous a fourni d'âge en âge de quoi satisfaire les esprits les plus difficiles. Elle deviendra dans la suite encore plus abondante en preuves.

Avant de passer au quatrième âge , nous rapporterons ici un passage de l'Auteur de l'Ecclésiastique. Il servira

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 99
tout à la fois à confirmer ce que nous
avons dit jusqu'à présent sur la durée
perpétuelle & sur le nombre des vrais
fidèles, & à fixer nos jugemens dans
l'examen des siècles de l'Eglise qu'il
nous reste à parcourir jusqu'à J. C.
En effet, si cet Auteur sacré entreprend
depuis le XLIV^e Chap. de son Livre
jusqu'au L^e de faire l'éloge de ces hom-
mes miraculeux dont l'Histoire sainte
nous a donné connoissance, il a soin
de nous avertir qu'ils n'ont pas été les
seuls fidèles enfans du Seigneur; que ces
hommes riches en vertu n'ont pas sim-
plement acquis une gloire qui leur fût
personnelle, mais qu'elle est passée
d'âge en âge; que leurs enfans ont
laissé après leur mort un grand nom
qui renouvelle la gloire de leurs pères;
qu'il en est même, dont on a perdu
le souvenir, & qui sont morts sans
que leur mémoire se soit conservée;
que les enfans de leurs enfans ont été
un Peuple saint, & que leur race est
demeurée fidèle à l'alliance du Sei-
gneur. *Omnes isti in generationibus
gentis suæ gloriam adepti sunt, & in
diebus suis habentur in laudibus. Qui
de illis nati sunt, reliquerunt nomen*

*narrandi laudes eorum : & sunt quorum non est memoria : perierunt quasi qui non fuerint ; & nati sunt quasi non nati , & filii ipsorum cum ipsis.... Hereditas sancta nepotes eorum , & in testamentis stetit semen eorum. **

Voilà cette postérité spirituelle , qui étoit spécialement , & pour tous les temps, promise aux Patriarches , & qu'il ne faut jamais confondre avec ce corps d'Israélites charnels , qui s'abandonnerent à toutes sortes de désordres. Si quelquefois on a de la peine à la distinguer dans la foule des prévaricateurs, on a toujours , pour la reconnoître, les lumières de la foi qui nous assure que cette postérité subsiste , lors même que nous serions le plus tentés de la croire anéantie.

* Ch. XLIV. Vers. 7, 8, 9 & 12.

QUATRIÈME ÂGE,

Depuis la sortie d'Egypte jusqu'au commencement de la captivité d'Assyrie ou de Babylone.

Cet espace de temps beaucoup plus fertile en merveilles que les trois autres, nous fournit aussi l'occasion de connoître nommément un plus grand nombre de véritables adorateurs. L'établissement d'un culte nouveau & perpétuel, la direction des Prophètes qui se succédoient l'un à l'autre, tant de grands hommes suscités miraculeusement pour être les conducteurs d'Israël, ouvrent une carrière bien plus vaste à nos éloges, & une ample matière à nos réflexions.

On peut diviser cet âge en deux parties. La première, qui contient 479 ans, s'étend depuis la sortie d'Egypte en 2513 jusqu'à la fondation du Temple par Salomon en 2992. La seconde renferme un espace de 424 ans, c'est-à-dire, depuis la fondation du

premier Temple jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en 3416. Ce qui forme en tout 903 ans, pendant lesquels le Peuple d'Israël, tantôt heureux, tantôt malheureux, à proportion de sa fidélité ou de son infidélité, est néanmoins une preuve toujours subsistante de l'amour du Seigneur à son égard. On en voit des traces jusques dans ses plus grands châtimens.

Pendant les 40 ans que ce Peuple, délivré de la servitude d'Égypte, passe dans le désert, on voit sur-tout éclater la piété de Moÿse, d'Aaron, de Josué, de Caleb, d'Eléazar, d'Ithamar, de Phinées, & celle de Marie la Prophétesse. Mais ne s'en trouvera-t'il pas d'autres parmi tout ce grand Peuple, qui aient été fidèles au Seigneur & à ses Loix? L'Histoire sainte va nous instruire. On y verra sans doute des murmures multipliés, des révoltes scandaleuses contre les ordres du Tout-puissant, l'adoration d'un Veau d'or, crime horrible, & cela dans le temps même que le Dieu d'Israël se manifestoit à son serviteur Moÿse, & qu'il lui donnoit les préceptes dont l'observance devoit rendre

ce Peuple à jamais heureux : mais aussi l'on aura la consolation d'y appercevoir de vrais Israélites, animés d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu & de son culte, & qui, par leur activité pour son service, arrêtent son bras vengeur prêt à s'appesantir sur tant de têtes coupables. On y verra des foiblesses jusques dans Aaron & sa sœur, jusques dans Moïse, puisque Dieu les en punit l'un & l'autre, en leur interdisant l'entrée de la Terre promise; mais ces foiblesses réparées par la pénitence ne mirent point d'obstacle à leur sainteté. On sçait que le privilège des Saints n'est point de n'avoir jamais fait de fautes, mais de n'y avoir pas persévéré. Ce seroit donc un fort mauvais prétexte pour s'inscrire en faux contre la sainteté de quelques personnages de l'Ancien Testament, que de s'autoriser de certains défauts qui leur sont reprochés dans les Livres saints. Quand Dieu même, qui n'a pas voulu nous laisser ignorer ces taches de leur vie, nous montre dans la suite quelques unes de leurs vertus, ou que nous les voyons placés par la divine Providence dans des emplois

importans relatifs au bien de son Eglise, sans qu'ils se soient attirés de nouveaux reproches, n'est - ce pas une preuve que leur réconciliation avec le Seigneur a suivie de près la disgrâce qu'ils avoient encourue, & que la punition de leurs premières infidélités les a rendus plus attentifs sur eux-mêmes & plus constans dans leurs devoirs ? C'est sur ce principe que l'on doit juger, dans tous les temps, ceux qui ont fait profession d'adorer le vrai Dieu. Il en est un autre qui n'est pas moins certain, & qui restreint nécessairement la généralité des propositions de l'Ecriture sur les révoltes & les idolatries du Peuple d'Israël ; ce sont les éloges qu'elle accorde quelquefois à un petit nombre animé d'un vrai zèle, sans nous en rien dire de désavantageux. Les sentimens que l'on voit régner dans les paroles & dans les actions de quelques autres, le silence même que l'Ecriture garde sur la conduite de plusieurs dont elle a souvent occasion de parler, dont cependant elle se contente de nous faire connoître les emplois éminens, forment un grand préjugé en faveur de leur justice & de

leur sainteté. Les Historiens sacrés n'auroient pas manqué de prévenir la fausseté de nos jugemens, en nous faisant le portrait de leurs désordres, comme ils l'ont fait de tant de Rois indignes & de plusieurs mauvais Pontifes, si ceux dont ils nous ont à peine donné les noms, n'avoient été vraiment dignes de nos éloges.

En effet, pour entrer dans un certain détail, croira-t-on que les Anciens que Moïse établit pour être le Conseil de la Nation, (Exod. I. 5, 18.) fussent du nombre de ces murmureurs & de ces Idolâtres que Dieu extermina dans le désert? Et le Législateur d'Israël les auroit-il choisis pour cet important office, s'il n'avoit reconnu en eux des qualités qui les rendissent dignes de lui être associés dans le ministère?

On peut en juger par le conseil que Jethro donne à Moïse son gendre, & dont il est fait mention dans le XVIII^e Chap. de l'Exode. Il l'avertit de ne se pas consumer par un travail inutile, en voulant juger seul tout Israël, mais d'établir au milieu du Peuple un Conseil subsistant, qui le

décharge de tout ce qu'il y aura de moindre importance. Et il est à observer qu'il lui dit de choisir, parmi tout le Peuple, des hommes craignans Dieu, qui aiment la vérité, & qui haïssent l'injustice. *Provide..... viros timentes Deum, in quibus sit veritas, & qui oderint iniquitatem.* ✽. 21. Il l'assure que, s'il en agit de la sorte, il accomplira l'ordre du Seigneur. *Si hoc feceris, implebis imperium Dei.* ✽. 23. Moyse aussitôt, considerant l'ordre de Dieu dans l'avis que lui donne son beau-père, fait tout ce qu'il lui avoit suggéré. *Quibus auditis, Moyses fecit omnia qua ille suggesserat.* Il y avoit donc, au milieu de tout ce grand Peuple, des hommes craignans Dieu, & qui pratiquoient la justice, quoique leurs noms ne soient pas parvenus jusqu'à nous. On doit même croire que ceux dont Moyse fit choix, n'étoient pas les seuls de cette espèce.

Le conseil que Jethro donne à Moyse, nous est encore une preuve de ses sentimens & de sa piété. Quoiqu'il ne fût point de la race des Patriarches, il avoit sçu conserver la crainte du Seigneur. Il en vient faire

profession en présence de tout Israël. On le voit aux *ψ.* 11. & 12. reconnoître la Toute-puissance divine dans les miracles opérés en faveur du Peuple choisi. Il offre des sacrifices & des holocaustes au Dieu du ciel & de la terre. Aaron & tous les Anciens d'Israël communiquent avec lui, & lui donnent à manger en présence du Seigneur, dit l'Écriture; marque évidente qu'ils regardoient Jethro comme un adorateur du vrai Dieu. *Obtulit ergò Jethro cognatus Moysi holocausta & hostias Deo : veneruntque Aaron, & omnes Seniores Israël, ut comederent panem cum eo coram Deo.* C'est ce qui fait dire au P. Calmet sur cet endroit de l'Exode, que » Jethro » n'étoit point Idolâtre, & qu'il servoit » le vrai Dieu. «

On n'aura pas de peine à se persuader que Séphora l'épouse de Moïse, que Gerzam & Eliézer ses deux enfans, aient été élevés dans la Religion, l'une de son époux, & les autres de leur père. Le zèle de Moïse pour le service de Dieu ne nous permet pas de penser qu'il ait négligé de procurer

un aussi grand bien à des personnes qui lui étoient si chères.

Hur, que Moÿse associe à Aaron pour gouverner le Peuple, pendant qu'il est sur la montagne pour y recevoir les ordres de Dieu, & qui soutient les bras de ce saint Législateur, pendant le combat d'Israël contre Amalec, ne doit-il pas être mis au même rang? Eût-il été choisi par le plus fidèle Ministre du Très-haut pour tenir sa place en son absence, s'il n'avoit pas été rempli de cet esprit de foi & de Religion qui animoit toutes ses démarches?

Le plus grand nombre des enfans de Lévi, qui n'avoient point pris de part à l'érection du Veau d'or, & qui se joignirent à Moÿse (Exode XXXII.) pour exterminer les adorateurs de cette Idole, dont ils firent mourir en un seul jour près de 23000, * étoient certainement animés de l'esprit d'une véritable piété, & pleins d'ardeur pour le culte du vrai Dieu. Aussi Moÿse

* Selon le Texte Hébreu, il n'y en a que trois mille.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 1097
leur déclare-t-il, Chap. XXXII. v. 29.
que par cette action de zèle ils ont
consacré leurs mains au Seigneur, &
qu'ils se sont attirés sa bénédiction.
Consecrastis manus vestras hodiè unus-
quisque in filio & fratre suo, ut detur
vobis benedictio.

Au Chap. XXXIII^e du Deutérono-
me v. 8. 9. & 10. Moïse relève en-
core la sainte générosité de cette Tri-
bu, à cause du zèle ardent qu'elle fit
paroître dans cette circonstance. Cette
obéissance aux ordres du Seigneur, &
cette promptitude à venger sa gloire,
lui furent si agréables, qu'il donna
pour récompense à cette Tribu le Sa-
cerdoce de la Nation. » Ceux-là, dit
Moïse en s'adressant à Dieu même,
» qui ont exécuté votre parole, qui
» ont gardé votre alliance & vos ordon-
» nances, vous offriront de l'encens,
» lorsque vous serez en colère. Ce
» sera eux qui mettront l'holocauste
» sur votre Autel. «

Après la punition de l'Idolatrie du
Veau d'or, le Peuple d'Israël réconci-
lié avec son Dieu, à la prière de Moïse,
devient tout autre. Les sentimens de
l'obéissance & de la piété renaissent

dans son cœur, & il en donne des
 marques sensibles. On le voit au Chap.
 XXXV^e de l'Exode s'empresse, dès
 la première demande que lui en fait
 Moÿse, de venir offrir au Seigneur
 tout ce qui étoit nécessaire pour la
 construction du Tabernacle & de ses
 dépendances. Les femmes, comme les
 hommes, se dépouillent avec plaisir de
 ce qu'elles ont de plus précieux en
 or, en argent, en bijoux, en pour-
 pre, en écarlate, en peaux & en bois
 de toute espèce, en parfums & en
 aromates; & tous, dit l'Écriture, vien-
 nent faire leurs offrandes de grand
 cœur & avec une pleine volonté. *Ob-
 tulerunt mente promptissimâ atque
 devotâ primitias Domino..... viri
 cum mulieribus..... Omnes viri & mu-
 lieres mente devotâ obtulerunt dona-
 ria. . . . Cuncti filii Israel voluntaria
 Domino dedicaverunt.* (*ψ.* 21, 22. &
 29.) Ces offrandes devinrent même
 si abondantes, que Moÿse fut obligé
 de faire crier dans le camp par un
 Héraut, que personne n'apportât plus
 rien; parce que les ouvriers destinés
 au travail avoient plus de matière qu'il
 ne leur en falloit. (Chap. XXXVI.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 111

ψ. 5, 6. & 7.) Preuve bien sensible de leur retour au Seigneur. En effet, on vit bien dans la suite ce Peuple s'abandonner plusieurs fois au murmure, & s'attirer par-là des châtimens terribles; mais depuis l'adoration du Veau d'or jusqu'à son arrivée sur les confins de la Terre promise, l'Ecriture ne lui reproche plus aucune Idolatrie. Et de-là vient que Balaam appelé par Balac la dernière année du séjour dans le désert, & forcé par le Seigneur lui-même de donner à son Peuple des bénédictions, déclare en présence du Roi des Moabites & de toute sa Cour, qu'il n'y a point d'Idole dans Jacob, qu'on ne voit point de Simulacre dans Israël, qu'il n'y a parmi ce Peuple ni augure ni divination. *Non est Idolum in Jacob, nec videtur Simulacrum in Israel..... Non est augurium in Jacob, nec divinatio in Israel.* (Nombre XXIII. ψ. 21, 23.) C'est ainsi que porte la Vulgate. Le Texte Hébreu présente un sens encore plus étendu, & paroît admettre alors dans ce Peuple une exemption de toute espèce d'iniquité: car on y lit, (Dieu) » ne voit point » d'iniquité dans Jacob, il ne voit

112 *Quatrième Dissertation.*

22 point de prévarication dans Israël. *לֹא הִבִּיט אֶזְרָא בְּעֵינָיו וְלֹא רָאָה עֲמָל בְּיִשְׂרָאֵל* (*Ló- hībbit -âouên^e beïdⁿghakób- oúló- rá-âh. ⁿghâmâl beïi-çerâ-êl.)* Mais sans vouloir presser à la rigueur la force de ces termes, ils sont au moins une preuve certaine du grand changement qu'avoient opéré dans leurs mœurs les châtimens du Très-haut. S'il s'en est trouvé dans la suite qui se soient attiré, par leurs révoltes, de nouvelles punitions, il est à croire que tout le Peuple n'y entroit pas; & d'ailleurs les exemples de sévérité, qui suivoient sur le champ, faisoient bientôt rentrer dans le devoir.

On objectera peut-être contre cette interprétation l'universalité des termes de l'Écriture, qui semble vouloir insinuer que Caleb & Josué furent les seuls de cette grande multitude qui entrèrent dans la Terre promise; d'où l'on tire communément la conséquence, que le Peuple tout entier s'étoit rendu coupable des crimes qui avoient attiré cette proscription.

Mais 1.^o c'est mal connoître la valeur des propositions générales de l'Écriture, que de n'y admettre aucune

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 113
restriction, & ce n'est point entrer dans l'intention de l'Esprit saint. Il est mille endroits dans les Livres sacrés, dont les expressions, quoiqu'universelles, veulent être réduites à un sens limité.

En effet, c'est un langage ordinaire à tous les Ecrivains sacrés, lorsqu'ils adressent la parole au Peuple d'Israël, soit pour le consoler dans ses disgrâces, soit pour le menacer des châtimens du Seigneur, de s'exprimer d'une manière aussi universelle, que si tous étoient dignes de consolation ou de menaces. Lorsqu'ils parlent de la sainteté de ce Peuple, ils disent en général & sans restriction, qu'ils sont tous des Saints. *Omnis multitudo Sanctorum est.* (Nomb. XVI. ψ. 3.) *Populus tuus omnes justi.* (Jérémie LX ψ. 21.) Lui reprochent-ils ses infidélités? il semble que tous, sans en excepter un seul, en soient coupables. *A minore usque ad majorem omnes avaritia student.* (Jérém. VI. ψ. 13.) Il y avoit cependant dans ce temps-là de saints Prophètes & de saints Particuliers, comme nous le verrons dans la suite. De même, lorsqu'Achan dérobe quel-

114 *Quatrième Dissertation.*

que chose du sac de Jéricho contre la défense expresse du Seigneur, il est dit en général, (Josué VII. v. 11. & 12.) que les enfans d'Israël avoient transgressé le commandement du Seigneur, qu'Israël avoit péché & violé l'alliance, & qu'il ne pourroit pas subsister devant ses ennemis. *Filii autem Israel pravaricati sunt, & usurpaverunt de anathemate..... Peccavit Israel, & pravaricatus est pactum meum, tuleruntque de anathemate, & furati sunt atque mentiti, &c..... Nec poterit Israel stare ante hostes suos, eosque fugiet; quia pollutus est anathemate.* Cependant un seul étoit coupable du délit; le reste du Peuple n'avoit pris aucune part à cette désobéissance. Et ainsi de mille autres exemples semblables qu'il seroit facile de rapporter, & dont on ne pourroit soutenir la généralité absolue, sans se rendre ridicule.

— Saint Augustin, Livre XVI. de la Cité de Dieu, Chap. X. en a extrait quelques-uns que nous rapporterons ici. Il observe, d'après l'Écriture, que s'il est dit d'une manière universelle que *tous ont quitté le droit chemin, & se sont corrompus*, qu'il n'y en a pas

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 115
un seul qui fasse le bien, qu'il n'y en a pas un seul, il est dit aussi dans le même endroit : *Tous ces hommes qui commettent l'iniquité, & qui dévorent mon Peuple, comme ils feroient un morceau de pain, ne réfléchiront-ils jamais ?* Il y avoit donc alors un Peuple de Dieu, continue le saint Docteur. Ainsi ces paroles, *il n'y en a pas un seul qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul*, sont dites des enfans des hommes, & non des enfans de Dieu. Car il est dit auparavant : *Dieu a jeté les yeux du haut des Cieux sur les enfans des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui le connoisse & qui le cherche ;* après quoi il ajoute, *Il n'y en a pas un seul qui fasse le bien*, pour montrer qu'il ne parle que des enfans des hommes, c'est-à-dire, de ceux qui appartiennent à la Cité qui vit selon l'homme, & non selon Dieu.

Génébrard sur les mêmes paroles du Psalmiste fait la réflexion suivante.
* *Il n'y en a pas un seul* (qui fasse le bien,) c'est une hyperbole, dit-il ;

* Omnes declinaverunt.... non est usque ad unum... Hebr. ne unus quidem. Est au-

parce que Dieu a dans chaque âge ses élus qui le servent & qui l'invoquent. Tous les Interprètes s'accordent à reconnoître cette vérité en général. * Pourquoi donc, lorsque l'on vient à l'application, se trouve-t'il que l'on manque assez souvent au principe, en tirant des conséquences contraires? L'idée de mépris que l'on s'est formée de la Nation sainte, est sans doute la source de cette illusion. L'expérience & l'examen du Contexte de l'Écriture dans les endroits où ces généralités se rencontrent, devoient apprendre à en juger autrement. Nous disons donc, & nous croyons l'avoir prouvé par ce qui précède, qu'il faut restreindre ces propositions universelles avec une égale équité. Et de même que dans les temps de la plus grande ferveur du peuple d'Israel, il ne faut pas conclure de la

tem hyperbole; quoniam Deus singulis aetatibus suos habet electos, à quibus colatur & invocetur.

* On peut voir entr'autres Bonfrérius sur le *ψ. 1.* du 6. Ch. de la Genèse, Cornélius a Lapide sur le I. Ch. d'Isaïe, & spécialement Léonard Marius sur cet endroit de la Genèse, pag. 85. col. 1.

valeur des propositions illimitées qui lui sont favorables, que tous, sans en excepter un seul, ont été des Saints; de même il ne faut pas s'imaginer que les reproches faits dans la même forme s'étendent sur tous les individus, sans la moindre restriction, & qu'alors ils n'ont tous été que des impies.

Nous n'ignorons pas que l'on cherche assez fréquemment à éluder la force des propositions générales, qui déposent en faveur de la justice & de la sainteté de ce Peuple, & qu'on croit y avoir réussi en les transportant uniquement à l'Eglise Chrétienne, sans aucun égard pour les loix de l'harmonie. De-là, cet usage où se mettent si souvent certains Interprètes, à la vuë des idées grandes & sublimes que les Prophètes nous donnent de l'Eglise, d'assurer hardiment que toutes ces expressions majestueuses ne peuvent avoir leur véritable application que sous la nouvelle Loi; & que l'accomplissement des Prophéties favorables n'a lieu que depuis Jésus-Christ: comme si l'Eglise, qui est la même en substance dans tous les temps, n'étoit pas appuyée sur les mêmes fondemens avant & après l'arri-

vée du Médiateur ; comme si les caractères de sainteté & d'indéfectibilité ne lui étoient pas également propres dans l'un & dans l'autre état.

Mais , quand on auroit raison d'en agir de la sorte , ce que nous sommes très-éloignés de croire , la difficulté dont on s'effraye sans raison , & par pur préjugé à l'égard de la Nation sainte , ne resteroit pas moins dans toute sa force. Ces propositions générales transportées aux Chrétiens , ne feroient-elles pas toujours susceptibles de restrictions , de modifications & très-fréquentes & très-étendues ? Si dès le commencement du Christianisme , temps où la ferveur naissante étoit plus soutenue , & par les miracles & par les exemples héroïques de vertu , on voit néanmoins régner parmi les Chrétiens des crimes de toute espèce , quelques-uns même de si honteux , qu'au rapport de saint Paul , on n'en connoissoit point de tels parmi les Gentils , *qualis nec auditur inter Gentes* ; que dirons-nous des siècles postérieurs , & du nôtre ? Regarderons-nous maintenant chacun des Chrétiens comme autant d'élus ?

Voilà des embarras réels où l'on se jette, lorsqu'on en veut éviter qui ne sont qu'imaginaires.

Il faut l'avouer ingénument, on n'est point assez équitable sur cet article. Lorsque l'on fait le parallèle de l'ancien Peuple & du nouveau, il semble que tout soit perdu pour la Religion, si l'on ne s'attache pas à mettre toutes les vertus, toutes les belles actions possibles du côté des Chrétiens, & au contraire tous les crimes, toutes les abominations du côté des Israélites; & que c'est en quoi consiste la différence des deux Peuples. A entendre certains Commentateurs sur plusieurs des passages rapportés plus haut, & sur d'autres semblables, on diroit qu'avant J. C. il n'y avoit que des impies, même parmi les descendans des Patriarches. C'est en vain que Dieu, par la bouche de ses Prophètes, les appelle tant de fois son Peuple choisi, ses enfans bien-aimés, la Nation sainte & bénie du Seigneur; ils ne doivent tous passer que pour des objets de sa colère & de son indignation: mais depuis J. C. tous les Chrétiens sont autant d'ames

d'élite; toutes les complaisances, tous les bienfaits du Seigneur nous étoient réservés à l'exclusion de tout autre Peuple. Si quelquefois, revenu comme d'un profond sommeil, on s'étonne soi-même d'avoir poussé si loin ses déclamations, & que l'on se hazarde jusqu'à en diminuer la force par quelque légère restriction, ce sont, pour ainsi dire, des aveux extorqués, que l'on ne tarde pas à rétracter par de nouveaux anathêmes contre l'ancien Peuple, & toujours sur la seule généralité des propositions accablantes qui le regardent.

Voilà où conduit le faux zèle, & l'envie désordonnée d'ôter aux Juifs actuels l'occasion de se glorifier dans les vertus de leurs pères. Disons-nous ce que nous en pensons? ... Eh! pourquoi soustraire une vérité? On s'est trop appliqué, pour confondre les Juifs, à les accabler de reproches sur leurs infidélités passées. (Hélas! ne feroient-ils pas en droit de les rétorquer contre nous?) On a cru que pour relever les prérogatives de la Loi nouvelle, il falloit donner de l'ancien Peuple l'idée la plus défavantageuse, qu'il

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 121
qu'il seroit possible, & l'on s'est livré
sans mesure à cette manière de penser
& d'agir. De-là tant d'interprétations
forcées des passages qui sont les plus
clairs & les plus décisifs en faveur d'Is-
raël, parce que l'on regardoit comme
important de leur en ravir l'applica-
tion. De-là l'extension absolue que l'on
a donnée aux propositions universelles,
lorsqu'elles pouvoient concourir à la
condamnation de ce Peuple ; & au
contraire, tant d'efforts multipliés pour
empêcher qu'ils ne s'appropriassent les
oracles divins, lorsqu'ils étoient tant
soit peu avantageux. Toutes ces fausses
démarches ne viennent, sans doute,
que de ce que l'on perd de vuë cette
vérité si constante, que Dieu, dans
tous les temps, s'est toujours réservé
un nombre de fidèles serviteurs ; &
que la corruption, la plus grande que
l'on puisse supposer parmi les hommes,
n'a jamais été capable d'anéantir la race
des Saints sur la terre, même avant
l'Incarnation.

Peut-être s'imagine-t-on servir l'E-
glise, en déprimant sans mesure la Na-
tion d'Israël ; mais à quoi pense-t-on
d'en agir de la sorte ? C'est assurément

lui faire plus de mal que de bien. Ce parti que l'on prend, est bien plus capable de confirmer les Juifs actuels dans leur aliénation pour le Christianisme, que de les y ramener. Par-là on fomenté de plus en plus chez eux la haine qu'ils ont conçue pour la Religion Chrétienne, & c'est une espèce de mur d'airain que l'on oppose à toute persuasion dans l'esprit de cette Nation infortunée. Il y auroit, au contraire, tout à espérer de leur retour (avec la grace du Sauveur,) si, en les éclairant sur l'excellence de la Loi Evangélique qu'ils rejettent, on s'attachoit plutôt à les plaindre de leur éloignement, qu'à les accabler de reproches sur un passé que l'on se plaît à charger des plus noires couleurs. Cette compassion juste & bien placée, que l'on auroit pour leurs malheurs, les gagneroit peu à peu; & ramenant insensiblement leur esprit aliéné, elle les disposeroit à écouter plus favorablement les instructions charitables qu'on auroit à leur donner, pour les introduire dans le sein de l'Eglise.

Les Apôtres saint Pierre & saint Paul étoient pleins de cet amour & de

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 123
cette commisération pour leur Peuple. Toujours réservés jusques dans leurs reproches, on ne les voit point chercher à le trouver plus coupable qu'il n'étoit. Lors même qu'ils parlent du refus que la plûpart des Juifs firent de reconnoître Jésus-Christ; bien-loin de réduire presque à rien parmi eux le nombre des vrais fidèles, ils semblent, au contraire, tout occupés à couvrir le nombre des prévaricateurs. » Si
» *quelques-uns d'entr'eux*, dit saint
» Paul, n'ont pas crû, la promesse
» est-elle pour cela abolie? « *Si quidam illorum non crediderunt, nunquid abolita est promissio (a)*? Il les assure que Dieu n'a pas rejeté son Peuple. *Nunquid Deus repulit Populum suum (b)*? Saint Pierre les excuse en quelque sorte, pour les gagner à Jésus-Christ. *Scio quia per ignorantiam fecistis (c)*. Et c'est la leçon que Jésus-Christ lui-même nous donne sur la croix, lorsqu'adressant la parole à son Père, il excuse jusqu'à ses per-

(a) Rom. iiij. 3. (b) Ib. xj. 1.

(c) Act. iiij. 17.

secuteurs. *Pater, dimitte illis ; nesciunt enim quid faciunt.* * Est-ce sur de tels modèles que se sont formés ceux dont le zèle amer se répand si souvent en invectives contre un Peuple, que le Seigneur chérissoit si tendrement ? ...

Les méprises qu'occasionne si souvent dans les Commentaires l'extension que l'on donne à certaines propositions générales de l'Écriture, nous ont mis dans le cas de toucher légèrement les abus & les dangers qui s'ensuivent. Nous revenons à notre but.

Nous avons dit 1°. & nous avons prouvé que ces propositions universelles, soit favorables, soit défavorables, sont souvent susceptibles de restriction. Mais 2°. dans la circonstance présente où nous considérons le Peuple d'Israël, c'est-à-dire, pendant son séjour dans le désert, nous ajoutons que les menaces & les châtimens du Seigneur ne doivent pas être pris dans cette généralité absolue que les

* Luc. xxij. 34.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 125
termes semblent présenter. Et, pour ne pas sortir de l'exemple de Caleb & de Josué rapporté plus haut, il est aisé de comprendre par le récit même de l'Écriture, qu'ils ne furent pas les seuls de ceux qui étoient sortis d'Égypte, qui passèrent le Jourdain; d'où il résulte qu'ils ne s'étoient pas tous rendus coupables des crimes que Dieu punit dans le désert.

» Il est certain, dit le Père Calmet,
(Chap. XIV. des Nomb. v. 23.)
» qu'aucun de ceux qui avoient mur-
» muré, n'entra dans la Terre promise;
» mais il est assez probable qu'il y en
» eut d'autres que Caleb & Josué, qui
» n'eurent point de part au murmure.
» Origènes croit (*Hom 27. in Num.*)
» que les Prêtres & les Lévités, n'ayant
» point tenté le Seigneur, ne furent
» point enveloppés dans le châtement
» commun; & il est certain qu'Eléa-
» zar fils d'Aaron entra dans la Terre
» promise, (Josué. XIV. 1.) L'Écri-
» ture elle-même nous fournit une
» exception à cette sentence générale,
» lorsqu'elle dit, Verset 29. qu'au-
» cun de ceux qui ont été comptés
» depuis l'âge de vingt ans & au-des-

» *sus*, & qui ont murmuré contre le
» *Seigneur*, ne possédera la Terre pro-
» mise. Or, combien y eut-il de fem-
» mes & d'enfans au-dessous de vingt
» ans, & de Prêtres & de Lévites,
» qui ne furent pas compris dans ce
» dénombrement? Est-il croyable,
» que dans toute cette multitude de
» plus de six cents mille hommes, il
» n'y en eut que deux qui n'aient
» point murmuré? Ne sçavons-nous
» pas que Salmon qui épousa Rahab,
» avoit été témoin des prodiges du Sei-
» gneur, & qu'il fut néanmoins un
» de ceux qui entrèrent dans le pays
» de Canaan? Ainsi, lorsque Moÿse
» dit au v. 1. & 2. de ce Chapitre,
» que tous les Israélites murmurèrent
» contre le Seigneur, & qu'ensuite il
» proteste qu'aucun de ceux qui ont
» murmuré, n'entrera dans la Terre
» promise; il faut prendre ces expres-
» sions dans un sens limité, suivant cette
» règle de S. Jérôme (*Epist. ad Da-*
» *mas. 149.*) qui veut que souvent dans
» l'Écriture on prenne le terme *tous*
» pour un grand nombre. *Secundùm*
» *eum canonem, quem sapè exposui-*
» *mus Scripturarum, omnia non ad*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 127

» *totum referenda esse, sed ad partem*
» *maximam.* «

Il paroît par le XXVI^e Chap. des Nombres v. 60. qu'Ithamar entra de même dans la Terre promise; puisque dans le dénombrement qui se fait, dans les plaines de Moab, de la Tribu de Lévi, & spécialement de la famille d'Aaron, l'Histoire sainte fait expressément mention de la mort de Nadab & d'Abiu, sans parler d'Eléazar & d'Ithamar; ce qui donne lieu de penser qu'ils étoient encore tous les deux vivans.

Saint Paul lui-même n'autorise-t'il pas les exceptions dans le cas présent, lorsqu'avec sa modération ordinaire il dit au Ch. X^e de la première Epître aux Corinthiens v. 5. que » *plusieurs*
» des Israélites déplurent au Sei-
» gneur, & qu'en conséquence ils mou-
» rurent dans le désert? « *Non in plu-
ribus eorum beneplacitum est Deo;*
nam prostrati sunt in deserto. N'est-ce pas nous laisser à entendre, qu'il en étoit un nombre d'autres qui ne s'étoient pas rendus coupables des crimes qui avoient mérité cette punition? Poursuivons.

Les soixante & dix Anciens que Dieu fait choisir à Moÿse pour composer le grand Conseil de la Nation, (Nomb. II. 16, 17, & 25.) étoient des hommes recommandables par leur piété & par leur sagesse. Quand nous n'aurions, pour nous en assurer, que le choix que Dieu fait de leurs personnes pour un emploi aussi important, nous ne pourrions pas en douter. Mais les circonstances qui accompagnent ce choix du Seigneur, ajoutent encore à la gloire de ces 70. Vieillards. Lorsqu'ils sont présentés devant le Tabernacle, Dieu prend, selon le langage de l'Écriture, de l'esprit qu'il avoit mis dans Moÿse, pour le leur communiquer ; c'est-à-dire, de cet esprit de force & de prudence, de zèle & d'amour pour le service de Dieu, qui animoit toutes les actions de ce sage Conducteur d'Israël. * Par cette nouvelle infusion de graces, l'esprit de Prophétie leur est aussi communiqué. Deux de ces Anciens, dont l'un se nommoit Eldad, & l'autre Médad, en

* Num. II. 16, 17 & 25.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 129
sentent l'impression dans le camp même où ils étoient demeurés ; & tout Israël est témoin de ce prodige, qui fut permanent dans leurs personnes ; puisque, selon la remarque de l'Écriture, lorsqu'ils eurent commencé à prophétiser, ils ne cessèrent point de le faire dans la suite. *

Vers la fin du voyage dans le désert, & sur le point d'entrer dans la Terre promise, plusieurs des enfans d'Israël se laissèrent séduire par des filles Madianites ; & non contents de se prostituer, avec ces Idolâtres, ils offrirent encore de l'encens à Béliphégor leur Divinité. Mais on n'ignore pas avec quel zèle ces crimes furent réparés. Celui de Phinéas éclata surtout, lorsque voyant un Israélite entrer dans la tente d'une Madianite, pour y commettre ces abominations, il les perça courageusement de son épée l'un & l'autre. Dieu, pour le récompenser de cette action héroïque, lui promet que sa famille jouira toujours du Sacerdoce ; parce que, dit

* Ibid. *ψ.* 25, 26 & 27.

l'Écriture , il a brûlé de zèle pour son Dieu , & qu'il a expié le crime des enfans d'Israël. (*a*). Phinée ne fut pas le seul qui se signala dans cette occasion. Une partie du Peuple animé du même esprit lava cette abomination dans le sang des coupables , par l'ordre de Moÿse : & il en périt vingt-quatre mille (*b*).

En un mot , il suffit de lire le quatrième Chapitre du Deutéronome , pour se convaincre , par le récit même de Moÿse , que parmi le Peuple d'Israël , il y en avoit un assez grand nombre qui s'étoit attaché au culte du Seigneur , & qui ne s'en écarta jamais. C'est à ceux-là qu'il adresse ces paroles , qui sont tout à la fois & une instruction sur leurs devoirs , & un éloge de leur fidélité. » Vos yeux , dit-il , ont vû
 » tout ce que le Seigneur a fait contre
 » Béelphégor , & de quelle sorte il a ex-
 » terminé tous les adorateurs de cette

(*a*) Et erit tam ipsi quam semini ejus pactum Sacerdotii sempiternum ; quia zelatus est pro Deo suo , & expiavit scelus filiorum Israël. *Num.* xxv. 13.

(*b*) Ibid. *ψ.* 5 & 9.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 131

» Idole du milieu de vous : mais vous
» qui vous êtes attachés au Seigneur
» votre Dieu, vous avez tous été con-
» servés en vie jusqu'aujourd'hui. Vous
» sçavez que je vous ai enseigné les
» Loix & les Ordonnances, selon que
» le Seigneur mon Dieu me l'a com-
» mandé. Vous les pratiquerez dans
» la Terre que vous devez posséder,
» vous les observerez, & vous rem-
» plirez ce qu'elles exigent : car c'est
» en cela que vous ferez paroître votre
» sagesse & votre intelligence devant
» les Peuples ; afin qu'entendant par-
» ler de toutes ces Loix, ils disent :
» Voilà un Peuple vraiment sage & in-
» telligent, voilà une Nation grande
» & illustre. *

Après la mort de Moïse, le Peuple d'Israël, renouvelé dans le désert, ne montre plus, sous le commandement de Josué, la même obstination qu'il avoit montrée en tant de circonstances. Cette seconde génération, témoin des châtimens que ses pères avoient encourus, & instruite par ces

* Deut. iv. 4, 5 & 6.

exemples de sévérité, devient beaucoup meilleure & plus docile que celle qui avoit péri dans le désert, à cause de ses murmures & de ses idolatries. L'Écriture ne reproche point à ceux-ci de s'être laissé aller aux mêmes crimes. Si quelqu'un, tel qu'Achan, vient à transgresser les ordres de Dieu, il est aussi-tôt puni, & Israël est réconcilié. On ne voit plus de ces révoltes qui avoient si souvent affligé Moïse. Au contraire, l'Écriture leur rend plusieurs fois ce glorieux témoignage, que sous la direction de Josué, & même long-temps après lui, ils sont demeurés fidèles au Très-haut. » Attachez-vous » au Seigneur votre Dieu, comme » vous l'avez fait jusqu'à ce jour, « leur dit Josué sur la fin de sa vie. Ch. XXIII. v. 8. *Adhæreatis Domino Deo vestro, quod fecistis usque in diem hunc.* Et dans le Ch. XXIV^e v. 21^e: » Les enfans d'Israël servirent » le Seigneur pendant tous les jours » de Josué, & des Vieillards qui vé- » curent long-temps après lui. « *Servivitque Israël Domino cunctis diebus Josuë & Seniorum qui longo tempore vixerunt post Josuë.* Ce qui se trouve

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 133
encore répété au II^e Chap. des Juges
v. 7.

En effet, l'obéissance parfaite des Tribus de Ruben, de Gad & de la demi Tribu de Manassé aux ordres que Josué leur intime de la part de Dieu, (Josué I.) le zèle que Phinée & les anciens Députés de tout le Peuple font paroître contre ces mêmes Tribus, sur le seul soupçon de schisme que leur donne un Autel élevé sur les bords du Jourdain après la conquête de la Terre sainte, (Ch. 22.) la manière soumise & religieuse avec laquelle ces Tribus se défendent du crime qu'on leur imputoit, & les protestations réitérées, qu'on leur voit faire dans ce Chapitre, de leur attachement inviolable aux Loix du Seigneur, sentimens confirmés par les effets, selon le témoignage même de l'Esprit Saint, nous sont des preuves certaines de leur piété & de leur fidélité.

Il seroit donc inutile de nous arrêter à parcourir l'espace de temps qui s'écoule pendant la vie de Josué & des Anciens qui vécurent long-temps après lui. L'Écriture nous assure que

ce ne fut qu'après la mort de cette génération fidèle, que les enfans d'Israël commencèrent à rentrer dans les voies perverses qui avoient attiré sur leurs grands - pères tant de malheurs & de châtimens. *

Cette époque malheureuse de leur retour à l'idolatrie, dont on voit des traces si fréquentes sous le regne des Juges, est, à la vérité, une des plus nébuleuses de l'Histoire sainte. Mais Dieu n'abandonnoit pas pour cela le soin de pourvoir à la perpétuité de son Eglise. Si le mal prévaloit par intervalles dans un grand nombre, il restoit toujours un troupeau de véritables adorateurs. La preuve des faits nous en convaincra davantage.

1°. Nous avons les Juges suscités miraculeusement pour délivrer ce Peuple, toutes les fois qu'il se repentoit de ses infidélités. Othoniel, Aod, Samgar, Barac, la Prophétesse Débora, Gédéon, Thola, Jair, Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon Samson, Samuel sont canonisés par l'Esprit de

* Judic. ij. 2, 7, 10 & 11.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 135
vérité. D'abord les Livres saints nous
annoncent plusieurs fois qu'ils étoient
animés de l'Esprit de Dieu. (a) Ensuite
le divin Auteur du Livre de l'Ecclé-
siastique nous fait de leurs personnes
en général un éloge, qui exclut toute
espèce de défiance que pourroient nous
laisser certaines actions de quelques-
uns d'eux. » Après Josué, dit-il, sont
» venus les Juges que l'Ecriture dé-
» signe chacun par leur nom. Leur
» cœur ne s'est point corrompu; ils
» ne se sont point détournés du Sei-
» gneur, en sorte qu'ils méritent que
» leur mémoire soit en bénédiction,
» que leurs os refleurissent dans leurs
» sépulchres, que leur nom de-
» meure éternellement, & qu'il passe
» à leurs enfans avec la gloire qui est
» dûe aux Saints. « (b)

Saint Paul nous confirme ce témoi-
gnage au Ch. XI^e de l'Epître aux Hé-
breux, lorsqu'après avoir fait en par-

(a) Voyez entr'autres endroits le Livre des
Juges, Ch. iij. 10. Ch. vj. 34. Ch. xj. 29.
Ch. xiiij. 24 & 25. Ch. xiv. 6 & 19.
Ch. xv. 14.

(b) Eccli. xlvi. 13.

ticulier l'éloge de chacun des Patriarches, il passe à celui des Juges d'Israël, dont il se contente de nommer quelques-uns, & des Prophètes en général. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il s'est sur-tout attaché à parler expressément de ceux qui pourroient former quelque difficulté; & par le témoignage qu'il leur rend, il les met hors de toute critique. » Qu'ajouterais-je encore? dit ce grand Apôtre v. 32 & 33. » Le temps me manqueroit, si je voulois raconter les actions de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuël & des Prophètes, qui par la foi ont conquis des Royumes, qui ont accompli les devoirs de la justice, & qui ont reçu l'effet des promesses. «

L'Apôtre en passe beaucoup sous silence, disent sur ce passage Estius & le P. Bernardin de Picquigny: il n'en cite que quelques-uns, sans même garder l'ordre de leur histoire. Mais ce peu suffit pour nous convaincre de la sainteté de chacun d'eux.

2°. Outre les Juges dont la justice & la piété se manifestent en tant de circonstances, l'Écriture fait mention

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 137
de plusieurs autres personnages recommandables de l'un & de l'autre sexe, en nous mettant sous les yeux quelques-unes de leurs actions. Saint Paul lui-même, dans le Chapitre XI^e de l'Épître aux Hébreux, place l'éloge de Rahab au milieu de celui des Patriarches & des Prophètes; & dans le second Chapitre des Juges, on la voit reconnoître la puissance du vrai Dieu, & être incorporée à son Peuple, parmi lequel elle épouse un des descendans du Patriarche Juda, & elle devient ayeule du Messie.

Nous avons vû l'amour de Phinée pour le Seigneur, & les récompenses que lui mérita son zèle à défendre les intérêts du vrai Dieu.

La soumission pleine & entière de la fille de Jephthé au vœu imprudent de son père, n'est-elle pas une preuve sensible de sa vertu & de sa religion ?

Le père & la mère de Samson nous sont pareillement représentés dans les Chapitres XIII^e & XIV^e des Juges comme des gens craignans Dieu & fidèles à observer ses préceptes.

L'histoire de Ruth rapportée dans

le Livre qui porte son nom, est connue de tout le monde. Booz lui rend la justice, Ch. III. v. 11. que tout le Peuple sçait qu'elle est une femme vertueuse. *Scit enim omnis Populus mulierem te esse virtutis.* La candeur & la piété de ce même Booz & de Noëmi, qui nous sont tracées dans le même Livre, ne sont pas des objets moins dignes de notre admiration.

Au VI^e Chapitre des Juges v. 7. & 8. on voit paroître dans Israël un Prophète, dont le nom ne nous a pas été conservé. Mais sa mission nous garantit assez qu'il étoit un homme de Dieu. Il vient faire des reproches aux enfans d'Israël sur leurs infidélités.

Dans ce même espace de temps fleurissoient les Cinéens. La pureté de leurs mœurs & leur exactitude aux préceptes de la Loi ne sont pas équivoques. L'Écriture leur rend toujours un témoignage avantageux, de même qu'aux Réchabites leurs successeurs, dont nous aurons occasion de parler dans la suite. Au milieu de la corruption d'Israël ils vivoient retirés, comme des Anachorètes, loin des occasions de chute qui entraînoient la

mu litude , & ils confervoient inviolablement le culte du vrai Dieu. Jahel femme d'Haber Cinéen est louée entre autres dans le Cantique de Débora.

Le père & la mère de Samuël ne font pas moins illustres par la sainteté de leur vie & par leur exactitude au service du Seigneur. On voit au premier Chapitre du premier Livre des Rois , qu'ils alloient régulièrement à Silo dans les jours marqués , pour s'y acquitter de leurs devoirs de Religion en présence de l'Arche & du Tabernacle , pour y adorer le Seigneur & lui offrir des sacrifices. Elcana y amenoit toute sa famille, ses deux épouses, Anne & Phénenna , & les enfans de celle-ci. Le foi d'Anne éclate principalement dans cette prière fervente , qui lui mérite de mettre au monde un Saint sur qui se repose l'esprit de Prophétie. Elle est elle-même avantagée de cette faveur insigne. Son Cantique rapporté au II. Ch. en est une preuve.

Lorsque les enfans d'Héli eurent révolté tout Israël par leurs injustices , & que Dieu eut résolu de les faire mourir en punition de leurs crimes , un homme de Dieu , *vir Dei* , que

l'Écriture ne nomme pas encore, est chargé (ψ. 27 & 28. du même Chapitre II.) de venir faire des reproches au Grand-Prêtre Héli sur sa mollesse à reprendre ses enfans, & de lui annoncer leur perte & la sienne.

Ce petit nombre de véritables Israélites que l'Écriture nous fait connoître dans le temps des Juges, lorsque l'occasion s'en présente, nous doit faire sentir que l'esprit d'une sincère piété se conservoit toujours dans les temps même les plus orageux.

3°. Si les Israélites sont plusieurs fois retombés dans l'idolatrie pendant l'espace de plus de trois cents ans, qui s'est écoulé entre la mort de Josué & des Anciens, jusqu'au regne de Saül, on ne peut pas se dissimuler qu'il y ait eu de fréquens & même de longs intervalles, pendant lesquels le Seigneur étoit servi dans Israël. On peut distinguer ces temps où la Religion fleurissoit parmi ce Peuple, à la paix dont le souverain Maître le laissoit jouir. C'étoit la loi qu'il s'étoit imposée lui-même, comme on le peut voir en cent endroits dans les Livres

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 141
de Moÿse, & sur-tout dans le Chap.
XXVI. du Lévitique & le XXVIII. du
Deutéronome. Il y est expressément
marqué, que Dieu avoit engagé sa parole
à son Peuple de le combler de prof-
pérités, lorsqu'il lui seroit fidèle, & au
contraire, de le laisser en proie à ses
ennemis, dès qu'il cesseroit de le ser-
vir.

En effet, chaque fois que ce Peuple
est opprimé, il est dit auparavant
qu'il avoit fait le mal devant le Sei-
gneur, & que c'étoit en punition de
sa désobéissance qu'il étoit réduit en
servitude : marque évidente que, lors-
qu'il jouissoit de la paix, c'est qu'il étoit
fidèle à son Dieu. M. Bossuet s'auto-
rise du même principe. *

Cette conduite du Tout - puissant à
l'égard d'Israël étoit si constante &
si soutenue, que les Nations voi-
sines ne l'ignoroient pas. Le discours
d'Achior à Holophernes en fait foi.
Ce Chef des Ammonites ne craint
point d'assurer au Général des Assy-
riens, qu'aucun ennemi n'a jamais

* Discours sur l'Hist. Univ. p. 177.

triomphé de ce Peuple , que lorsqu'il a abandonné le culte du Seigneur son Dieu ; mais que toutes les fois qu'il a adoré des Divinités étrangères , il a été livré au pillage , à l'épée meurtrière de ses voisins , & couvert d'opprobre. Il ajoute avec la même fermeté , que , dès qu'il s'est repenti de ses iniquités , le Dieu du ciel lui a donné la force nécessaire pour se défendre contre ses oppresseurs , & qu'il les a vaincus ; en un mot , qu'il a toujours été heureux , tant qu'il n'a point péché contre son Dieu. (a) En conséquence , il conseille à Holophernes de s'informer , avant d'attaquer le Peuple d'Israël , s'il s'est rendu coupable de quelque crime qui lui ait attiré l'indignation du Seigneur ; qu'alors il ne manquera pas de le livrer entre ses mains & de l'assujettir à sa puissance. Sans cela » nous ne pourrons , dit-il , lui résis- » ter ; son Dieu lui-même prendra sa » défense , & nous deviendrons l'op- » probre de toute la terre. (b) « On ne

(a) Judith , Cap. v. 17 , 18 , 19 , 20 & 21.

(b) Ibid. v. 24 & 25.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 143
voit point, en effet, que le Très-haut se soit jamais écarté de cette manière d'agir envers le Peuple en général. Il remplissoit exactement les conditions expressees de son alliance. Il y mettoit à la vérité quelques exceptions à l'égard de plusieurs Saints d'une vertu éminente. Pour les rendre plus dignes d'une éternelle félicité, il les faisoit marcher dès-lors dans les sentiers de la nouvelle Loi, c'est-à-dire, au milieu des tribulations, sans leur donner dès ce monde les récompenses temporelles que leur fidélité méritoit, & qui étoit une suite naturelle de l'accomplissement de la Loi. Mais ces exceptions mêmes sont une nouvelle preuve de la règle générale, & en établissent la vérité.

Sur ces principes, qui ont pour garant la parole de Dieu même, on peut assurer que la Religion a été en vigueur pendant la Judicature d'Othoniel qui procura à ses frères une paix de 40. ans, (Jug. Ch. III.) Pendant celle d'Aod la paix fut de 80. ans, (ibid.) Pendant celle de Débora & de Barac, l'Ecriture nous annonce encore 40. ans de tranquillité, (Ch. IV. v. 4.)

Après la défaite des Madianites par Gédéon, autres 40. années de repos, (Ch. VIII. v. 28.) L'administration des autres Juges qui fut de 23. ans pour Thola, (Ch. X. v. 2.) de 22. ans pour Jair, (ibid. v. 3.) de 6. ans pour Jephthé, (Ch. XI. v. 29.) de 7. ans pour Abésan, (Ch. XII. v. 8.) de 10. ans pour Ahialon, (ibid. v. 21.) de 8. ans pour Abdon, (ibid. v. 24.) de 20. ans pour Samson, (Ch. XVI. v. 20.) & de 20. ans pour Samuel, (I^{er} Liv. des Rois Ch. VII. v. 2.) leur procura le même avantage. L'Anarchie seule leur étoit funeste. Tant qu'ils avoient à leur tête ces hommes puissans qui les délivroient de leurs servitudes, & dont Dieu lui-même confirmoit souvent le ministère par des miracles, ils étoient contenus dans le devoir par l'autorité de ces Chefs, ou du moins la corruption ne gagnoit pas le dessus. Mais venoient-ils à les perdre, sans que d'autres prissent sur le champ les rênes du gouvernement; livrés à eux-mêmes, ils étoient la plupart entraînés de nouveau dans les voies de l'idolatrie; & il leur falloit une nouvelle servitude pour les en tirer. Dieu qui dispose à son gré de tout
l'Univers,

L'Univers , ne manquoit pas de leur envoyer des ennemis qui les subju- guoient. La grandeur de leurs calamités les faisoient rentrer en eux - mêmes. Ils s'adrescoient avec larmes au Sei- gneur pour implorer son secours ; & le Seigneur touché de leur pénitence , leur donnoit chaque fois un Libéra- teur. La longueur des intervalles de paix dont ils ont joui à différentes re- prises , nous montre encore que la con- version de ceux qui se repentoient étoit sincère & durable , puisque les rechutes ne venoient que de la part d'une autre génération , après des 40. & des 80. ans.

4°. Mais ce qu'il est sur- tout im- portant d'observer , c'est qu'il est ar- rivé plusieurs fois qu'une partie d'Is- raël seulement étoit réduite en servi- tude , pendant que l'autre jouissoit de la paix sous la conduite de son Libé- rateur. Car la plûpart des Juges n'ont gouverné que les Tribus qu'ils avoient délivrées. Ainsi , lorsque la partie Occi- dentale d'Israël étoit assaillie par les Philistins , & la partie Septentrionale par les Cananéens & Jabin leur Roi , Aod retenoit dans une paix profonde

tout l'Orient de la Terre promise. Lorsque l'Arche fut prise par les Philistins, sous le Pontificat du Grand-Prêtre Héli; & que les Tribus voisines de ce Peuple furent mises sous le joug; Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon, en se succédant l'un à l'autre sans interruption, maintenoient la Religion & la paix chez les Tribus d'au-delà du Jourdain, & chez celles qui étoient à la proximité. Par ce moyen la divine Providence pourvoyoit à la perpétuité de son Eglise & de son culte. Si une partie d'Israël étoit dans la disgrâce à cause de ses iniquités, l'autre plus docile jouissoit de l'abondance, & goûtoit les douceurs du repos, qui étoient la récompense temporelle promise à sa fidélité.

5°. Dans le temps même des plus grands désordres, on ne voit point que le culte ait été interrompu à Silo. On s'y assembloit toujours pour faire ses offrandes & ses prières au Seigneur, on y offroit des sacrifices, selon que le prescrivait la Loi. L'Ecriture ne nous dit nulle part que les Prêtres & les Lévités aient discontinué d'exercer leurs fonctions devant le Tabernacle

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 147
& l'Arche de l'alliance ; & , si l'on en excepte le Lévite Jonathan , qui se fit Prêtre de l'Idole de Michas , il n'est fait à la Tribu de Lévi aucun reproche d'infidélité , jusqu'à la mort du Grand-Prêtre Héli , & de ses deux enfans ; ce qui n'auroit certainement pas été omis , si cette Tribu s'en étoit attiré. La mort même des deux fils du Pontife nous est une preuve que le Service divin avoit toujours lieu , puisqu'il est dit expressément qu'elle fut la punition de leur conduite scandaleuse à l'égard des enfans d'Israël qu'ils détournoient du culte divin , & par leurs vexations dans les sacrifices , & par d'autres crimes énormes. *Erat autem peccatum puerorum grande nimis coram Domino ; quia retrahebant homines à sacrificio Domini.* (I. Reg. II. 17.) S'ils détournoient Israël des devoirs prescrits par la Loi , tels que les sacrifices , ce Peuple venoit donc au Tabernacle pour s'en acquiter. Cette preuve est sans réplique. Aussi l'Écriture dit-elle au Verset 14^e du même Chapitre , que ces enfans d'Héli agissoient de la sorte à l'égard de tout le Peuple d'Israël qui venoit à Silo.

Ita faciebant universo Israëli venientium in Silo. Ainsi la corruption, telle grande qu'on la suppose, n'étoit pas universelle. Il étoit toujours de bons & de fidèles Israélites, & le culte du vrai Dieu ne souffroit point d'interruption.

Car » remarquez, dit M. Bossuet, *
 » que le Sacerdoce d'Aaron étoit éter-
 » nel, & ne devoit jamais disconti-
 » nuer, jusqu'à ce que fût venu le
 » temps destiné à sa translation mar-
 » qué par S. Paul..... Outre cette pro-
 » messe générale, Dieu avoit dit en
 » particulier à Phinéas fils d'Eléazar,
 » fils d'Aaron : *Je fais avec lui &*
 » *avec sa race le pacte d'un Sacer-*
 » *doce éternel.* (Nomb. XXV, 11, 12,
 » 13.) On voit bien qu'il faut toujours
 » sous-entendre une éternité telle qu'el-
 » le pouvoit convenir à une Loi, qui par
 » sa constitution devoit tomber, com-
 » me la Loi l'exprime elle-même. «
 Or, comme nous l'avons dit plus haut,
 pour qui auroit été ce Sacerdoce per-

* Instruction Pastorale sur les promesses
 de l'Eglise, pag. 49 & 54.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 149
pétuel , cet enseignement de la Loi
non interrompu, s'il n'y avoit pas eu
sans cesse d'inviolables observateurs de
cette même Loi , puisque c'est en leur
faveur que tout subsiste ? » Les Elus ,
» dit encore M. Bossuet , ne sont pas
» tant le moyen pour faire durer le
» ministère de l'Eglise , que la chose
» même pour laquelle il est établi. C'est
» l'amour éternel que Dieu a pour eux,
» qui fait subsister l'Eglise. Il n'est pas
» moins véritable qu'elle les prévient
» toujours par son ministère. *Il n'est*
» *que pour les Elus.* Quand ils seront
» recueillis , il cessera sur la terre.
» Mais aussi , comme Dieu ne cesse
» de les recueillir jusqu'à la fin des
» siècles , il a déclaré que la suite du
» saint ministère ne finira pas plu-
» tôt.* « Par - là l'on voit la vérité
des deux propositions réciproques que
nous avons établies au commencement
de cette Dissertation ; sçavoir , que la
perpétuité du culte prouve celle de la
justice , & qu'une succession de Justes
non interrompue est une preuve dé-

* Ibid. pag. 133.

monstrative de la permanence du culte dans la Nation sainte.

Depuis l'établissement de la Monarchie dans Israël , jusqu'à la destruction du Temple par Nabuchodonosor , la justice & la sainteté n'éclatèrent pas moins que dans les autres époques. Deux moyens établis par la divine Providence pour se prêter un mutuel secours , concoururent toujours à rendre sensible la perpétuité de l'Eglise d'Israël , le Sacerdoce dans la famille d'Aaron , & le ministère continu des Prophètes.

Cet espace de cinq cents & quelques années nous montrera encore des abominations de toute espèce , qui forcent enfin le Seigneur d'effectuer les menaces faites à son Peuple , par la bouche de tous les Prophètes ; mais aussi on y appercevra sans cesse de ces hommes fermes & constans dans le service du vrai Dieu qui gémissent des désordres de la multitude , qui s'élevent par la grandeur de leur foi au-dessus des persécutions que leur constance leur attire , & que la force du mauvais exemple n'est pas capable de corrompre.

Si quelquefois des Rois, même de Juda, déclarés pour l'Idolatrie, viennent à bout par leur autorité, soit de faire un mélange du culte du vrai Dieu avec celui des Idoles, soit d'interrompre par leurs violences le cours des cérémonies ordonnées par la Loi; s'ils entraînent la plus grande partie du Peuple dans les mêmes défords, la vérité ne reste pas pour cela sans témoignage public. Tous les Prophètes, tous les gens de bien élèvent hautement leurs voix pour lui rendre hommage. Jamais la Religion ne cesse d'être visible, parce que l'on s'efforce de la terrasser. En vain croit-on l'enfvelir en versant le sang des vrais fidèles; d'autres aussi fervens que les premiers se présentent aussi-tôt. Dieu lui-même se déclare par des prodiges & des punitions éclatantes, il est vengé des impies, la Religion reprend un nouvel éclat sous des Princes plus religieux.

Voilà, en racourci, le tableau économique des voies de Dieu sur son Eglise depuis l'an du monde 2909. où Saül fut reconnu Roi des douze Tribus, jusqu'à l'année 3416. que Jé-

rusalem fut détruite ; c'est - à - dire , pendant cinq cents sept ans.

Durant les 120 premières années , que la Nation sainte ne forma qu'un seul peuple , sous les règnes de Saül , de David & de Salomon , il n'y a point de difficulté pour la perpétuité du culte. Gabaon , Cariath-iarim , Béthel , Galgala , Masphat deviennent célèbres par la foule de ceux qui s'y rendent pour invoquer le Seigneur , soit devant l'Arche ou le Tabernacle , soit dans la compagnie des Prophètes. Samuel qui vécut long-temps avec Saül , ne contribua pas peu par son autorité à maintenir les enfans d'Israël dans l'exercice de la piété. Il est dit expressément dans l'Écriture que » depuis le jour de la demeure de l'Arche » à Cariath-iarim , il se passa un long- » temps , c'est - à - dire , l'espace de » vingt ans , pendant lesquels toute » la maison d'Israël vécut dans le re- » pos , en suivant le Dieu d'Israël. « (Car c'est ainsi qu'il faut traduire l'Hébreu , selon le P. Calmet ,) * & que » les

* Voyez son Commentaire , Ch. VII^e du I. Livre des Rois , Vers. 3

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 153

» enfans d'Israël rejettèrent Baal &
» Astaroth , & ne servirent que le
» Seigneur. «

Saül lui-même , quoique réprouvé du Très-haut , montra du zèle pour ses intérêts , en exterminant de son Royaume les Magiciens & les Devins. En un mot , l'Idolatrie & tout ce qui pouvoit y conduire , étoit tellement banni de la Terre d'Israël , que , lorsque Saül , la veille de sa mort , se voyant rebuté de Dieu qu'il avoit consulté , prit dans son désespoir le parti impie de recourir à une Pythonisse pour lui faire évoquer l'ame de Samuel , il fallut chercher pour en trouver une. *Quærite mihi mulierem habentem Pythonem.* Lorsqu'on l'eut découverte , ce Prince lui-même fut obligé de se déguiser pour se satisfaire. Encore cette femme retenue par la rigueur des Edits du Roi , balançat-elle à lui accorder ce qu'il demandoit. * » Vous sçavez, lui
» dit-elle , tout ce qu'a fait Saül , &
» de quelle manière il a exterminé
» les Magiciens & les Devins de la

* L. Reg. xxviii, 3, 9.

» terre [d'Israël.] Pourquoi donc me-
 » tendez-vous des embuches, afin de
 » m'exposer à la mort? « Lorsque ce
 Prince consulta le Seigneur, pour sça-
 voir la destinée de la bataille; il est
 dit qu'il le consulta par le moyen des
 songes, par l'entremise des Prêtres &
 des Prophètes. * *Consuluit Dominum...
 per somnia... per Sacerdotes... per Pro-
 phetas.* * Ce qui montre que les Prê-
 tres s'acquitoient de leurs fonctions
 en présence du Tabernacle.

Quant aux Prophètes, leur minis-
 tère devenoit beaucoup plus fréquent,
 & leur nombre étoit considérablement
 augmenté depuis Samuël. On en voit
 une troupe à Gabaa, avant même que
 Saül fut déclaré Roi. (I. Rois, X. 5.)
 Saül lui-même, selon la promesse de
 Samuël, est changé en un autre homme,
 lorsqu'il les rencontre; il prophétise
 avec eux. Cette merveille, en don-
 nant lieu à ce Proverbe, *Quoi! Saül
 est aussi parmi les Prophètes!* nous
 fait voir que le Peuple d'Israël étoit
 même étonné d'en voir un si grand

* Ibid. ψ. 6.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 155
 nombre. En effet, avant Samuël la parole du Seigneur & la révélation étoient rares dans Israël. *Sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta.* (I. Rois, III. v. 1.) C'étoit donc quelque chose de bien surprenant pour ce Peuple, de voir des troupes entières de ces hommes miraculeux; & non-seulement dans un endroit, mais à Gabaa, à Jéricho, sur le Jourdain, à Naïot, à Béthel, à Ramatha, & selon toutes les apparences, sur le Carmel. Ce fut sous Samuël que commença cette chaîne d'hommes inspirés que l'on voit toujours paroître depuis. Il établit pour cet effet des espèces d'Académies ou d'Ecoles de Prophètes, qui continuèrent dans le pays, jusqu'à la captivité de Babylone; & on peut dire que rien ne contribua davantage au maintien de la Religion, & à la propagation de la saine doctrine que ces établissemens. C'est la réflexion du Père Calmet sur le 1. Verset du XXV^e Ch. du I. Livre des Rois.

Outre ces deux moyens qui conf-
 tateroient seuls la perpétuité des vérita-
 bles adorateurs dans Israël, nous con-

noissons encore par l'Écriture plusieurs personnes dignes d'être mises au nombre des vrais fidèles de la Nation. Leur piété se manifeste, tantôt par des actions éclatantes, tantôt par des persécutions pour la justice. Quelquefois ce ne sont que des vertus modestes, dont on ne voit briller que quelque traits passagers, mais toujours suffisans pour les rendre dignes de nos respects & de nos éloges. Nous suivrons la trace des uns & des autres, selon l'ordre indiqué dans les Livres saints.

Jonathas, l'intime ami de David, se présente d'abord. Il seroit assez inutile d'entrer dans un détail circonstancié de ses belles actions, elles sont suffisamment connues. Personne n'ignore jusqu'à quel point il a poussé sa tendresse à l'égard d'un homme que bien des motifs humains auroient pû lui faire regarder comme l'usurpateur futur d'un Thrône qui sembloit devoir lui appartenir. Il n'y avoit que la grandeur de sa foi & une soumission parfaite aux ordres du Seigneur, qui pûssent lui inspirer des sentimens si généreux, si contraires à la nature &

à ses propres intérêts. Qu'il faut avoir de vertu & de religion pour sacrifier une Couronne à l'amitié ou au devoir, lorsqu'on pourroit se la procurer à foi-même, avec toutes les apparences de la justice & de l'équité!

Mais en vain Saül tente toutes sortes de voies pour détacher son fils des intérêts de David, en lui remettant devant les yeux tout ce qui étoit capable d'exciter sa jalousie. Jonathas, qui sçait les volontés du Seigneur, s'y soumet sans répugnance, quoiqu'elles ne lui soient pas favorables; & les persécutions de Saül ne servent qu'à l'attacher de plus en plus à celui dont ce Prince réprouvé avoit juré la perte.

Le Grand-Prêtre Achimelech & les quatre-vingt-cinq Prêtres du Seigneur, sacrifiés au ressentiment de Saül en haine des secours qu'ils avoient donnés à David & à sa fuite, (I. Rois, XXII. 18.) ne doivent pas tenir ici un des moindres rangs. Ce sont réellement des victimes de la charité, dont le mérite personnel est infiniment relevé par la gloire qu'ils ont de mourir pour les intérêts de Dieu même, qui étoient

inséparables de ceux de David , en faveur de qui tout Israël sçavoit qu'il s'étoit déclaré. Ces fidèles Ministres du Très-haut ne furent pas les seuls en butte à la vengeance de Saül. Toute la ville de Nobé qui étoit Sacerdotale , éprouva le même sort. Hommes, femmes & enfans , rien ne fut épargné. Il sembloit que la préférence que Dieu donnoit à David , & sa destination au Thrône de Juda , rendît coupable toute la Tribu de Levi aux yeux de son premier Roi.

Vers le même temps commence à paroître le Prophète Gad , (*ibid.* v. 5.) Il continue de vivre & de prophétiser sous le règne de David.

Nous ne nous arrêterons pas à prouver que la Religion & le culte du vrai Dieu ont été en vigueur sous les règnes de David & de Salomon. L'Écriture fait une mention trop expresse de toutes les grandes actions de ces deux Princes à cet égard , pour que l'on puisse en avoir le moindre doute. On voit à la vérité que Salomon , vers la fin de son règne , après avoir été durant tant d'années le plus sage & le plus religieux Prince qui se puisse ima-

giner, tombe tout-à-coup lui-même dans la plus grande de toutes les folies & de toutes les impiétés, en alliant le culte des Idoles à celui du vrai Dieu. (Prodige inconcevable de la foiblesse humaine!) Mais ce crime, occasionné par la complaisance qu'il eut pour des épouses Idolâtres, ne fut point un obstacle à la perpétuité du culte. Ce crime lui fut en quelque façon personnel; car on ne voit point dans l'Écriture que le Peuple d'Israël ait suivi ses traces. Il s'en trouva peut-être dans sa Cour, qui se firent un mérite de participer à ses impiétés: mais du moins il est incontestable que la Nation demeura fidèle au Seigneur pendant tout le règne de ce Prince, & les trois premières années de son fils Roboam. C'est le témoignage que l'Écriture lui rend: nous le verrons peu après. Ainsi l'Idolatrie de Salomon ne tire point à conséquence contre la perpétuité du culte dans la Nation sainte.

Sous les deux règnes de David & de son fils, les plus illustres d'entre les Israélites sont le Grand-Prêtre Sacerdote, fils d'Achitob; les Prophètes Gad & Nathan, Azaph, Héman & Idi-

thoun^e, dont le Roi Prophète fit choix pour les mettre à la tête de la Musique du Temple, & que plusieurs Interprètes croient avoir été avantagés du don de Prophétie; Obédédôm chez qui se reposa l'Arche avant la construction du Temple; les Prophètes Ahias & Addon. Il en est beaucoup d'autres dans l'Histoire de ces deux Princes, dont l'Écriture fait une mention honorable. Mais, comme ce ne sont point ici des règnes épineux, il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus long détail.

Vers la fin du règne de Salomon, le Seigneur irrité de ce qu'un Prince qu'il avoit comblé de tant de rares faveurs, avoit oublié son Dieu jusqu'à sacrifier à des Idoles, prend la résolution de partager son Royaume. S'il laisse la Tribu de Juda & celle de Benjamin à son fils & à ses successeurs, il déclare que c'est en considération de son serviteur David. Un crime aussi énorme que celui de Salomon n'auroit pas moins mérité qu'une translation entière de la Royauté dans une autre famille, semblable à celle qui se fit à l'égard de Saül, si Dieu avoit

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 161
jugé le fils du Roi Prophète dans la
rigueur de sa justice.

Mais une autre raison de cette conduite du Tout-puissant, & qui étoit sans doute la première dans ses desseins, c'est qu'il vouloit *conserver une lampe qui luisît sans cesse en sa présence dans la Ville de Jérusalem qu'il avoit choisie, afin que son nom y fût honoré.* Ce sont les propres termes de l'Ecriture (Livre III. des Rois Chap. II. v. 36.) On voit donc par ce Texte formel, que le but essentiel de la divine Providence, dans tout ce qu'elle faisoit pour l'ancien Peuple, étoit de veiller sans cesse & tous les jours, *cunctis diebus*, à la perpétuité de son Eglise. Il n'y avoit point d'infidélités de la part des Princes ou du Peuple, qui fussent capables de mettre obstacle à ces décrets de l'Eternel. Dieu se devoit à lui-même l'exécution des promesses solennelles qu'il avoit si souvent réitérées aux Patriarches, & l'immuable vérité de sa parole ne devoit souffrir aucune altération.

Il avoit d'ailleurs expressément promis à David, que si ses enfans, c'est-à-dire, son Peuple, venoient à pécher,

il se contenteroit de les punir , mais qu'il ne retireroit point de dessus eux sa miséricorde: Promesse absolue qui exigeoit son accomplissement.

C'est en conséquence qu'il ne fait que démembler la domination de Salomon , sans la lui enlever tout entière , comme il le méritoit. Encore n'exécute-t-il cet arrêt qu'après la mort de ce Prince. Le Prophète Ahias Sionite est chargé d'annoncer à Jéroboam qu'il régnera sur Israël , & de lui promettre toutes sortes de prospérités , s'il demeure fidèle au Seigneur. Heureux ce Prince , s'il eût sçu profiter de ces avis salutaires , & si la politique la plus abominable & la plus mal concertée ne l'eût pas précipité avec son Peuple dans un abyme de crimes , dont il voyoit cependant la punition sous ses yeux ! Malgré l'exemple du fils de Salomon , puni pour les prévarications de son père , Jéroboam est à peine sur le Thrône , qu'il se livre à l'Idolatrie la plus complete , & qu'il entraîne une grande partie des dix Tribus par son autorité. Un homme de Dieu est envoyé pour lui en faire de vifs reproches , il confirme sa mis-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 163
sion par un miracle , (I. Rois Chap.
XII.) mais ce cœur endurci , loin
de se repentir , persiste dans sa rébel-
lion , si fatale aux dix Tribus , qui ,
jusqu'à leur enlèvement dans l'Assyrie ,
demeurèrent infectées du levain de
l'Idolatrie.

La divine Providence s'y réserva
cependant de fidèles serviteurs ; & le
ministère des Prophètes qu'il suscita
sans interruption dans Israël , mainte-
noit dans la Religion un certain nom-
bre de véritables adorateurs. A plus
forte raison doit-on croire que le
Royaume de Juda n'a jamais été privé
de cet avantage.

» Il n'y a rien de plus remarquable
» dans l'Histoire du Peuple de Dieu ,
» dit M. Bossuet , * que ce ministère
» des Prophètes. On voit des hommes
» séparés du reste du peuple par une
» vie retirée , & par un habit tout par-
» ticulier. Ils ont des demeures , où
» on les voit vivre dans une espèce
» de Communauté sous un Supérieur

* Discours sur l'Histoire Universelle ,
pag. 189. & 190.

164 *Quatrième Dissertation.*

» que Dieu leur donnoit..... Dieu se
» communiquoit à eux d'une façon
» particulière , & faisoit éclater aux
» yeux du Peuple cette merveilleuse
» communication. Mais elle n'éclatoit
» avec tant de force , que durant les
» temps de désordre , où il sembloit
» que l'Idolatrie alloit abolir la Loi
» de Dieu. Durant ces temps mal-
» heureux les Prophètes faisoient re-
» tentir de tous côtés , & de vive voix,
» & par écrit , les menaces de Dieu ,
» & le témoignage qu'ils rendoient à
» à sa vérité. Les écrits qu'ils faisoient,
» étoient entre les mains de tout le
» Peuple , & soigneusement conservés
» en mémoire perpétuelle aux siècles
» futurs. Ceux du Peuple qui demeu-
» roient fidèles , s'unissoient à eux ; &
» nous voyons même qu'en Israël où
» régnoit l'Idolatrie , ce qu'il y avoit
» de fidèles célébroit avec les Prophè-
» tes le Sabbath , & les Fêtes établies
» par la Loi de Moÿse. C'étoit eux
» qui encourageoient les gens de bien
» à demeurer fermes dans l'alliance.
» Plusieurs d'eux ont souffert la mort ;
» & on a vû , à leur exemple , dans les
» temps les plus mauvais , c'est-à-dire ,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 165

» sous le règne même de Manassés ,
» *une infinité de fidèles* répandre leur
» sang pour la vérité : de sorte qu'elle
» n'a pas été un seul moment sans
» témoignage.

» Ainsi la société du Peuple de Dieu
» subsistoit toujours. Les Prophètes y
» demeuroient : *un grand nombre de*
» *fidèles* persistoit hautement dans la
» Loi de Dieu avec eux & avec les
» Prêtres enfans de Sadoc , qui , com-
» me le dit Ezéchiel , dans les temps
» d'égarement *avoient toujours ob-*
» *servé* les cérémonies du Sanctuaire. «

Et l'on ne peut pas dire que ce sont
ici des propositions comme échappées
à la vivacité d'un Historien qui em-
bellit sa narration de traits équivo-
ques , ou sur de simples probabilités :
il suffiroit de consulter la multitude
des citations de la sainte Ecriture , qui
se trouvent à la marge de ce passage
de M. Bossuet , pour se convaincre qu'il
n'a fait qu'en extraire les sentimens ,
les pensées & les faits.

Il est d'ailleurs à remarquer que
c'est le grand argument dogmatique
dont il se sert contre les Protestans ,
pour leur prouver la perpétuelle visi-

bilité de l'Eglise, même avant l'Incarnation & dans les temps les plus orageux : argument si solide & si pressant, qu'il le répète à plusieurs reprises ; & toujours il est resté sans réplique. Écoutons M. Bossuet s'expliquer lui-même dans sa première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise.

Les Ministres avoient objecté contre cette perpétuelle visibilité de l'Eglise d'Israël, que Dieu étoit présent au milieu d'elle, tant qu'elle devoit subsister ; & néanmoins que cette présence n'avoit pas empêché que, pendant le temps qu'elle avoit duré, il n'y eût eu des Idolatries & des abominations jusque dans le Temple, & que les Prêtres & les Sacrificateurs ne se fussent corrompus : d'où ils concluoient, que cette Eglise avoit souffert des intervalles, pendant lesquels il n'y avoit plus de culte ni de vrais fidèles, & par conséquent qu'il avoit pû en arriver autant à l'Eglise Chrétienne. Cette objection leur paroissoit sans réponse ; & sans cesse ils avoient à la bouche, ou que l'Eglise étoit pour-lors réduite à un si petit nombre de fidèles, qu'on ne pouvoit plus la distinguer de

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 167
la génération tortue & perverse, ou
même qu'il n'en paroïssoit plus de
vestiges.

Comment s'y prend l'illustre Evê-
que de Meaux pour réfuter cette ob-
jection? Abandonne-t'il l'Eglise d'Is-
raël aux Protestans, pour se retrancher
dans les prérogatives de l'Eglise Chré-
tienne? Avoue-t'il la prétendue dé-
fection de cette partie de l'Eglise de
tous les temps? A Dieu ne plaise
qu'il adopte un principe si faux & si
erroné. On le voit, au contraire, dé-
fendre le Peuple de Dieu de toute sa
force, & démontrer, par des autorités
décisives, à ces ennemis de l'Eglise
d'Israël, la durée perpétuelle de son
culte, & des serviteurs du vrai Dieu.

» Voilà, sans doute, dit-il, en ré-
» ponse à leur difficulté, votre argu-
» ment le plus spécieux. Mais ouvrez
» les yeux, mes chers frères; & voyez
» avec quelle précision nous y répon-
» dons par cette seule demande. Veut-
» on que l'Eglise Judaique ait été
» dans ces obscurcissemens tellement
» abandonnée que Dieu ne lui laissât
» aucune visibilité, en sorte qu'on la
» perdoit de vuë? C'est ce qu'il

» faudroit prouver , & c'est en effet
 » la prétention des Ministres ; mais
 » elle est directement opposée à la
 » parole de Dieu. Il n'y a qu'à l'écou-
 » ter dans Jérémie , où il dit : *Depuis*
 » *le temps que je vous ai tiré de*
 » *l'Egypte jusqu'à ce jour , je n'ai*
 » *cessé d'avertir vos pères par un*
 » *témoignage public , en me levant*
 » *pendant la nuit , & dès le matin ,*
 » *& leur envoyant mes serviteurs les*
 » *Prophètes ; & ils n'ont pas écouté.*
 » Dieu se compare à un Maître vigi-
 » lant , ou , si vous voulez , à cette
 » femme des Proverbes , *qui se relève*
 » *la nuit sans laisser éteindre sa lam-*
 » *pe* , pour mettre à la main d'un
 » chacun de ses domestiques en par-
 » ticulier , & par un soin manifeste ,
 » la nourriture convenable. Il répète
 » sept à huit fois cette parole pour
 » l'inculquer davantage , * & il prend
 » son Peuple à témoin qu'il ne leur

* Tel est en substance le langage que Jérémie ne cesse de tenir au peuple d'Israël , Ch. vij. v. 13 & 15. Ch. xj. v. 7. Ch. xxv. v. 3 & 4. Ch. xxvj. v. 5. Ch. xxix. v. 19. Ch. xxxv. v. 14 & 15.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 169

» a jamais manqué , pas même à
» l'extérieur.....

» Ne voyez - vous pas que Dieu ,
» non content de leur avoir une fois
» donné la Loi , se lève encore la
» nuit, tous les jours , & dès le ma-
» tin , pour leur envoyer ses Prophè-
» tes ? Et ne dites pas que ce ministère
» des Prophètes étoit extraordinaire ;
» qu'il n'étoit pas continu parmi les
» Juifs : car c'est démentir l'Ecriture
» & Dieu même qui les assure que ,
» depuis le temps qu'il les a tirés de
» l'Egypte jusqu'à ce jour , il n'a cessé
» de les envoyer , ni de parler à son
» Peuple publiquement, nuit & jour ,
» en sorte que rien n'a manqué à leur
» instruction.....

» Remarquez encore , continue le
» même Prélat , que ce ministère des
» Prophètes , bien qu'extraordinaire ,
» étoit ordinaire en ce temps , & jus-
» qu'après le retour de la captivité ;
» puisqu'on voit par-tout la congré-
» gation , le corps , la société , les ha-
» bitations des Prophètes & de leurs
» enfans ; & que ceux qui les vou-
» loient contrefaire , s'ingérant eux-
» mêmes dans le ministère Prophéti-

170 *Quatrième Dissertation.*

» que, étoient confondus sur l'heure
» par les vrais Prophètes du Seigneur,
» comme Hananias par Jérémie. (Jé-
» rém. XXVIII. v. 15, 16. & 17.)

» Pour comble de conviction, il
» faut ajoûter qu'à ce ministère extra-
» ordinaire, quoique continu, des Pro-
» phètes, Dieu n'a jamais cessé de
» joindre le ministère du Sacerdoce
» établi par Moÿse; & on ne peut le
» nier sans démentir Ezéchiel, qui a
» prononcé ces paroles: *Les Sacrifi-*
» *cateurs & les Lévites enfans de*
» *Sadoc, qui ont gardé & mis en prati-*
» *que les cérémonies de mon Sanctuaire*
» *pendant l'erreur des enfans d'Is-*
» *raël, seront toujours devant ma face.*
» (Ezéch. XLIV. v. 15.) Pesez ces mots,
» qui ont gardé & mis en pratique
» les cérémonies de mon Sanctuaire,
» & ce qu'on appelle le Droit Lévitique
» & Sacerdotal: & encore, *Le*
» *Sanctuaire sera dans la possession des*
» *enfans de Sadoc, qui ont gardé mes*
» *cérémonies durant l'erreur des au-*
» *tres Lévites & dès enfans d'Israël;*
» (Ib. XLVIII, 11.) Et vous voulez que
» durant ce temps le culte fût aboli ?....
» Dieu avoit encore promis du

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 171

» temps d'Héli & de ses enfans : Je
» susciterai un Sacrificateur , & je
» lui édifierai une maison fidelle , &
» il marchera tous les jours devant
» mon Christ ; (I. Rois XI. v. 35.
» Isaïe XI.) pour marquer que le Sa-
» cerdoce ne souffriroit point d'inter-
» ruption dans tous les temps pour
» lesquels il étoit établi.

» L'effet suivi la promesse : & non-
» seulement la race d'Aaron , où le
» Sacerdoce étoit attaché , ne défailloit
» point ; mais le Saint - Esprit nous
» assure , que l'observance du culte
» public demeura dans les plus illus-
» tres Pontifes , & dans la race de Sa-
» doc , qui servoit dès le temps de
» David & sous Salomon. *Et vous*
» dites indéfiniment que les Sacrifi-
» cateurs étoient corrompus ? «

Cette attention marquée de M. Bos-
fuet à toujours insister sur ces deux
moyens qui servoient à constater la
Religion dans Israël , sçavoir le minis-
tère continuel & public des Prophè-
tes , & le Sacerdoce non interrompu ,
nous fait bien voir combien il est es-
sentiel de ne se jamais départir de ces
grands principes qui nous sont ensei-

172 *Quatrième Dissertation.*

gnés en tant d'endroits des Livres saints, & combien il y a peu d'équité de se récrier sans cesse sur les désordres, qui ont si souvent regné parmi une partie de ce Peuple, sans jamais vouloir écouter ce qui est favorable à une autre; sans distinguer ceux dont la fidélité a toujours été hors d'atteinte, de ceux qu'une lâche complaisance pour des Princes impies, ou qu'un penchant malheureux entraînoit dans les voies de l'irréligion. Et n'est-ce pas, (nous le répétons) où conduit l'habitude déraisonnable de presser sans aucune modification la valeur des propositions universelles, si formellement restreintes par le contexte des Prophètes, & par d'autres passages clairs & décisifs qui déposent en faveur des justes de l'Eglise d'Israël, dont la succession ne se perd pas un moment de vuë; lorsqu'on n'est pas aveuglé par les préjugés?

Mais ce n'est pas le seul endroit où M. Bossuet s'est attaché à combattre cette universalité absolue d'Idolatrie ou de révolte, insinuée & même soutenue dans certains Ecrits avec autant d'affectation que de malignité, & qui

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 173
ne tend à rien moins qu'à ôter à l'Eglise sa perpétuelle visibilité & sa sainteté indéfectible. Ecoutons-le s'expliquer sur cette matière avec un des Ministres les plus subtils & les plus artificieux. C'est dans sa Conférence avec M. Claude, qu'on y trouve ce qui suit (pag. 31. &c.)

» Premièrement, il étoit clair, dit-
» il, que, malgré la corruption, Dieu
» se réservoir toujours un assez grand
» nombre de serviteurs qui ne parti-
» cipoient pas à l'Idolatrie. Car, si
» cela étoit en Israël schismatique &
» séparé du Peuple de Dieu, com-
» me Dieu même le déclare à Elie;
» à plus forte raison en Juda, que
» Dieu s'étoit réservé pour perpétuer
» son Peuple & son Royaume, jus-
» qu'au temps du Messie. Lors donc
» qu'il étoit écrit que *le Roi & tout*
» *le Peuple avoient abandonné la Loi*
» *de Dieu*, il falloit entendre, *non*
» *tout le Peuple sans exception*, mais
» une grande partie, & si l'on veut
» la plus grande partie. Secondement,
» il ne falloit pas s'imaginer que les
» serviteurs de Dieu, & la vraie foi,
» se conservassent seulement en se-

174 *Quatrième Dissertation.*

» cret , mais que dans toute la succes-
» sion de l'ancien Peuple la vraie
» doctrine avoit toujours éclaté. Car
» il y a eu une continuelle succession
» de Prophètes , qui , loin d'adhérer
» aux erreurs du Peuple , ou de les
» dissimuler , s'élevoient contre avec
» force. Et cette succession étoit si
» continuelle , que le Saint-Esprit ne
» craint point de dire que *Dieu se*
» *relevoit de nuit , & dès le matin ,*
» *& avertissoit tous les jours son Peu-*
» *ple par la bouche de ses Prophètes :*
» expression la plus puissante qui se
» puisse imaginer , pour faire voir que
» la vraie foi n'a jamais été un seul
» moment sans publication , ni le Peu-
» ple sans avertissement.....

» Ces Prophètes faisoient partie du
» Peuple de Dieu. Ces Prophètes *re-*
» *tenoient dans le devoir une partie*
» *considérable & des Prêtres & du*
» *Peuple même.* Ces Prophètes , qui
» confirmoient leur mission par des
» miracles visibles , *empêchoient que*
» *la corruption ne gagnât tout ; &*
» pendant qu'une effroyable multitu-
» de , & peut-être le gros de la Syna-
» gogue , étoit entraîné dans l'Idolatrie,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 175
» ils conservoient la Tradition de la
» vérité dans le Peuple d'Israël.«

Veut-on voir quelles sont les preuves ? Ce sont toujours les mêmes ; il ne craint point de les répéter , parce qu'elles sont décisives , & que jamais on n'aura rien de solide à leur opposer.

» Ezéchiel , continue-t-il , qui paroît
» un peu après , nous le fait voir ,
» lorsqu'il parle des Prêtres & des
» Lévités enfans de Sadoc , qui dans
» le temps des égaremens des enfans
» d'Israël , ont toujours observé les
» cérémonies du Sanctuaire. Ceux-là ,
» poursuit-il , me serviront & paroî-
» tront devant ma face pour m'offrir
» des victimes , dit le Seigneur. La
» succession , non-seulement celle de
» la chair , mais encore celle de la foi
» & du ministère , s'étoit conservée
» dans ces Prêtres & dans ces Lévi-
» tes , que la grace de Dieu & la
» prédication des Prophètes avoient
» retenus dans le service.....

» Ce moyen extraordinaire , c'est-
» à-dire , le ministère prophétique ,
» avant la captivité étoit comme or-
» dinaire au Peuple de Dieu , où les

176 *Quatrième Dissertation.*

» Prophètes faisoient comme un or-
» dre toujours subsistant, d'où Dieu
» tiroit continuellement des hommes
» divins, par la bouche desquels il
» parloit lui-même hautement & pu-
» bliquement à tout le Peuple. «

Que conclure de toutes ces preuves réunies, sinon que dans les temps mêmes de l'Idolatrie la plus dominante, & où les Impies levoient le plus audacieusement la tête, la vraie foi, le vrai culte de Dieu, la vraie piété subsistoient toujours dans une partie du Peuple d'Israël, & que ces vertus éclatoient même au dehors. Dieu pour-lors ouvroit toutes les bouches fidelles, pour lui rendre témoignage, & empêcher la défection générale. Car » il faut remarquer, dit encore cet illustre Prélat dans le même endroit, » que Dieu n'a jamais fait plus » éclater ce ministère des Prophètes, » que lorsque l'impiété sembloit avoir » pris le dessus; en sorte que, dans le » temps où le moyen ordinaire d'ins- » truire le Peuple étoit, non pas dé- » truit, mais obscurci, Dieu préparoit » les moyens extraordinaires & mi- » raculeux. «

Ainsi la violence de quelques Princes impies mettoit en vain des obstacles à l'observance pleine & entière des cérémonies de la Loi, le ministère prophétique suppléoit alors, & les vrais fidèles n'étoient pas pour cela privés des secours de la Religion. On peut s'en convaincre, en jettant un coup d'œil sur les momens les plus critiques de l'Eglise d'Israël, dont l'Histoire sainte nous a conservé la mémoire. Les circonstances qui les accompagnent, sont autant de preuves nouvelles de ces vérités. M. Bossuet n'a pas manqué d'en faire usage, & nous continuerons d'emprunter ses paroles pour répondre aux objections qu'on en pourroit tirer.

Trois époques fameuses semblent peut-être répandre des nuages sur la vérité de ces principes : le règne d'Achab & de Jézabel dans le Royaume d'Israël, ceux d'Achab & de Manassés dans le Royaume de Juda. Voilà les temps où les ennemis de l'Eglise croient triompher. Ils se persuadent qu'il n'est pas possible alors d'apercevoir une perpétuité de justice dans la race des Patriarches : il ne reste

plus qu'à trancher le mot, que pour-lors il n'y avoit plus d'Eglise de Dieu sur la terre ; ou du moins, si l'on n'ose pas tout-à-fait révolter si hautement la piété des fidèles, on se retranchera peut-être à dire, que s'il y avoit encore quelques justes dans le monde, ils étoient en si petit nombre, qu'ils doivent presque être comptés pour rien, & que d'ailleurs on n'en voyoit point les vestiges.

Mais 1^o. où seroit la bonne foi de s'autoriser de l'époque d'Achab & de Jézabel ? Le culte du vrai Dieu étoit-il pour-lors aboli ? La Religion n'étoit-elle pas au contraire dans un état florissant sous le saint Roi Josaphat, qui régnoit en Juda ? Cette réponse, qui est du Cardinal du Perron, résout clairement & solidement la difficulté. Elle est adoptée par M. Bossuet dans sa Conférence avec le Ministre Claude. Ainsi, quand il seroit évidemment certain que le Royaume d'Israël tout entier, sans en excepter un seul homme, auroit abandonné la Loi du vrai Dieu, en pourroit-on conclure quelque chose contre la perpétuité du culte qui subsistoit toujours à Jérusalem où étoit la tige de la Religion ?

Mais il s'en faut bien que nous accordions que tout Israël fût corrompu, & qu'on n'y vît plus aucun vestige de Religion. Qu'étoit donc alors ce grand nombre de Prophètes que Jézabel faisoit mettre à mort ? Qu'étoit le juste Naboth, lapidé par ordre de cette Reine ? Etoient-ce des Idolâtres complices de ses impiétés ? Combien d'autres que cette persécution n'emporta pas, & qui étoient toujours les colonnes de la vérité ! Elie, Elizée, Michée, & les sept mille que Dieu montre en esprit à son Prophète, & qui, selon la parole de l'Esprit Saint, n'avoient pas fléchi le genou devant Baal ; ne sont-ils pas autant de témoins incontestables, que la justice & la sainteté n'avoient pas entièrement abandonné ce Royaume ? Ne voit-on pas, jusque dans la propre maison d'Achab, un fidèle serviteur du Très-haut ; un Abdias Intendant de ce Prince, élevé dans la crainte du Seigneur depuis son enfance, (III. Rois, XVIII. v. 12.) & dont les soins charitables avoient donné retraite à cent Prophètes du Seigneur persécutés, qu'il nourrissoit lui-même ? On peut juger, dit le

P. Calmet sur le 13^e Verset de ce Chapitre , par ce nombre qu'Abdias sauva lui seul des fureurs de Jézabel , combien il y avoit dans Israël de fidèles Ministres du Seigneur.

N'en voit-on pas encore plusieurs autres paroître au grand jour , dans la suite de cette Histoire ? Au Ch. XX. Vers. 12 , 22 & 28. différens Prophètes viennent se présenter à Achab , & ils sont envoyés de la part du Seigneur. Au Vers. 35. du même Chapitre , il est fait mention de deux enfans des Prophètes ; l'un par une action symbolique , dont l'explication n'est pas de notre sujet , se fait frapper par un autre.

Cette énumération , tirée des seuls Livres saints , annonce-t'elle une défection totale dans le Royaume d'Israël ? Mais on objectera peut-être , (car l'esprit de dispute n'est jamais à bout ,) que tous ces justes étoient sans culte , puisque Jérusalem étoit le seul lieu où l'on pût sacrifier , & que les Rois d'Israël ne leur en laissoient pas la liberté ; ainsi que la Religion , s'il y en avoit encore quelques restes , étoit comme invisible , de même que ses sectateurs.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 181

A cela nous répondons, toujours avec M. Bossuet : * » Qu'il ne faut pas » s'imaginer que la partie de l'Eglise, » qui se conservoit dans le Royaume » d'Israël, demeurât sans culte. Car » ce n'étoit pas en vain que Dieu leur » envoyoit tant de saints Prophètes, » avec tant de miracles éclatans pour » les empêcher d'oublier la Loi de » Moïse. Ils en gardoient ce qu'ils » pouvoient, en s'assemblant *avec les* » *Prophètes au premier jour du mois* » *& tous les jours du Sabat,* (IV. Rois, » IV. v. 23.) c'est-à-dire, aux jours » ordinaires marqués par la Loi, » comme il est écrit expressément au » Livre des Rois. Il y avoit même » parmi eux des Autels de Dieu ; & » s'ils en eussent été privés, Elie n'au- » roit pas dit, au même temps que » les sept mille lui furent montrés en » esprit : *Seigneur, les enfans d'Israël* » *ont abandonné votre alliance, ils* » *ont abattu vos Autels, & massacré* » *vos Prophètes.* (III. Rois, XIX. 10, » 14.) Ils persistoient donc dans l'al-

* Première Instruction Pastorale, sur les promesses de l'Eglise.

182 *Quatrième Dissertation.*

» liance, & en avoient pour marque
» sensible les Prophètes, sous la con-
» duite desquels ils servoient Dieu,
» & les Autels qu'ils élevoient au nom
» du Seigneur. Ce pouvoit être des
» Autels semblables à celui qu'érigè-
» rent ceux de Ruben & de Gad,
» avec la demie-Tribu de Manassé,
» non point pour se séparer de l'Autel
» du Seigneur ; mais, au contraire,
» comme un mémorial de la part qu'ils
» se réservoient aux Sacrifices com-
» muns. Mais enfin, quels que fussent
» ces Autels, & quel qu'ait été le
» culte que Dieu y établissoit selon la
» condition de ces temps-là par le
» ministère extraordinaire & miracu-
» leux des Prophètes, toujours est-il
» bien certain que ce n'étoit pas l'Au-
» tel de Béthel, ni les autres de Jé-
» roboam que Dieu avoit en horreur.
» Par conséquent cette Eglise que Dieu
» réservoit en Israël, se rendoit visi-
» ble, autant qu'elle le pouvoit dans
» une si cruelle persécution. «

Que veut-on davantage pour prou-
ver l'exactitude des Saints de l'Eglise
d'Israël à remplir les cérémonies de
la Loi autant qu'ils le pouvoient ? Dieu

n'est pas un maître cruel qui exige de nous l'impossible, & qui nous punisse pour n'avoir pas fait ce qui n'a pas été en notre pouvoir. Si par violence, & par des voies de fait, les vrais Israélites étoient empêchés de monter effectivement à Jérusalem, pour y participer avec leurs frères de Juda aux Sacrifices solennels, & pour y reconnoître le seul Sacerdoce légitime qui fut alors ; étoient-ils pour cela privés du fruit de leur piété ? Non sans doute. Sans manquer de fidélité aux Rois d'Israël, que Dieu dans la suite avoit rendus légitimes, ils étoient unis de cœur à tout ce qui se pratiquoit dans le Temple du Seigneur ; & Dieu content de leur fidélité, ne leur en demandoit pas davantage pour participer à ses récompenses. On voit cette union de cœur des Saints de l'un & de l'autre Royaume, bien marquée dans toutes les actions d'Elizée, & sur-tout dans ce qu'il dit à Achab en présence de Josaphat. » Ce Prophète, dit dans le même endroit M. Bossuet, » sçut bien » reconnoître la prérogative que Dieu » avoit réservée aux Rois de Juda » par rapport à la Religion, lorsqu'il

184 *Quatrième Dissertation.*

» parla ainsi à Achab Roi d'Israël,
» qui l'interrogeoit sur les volontés du
» Seigneur : *Qu'y a-t'il entre vous &*
» *moi , Roi d'Israël ? Allez aux Pro-*
» *phètes de votre père & de votre*
» *mère. Vive le Seigneur , si je n'avois*
» *respecté la personne de Josaphat Roi*
» *de Juda , je ne vous aurois pas seu-*
» *lement regardé. Josaphat de son côté,*
» au seul nom d'Elie & d'Elizée, recon-
» nut d'abord qu'ils étoient de vérita-
» bles Prophètes ; & tout le monde
» sçavoit que tous les Saints du Royau-
» me d'Israël étoient de même Reli-
» gion dans le cœur , & autant qu'ils
» pouvoient de même culte , que ceux
» de Juda. «

L'Eglise d'Israël subsistoit donc toujours , & produisoit abondamment des germes de justice , même sous un Roi aussi impie qu'Achab , & malgré les violences qu'il employoit pour la détruire.

2°. Quant aux règnes d'Achaz & de Manassés , faisons l'objection aussi forte que l'on voudra. Considérons l'état du Peuple de Dieu sous le premier de ces deux Princes, qui ferme le Temple, fait sacrifier aux Idoles par Urie Prê-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 185
tre du Seigneur, qui remplit Jérusalem d'abominations; & ensuite sous Manassés, qui enchaîna encore sur les impiétés d'Achaz, & qui fait mourir tant de serviteurs du vrai Dieu. De tout cela que résultera-t'il? On y verra des persécutions, du sang répandu en haine de la vérité; ce sont autant de bons grains moissonnés pour le ciel: mais aussi on y entendra le cri de la Religion éclater dans la bouche de tous les Prophètes, & témoigner hautement que la race des vrais adoreurs n'est pas abolie de dessus la terre. Sous Achaz, Isaïe ne cesse de prophétiser, & son autorité contient dans le devoir les vrais fidèles. Il est aussi fait mention, dans le même temps, d'un autre Prophète nommé Obed (II. Paral. XXVIII. 1, 2.) Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Nahum faisoient aussi éclater leur zèle dans l'un & dans l'autre Royaume, selon la plupart des Interprètes.

Sous Manassés, il est dit expressément que Dieu parla par la bouche de ses serviteurs les Prophètes; & qu'une grande multitude de Peuple les ait suivis publiquement, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute, si l'on

fait attention à cette expression énergique de l'Écriture , que ce Prince impie *fit regorger Jérusalem de sang innocent* : marque certaine , reprend M. Bossuet , qu'il trouva une grande résistance à ses Idolatries.

L'Écriture nous fournit encore une autre preuve, qui ne doit pas être omise, & qui rend de plus en plus évidente cette proposition, que sous les règnes les plus impies, la Religion subsistoit toujours, quelques efforts que fissent les hommes pour la détruire. C'est le jugement que l'on portoit contre les mauvais Rois aussi-tôt après leur mort, & par lequel on les privoit de la sépulture royale en punition de leurs impiétés. L'Écriture fait foi, que Joram, Joas, Achaz, Achab, & Manassés furent condamnés de la sorte.

A la vue de ces divins témoignages, M. Bossuet s'écrie d'une manière bien judicieuse, dans l'Instruction Pastorale déjà plusieurs fois citée: » Où
 » veut-on que se prononçassent ces
 » jugemens solennels contre les Rois
 » impies, comme un Achaz, un Ma-
 » nassés & les autres; où l'on con-
 » damnoit leur mémoire, en les pri-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 187

» vant de la sépulture royale , Ma-
» nassés même , malgré sa pénitence ,
» à cause du scandale horrible qu'il
» avoit causé ? Qui , dis-je , prononçoit
» ces jugemens si soigneusement mar-
» qués dans l'Écriture , s'il n'y avoit
» pas dans l'Eglise un Tribunal révé-
» de toute la Nation , où la Religion
» prévaloit après les règnes les plus
» impies.

» Voilà des faits , & des faits illuf-
» tres , & des faits plus éclatans
» que le soleil , qui font voir qu'au
» milieu de la défection qui sembloit
» comme universelle , & au milieu de
» la violence de quelques Rois , qui
» empêchoient , autant qu'ils pou-
» voient , le culte de Dieu , il subsis-
» toit malgré eux , & que la vérité
» se faisoit sentir dans le ministère pu-
» blic. Nedites donc pas... que l'Eglise
» étoit réduite au petit nombre des
» fidèles qu'on pouvoit à peine dis-
» tinguer de la génération tortue &
» perverse. Car quel veut-on qu'ait été
» ce sang innocent que Manassés fit
» regorger dans Jérusalem ? (IV. Rois
» XXI. 16.) Ce sang innocent étoit-ce
» un sang idolâtre ? Etoit - ce le sang

188 *Quatrième Dissertation.*

» de ceux qui se laissoient corrompre
» par les séductions de ce Prince, ou
» le sang de ceux qui résistoient à ses
» volontés, & combattoient jusqu'à
» la mort pour la Religion & pour
» le vrai culte, du nombre desquels
» on tient que fut Isaïe? Et quoi qu'il
» en soit pour ce dernier fait, n'est-il
» pas constant que dans le temps du
» plus grand obscurcissement, c'est-à-
» dire, sous Manassés, ce n'étoit pas le
» sang *d'un petit nombre de fidèles*
» que ce Prince impie répandit, puis-
» qu'il est écrit expressément, qu'il
» *en remplit Jérusalem, & qu'elle en*
» *avoit jusqu'à la gorge?* & on vous
» dit qu'on ne sçavoit plus où étoit
» l'Eglise, & qu'on l'avoit perdue de
» vuë. «

A toutes ces preuves, si l'on ajoute
avec le même Prélat, qu'on » ne lit
» en aucun endroit, que la Circon-
» cision qui mettoit les Juifs & leurs
» enfans sous le joug de la Loi, ni les
» autres cérémonies aient cessé, que
» les Prophètes ne s'en plaignent pas,
» ni que rien leur ait manqué dans les
» Sacremens de l'ancien Peuple; «
que restera-t'il à désirer pour une
parfaite conviction?

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 189

Telles sont les trois époques pendant lesquelles l'Eglise d'Israël essuya les plus grands coups de la puissance du démon avant la captivité. Or, on a vû que la violence des persécuteurs, & tous les autres moyens que des hommes impies mirent en œuvre, ne furent pas alors capables d'anéantir la Religion; au contraire, l'esprit de piété & de sainteté éclata dans les actions des vrais fidèles à la vuë de toute la Nation. A plus forte raison doit-on croire que, sous les autres régnes plus pacifiques, où l'exercice du culte étoit dans une pleine liberté, la Religion s'est maintenue dans une partie du Peuple, quoique l'autre, tantôt coupable, tantôt réconciliée, selon qu'il étoit gouverné par des Rois religieux ou impies, ne nous présente qu'une déplorable alternative de rechutes & de conversions.

Nous n'entrerons point dans un plus grand détail jusqu'à la captivité sur ce qui regarde le Royaume d'Israël; il nous suffit de sçavoir, que » malgré » les Idolatries & la corruption des » dix Tribus séparées, la Loi du Seigneur ne s'éteignit point parmi elles;

190 *Quatrième Dissertation.*

» qu'en mémoire d'Abraham, d'Isaac
» de Jacob, Dieu voulut laisser dans
» ces dix Tribus un grand nombre de
» saints Prophètes, qui attachèrent *une*
» *partie considérable du Peuple* au
» culte du Dieu de leurs pères. « *

D'ailleurs, il est certain que depuis Jéroboam premier jusqu'à l'enlèvement des dix Tribus, les Prophètes Ahias, Séméias, Addo, Hananie, Jéhu, Michée, Elie, Elizée, la plupart des petits Prophètes, & principalement Osée, qui ont prophétisé successivement dans ce Royaume, forment une chaîne de direction, qui démontre la solidité des principes établis par l'illustre Evêque de Meaux. Si l'on joint à ceux-là les différentes troupes de Prophètes, dont l'Écriture fait mention en plusieurs endroits, & qui étoient répandues dans plusieurs villes des dix Tribus, le nombre des fidèles Ministres du Seigneur paroîtra plus considé-

* M. Bossuet, Discours sur l'Histoire Universelle, pag. 188. Première Instruction Pastorale, sur les promesses de l'Église, pag. 169.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 1
rable que peut-être on ne se l'étoit
imaginé.

En effet, on en voit une troupe à
Béthel (IV. Rois II. 3.) une autre troupe
à Jéricho. (ψ. 5.) Cinquante d'entr'eux
(ψ. 7.) suivent les Prophètes Elie &
Elizée. Cinquante autres sont députés
de tout le Collège des Prophètes, pour
aller faire perquisition de la personne
d'Elie, lorsqu'il fut enlevé au Ciel;
parce qu'ils pensoient que l'Esprit de
Dieu l'auroit peut-être transporté dans
quelqu'endroit de la terre d'Israël,
comme il lui étoit arrivé plusieurs
fois. (ψ. 16. & 17.) Au Chap. IV^e
ψ. 38. on voit encore les enfans des
Prophètes avec Elizée à Galgala. Au
Verset 43. ils sont encore au nombre
de cent. Au Chap. VI^e Vers. 1. il est de
nouveau fait mention des enfans des
Prophètes avec Elizée. Au Chap. IX^e
Vers. 1. Elizée s'entretient avec un
d'entr'eux, & lui donne l'ordre d'aller
sacrer Jéhu, Roi d'Israël. Au Verset 7.
du même Chapitre, Jézabel en fait
mettre à mort un grand nombre.
Abdias, comme nous l'avons vû plus
haut, en avoit caché cent à lui seul.

Or, s'il y avoit tant de Chefs de

la Religion répandus de côtés & d'autres , croira-t'on qu'il n'y ait point eu aussi une partie du Peuple, qui conservât la même foi que les Pasteurs ? A quoi auroit servi ce ministère public & continuel , s'il n'avoit eu pour objet de veiller sur des ouailles fidelles & dociles , & de les maintenir dans la véritable Religion ? Saint Augustin ne doute point qu'il y eût aussi parmi le Peuple de vrais fidèles animés du même esprit que leurs Chefs. Nous en verrons la preuve dans le Volume suivant.

Le règne de la justice & de la piété n'a donc souffert aucune interruption, même parmi les dix Tribus. Le Royaume de Juda, où se conservoit la tige du Sacerdoce , ne jouit pas d'un moindre avantage. Les violences d'Achaz & de Manassés n'avoient servi qu'à mettre en évidence la ferveur des véritables Israélites. Sous les autres Rois, la Religion étoit ou puissamment soutenue par la piété des Chefs de la Nation, ou du moins laissée dans un libre exercice ; & dès-là l'on conçoit sa perpétuelle visibilité.

Nous parcourrons , le plus brièvement

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 193
ment qu'il nous sera possible, cet espace
de temps qui s'écoule depuis la mort
de Salomon en 3029, jusqu'à la des-
truction du Temple par Nabuchodo-
nosor II. dit *le Grand* en 3416, ce
qui forme un espace de 387 ans. Et
pour ne point être obligés de revenir
sur des faits déjà exposés, nous aver-
tissons seulement que la plûpart des
Prophètes, qui firent entendre leur voix
dans Samarie & dans le Royaume d'Is-
raël, prophétisèrent aussi à Jérusalem
& dans son territoire. Ce qui forme
toujours une barrière à la corruption
générale dans l'une & dans l'autre par-
tie de la Nation sainte. Outre ceux-là,
nous en verrons paroître plusieurs au-
tres, dont le ministère sera spécialement
employé dans le Royaume de Juda.

Aussi-tôt après la séparation des dix
Tribus, & lorsque Jéroboam com-
mença à entraîner ses sujets dans les
voies de l'Idolatrie, » ceux de toutes
» les Tribus d'Israël, dit l'Écriture,
» qui s'étoient appliqués de tout leur
» cœur à chercher le Seigneur leur
» Dieu, vinrent à Jérusalem pour im-
» moler leurs victimes.... & par-là

» ils affermirent le Royaume de Ju-
 » da. « *

Roboam ne fut fidèle au Seigneur, que pendant les trois premières années de son règne. Lorsqu'il se vit une fois affermi sur le Thrône, il donna dans les iniquités de Jéroboam : la plus grande partie du Peuple suivit ses traces. En punition Dieu le livra à Sésac Roi d'Egypte, qui vint enlever les trésors du Temple, & les boucliers d'or que Salomon y avoit mis. Cependant sa vengeance n'alla pas plus loin ; parce que, dit l'Historien sacré, *il y avoit encore dans Juda de bonnes œuvres, qui suspendoient l'effet de sa colère: siquidem & in Judâ inventa sunt opera bona.* (II. Par. XII. 12.) Les Prophètes Séméias & Addo vivoient alors.

Sous Abia fils & successeur de Roboam, le second Livre des Paralipomènes nous assure que la Loi de Dieu étoit observée dans Juda. Le Roi lui-même en fait une protestation solennelle à la tête de ses troupes, dans les reproches qu'il fait à Jéroboam & à ses sujets, sur le point de leur livrer

* 2. Paral. xj. 16 & 17.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 195
bataille. » Vous avez , dit-il , chassé
» les Prêtres du Seigneur qui sont en-
» fans d'Aaron, & les Lévites ; & vous
» vous êtes fait vous-mêmes des Prê-
» tres , comme font les autres Peuples
» de la terre..... Mais notre Seigneur
» est véritablement Dieu , & nous ne
» l'avons point abandonné.... Nous
» gardons fidèlement les ordonnan-
» ces du Seigneur notre Dieu. Ainsi le
» Chef de notre armée , c'est Dieu
» même ; & ses Prêtres sonnent de
» la trompette dont le son retentit
» contre vous (a). « L'on voit même
au Verset 18. du même Chapitre ,
que Dieu leur donne la victoire sur
Israël , parce qu'ils ont mis leur con-
fiance en lui. » Dans cette occasion ,
» dit l'Écriture , Israël fut fort humili-
» lié , & Juda reprit de nouvelles for-
» ces & un nouveau courage , parce
» qu'il avoit mis sa confiance dans le
» Seigneur le Dieu de ses pères (b). «

Ce n'est pas qu'Abia ne fût lui-même
un méchant Prince , selon l'idée que
nous en donne le III^e Livre des Rois :

(a) 2. Paral. xiiij. 9 & 12.

(b) Ibid. v. 18.

mais du moins il est consolant d'entendre de sa propre bouche que son Peuple ne donnoit pas dans ses excès. » Dieu (dit le Père Calmet sur ce passage) » plus sensible à la piété du » Peuple , qu'aux mauvaises dispositions du Prince , lui donne une victoire signalée. « Abia ne vécut que trois ans.

Aza son fils qui lui succéda , fut un Prince religieux & agréable au Tout-puissant , selon le témoignage même de l'écriture. Il est dit de lui au Chap. XV^e du troisième Livre des Rois , qu'il fit ce qui étoit droit & juste aux yeux du Seigneur , comme David son père. Plusieurs de ses belles actions sont ensuite rapportées. Il chasse les efféminés de ses terres , il purge Jérusalem de toutes les infamies des Idoles que ses pères y avoient dressées , il ôte l'autorité à sa mère Maacha , afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape & du bois qu'elle lui avoit consacré , &c. L'Historien sacré conclut , en disant que *le cœur d'Aza étoit parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie.* Cet éloge se trouve répété dans les

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 157
mêmes termes au Chap. XIV. du second Livre des Paralipomènes.

Dans ce Chapitre tout entier & le suivant, ce n'est que le récit des belles actions de ce saint Roi. On voit, surtout au commencement du Chapitre XV. un fait mémorable de ce Prince. Après la victoire qu'il remporta sur les Ethiopiens, le Prophète Azarias vient lui parler, il l'assure que c'est à cause de sa fidélité à servir le Seigneur qu'il a eu l'avantage sur ses ennemis; il l'exhorte ensuite à continuer d'en agir de la sorte lui & tout son Peuple. Aza tout-d'un-coup saisi de zèle pour le vrai Dieu, assemble Juda, lui fait renouveler l'alliance avec le Seigneur, dévoue à l'anathème quiconque sera rebelle à sa Loi; & l'on voit en même temps ce Peuple entier chercher le Seigneur de tout son cœur pendant le règne de ce Prince, & jouir en conséquence de la paix promise à sa fidélité.

Ce Chapitre est encore précieux en ce qu'il nous assure, non-seulement de la fidélité de la Tribu de Juda & de celle de Benjamin, par conséquent de celle de Lévi; mais

198 *Quatrième Dissertation.*

encore en ce que nous y voyons un nombre de vrais fidèles du Royaume d'Israël, des Tribus d'Ephraïm, de Manassès & de Siméon, qui se retirent dans le Royaume d'Aza pour y servir le Seigneur, selon les ordonnances de sa Loi ; parce qu'ils voyoient, dit l'Écriture, que le Seigneur leur Dieu étoit avec ce Prince. *Plures ad eum confugerant ex Israël, videntes quòd Dominus Deus illius esset cum eo : cùmque venissent in Jerusalem.... immolaverunt Domino, &c.* ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, à l'égard des Saints répandus dans les dix Tribus.

On objectera sans doute contre la sainteté du Roi Aza, que l'Écriture l'accuse de deux fautes considérables. On sçait, en effet, qu'il fit mettre dans les fers le Prophète Hanani, parce qu'il lui reprochoit d'avoir appelé à son secours le Roi de Syrie contre le Roi d'Israël, au-lieu d'avoir eu recours à la protection du Seigneur ; & dans une maladie qu'il eut vers la fin de son règne, d'avoir mis sa confiance dans l'art des Médecins, plutôt que dans la puissance de son Dieu.

Mais souvenons-nous de ce que nous avons dit plus haut , que le privilège des Saints n'est point de n'avoir fait aucune faute , mais de n'avoir point persévéré dans celles qu'ils auroient pû commettre. Or le témoignage avantageux que l'Ecriture rend plusieurs fois à ce Prince , d'avoir été parfait devant le Seigneur tous les jours de sa vie , *cor Aza erat perfectum cum Domino cunctis diebus* , doit nous faire croire qu'il a expié ces deux fautes , & qu'elles n'ont pas été un obstacle à sa sainteté.

A ces objections » on peut répon-
» dre (dit le Père Calmet sur le 14^e
» Verset du XV. Chap. du troisième
» Livre des Rois ,) » qu'Aza ne quitta
» point le culte du Seigneur , qu'il ne
» tomba point dans des crimes qui
» sont incompatibles avec la qualité
» d'homme de bien. Les péchés que
» l'Ecriture lui reproche , sont des fau-
» tes dont apparemment ils se repen-
» tit , & dont il fit pénitence. David
» lui-même , dont l'Ecriture fait si sou-
» vent l'éloge , ne fit-il jamais de fau-
» tes ? Je ne parle pas du crime qu'il
» commit avec Bethsabée , ni du meur-
» tre d'Urie. Ne fit-il pas mal de jurer

» précipitamment de détruire la mai-
 » son de Nabal ? Peut-on l'excuser
 » entièrement dans l'excessive ven-
 » geance qu'il tira des Ammonites ?
 » Et ne sçait-on pas de quelle manière
 » Dieu le punit , après avoir fait le
 » dénombrement de son Peuple ? Aza
 » ne laissera donc pas d'être mis au
 » rang des Princes justes , quoiqu'il
 » soit tombé dans quelques-unes des
 » foiblesses inséparables de la condi-
 » tion des hommes. « Il régna 41. ans.

Son fils Josaphat qui regna 25 ans,
 fut pendant toute sa vie un Prince d'une
 piété exemplaire. Il est dit de lui au
 XXII. Chapitre du troisième Livre
 des Rois, » qu'il marcha dans toutes
 » les voies d'Aza son père , sans se
 » détourner , & qu'il fit ce qui étoit
 » droit & juste devant le Seigneur. «
 Cet éloge est répété dans les mêmes
 termes au Chap. XX. du second Liv.
 des Paralipomènes , Verset 32 , & il
 confirme le témoignage rendu plus
 haut à la piété d'Aza. Le XVII. Chap.
 de ce même Livre nous assure encore ,
 Versets 3. & 4. que » le Seigneur fut
 » avec Josaphat , parce qu'il marcha
 » dans les premières voies de David

» son ayeul , & qu'il ne mit point sa
» confiance dans les Idoles , mais dans
» le Dieu de son père ; parce qu'il
» marcha fidèlement dans la voie de
» ses préceptes , & qu'il ne suivit point
» les déréglemens d'Israël. « Il est dit
ensuite que ce fut en récompense de
sa vertu , que le Seigneur affermit le
sceptre dans sa main , & qu'il le com-
bla de richesses & de gloire. Les Cha-
pitres XVIII. & XIX. sont encore
remplis de ses belles actions ; preuves
réitérées de sa justice & de sa piété.

Ce Prince si pieux commit cepen-
dant une faute considérable, en faisant
alliance avec un des plus méchans Rois
qui fut jamais , avec Achab. Le Pro-
phète Jéhu est envoyé du Seigneur
pour lui en faire des reproches ; il
l'assure que cette action auroit été ca-
pable d'attirer sur lui la colère de Dieu ,
si ses bonnes œuvres ne l'avoient dé-
tournée. *Idcirco iram Domini mere-
baris , sed bona opera inventa sunt in
te.* On voit de nouveau par-là , que
les plus grands Saints ne sont pas
exempts de faire quelques-unes de ces
fautes passagères , qui ne tirent point
à conséquence contre leur sainteté. Le

Saint-Esprit ne les loueroit pas si hautement & si fréquemment, si les foiblesses que l'on remarque quelquefois dans la conduite de leur vie, en avoient fait des objets dignes de sa colère. Il est étonnant que cette prédilection marquée du Seigneur pour quelques Rois de Juda n'ouvre pas les yeux à certains Interprètes, & qu'on ne les voye occupés qu'à répandre des doutes, & à former des difficultés, souvent puériles, contre le salut de plusieurs de ces Princes si visiblement canonisés par l'Esprit de vérité, sous prétexte qu'ils n'ont pas toujours été exempts des moindres reproches.

Sous le règne de Josaphat, la plus grande partie de son Peuple étoit entrée dans les mêmes sentimens de piété qui l'animoient, * quoiqu'une autre partie ne marcha pas encore dans les voies de la justice avec cette droiture qu'il faisoit en sorte de lui inspirer. Le culte du vrai Dieu étoit alors dans toute sa splendeur, & Josaphat ne négligeoit rien pour procurer l'entière observance de tout ce que pres-

* Voyez le Ch. XX. du II. Livre des Paralipomènes.

crivoit la Loi. Son autorité, ses exhortations, & encore plus son exemple, animoient & soutenoient la ferveur de ses sujets. S'il restoit des impies & des Idolâtres, du moins ils n'osoient paroître; d'ailleurs, les objets séduisants de leurs superstitions avoient été détruits. La Religion étoit donc dans un libre & plein exercice. Il est fait mention, sous ce règne, d'un Prophète de la famille d'Azaph, nommé Jéhaziel, qui annonce à Josaphat une victoire complete sur les Ammonites, les Moabites & les Syriens conjurés contre lui. (II. Paral. XX. 14.)

Joram & Ochosias qui succédèrent à Josaphat, bien loin d'imiter sa piété, se livrèrent à toutes les abominations des Rois d'Israël; mais leur règne fut de courte durée. * Si leur mauvais exemple fit de nouveaux ptévaricateurs, comme on ne peut pas en douter, la voix des Prophètes qui se fit entendre, mit une barrière à la propagation de l'Idolatrie. On sçait la

* Joram ne vécut que 5 ans depuis la mort de son père, il avoit régné trois ans avec lui. Ochosias ne fut qu'un an sur le Thrône.

lettre que le Prophète Elie écrivit à Joram pour lui reprocher ses impiétés. » Parce que vous n'avez pas marché, lui dit-il. (II. Par. XXI. 12.) dans les voies de votre père Josaphat, ni dans celles d'Aza Roi de Juda, mais que vous avez suivi l'exemple des Rois d'Israël. le Seigneur va vous frapper d'une grande plaie. « Il est ici à remarquer qu'Aza est proposé avec Josaphat, comme un modèle de bonne conduite. Ces éloges réitérés établissent donc également la sainteté de ces deux Rois. Le Prophète Elisée & beaucoup d'autres vivoient alors.

Pendant le règne de Joram & d'Ochozias le Temple étoit toujours fréquenté par les vrais Israélites, & les fidèles enfans de Sadoc maintenoient le culte & la Religion dans leur pureté. Une preuve que le culte n'étoit point interrompu, même sous ces deux Princes, c'est qu'il est fait mention (IV. Rois XII. 18.) des offrandes qu'ils avoient faites au Temple du vrai Dieu, tout impies qu'ils étoient. Et d'ailleurs le Grand-Prêtre Joiada, dont la piété est si célèbre dans les saints Livres, vivoit alors.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 205

Après la mort d'Ochofias, Athalie usurpe l'autorité souveraine. Pour se maintenir plus sûrement sur le Trône, elle fait mourir tous les descendants de David. Le seul Joas qui n'avoit qu'un an, est sauvé de ses mains meurtrières, par les soins de Joiada & de Josabeth son épouse. Pendant six ans qu'elle jouit de son usurpation, l'Idolatrie règne dans Jérusalem, le Temple de Baal est fréquenté, une partie du Peuple suit l'exemple de la Reine : mais la Tribu de Levi & beaucoup de fidèles Israélites demeurèrent constamment attachés au culte du Seigneur & à leur Loi. On les voit dans le Chap. XI. du IV^e Livre des Rois suivre en tout les ordres du saint Pontife, lorsqu'il s'agit de mettre Joas sur le Trône de ses pères. Après la mort d'Athalie, ils renouvellent l'alliance du Seigneur avec toutes les cérémonies prescrites ; ils signalent leur piété par la destruction du Temple de Baal & de ses auteurs ; Mathan Prêtre des Idoles est mis à mort : tout le Peuple animé du même esprit s'empresse de montrer son zèle pour les intérêts du vrai Dieu.

Sous Joas, & tant que vécut Joïada, le culte du Seigneur fut très-florissant. Ce Prince pratiqua la justice, tant qu'il fut conduit par ce saint Pontife. (IV. Rois XII. 2.) Les sacrifices ordonnés par la Loi étoient offerts régulièrement tous les jours. (II. Par. XXIV. 14.) & tout le Peuple, comme on le voit dans le même Chap. entroit dans les vuës du religieux Prince, & du fidèle Ministre du Seigneur. Joas régna 40 ans : mais on ne sçait pas précisément en quelle année de son règne mourut Joïada. Il paroît qu'il vécut 28 ans avec le Roi son pupille. La Chronique des Hébreux adoptée par Salién, & par plusieurs autres Chronologistes fameux, fixe à cette année la mort de ce saint Pontife. En effet, il vécut 130 ans, selon le témoignage de l'Écriture. (II. Par. XXIV. 15.) Josias, la 23^e année de son règne, étoit dans la plus grande ferveur de son zèle pour la maison de Dieu & pour son culte, (IV. Rois XII.) & le Grand-Prêtre Joïada étoit alors à la tête de tout ce que le Roi avoit ordonné pour les réparations du Temple, ce qui dura plusieurs années. Ainsi ce Prince

cultiva la justice jusqu'à ce temps, & apparemment encore quelques années après. Le fils de Joiada, Zacharie, qui étoit un Prophète, & son frère Pédaïas ou Phédaias souverain Pontife, selon la Chronique des Hébreux & Salien, animés du même esprit que leur père, maintinrent toujours la Religion dans le Royaume de Juda. Ce ne fut que la 38^e année de Joas, suivant ces Chronologistes, que les flatteurs, s'étant emparés de l'esprit de leur Prince, se roidirent contre les avertissemens du saint Prêtre Zacharie. Alors Joas, sans égard, dit l'Ecriture, pour les grandes obligations qu'il avoit à Joiada, fit mettre à mort son fils, que Dieu avoit rempli de son esprit. (II. Par. XXIV. 20. & 21.) Les autres Prophètes que le Seigneur leur envoya pour les ramener à leur devoir, ne reçurent de leur part que des rebuts & des mépris. (Ibid. v. 19.)

Mais Joas ne fut pas long-temps à être puni du meurtre commis dans la personne de Zacharie. Il périt misérablement par les mains de ses propres sujets. (Ibid. v. 25.) Différens Prophètes vivoient sous son règne.

Les commencemens du règne d'Amasias furent semblables à ceux de Joas. Il fit, dit l'Écriture, ce qui étoit juste devant le Seigneur. (IV. Rois XIV. 13. II. Paral. XXV. 2.) Au même Chap. XIV^e des Rois v. 7. un Prophète vient lui parler de la part de Dieu, pour le reprendre de ce qu'il a soudoyé cent mille hommes des troupes d'Israël, & lui reprocher ce défaut de confiance en Dieu. Il congédie ces troupes, & son obéissance lui mérite la victoire sur les Iduméens. Mais il ne persévérera pas toujours dans ces mêmes sentimens de soumission & de droiture. Vers la 12^e année de son règne, ou la 14^e selon Ussérius & l'Historien Joseph, Amasias enflé de ses prospérités adore les Idoles qu'il avoit enlevées de l'Idumée. Un Prophète vient lui faire de nouveaux reproches de cette infidélité. (II. Par. XXV. 15.) Ce Prince s'aigrit contre l'Envoyé du Très-haut, & ne rentre pas dans le devoir. La punition suit de près la révolte : Dieu le livre entre les mains du Roi d'Israël, qui s'empare de sa personne, vient à Jérusalem, enlève tous les trésors du Temple.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 209
& soumet le Royaume de Juda à un tribut annuel. Après ce triste événement, l'Histoire sacrée ne nous dit plus rien d'Amasias, sinon que ses sujets conjurèrent contre lui & le firent mourir; ce qui laisse un grand vuide pour les seize dernières années de sa vie.

Ce silence a fait imaginer à quelques Interprètes que ce Prince avoit persévéré dans l'Idolatrie, & qu'il étoit mort dans l'impénitence. Au reste, il n'est pas le premier à qui l'on ait fait ainsi le procès sur de simples soupçons, & que l'on ait damné de son autorité privée. L'on croit apparemment que le silence de l'Ecriture est une raison suffisante pour y suppléer ce qu'on voudroit qu'elle eût dit; & par une propension naturelle à la malignité de l'homme, qui pense plus volontiers des autres le mal que le bien, on ne se fait aucun scrupule de juger dans toute la rigueur ceux dont l'Ecriture paroît laisser l'innocence indécidée, ou dont elle ne rapporte pas expressément la conversion, après en avoir exposé les désordres. Nous craignons trop de porter des jugemens indiscrets.

pour adopter de pareilles maximes. Nous disons au contraire avec Salien, qu'il est bien plus raisonnable de croire qu'Amasias ayant été éprouvé par les adversités, & que Dieu lui ayant laissé depuis son crime 15 ou 16 années de vie pour en faire pénitence, il l'a faite réellement, & qu'il s'est appliqué à détruire les objets du faux culte qui avoient attiré sur lui la colère divine. Deux raisons rapportées par le même Auteur nous confirment dans cette pensée. La première, c'est qu'il n'est fait aucune mention dans les saints Livres qu'Ozias, qui lui succéda, & dont la piété est louée dans l'Écriture, ait eu à détruire les Idoles que son père avoit adorées ; ce qui ne manque jamais d'être observé, toutes les fois qu'un Prince religieux succède à un Prince impie. La seconde, & qui paroît décisive, c'est qu'il est dit formellement d'Ozias, qu'il fit le bien aux yeux du Seigneur, & qu'il se conduisit en tout, *comme avoit fait son père Amasias* (IV. Rois, XV. 3. II. Paral XXVI. 4.) Comment Amasias, reprend ce docte Chronologiste, seroit-il proposé comme un exemple de fidélité & de culte

irréprochable, s'il avoit persévéré dans l'Idolatrie pendant les 16 ou 17 dernières années de sa vie, & qu'il fût mort dans ces sentimens ? (a) Ces réflexions que l'Ecriture même indique comme un supplément au silence qu'elle garde sur la moitié du règne de ce Prince, ne valent-elles pas bien les inductions arbitraires que l'on tire contre lui, sans aucune preuve, ni directe, ni indirecte ?

Nous dirons donc, avec bien plus de fondement, que les avertissemens réitérés des Prophètes, les exemples du souverain Pontife, des Prêtres & des Lévites, joints aux disgraces que ce Prince éprouva de la part du Roi d'Israël, le rappellèrent bientôt à son devoir, & nous donnent lieu de bien espérer de son salut. (b) C'est le même jugement que porte Salien sur les dernières années de Joas. (*Ad an. mundi 3194.*)

Si l'on ajoûte que le culte du vrai

(a) Epitome, Annal. Eccles. ad an. mundi 3216.

(b) Id. ibid.

Dieu n'a point été interrompu sous le règne d'Amasias , & qu'en outre les Prophètes Osée , Amos , Joël , Jonas , Michée , lui étoient contemporains , n'aura-t'on pas toujours sous les yeux , pendant cette époque , la perpétuelle durée des véritables adorateurs parmi les descendans des Patriarches ?

Mais si l'on porte plus loin ses regards , on verra que les Gentils même nous présentent alors un spectacle digne de toute notre attention. Car , c'est dans ce temps-là , selon saint Jérôme & la plupart des Chronologistes , que Jonas alla prêcher la pénitence aux Ninivites. Tout est à observer dans ce mémorable événement. C'est un Peuple nombreux qui embrasse la pénitence à la parole d'un étranger qu'il ne connoît pas , d'un homme sorti d'une Nation qu'il méprise , & dont le ministère ne paroît autorisé ni par des miracles , ni par des raisonnemens , ni par des conjectures , sans que toutes ces circonstances occasionnent au Prophète ni reproches , ni menaces , ni mauvais traitemens. C'est une pénitence prompte & sans délai. Dès la première prédication de l'Envoyé du Seigneur ,

chacun s'humilie sous la main toute-puissante du Très-haut, & lui demande miséricorde. C'est une pénitence publique & universelle : depuis le Roi jusqu'au dernier de ses sujets, tous sont animés des mêmes sentimens de componction. C'est une pénitence pleine & entière : les genres de mortification les plus pénibles sont subitement mis en œuvre par des hommes livrés un moment auparavant à toutes sortes de mollesses, sans que la délicatesse ou les dignités inspire à aucun quelque réserve. Telles sont les réflexions judicieuses de Salien sur cette prédication de Jonas, qui fit de nouveaux & de fervens prosélytes à la Religion. La fuite même de ce Prophète avoit été profitable au salut de plusieurs ames. Les matelots du vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué, avoient été convertis au vrai Dieu par le miracle opéré sous leurs yeux, comme on le peut voir dans le premier Chapitre de la Prophétie qui porte le nom de Jonas, & dans le Commentaire de saint Jérôme sur le même endroit. Ces prodiges multipliés établissoient bien puissamment le règne de la Religion, &

rendoient sa force victorieuse sensible à tout l'Univers.

Le long règne d'Ozias, * autrement dit Azarias, ne fut pas moins favorable à la perpétuité du culte & de la justice dans la Nation sainte. Tant que vécut Zacharie, qui étoit petit-fils de Joïada, selon saint Jérôme, & qui avoit le don d'intelligence & de Prophétie, Ozias chercha le Seigneur & marcha fidèlement dans ses voies. Dieu le récompensa par d'heureux succès : il fut en toutes choses son secours & sa force. C'est ce que l'on voit dans le Chapitre XXVI. du II. Livre des Paralipomènes. Ce Prince vécut de la sorte heureux & dirigé de Dieu dans toutes ses actions, *Dominus direxit eum in omnibus*, jusqu'à la 49^e année de son règne, selon Salien ; & la Religion pendant tout ce temps fut très-florissante. L'action même que l'Écriture lui reproche, en est une preuve. Lorsqu'enflé de ses prospérités continuelles, il vint au Temple pour y offrir lui-même de l'encens sur l'Autel, fonction

* Il regna 52 ans. II. Paral. xxiv. 24.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 215
réservée aux seuls Prêtres, le saint Pontife Azarias & quatre-vingt Prêtres du Seigneur, tous remplis d'une grande fermeté, dit l'Ecriture, (II. Paral. XXVI. 17.) s'opposent de toutes leurs forces à cette entreprise téméraire ; & lorsque le Roi veut forcer ces intrépides Ministres, Dieu se déclare, & venge sa cause par une lèpre, dont Ozias demeure couvert jusqu'à sa mort. Joatham son fils gouverna le Royaume en sa place.

Ce fut un Prince pieux & fidèle en tout. L'Ecriture qui nous fait son éloge, comme elle l'avoit fait de plusieurs autres Rois de Juda, ne lui reproche dans la suite aucune faute. Au contraire, en nous disant à l'ordinaire, „ qu'il fit ce qui étoit droit „ en la présence du Seigneur, & „ qu'il se conduisit en tout, comme „ avoit fait Ozias son père, „ elle ajoute, pour ôter tout sujet de soupçon contre la sainteté de sa vie, *excepté qu'il n'entra point dans le Temple du Seigneur*, c'est-à-dire, selon tous les Interprètes, pour y offrir lui-même de l'encens. (II. Paral. XXVII. 2.) Ainsi, l'on doit croire qu'il ne s'est ja-

216 *Quatrième Dissertation.*

mais démenti; il imita toutes les vertus d'Ozias, & se préserva de l'action d'orgueil qui avoit été punie dans la personne de ce Prince. Isaïe, Osée & Michée prophétisèrent sous son règne qui fut de 16 ans. La Religion subsistoit donc toujours dans Juda, malgré la corruption d'une partie du Peuple, contre laquelle les Prophètes s'élevoient avec tant de force.

Achaz succéda à Joatham. Nous avons vû plus haut, que même pendant ce règne impie, le Peuple de Dieu eut toujours l'avantage de donner au Très-haut de vrais fidèles, & de dignes enfans des promesses. Nous n'avons à y ajouter qu'un seul fait rapporté au XXVIII. Chapitre du II. Livre des Paralipomènes; nous y verrons combien étoit grande l'autorité des Prophètes, même au milieu d'un Peuple impie, tel que celui des dix Tribus.

Lorsqu'Achaz, en punition de ses crimes, fut vaincu par Phacée Roi d'Israël, un Prophète nommé Obed vient au devant de l'armée victorieuse; il reproche aux Israélites d'avoir tué inhumainement leurs frères de
Juda;

Juda; il leur intime l'ordre de laisser aller ceux des sujets d'Achaz, dont ils s'étoient saisis, & qu'ils se dispofoient à emmener à Samarie pour les réduire en esclavage. Auffitôt ils obéiffent, de peur, difent-ils, de pécher contre le Seigneur. *Ne peccemus Domino.* (*ψ.* 12. & 13.) Ce trait de l'autorité qu'avoient les Prophètes dans toute la Nation, nous en rappelle un autre femblable dont il eft fait mention au III^e Livre des Rois Chap. XII. Lorsque Roboam entreprend de remettre par la force les dix Tribus fous fon obéiffance, & qu'il fait marcher à cet effet cent quatre-vingt mille hommes des Tribus de Juda & de Benjamin, le Prophète Séméias vient au-devant de cette armée: il ordonne de la part du Seigneur à ceux qui la compofoient, de s'en retourner chacun chez eux, & de ne point combattre leurs frères d'Israël; il eft auffi-tôt obéi. *Audierunt sermonem Domini, & reversi sunt.* (*ψ.* 44.) Comment la Religion ne fe feroit-elle pas foûtenuë fous des hommes qui avoient fur les efprits une auffi grande autorité?

Après l'impie Achaz, l'Eglise d'Is-

raël eut la consolation de voir régner pendant 29 ans un de ses enfans les plus vertueux : ce fut Ezéchias. On sçait la grandeur de son zèle pour le rétablissement du culte, & de quelle manière il persévéra dans la justice. L'esprit Saint fait de sa personne le plus grand éloge qui se puisse concevoir. Il est dit » qu'il fit ce qui étoit agréa-
 » ble au Seigneur, de même que l'avoit
 » fait son père David qu'il espéra
 » dans le Seigneur le Dieu d'Israël,
 » & qu'il n'y en eut point après lui,
 » de tous les Rois de Juda, qui lui
 » fût semblable par une entière fidé-
 » lité aux Loix du Seigneur, comme
 » il n'y en avoit point eu avant lui. «
 (IV. Rois, XVIII. 3, 5, 6.)

Tout ce qu'il fit de mémorable, est rapporté fort au long dans le IV^e Livre des Rois & dans le II. des Paralipomènes. On le voit commencer son règne par détruire les hauts lieux, ce que ses prédécesseurs les plus zélés n'avoient pas osé faire. Il brise les statuës, il abbat les bois profanes, il fait mettre en pièces le Serpent d'airain; parce que les enfans d'Israël, par un esprit de superstition, lui offroient

de l'encens comme à une Divinité. Dès le premier mois de son règne le Temple du Seigneur, qu'Achaz avoit tenu fermé, est ouvert & rétabli. Les Prêtres, les Lévites s'empres- sent à l'envie de seconder les pieux desseins du Roi. Lorsque la Maison du Seigneur, & tout ce qui étoit ordonné par la Loi pour le service du Sanctuaire est purifié, ce Prince & ses sujets animés du même esprit de Religion, renouvellent solennellement l'alliance faite avec le Dieu d'Israël. On immole un grand nombre de victimes, on se prosterne humblement devant lui en l'adorant, & pénétré d'une véritable componction & d'un sincère repentir des iniquités passées, dont le Roi lui-même fait pour son Peuple un aveu public, on s'applique à réformer les abus, & à marcher fidèlement selon les Loix du Seigneur. Ce n'est pas seulement un petit nombre qui signale son zèle pour la Religion dans cette circonstance, c'est toute la multitude, dit l'Ecriture, qui offre des hosties, des louanges & des holocaustes, avec un esprit de piété. C'est tout le Peuple joint à son Roi, qui témoi-

gne une grande joie de ce que le culte du Seigneur est rétabli , résolution qu'ils prennent avec promptitude dès la première invitation de ce Prince , & qu'ils exécutent sur le champ. (II. Paral. XXIX. 31, 35, 36.)

Tel étoit le bien qu'opéroit toujours dans cette Nation la piété de ses Chefs. Lorsque de saints Rois prenoient les rênes du Gouvernement , le culte du Seigneur étoit aussitôt dans toute sa splendeur ; tout le Peuple rentrait dans le devoir & y persévéroit tant qu'il avoit de sages conducteurs. Les Rois impies pouvoient bien entraîner dans l'Idolatrie une grande partie du Peuple par leur exemple , par leur autorité & par leurs menaces ; mais la véritable piété se conservoit toujours dans un certain nombre de fidèles Israélites , & prévaloit à la fin , lorsque la liberté étoit rendue.

Le zèle d'Ezéchias ne se borne pas à réformer ses propres sujets. Il envoie des couriers dans le Royaume d'Israël pour engager les restes malheureux de ces Tribus à revenir au Seigneur. On en voit d'abord plusieurs des Tribus d'Aser , de Zabulon

Sainteté perpétuelle de l'Église. 111

& de Nephthali qui se rendent à Jérusalem pour renouveler l'alliance. (II. Paral. XXX. 11.) Ensuite (ψ. 18.) une grande partie des Tribus d'Ephraïm, de Manassé, d'Issachar & de Zabulon vient manger la Pâque avec leurs frères de Juda. Il est encore fait mention (ψ. 25.) d'une multitude, qui étoit venue du Royaume d'Israël pour cet acte de Religion; il y avoit même des Profélytes.

Après s'être acquités de ce devoir, ils retournent chez eux; brisent toutes les Idoles, abattent les bois profanes, ruinent les hauts lieux, & renversent les Autels consacrés aux faux Dieux, non-seulement dans la terre de Juda & de Benjamin, mais aussi dans celle d'Ephraïm & de Manassé. (Ibid. XXXI. 1.) Il falloit bien qu'ils fussent un grand nombre de fidèles des dix Tribus, pour qu'ils prévalussent de la sorte, & que les autres qui n'avoient pas voulu suivre leur exemple, & aller avec eux à Jérusalem, les laissassent faire, sans s'opposer à la destruction des objets de leur impiété.

Pendant toute la vie d'Ezéchias, ce Peuple persévéra constamment dans

l'observance de la Loi. Dieu fut si satisfait de sa fidélité, qu'il fit un miracle éclatant pour le sauver des mains de Sennachérib. (Ibid. XXXII. 21.)

Manassés à son avènement au Trône renversa tous les monumens de la piété de son père, & enchérit encore sur les impiétés d'Achaz par de nouvelles abominations. Nous avons vû plus haut de quelle manière le cri de la Religion se fit entendre, & les moyens que Dieu employa pour la conserver parmi son Peuple, malgré les efforts de ce Prince impie. En punition de ses crimes, Dieu le livre aux Chaldéens, qui le chargent de chaînes, & l'emmenent captif à Babylone. Il y resta jusqu'à ce que, rentré en lui-même, il implora la clémence du Seigneur, qui, touché de ses larmes & de sa conversion, le rétablit dans son premier état.

Les Chronologistes ne sont pas bien d'accord sur le temps que dura la captivité de Manassés, ni même sur l'époque de son enlèvement. Salien fixe ce dernier événement à la septième année de son règne, & il croit que ce Prince revint dans ses Etats deux ans après.

Ussérius recule son désastre jusqu'à la 22^e année; & selon lui, Manassés ne fut pas détenu long-temps à Babylone : sa raison est que l'Écriture, malgré l'intervalle qui s'écoula jusqu'à son retour, ne laisse pas d'assurer qu'il regna 55. ans dans Jérusalem, (IV. Rois XXI. 1.) ce qui insinue que sa pénitence & son rétablissement suivirent de près sa punition, & selon toutes les apparences, qu'ils arrivèrent dans la même année. Mais il importe fort peu, pour le but que nous nous proposons ici, de concilier ces différens sentimens; & quoique celui de Salien nous paroisse mieux appuyé que celui d'Ussérius, nous ne prétendons pas y astreindre ceux qui aimeroient mieux s'en tenir à la supputation de ce dernier Chronologiste. De quelque côté que l'on envisage ces deux événemens, il sera toujours vrai de dire, que Manassés a servi & fait servir le vrai Dieu, sinon pendant 46. ans, comme le croit Salien, du moins pendant 33 ans, selon Ussérius.

Car il n'y a point à douter que ce Prince ait persévéré jusqu'à la mort. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur

S. Matthieu dit formellement, que Dieu l'ayant délivré de son esclavage, il ne servit plus que le Seigneur pendant tout le reste de sa vie, & qu'il le servit de tout son cœur & de toute son ame, en sorte qu'il est regardé comme juste (a). Joseph l'Historien nous fait de ce Prince converti un trop bel éloge, pour que nous ne le rapportions pas ici tout entier. Nous nous servons de la Version de M. Arnaud d'Andilly.

» Ce misérable Prince, dit-il (b), con-
 » nut que l'excès de ses péchés l'avoit
 » réduit en cet état. Il eut recours à
 » Dieu, & le pria d'avoir compas-
 » sion de lui. Sa prière fut exaucée :
 » ce Roi victorieux (Assaraddon) le
 » renvoya libre à Jérusalem, &
 » le changement de sa vie fit voir
 » que sa conversion étoit véritable.
 » Il ne pensa plus qu'à tâcher d'abolir
 » la mémoire de ses actions passées,
 » & à employer tous ses soins pour
 » rétablir le service de Dieu. Il con-

(a) Et servivit soli Domino Deo in toto corde suo, & in totâ animâ suâ; & reputatus est justus. *Hom. 1. in Math.*

(b) Histoire des Juifs, Liv. X. Ch. IV.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 225

» sacra de nouveau le Temple , fit
» rebâti l'Autel pour y offrir des sa-
» crifices suivant la Loi de Moïse ,
» purifia toute la ville ; & pour re-
» connoître l'obligation qu'il devoit à
» Dieu , de l'avoir delivré de servi-
» tude , il ne travailla durant tout le
» reste de sa vie qu'à se rendre agréa-
» ble à ses yeux par sa vertu & par
» de continuelles actions de graces.
» Ainsi par une conduite contraire à
» celle qu'il avoit autrefois tenue , il
» porta ses sujets à l'imiter dans son
» repentir , comme ils l'avoient imité
» dans ses péchés qui avoient attiré
» sur eux tant de maux ; & après avoir
» ainsi rétabli toutes les cérémonies de
» l'ancienne Religion , il pensa à for-
» tifier Jérusalem.... Enfin le chan-
» gement de ce Prince fut si grand ,
» que depuis le jour qu'il commença
» à servir Dieu , jusqu'à la fin de sa
» vie , on n'a point vû refroidir son
» zèle pour la piété.

Saint Cyrille d'Alexandrie , Corné-
tor , Bèrgomate , Zonare & plusieurs
autres cités par Salien , * sont dans le

* Ad annum mundi 3350.

même sentiment. Tout ce que disent ces Auteurs, est appuyé sur le témoignage que l'Esprit Saint rend à Manassés. Il est dit de lui, (II. Par. XXXIII. 12, 13, 15 & 16.) que » dans l'ex-
» trémité où il se trouva réduit, il
» pria le Seigneur & qu'il fit une pé-
» nitence rigoureuse en la présence du
» Dieu de ses pères; il lui adressa ses
» gémissemens & ses instantes suppli-
» cations, & le Seigneur exauça sa
» prière. Il le ramena à Jérusalem
» dans son Royaume, & Manassés re-
» connut que le Seigneur étoit le vrai
» Dieu.... Il ôta les Dieux étrangers
» & l'Idole de la maison du Seigneur.
» Il détruisit les Autels qu'il avoit com-
» mandé que l'on fît sur la montagne
» de la Maison du Seigneur & dans
» Jérusalem, & il fit tout jeter hors
» de la ville. Il rétablit aussi l'Autel du
» Seigneur, & il y immola des victi-
» mes & des hosties pacifiques & d'ac-
» tions de graces, & il ordonna à tous
» les Peuples de Juda de servir le
» Seigneur le Dieu d'Israël. « Il est
donc évident que ce Prince s'appliqua
pour-lors à réparer tout le mal qu'il avoit
fait : & ce qui nous confirme encore

plus sa persévérance dans la justice , c'est qu'il est dit d'Amon son fils , qui lui succéda , qu'il » fit le mal en la » présence de Dieu comme Manassés » son père ; mais qu'il ne respecta » point le Seigneur , comme son père » Manassés l'avoit respecté. (Ib. v. 23.) Si ce Prince , après sa pénitence , étoit retourné à ses anciens dérèglemens , l'Écriture n'auroit pas confirmé tant de fois le bien qu'elle en dit , sans nous avertir de sa rechute ; & il ne seroit pas proposé comme un modèle que son fils auroit dû imiter. Toutes ces preuves réunies doivent nous convaincre que Manassés , depuis son retour de Babylone , fut aussi constamment fidèle à son devoir , qu'il avoit été auparavant pour son Peuple un objet de scandale , & qu'il est mort dans la paix du Seigneur. Dès-lors on conçoit aisément que la Religion fut en vigueur pendant tout le reste de son règne.

On en est encore plus persuadé , quand on fait réflexion que le souverain Pontife étoit alors Eliacin fils du Grand-Prêtre Helcias , tous deux recommandables par la sainteté de leur

vie, & très-ardens à soutenir les intérêts du vrai Dieu. De plus, c'est le sentiment des plus habiles Interprètes & Chronologistes, que l'histoire de Judith arriva peu de temps après le rétablissement de Manassés. Elle est une preuve trop frappante que le Seigneur étoit alors servi dans le Royaume de Juda, & même dans celui d'Israël, c'est-à-dire parmi les restes des dix Tribus emmenées captives par Salmanasar, pour ne pas en considérer les principales circonstances en détail.

On voit d'abord dans le Livre qui porte le nom de cette sainte Héroïne, (Chap. IV.) que le Grand-Prêtre Eliacim, pour détourner l'orage qui étoit prêt de fondre sur son Peuple de la part de Nabuchodonosor, va lui-même dans tout le pays indiquer un jeûne général, & qu'il engage tous les enfans d'Israël à adresser au Seigneur de ferventes prières, en les assurant que s'ils persévèrent dans ces exercices de piété, tous leurs ennemis seront vaincus. On y voit que ce Peuple, hommes & femmes, est touché des exhortations du saint Pontife; que tous animés du même esprit, & réunis

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 229
dans les sentimens d'un même cœur,
se prosternent humblement devant le
Temple du Seigneur, & qu'ils attirent
sur eux, par la ferveur & la conti-
nuité de leurs prières, les effets de la
divine miséricorde. *Ad hanc igitur
exhortationem ejus deprecantes Do-
minum, permanebant in conspectu Do-
mini.* (ψ. 15.) Tous, dit l'écriture,
prioient Dieu de tout leur cœur qu'il
lui plût visiter son Peuple. *Ex toto
corde suo omnes orabant Deum, ut
visitaret Populum suum Israël.* (ψ. 17.)
Les Prêtres donnent l'exemple, & se
revêtent de cilices. *Induerunt se Sa-
cerdotes ciliciis.* (ψ. 9.) Il n'y a pas
jusqu'aux enfans que l'on ne fasse prof-
terner aux pieds du Très-haut, afin
que leur innocence réclame plus effi-
cacement le secours de son bras tout-
puissant. *Et infantes prostraverunt con-
tra faciem Templi Domini.* (Ib.) Ceux-
même, qui offrent des holocaustes au
Seigneur, lui présentent leurs victi-
mes, étant revêtus de cilices & ayant
la tête couverte de cendre. *Etiam hi
qui offerebant Domino holocausta,
præcincti ciliciis offerebant sacrificia
Domino; & erat cinis super capita
eorum.* (Ibid.)

Telles furent les premières dispositions de ce Peuple avant l'arrivée du Général des Assyriens qui vint mettre le siège devant Béthulie petite Ville de la Tribu de Zabulon ; dispositions qui annoncent que la Religion subsistoit toujours , & que le culte du vrai Dieu fleurissoit. La ferveur des enfans d'Israël redouble encore , lorsqu'Achior Chef des Ammonites , fait part au Peuple assemblé du témoignage qu'il avoit rendu dans le Conseil d'Holopherne à la puissance du Dieu d'Israël. (Chap. VI.) Tantôt c'est le jour que l'on passe en prières , tantôt c'est la nuit. On y joint l'observance d'un jeûne rigoureux ; & plein de confiance dans le Seigneur , on espère tout de sa bonté.

Les eaux cependant s'épuisent dans Béthulie ; & le Peuple réduit aux dernières extrémités , résout enfin de se rendre dans cinq jours aux Assyriens , si Dieu ne juge pas à propos de le secourir. Mais dans la résolution même qui en est prise , on voit éclater de la part des Israélites un repentir sincère des fautes passées , & un zèle ardent pour les intérêts du vrai Dieu. La

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 231

crainte qu'ils ont que sa puissance ne soit tournée en dérision par les Idolâtres qui s'étoient vantés que le Dieu d'Israël n'étoit pas assez fort pour résister au Roi de Babylone , est leur plus sensible peine. » Nous avons péché » avec nos pères, disent-ils dans l'amertume de leurs cœurs, nous avons » agi injustement , nous avons commis l'iniquité. Ayez pitié de nous , » parce que vous êtes bon ; ou tirez » vous-même vengeance de nos crimes, » & châtiez-nous : mais n'abandonnez » pas ceux qui vous louent , à un Peuple qui ne vous connoît point , afin » qu'on ne demande point parmi les Nations , où est leur Dieu ? « (Chap. VIII. 19, 20, & 21.)

Ce fut alors que Dieu , pour sauver son Peuple , suscita cette illustre Veuve qui , depuis la mort de son Epoux , passoit tous les jours de sa vie dans la prière, le jeûne & les austérités. (Chap. VIII. v. 5. & 6.) » Elle étoit , dit » l'Ecriture , très-estimée de tout le » monde , parce qu'elle avoit une » grande crainte du Seigneur ; & il n'y avoit personne qui dit la moindre parole à son désavantage. « (v. 8.)

Ozias Prince de Juda & les Anciens de Béthulie la reconnoissent unanimement pour une femme sainte, & qui craint Dieu. *Mulier sancta es, & timens Deum.* (ψ. 29.) Le discours qu'elle leur tient dans le même Chapitre, nous est une preuve éclatante de sa très-haute piété. L'onction la plus tendre, & la confiance la plus marquée dans la puissance de son Dieu, sont l'ame de cette pathétique exhortation. Nous en rapporterons seulement les Versets 17, 18, 19 & 20. Ils renferment une circonstance intéressante, qui nous confirme, de la manière la plus claire, que le Dieu d'Israël étoit pour-lors servi par son Peuple. » Prions le-Seigneur avec larmes, » dit-elle aux Anciens, afin qu'il nous » fasse sentir, selon qu'il lui plaira, les » effets de sa miséricorde; & que, » comme l'orgueil de nos ennemis » nous a remplis de trouble & de » crainte, de même notre humilité devienne pour nous un sujet de gloire; » car, ajoute-t-elle, nous n'avons » point suivi les péchés de nos pères, » qui ont abandonné leur Dieu, qui » ont adoré les Dieux étrangers, &

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 233

» qui par ce crime ont mérité d'être
» livrés à leurs ennemis qui les ont
» tués , pillés , & couverts de confu-
» sion ; mais pour nous , nous ne con-
» noissons point d'autre Dieu que le
» nôtre. *Quoniam non sumus secuti*
» *peccata patrum nostrorum.... nos*
» *autem alterum Deum nescimus pra-*
» *ter ipsum.* Attendons avec une hum-
» ble confiance ses consolations , & il
» nous vengera des maux que nos
» ennemis , altérés de notre sang , nous
» font souffrir , &c.

Les paroles du Grec & du Syria-
que sont encore plus fortes que celles
du Latin ; car on lit dans ces Ver-
sions : » C'est pourquoi attendant de
» lui notre délivrance , appellons-le
» à notre secours , & il écoutera notre
» voix , s'il le juge à propos ; parce que
» de notre temps on n'a vû parmi
» nous ni Tribu, ni famille , ni Ville ,
» ni Peuple d'entre nous , qui adorât
» les Divinités faites de la main des
» hommes , comme il s'est pratiqué
» dans les temps passés. D'où vient
» que nos pères ont été livrés à l'épée
» & au pillage , & qu'ils ont succombé
» d'une manière si funeste sous la main

» de leurs ennemis ; mais pour nous ,
» nous n'avons connu aucun autre Dieu
» que lui. Ainsi nous espérons qu'il ne
» nous méprisera point , ni notre Peu-
» ple. «

Selon la supputation des Chronologistes qui regardent l'histoire de Judith comme arrivée du temps de Manassés , & après sa délivrance , on ne peut pas une preuve plus éclatante du zèle que ce Prince fit paroître alors pour le rétablissement du culte qu'il avoit tenté d'abolir auparavant. Elle n'est pas moins un éloge de la fidélité des Israélites pendant tout le reste de la vie de ce Roi pénitent.

Nous pouvons encore nous en assurer , selon les principes établis plus haut , par la paix constante dont jouit Israël jusqu'à sa mort. Nous avons vû que c'étoit la Loi que Dieu lui-même s'étoit imposée. Les effets y avoient répondu dans tous les temps , & tous les Peuples circonvoisins en avoient été les témoins. Le discours d'Achior à Holopherne suffit pour en convaincre. L'on doit donc croire qu'Israël marchoit dans les voies de la justice & de la piété pendant cet inter-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 235
valle ; puisque , si quelqu'ennemi jaloux de son bonheur , tentoit de troubler son repos , Dieu faisoit plutôt un miracle que de manquer à la parole par laquelle il s'étoit engagé de le secourir tant qu'il seroit fidèle à ses devoirs. L'histoire de Judith nous fait connoître que cette paix fut longue ; car il est dit (Chap. X V I. v. 30.) que tant que vécut cette sainte Veuve , & long-temps après sa mort , personne ne troubla sa Nation. Or elle ne mourut qu'après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari. (Ibid. 28.) Ainsi quel que soit l'époque que l'on assigne à cette histoire , il sera toujours constant que plus d'un siècle après cet événement , Israël goûta les douceurs de la paix , & par conséquent fut fidèle au Seigneur. Car , nous ne pouvons trop le répéter , l'un étoit une suite nécessaire de l'autre , puisqu'il étoit fondé sur les promesses absolues du Tout-puissant.

Nous n'entreprenons point ici de concilier ou de discuter les différens sentimens des Auteurs sur ce point de Chronologie ; cette digression seroit inutile au dessein principal de cette

236 *Quatrième Dissertation.*

Dissertation. Si l'on aime mieux transporter le fait de Judith après la liberté rendue par Cyrus, nous ne nous y opposons pas. Il ne figurera pas avec moins d'avantage dans ce temps-là en faveur de la justice d'Israël ; & d'ailleurs on aura des preuves suffisantes dans tout ce qui précède, pour s'assurer de la perpétuité du culte & de la justice pendant le reste du règne de Manassés.

Après la mort de ce Prince, Amon son fils renouvela les impiétés, dont son père s'étoit rendu coupable pendant les premières années de sa vie ; il y en ajouta même de plus criantes, selon l'Auteur des Paralipomènes, & *multò majora deliquit.* (II. Par. XXXIII. v. 23.) Mais il ne vécut que deux ans. Dieu qui veilloit à la conservation de son Eglise, laissa cet ennemi de son culte en proie à la perfidie & à la trahison de ses sujets, qui lui firent éprouver le même sort qu'à Joas.

Il laissa pour successeur un jeune Prince de huit ans, prédit plus de trois cents ans auparavant, dont les premières années furent des actes héroïques de vertu, & dont la piété

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 237

ne se démentit pas un instant pendant les trente & un ans qu'il régna. L'Ecriture dit de lui, comme d'Ezé-chias, qu'il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, qu'il marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner ni à droite ni à gauche, & qu'il n'y eut point avant lui de Roi qui lui fût semblable en piété, comme il n'y en eut point après lui. (IV. Rois, XXII. v. 2. XXIII. v. 25.)

En effet, toutes les démarches de Josias sont marquées au coin de la Religion, & il commença dès sa plus tendre jeunesse à donner des preuves de sa piété. » Nous apprenons par les » Paralipomènes, (XXXIV. v. 3. &c. » du Livre I I^e) qu'en la huitième » année de son règne, n'étant encore, » pour ainsi dire, qu'un enfant, puis- » qu'il n'avoit encore que seize ans, » il commença à chercher sérieuse- » ment le Seigneur, & ne cessa point » de le suivre jusqu'à la fin. Il per- » sévéra jusqu'à la mort dans la pra- » tique de la vertu, & on ne peut lui » reprocher aucun vice. Il commença » par détruire les Temples & les Au- » tels des hauts lieux, à abbatre les

» statués & les bois consacrés aux Ido-
 » les , & à nettoyer ses Etats de tou-
 » tes superstitions & de toute Idola-
 » trie. Il ne borna point les effets de
 » son zèle à la Tribu de Juda ; il
 » l'étendit dans les Tribus d'Ephraïm,
 » de Manassé, de Siméon & de Neph-
 » thali. Il s'y transporta & abolit par-
 » tout les marques de l'Idolatrie. «
 Tels sont les principaux traits de sa
 vie , répandus dans les Chapitres XXII^e
 & XXIII^e du IV^e Livre des Rois, &
 dans les XXXIV^e & XXXV^e. du II^e
 Livre des Paralipomènes, dont on voit
 ici l'extrait dans ces paroles du F. Cal-
 met.

L'Auteur de l'Ecclésiastique nous a
 aussi donné de ce Prince un éloge ma-
 gnifique. » La mémoire de Josias ,
 » dit-il , est comme un parfum pré-
 » cieux de la composition du plus ha-
 » bile parfumeur. Son nom sera tou-
 » jours aussi doux que le miel dans
 » la bouche de tous ceux qui en par-
 » leront , & comme une musique dans
 » un festin pour ceux qui en enten-
 » dront parler. Dieu le destina pour
 » ramener son Peuple à la pénitence ,
 » & il renversa les abominations de

» l'impiété. Il conduisit son cœur vers
» le Seigneur, & il affermit la piété
» dans les temps de crimes. « *

Ce saint Roi eut en effet la consolation de faire rentrer ses sujets dans les Loix du devoir, dont son père Amon les avoit écartés plus que jamais. Après avoir rétabli le culte dans toute sa splendeur, il convoqua dans le Temple tous les hommes de Juda & les habitans de Jérusalem, les Prêtres, les Lévites, & tout le Peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit, dit l'Ecriture, (II. Par. XXXIV. v. 30.) & après avoir fait lire publiquement le Livre de la Loi, qui lui avoit été présenté par Helcias, & dont les menaces l'avoient rempli d'une sainte frayeur, il fit promettre avec serment à tous ceux qui s'étoient trouvés à Jérusalem, & dans la terre de Benjamin, de marcher à l'avenir dans les voies du Seigneur, de garder ses préceptes, ses ordonnances & ses cérémonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & d'accomplir tout ce qui

* Eccli. XLIX. v. 1. &c.

étoit contenu dans ce Livre, dont on venoit de faire la lecture. C'est mot à mot le récit de l'Écriture, dans le Chapitre qui vient d'être cité. Tout Juda, & les restes des dix Tribus se rendirent dociles à ses exhortations, & tant que vécut ce saint Roi, ceux même du Royaume d'Israël ne se séparèrent point du Seigneur le Dieu de leurs pères. *Fecit omnes, qui restui erant in Israël, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.* (Ibid. ψ. 33.)

Il fut secondé dans ces saintes entreprises par le Pontife Helcias, par les premiers Officiers de l'Etat, tels qu'Ahican, Achobor, Saphan & Azaias. (IV. Rois, XXII.) Plusieurs Prophètes vivoient aussi sous son règne, puisqu'il les fit assembler dans le Temple conjointement avec les Prêtres & tout le Peuple, pour renouveler l'alliance avec le Seigneur. (IV. Rois, XXIII. ψ. 2.) Parmi ceux qui vécutent avec Josias, on reconnoît entr'autres Sophonie, Jérémie, Baruch, Urias, & la Prophétesse Holda. Ce Prince mourut à la 39^e année de son âge

âge comblé de mérites. Dieu sans doute voulut le retirer à lui, pour lui épargner la douleur de voir la ruine & la désolation de son Royaume, selon qu'il lui avoit été prédit par la Prophétesse Holda. (IV. Rois, XXII. v. 20.)

En effet, ce terrible moment approchoit où Dieu devoit tirer vengeance des impiétés de Manassés, ainsi qu'il en avoit fait le serment. Ni la longue pénitence de ce Roi, ni la piété constante de Josias, n'avoient été capables d'engager le Seigneur à retracter cet arrêt; elles en avoient seulement suspendu les effets rigoureux.

A peine Josias est-il dans le tombeau, que son Royaume retombe dans l'Idolatrie, sous les règnes de Joachaz, autrement dit Sellum, sous ceux de Joachim, de Jéchonias & de Sédécias qui regnèrent en tout 22 ans, jusqu'à la prise & la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor en 3416. Pendant tout ce temps, l'impiété gagna tellement dans Juda, que Dieu résolut enfin de faire subir aux deux Tribus de ce Royaume le même sort qu'avoient éprouvé les dix, qui composoient celui

242 *Quatrième Dissertation.*
d'Israël. Dieu néanmoins n'abandon-
noit pas son Peuple ; & malgré l'ini-
quité dominante , il perpétuoit le mi-
nistère des Prophètes , dont la voix se
faisoit toujours entendre. » Le Dieu
» de leurs pères , dit l'Écriture , leur
» adressoit souvent la parole par l'en-
» tremise de ceux qu'il leur envoyoit ,
» & il ne cessoit de leur donner , soit
» de jour , soit de nuit , des avertisse-
» mens ; afin qu'il eut occasion de
» pardonner à son Peuple & à sa mai-
» son. « (II. Paral. XXXVI. ψ. 15.)
Mais les crimes de toute espèce étant
montés à leur comble , parmi la mul-
titude de ce Peuple , il fut enfin em-
mené captif dans l'Empire des Chal-
déens.

Il ne faut pas croire cependant , qu'il
n'y eut point alors d'autres véritables
Israélites que les Prophètes , dont le
grand nombre du Peuple méprisoit la
voix. Nous avons dans Ezéchiel un té-
moignage bien formel du contraire ,
(Chap. IX. ψ. 4.) Dieu lui-même dit
à son Ange :

Passez au travers de la Ville ,
Au milieu de Jérusalem ;
Et mettez un signe sur le front

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 243

Des hommes qui gémissent,
Et qui sont dans la douleur
De voir toutes les abominations,
Qui se commettent dans son enceinte.

Isaïe n'est pas moins attentif à nous faire remarquer de temps en temps, que la trace de la justice se conserva toujours dans la Nation d'Israël, malgré l'énormité des crimes de la multitude. Au milieu même des sanglans reproches, dont il paroît tout occupé contre le grand nombre des prévaricateurs, il n'oublie pas de mettre une exception en faveur de plusieurs vrais Israélites, dont la fidélité ne se démentit jamais; & s'il développe contre ceux-là toute la grandeur du zèle que lui inspirent leurs profanations, ceux-ci reçoivent aussi de sa part toutes les consolations qu'ils méritent, & l'assurance que Dieu couronnera leur justice & leur attachement à ses Loix. On en voit un exemple bien frappant dans le III^e Chap. de ce Prophète. Après avoir fait une courte énumération des différens châtimens, qui sont prêts de fondre sur les uns, & qui répondent à chacun des forfaits dont ils se sont rendus coupables; voici la pro-

244 *Quatrième Dissertation.*
messe avantageuse qu'il fait aux Saints
de l'Eglise d'Israël, *ψ. 10.*

Dites aux Justes, que tout leur prof-
pérera,
Et qu'ils recevront le prix de leurs
actions.

Et aussi-tôt il reprend ses malédictions
contre les impies de ce Peuple: *Vae
impio*, &c. C'est ainsi que ce Pro-
phète nous apprend à distinguer soi-
gneusement ces deux espèces d'Israë-
lites, & à ne jamais donner lieu de
confondre les bons avec les méchants
par des reproches trop universels contre
l'iniquité dominante. M. Duguet a
bien senti dans cet endroit, que ces
anathêmes prononcés contre le Peu-
ple en général n'étoient pas si étendus
qu'il ne fallût y admettre aucune
reserve. Il s'en explique en ces ter-
mes : » On auroit cru que dans une
» corruption si générale il ne restoit
» plus de justes, ou que dans des
» malheurs si publics & si extrêmes
» les justes étoient confondus avec les
» méchants. Mais le Prophète, ou plutôt
» Dieu lui-même, interrompt ici son
» discours plein d'indignation & de

» menaces , pour nous consoler , en
» nous apprenant que la ruine de Jérusalem n'est pas complète , puisqu'elle a encore des justes qu'il faut rassurer , & que sa justice n'a garde de confondre avec les coupables ceux que sa miséricorde en a discernés. En effet , Jérusalem à la fin du Chapitre suivant qui est une continuation de celui-ci , est une Ville peuplée de Justes & de Saints , que les tribulations ont rendus plus purs , & qui sont écrits à part dans un Livre de vie , où les noms des Impies ne sont point mêlés avec les leurs. »

On ne peut donc assez admirer l'attention de la Providence à prévenir la fausseté des jugemens , que l'on seroit peut-être tenté de faire dans certains momens contre la perpétuité de son Eglise d'Israël. Dans le temps que tout semble désespéré pour la Religion , & que l'iniquité dominante , de même qu'un torrent impétueux qui engloutit tout ce qu'il rencontre , ne paroît annoncer qu'une défection universelle ; elle a soin de nous montrer encore un petit troupeau de fidèles enfans

du Très-haut , qui , loin de participer aux impiétés communes , gémissent en secret des désordres de la multitude , pendant que les Prophètes , dont le ministère est de se produire au grand jour , ne cessent de faire retentir les menaces du Tout-puissant. » Et de même » que lorsqu'Elie , ayant témoigné à » Dieu que les enfans d'Israël avoient » tous violé son alliance , & qu'il étoit » demeuré seul attaché à son service , » Dieu lui répondit qu'il *s'étoit encore* » *réserve sept mille hommes , qui* » *n'avoient point fléchi le genou de-* » *vant Baal ;* aussi nous voyons en » cet endroit , qu'au milieu de cette » inondation de toutes sortes de cri- » mes où étoit plongée la ville de Jérusalem , il y en avoit qui gémissent de tous ces désordres , & qui ressentant une vraie douleur de tant de péchés qui irritoient la justice de leur Dieu , méritèrent de recevoir sur leurs fronts le gage de la divine miséricorde , & le sceau de leur salut. « C'est la réflexion de M. de Saci sur ce passage d'Ezéchiel. » Les gémissemens de ces hommes justes (ajoute le même Inter-

prête, après saint Jean Chrysostôme,)
» pouvoient servir à réveiller quel-
» ques pécheurs de leur assoupisse-
» ment, & à les gagner à Dieu : mais
» quand même ils auroient été inu-
» tiles pour la conversion des autres,
» ils leur étoient à eux-mêmes très-
» avantageux, comme étant la marque
» du zèle ardent qu'ils avoient pour
» la gloire du Seigneur, & un digne
» fruit de leur piété. « Ajoûtons qu'ils
servent de plus à nous convaincre de
la durée continuelle de son Eglise,
& de la certitude des promesses qui
en établissent l'indéfectibilité.

Parmi ces vrais fidèles de l'Eglise
d'Israël, on voit sur-tout éclater alors
la constante piété des Réchabites, si
connus dans l'Ecriture par leur vie re-
tirée, & par leur attachement invio-
lable à tous les devoirs de la Reli-
gion, dont on ne voit pas qu'ils se
soient départis en aucune manière. Il
ne sera pas hors de propos de placer
ici ce que nous sçavons de leur vie
& de leurs mœurs. Des hommes qui
ne reçoivent que des éloges dans toutes
les circonstances où l'on a occasion de
parler d'eux, sans que jamais ils aient

eu a effuyer le moindre reproche , méritent fans doute d'occuper une place honorable parmi les Saints qui ont précédé l'Incarnation.

Les Réchabites , selon le premier Livre des Paralipomènes Chap. II. v. 55. étoient Cinéens d'origine , & ils étoient Chantres dans la Maison du Seigneur. Les Cinéens , comme on le voit par l'écriture , descendoient de Hobab , autrement dit Jéthro , père de Séphora , & beau-père de Moÿse. Ils se joignirent dans le désert aux descendans de Jacob , sans doute avant le ravage que Moÿse fit , par l'ordre de Dieu , du pays des Amalécites parmi lesquels ils habitoient ; & le Dieu d'Israël fut aussi le leur. Après l'entrée dans la Terre promise , ils se retirèrent dans le désert , sur les confins de la Tribu de Juda , afin de s'y livrer plus librement aux exercices de la piété. Leur vie champêtre & éloignée du commerce du monde les mit à l'abri de la séduction qui entraîna si fréquemment le Peuple d'Israël dans les voies de l'Idolatrie. Le soin de mener une vie sainte fit toute leur occupation. Il en résulta pour eux deux effets dignes

Le premier fut de conserver toujours pure & sans tache la Religion du vrai Dieu , au milieu même des plus grands déréglemens d'Israël. Car on ne voit nulle part, ni dans les Prophètes, ni dans les Livres historiques, qu'ils se soient attiré aucun reproche; au contraire, toutes les fois qu'il est fait mention d'eux dans l'Ecriture, c'est toujours d'une manière honorable: ils ne reçoivent du Seigneur que des éloges & des récompenses, comme nous le verrons tout-à-l'heure. Un second effet qui ne fut pas moins favorable à la perpétuelle visibilité des véritables adorateurs, ce fut le respect que leur attira de la part des Princes même Idolâtres cette piété constamment soutenue.

» Lorsque Jabin Roi de Canaan eut
» assujetti les Israélites, il laissa en paix
» les Cinéens à cause de leur grande
» vertu, de leur vie innocente & de
» leur détachement pour toutes les
» choses de la terre. Dieu le permit
» ainsi, afin de faire comprendre aux
» Hébreux, que si Jabin les travailloit
» par une guerre si cruelle, cela ne
» venoit que pour s'être séparés de

» son culte, & avoir embrassé la Re-
 » ligion des Gentils. Ils voyoient au
 » contraire, que les Cinéens qui ne
 » s'étoient jamais départis de la fidé-
 » lité qu'ils devoient à Dieu, étoient
 » affranchis des oppressions & des
 » tyrannies dont ils étoient accablés
 » par Jabin. « *

On sçait les égards que Saül eut pour eux, lorsqu'il fut sur le point d'attaquer les Amalécites. Il les fit avertir de se retirer du voisinage de ces Peuples, de peur d'être enveloppés dans les malheurs dont ces Idolâtres alloient être les victimes. (I. Rois, XV.)

Les Réchabites leurs descendans ne furent pas moins considérés dans la Terre promise. La manière pleine de respect avec laquelle Jonadab fut accueilli par Jéhu Roi d'Israël, nous a été conservée dans le quatrième Livre des Rois Chap. X. Ce fut au retour de l'exécution sanglante de la sentence que Dieu lui-même avoit portée contre

* M. Simon, dans son Dictionnaire de la Bible au mot *Cinéens*.

Achab & sa famille, que ce Prince eut occasion de faire éclater son estime pour ces pieux Solitaires par les égards qu'il eut pour leur Chef. » Il n'étoit » pas à cent pas du sanglant théâtre » de ce carnage, dit M. Macé sur le récit de l'Ecriture (a), » qu'il vit sortir du milieu des bois & des rochers » un vénérable Vieillard qui vint à sa » rencontre. Il reconnut que c'étoit » Jonadab fils de Réchab d'où descendoient les Réchabites, qui, par la régularité de leur vie, ont passé pour des modèles de sainteté parmi les Juifs. Mais on peut dire que Jonadab enchérit encore sur la piété de son père; puisqu'au milieu de la plus grande corruption d'Israël, non-seulement il conserva dans sa famille le culte du vrai Dieu, mais qu'il inspira un si haut degré de perfection à ses enfans & à ses descendans, qu'ils ne buvoient point de vin (b),

(a) Histoire abrégée de l'Ancien Testament, Liv. V. Ch. xv.

(b) On en voit les preuves, I. Paral. II. 55. Jug. I. 16. II. Rois X. 15. Jérém. XXV. 1, 2, 3, &c.

» qu'ils ne plantoient point de vignes ,
» ne semoient point de grains , ne
» bâtissoient point de maisons , se con-
» tentoient d'habiter sous des tentes ,
» & de vivre des fruits sauvages que
» la terre leur donnoit , ou peut-être
» de leurs bestiaux ; se regardant com-
» me des passans , & comme des étran-
» gers sur la terre. Jéhu respectoit la
» vertu d'un si grand homme , crai-
» gnoit son crédit , & vouloit ménager
» son estime en se faisant honneur de
» son amitié. Il descendit de son cha-
» riot , & après l'avoir salué respec-
» tueusement , il lui demanda s'il l'ho-
» noroit toujours de sa bienveillance ;
» car il craignoit qu'il ne désapprouvât
» ce qu'il avoit fait. Et quand ce saint
» homme , toujours soumis aux Puif-
» sances établies de Dieu , lui eut
» donné des marques de son respect ,
» il le pria de monter avec lui dans
» son chariot , pour être témoin du
» zèle qu'il alloit faire éclater à Sa-
» marie ; & il le mena dans cette
» Ville , étant bien-aise d'être ap-
» puyé de l'autorité d'un homme si
» saint. «

Ainsi la sainteté de ces enfans de

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 253
l'Eglise brilloit au milieu d'un Peuple enchanté par la pompe des cérémonies Payennes , & rendoit un témoignage public à la Religion. Leur vertu s'attiroit des hommages, que les Impies mêmes ne peuvent s'empêcher de rendre à la véritable piété; & les Apostats d'Israël étoient confondus par leurs exemples.

Cet institut duroit encore la 3^e année du règne de Joachim Roi de Juda, qui étoit l'an du monde 3428. Il s'étoit perpétué sans interruption depuis Jéthro qui vivoit en 2514. c'est-à-dire, que pendant plus de 900 ans il n'avoit cessé de former une branche de fidèles adorateurs du vrai Dieu , qui maintenoient toujours la Religion, & qui réparoient incessamment les brèches que les mauvais Israélites faisoient à l'Eglise. Nous verrons plus bas qu'ils doivent avoir subsisté jusqu'à J. C. En sorte qu'à ne considérer cette divine Epouse du Verbe que dans cette seule partie de ses enfans , nous aurions toujours une preuve incontestable de sa perpétuelle visibilité.

Ce fut spécialement dans le temps du dernier siège de Jérusalem par

Nabuchodonosor , que l'on vit paroître leur exactitude à ne se point départir des règles saintes , que Jonadab leur père leur avoit données. Cette fermeté religieuse , qui les mettoit en garde contre les moindres manquemens , assuroit leur persévérance dans la justice. Dieu lui-même est si content de leur fidélité , qu'il la fait proposer à son Peuple comme un modèle capable de confondre son indocilité : il récompense ensuite les Réchabites par une promesse à peu près semblable à celle que reçut Phinéez , lorsqu'il fit éclater son zèle contre les profanateurs Israélites dans les plaines de Madian. Voici ce que l'Écriture nous apprend de cette action.

A l'approche du siège de la Ville sainte , les Réchabites se réfugièrent dans son enceinte. Jérémie , selon l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu , les logea dans un des appartemens du Temple , au-dessus de la Chambre du Trésor occupée par Maafias fils de Selmum , gardien du Vestibule. Le Prophète , pour éprouver leur sobriété , leur présenta du vin à boire ; mais ils s'en excusèrent sur la défense que leur

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 255
en avoit faite Jonadab leur père & leur instituteur, dont ils avoient toujours observé les préceptes. (Jéré. XXXV. 6, 8.) Ce refus qui partoît d'un cœur constamment attaché à tous ses devoirs, frappa d'admiration le Prophète, & lui donna un beau sujet de reprocher aux Juifs leurs infidélités, par la comparaison de l'obéissance des Réchabites. Le Dieu des armées lui ordonna d'adresser ces paroles au Peuple de Juda : » Le commandement que Jonadab fils de Réchab » fit à ses enfans de ne point boire » de vin, a fait une telle impression sur » eux qu'ils n'en ont point bû jusqu'à » cette heure, & qu'ils ont toujours » obéi au commandement de leur père ; » mais pour moi, je vous ai parlé & je » n'ai pas manqué de vous instruire de » bonne heure, & cependant vous ne » m'avez pas obéi. « * Et après avoir prédit à Jérusalem & à Juda les maux qui devoient bientôt les désoler en punition de leurs crimes, il adresse la parole aux Réchabites, & leur an-

* Jéré. XXXV. 14.

nonce la récompense qu'ils recevront de cette fidélité inviolable à observer les règles de leur saint Fondateur. Il les assure de la part de Dieu , que leur institut se perpétuera de race en race.

» Jérémie dit donc à la maison des
 » Réchabites : Voici ce que dit le Sei-
 » gneur des armées , le Dieu d'Israël :
 » Parce que vous avez obéi au pré-
 » cepte de Jonadab votre père , que
 » vous avez gardé tout ce qu'il vous
 » a ordonné , & que vous avez fait
 » tout ce qu'il vous a commandé ,
 » voici ce que dit le Seigneur des ar-
 » mées , le Dieu d'Israël : La race de
 » Jonadab fils de Réchab ne cessera
 » point d'avoir des hommes qui ser-
 » viront tous les jours en ma pré-
 » sence. « *

Les Réchabites , selon toutes les apparences , suivirent les Israélites en captivité , & revinrent avec eux. On croit que les Assidéens dont il est parlé dans les Macchabées , & qui firent éclater leur zèle pour le vrai Dieu en tant de circonstances , sont les suc-

* Ibid. Vers. 18 & 19.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 257
cesseurs & les imitateurs de leur institut & de leur vertu. Il est au moins certain, qu'en exécution de la promesse du Seigneur, les Réchabites, sous quelque nom qu'ils aient été connus dans la suite, ont subsisté jusqu'au Messie. Hégésippe cité par Eusébe (Lib. II. Cap. 23.) rapporte que, comme on conduisoit saint Jacques au supplice, un des Prêtres de la race des Réchabites cria aux Juifs qui vouloient le lapider : *Qu'allez-vous faire ? Le Juste prie pour vous.* Ce nom de *Prêtre* n'est pris ici que dans un sens étendu pour un Ministre du Seigneur : car les Réchabites n'étoient point de la race Sacerdotale; mais ils étoient attachés au service du Temple. Le passage des Paralipomènes cité plus haut en fait foi; & d'ailleurs la promesse que Dieu leur avoit faite, assureroit pour toujours cette prérogative dans leurs familles.

Il est donc aisé d'appercevoir par tout ce qui précède, que dans les temps les plus orageux de la Nation sainte, la corruption n'étoit pas aussi universelle que l'on voudroit le faire croire. A la prise de Jérusalem, la

258 *Quatrième Dissertation.*

malice étoit montée à son comble ; & cependant on y voit des Prophètes, dont le ministère ne se rallentit pas même un moment. Parmi les Prêtres on apperçoit des enfans de Sadoc inviolablement attachés à leurs devoirs : parmi les autres Ministres du Temple, il y a les Réchabites toujours constans dans le service du vrai Dieu : parmi le Peuple, on connoît un Abimelech, qui plaide la cause de Jérémie en présence de Sédécias, & contre les fureurs du Peuple. (Jérém. XXXVIII. 7, 8. &c.) Dieu lui-même fait son éloge. (Ibid. Chap. XXXIX.) On admire la fermeté d'un Eltanan, d'un Délaïas & d'un Gamarias, qui ne craignent pas de s'opposer à l'impiété de leur Roi, lorsqu'il veut jeter au feu les Prophéties accablantes de Jérémie. (Ibid. XXXVI. 25.) Il se présente encore un certain nombre d'autres fidèles qui gémissent des désordres de la multitude, sans compter ceux qui étoient répandus parmi les dix Tribus, déjà depuis long-temps captives en Assyrie, & qui formoient dès-lors des Profélytes à la Religion, comme on le verra plus bas dans l'Histoire de Tobie.

Voilà des faits incontestables. Après les preuves authentiques qui les établissent, doutera-t'on encore qu'avant J. C. il y ait eu une suite continuelle de sainteté & de justice? Sans même sortir de la sainte Ecriture, & abstraction faite de toutes les autorités des Pères; cet objet est rempli dans les époques les plus difficiles, c'est-à-dire jusqu'à la captivité.

Il ne nous reste plus qu'à examiner de quelle manière Israël s'est conduit à l'égard de Dieu pendant son exil, & quelle a été la suite de la Religion depuis le retour de la captivité jusqu'à J. C. Quoiqu'on nous ait en quelque façon défiés de pouvoir suivre l'application des mêmes principes dans ces deux âges, nous ne craignons pas de dire que ce qui nous embarasse ici, c'est la plénitude de la matière, & la multitude des preuves tirées même des seuls Livres saints. Quel contraste entre la réponse & le défi! L'exécution démontrera lequel des deux partis est le plus raisonnable.

Pour suivre l'ordre Chronologique, il auroit fallu traiter à mesure des évè-

260 *Quatrième Dissertation.*
nemens qui regardent les dix Tribus emmenées captives long-temps avant la prise de Jérusalem. Mais nous avons cru qu'il seroit plus à propos de remettre au V^e âge à parler de tout ce qui s'est fait de mémorable parmi ces dix Tribus depuis la destruction du Royaume de Samarie. 1^o. Pour ne pas interrompre le fil de l'Histoire du Royaume de Juda, où se conservoit plus spécialement la tige de la Religion. 2^o. Afin de réunir sous un seul point de vuë tout ce qui regarde la Nation entière des Israélites pendant sa captivité, soit d'Assyrie, soit de Babilone. 3^o. Enfin, parce que les oracles des Prophètes qui servent à prouver la perpétuité de la justice pendant cette époque, sont la plûpart tout à la fois relatifs aux dix Tribus du Royaume d'Israël, & aux deux Tribus du Royaume de Juda.



CINQUIÈME AGE.

Depuis le commencement de la captivité , jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus.

NOUS venons de voir que pendant le dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor , & tandis que cette Ville étoit au comble de ses iniquités , un petit nombre de fidèles Israélites gémissoit des désordres de la multitude , & que l'Ange du Seigneur reçut ordre de les marquer au front. Ces précieux restes de la Nation sainte emmenés captifs à Babylone au milieu d'une foule d'Idolâtres & d'Impies, que Dieu vouloit ou convertir ou remplacer par des enfans plus dociles , furent les instrumens de miséricorde dont Dieu se servit pour ramener au bercail les brebis égarées de son troupeau. Ce tronc incorruptible de l'Eglise d'Israël , transplanté dans une terre étrangère , & arrosé par les écoulemens de sa grace , y devint un germe fécond de justice & de sainteté, selon ce qui

est dit dans Isaïe VI. 13. que les rejettons qui devoient en sortir seroient une semence sainte. *Cùm emiserit furculos inter eos , semen sanctum erunt surculi ejus.* La longueur & la rigueur du châtement de la captivité donna enfin des sentimens de Religion à un Peuple que des punitions plus légères n'avoient pû vaincre. Peu-à-peu l'arbre de l'Eglise recouvra ses branches & ses feuilles ; il les étendit même beaucoup plus loin qu'auparavant. En un mot , le renoncement total & permanent à l'Idolatrie , une entière persévérance dans le culte du Seigneur , furent les fruits que produisit cette épreuve de la captivité.

On ne peut raisonnablement douter de cet heureux changement des mœurs de la Nation , lorsqu'on fait attention 1°. aux promesses authentiques & solennelles , par lesquelles le Seigneur s'étoit engagé plusieurs fois de donner à son Peuple un cœur nouveau & un esprit nouveau , & de choisir le temps de la captivité pour opérer cet effet miraculeux. 2°. Comme la preuve des faits est toujours plus sensible que toute autre , on doit être encore plus

convaincu de cette vérité, quand on voit éclater la piété de ce Peuple par des actions publiques & connues, & sur-tout lorsqu'on se rappelle les sentimens de tendresse, d'amour de Dieu, de pénitence & de componction que les Prophètes leur mettent si souvent à la bouche dans le lieu de leur exil. Nous verrons par ces deux moyens, tous deux infailibles, même à les prendre séparément, combien grande a été la miséricorde du Seigneur envers son Peuple, après lui avoir fait éprouver les rigueurs de sa justice.

1^o Les promesses que Dieu fait à son Peuple de lui donner un cœur & un esprit docile à sa voix, sont si fortes & si multipliées dans les saintes Ecritures, qu'il faut chercher à s'aveugler soi-même, pour ne pas être éclairé & convaincu par la lumière qu'ils répandent de toutes parts. Dès avant l'entrée dans la Terre promise, Israël en avoit reçu les assurances par la bouche de Moïse. Elles sont consignées dans ce beau discours, que ce saint Législateur fit sur le point de mourir aux Tribus assemblées. Après leur avoir remis devant les yeux, dans le Chap. XXIX.

du Deutéronome tous les bienfaits du Seigneur à leur égard, tous les prodiges qu'il avoit opérés pour les tirer de l'Egypte; après leur avoir reproché leurs révoltes, il leur annonce qu'ils s'en rendront encore plus coupables, & qu'enfin Dieu lassé d'obliger des ingrats, les dispersera dans une Terre étrangère, & les accablera de toutes sortes de maux. Il conclut, (Chap. XXX. Verset 1. jusqu'au 10) par cette consolante promesse: » Lors donc que
» tout ce que je viens de dire vous
» fera arrivé, & que les bénédictions
» ou les malédictions que je viens de
» vous représenter seront tombées sur
» vous, & qu'étant touchés d'un sin-
» cère repentir au milieu des Nations
» parmi lesquelles le Seigneur vous
» aura dispersés, vous reviendrez
» à lui avec vos enfans, & vous
» obéirez à ses commandemens de
» tout votre cœur & de toute votre
» ame, selon que je vous l'ordonne
» aujourd'hui: le Seigneur vous fera
» revenir de votre captivité, il aura
» pitié de vous, & il vous rassem-
» blera..... Le Seigneur votre Dieu
» *circoncira votre cœur, & le cœur*
» *de*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 265.
» de vos enfans , afin que vous aimiez
» le Seigneur votre Dieu de tout
» votre cœur & de toute votre ame ,
» & que vous viviez. Vous reviendrez ,
» & vous écouterez la voix du Sei-
» gneur votre Dieu , & vous obser-
» verez toutes les ordonnances que
» je vous prescriis aujourd'hui. « *

Se peut-il rien de plus formel en faveur de la justice qu'Israël acquiert pendant sa captivité? Pourroit-on même désirer un Texte qui fût plus décisif à cet égard? Il est évident que cette belle Prophétie s'est entièrement vérifiée sur cette Nation. Les Israélites sont revenus de Babylone à diverses reprises. Si un grand nombre d'entre eux est resté dans cet Empire, ce n'est pas que les Rois de Perse aient mis quelque obstacle à leur retour; au contraire, ils avoient accordé à tous une liberté pleine & absolue de retourner dans leur Patrie. *Quis est in vobis de universo Populo ejus (Dei)?* dit Cyrus dans l'arrêt qui leur accorde leur dé-

* On trouve à peu-près la même chose au Ch. XXVI. du Lévitique, Vers. 40, 41, 42 & 43.

livrance , *sit Deus illius cum ipso ; ascendat in Jerusalem qua est in Judæâ , & ædificet domum Domini Dei Israël.* (I. Esdr. I. 3.) Ceux qui restèrent dans la Chaldée , suivirent donc en cela leur inclination ; & d'ailleurs ils n'y étoient plus comme esclaves , mais comme agrégés aux sujets des Rois de Perse , & ils participoient à leurs privilèges & à leurs avantages.

L'autre partie de la Prophétie de Moïse , qui consiste dans la multiplication prodigieuse des Israélites après leur retour , a été pareillement accomplie. On sçait que leur nombre augmenta tellement que , sans compter la Terre d'Israël qui étoit très-peuplée , ils étoient répandus dans toutes les Provinces de l'Univers connu , au temps de l'Ascension de Jésus-Christ. On en vit venir à Jérusalem pour la fête de la Pentecôte , de toutes les Nations qui étoient sous le ciel , selon l'Auteur de la collection des Actes des Apôtres : *ex omni Natione qua sub cælo est.* (Act. II. 5.)

Or , si ces promesses , qui étoient conditionnelles , ont eu leur entier accomplissement , il est évident que la

condition exigée préliminairement devoit avoir été remplie, & dès lors il est certain que le cœur des Israélites a été changé pendant leur captivité. Car il étoit décidé qu'ils ne jouiroient de tous ces avantages qu'en conséquence de leur parfaite conversion. Moyse les en assure d'une manière très-expresse dans le Chapitre XXX^e du Deutéronome, Vers. 9 & 10. » Le » Seigneur reviendra à vous, pour » mettre sa joie à vous combler de » biens, comme il avoit fait à l'égard » de vos pères, *pourvu néanmoins que* » vous écoutiez la voix du Seigneur » votre Dieu. . . . & que vous retour- » niez au Seigneur votre Dieu, de » tout votre cœur & de toute votre » ame. « Il n'y a donc plus lieu à aucune tergiversation. Les effets de la promesse sont visibles & certains dans la délivrance d'Israël; par conséquent ce Peuple s'est converti pendant sa captivité, puisqu'il ne seroit pas revenu sans cette conversion. Nous en verrons dans la suite bien des preuves de fait. Continuons à examiner quelques-unes des promesses dont les Prophètes sont remplis à cet égard.

268 *Quatrième Dissertation.*

Isaïe , Chap. I. après avoir reproché aux Israélites leur ingratitude envers le Seigneur , & tous les crimes dont ils s'étoient rendus coupables , leur prédit à la vérité que ce même Dieu les punira sévèrement ; mais il ajoûte qu'il les purifiera par les maux d'un dur esclavage , & qu'ensuite ils seront rétablis dans leur terre , à cause de la justice qu'il auront acquise. Voici comme le Seigneur s'en explique , v. 25. & les suivans de ce Chapitre.

Lorsque dans ma colère
J'aurai étendu ma main sur vous ,
Et que par le feu
Je vous aurai purifié de toutes vos souillures ;

Lorsque j'aurai ôté tout l'alliage qui est en vous :

Alors dans ma bonté
Je rétablirai vos Juges & vos Conseillers ,

Tels qu'ils étoient autrefois.

Après cela vous serez appelée

La Ville de la justice ,

Et la Cité fidèle.

Sion sera rachetée par la clémence ,
Et la justice ramènera ses captifs.

Ce qui ne signifie autre chose , selon les Interprètes , sinon que ceux qui retourneront dans Sion , seront de fidèles.

les Israélites, agréables aux yeux du Tout-puissant. » Elle est périe par l'iniquité, dit le P. Calmet sur ce passage en parlant de Jérusalem; Dieu la rétablira par des moyens contraires, il y fera fleurir l'équité & la vertu. «

Le même Prophète Ch. X. prédit que le bâton & la verge dont le Seigneur se sera servi pour punir Israël, sera humilié à son tour, & détruit à cause de son orgueil & de l'arrogance de son cœur. En même temps il rassure Israël contre la crainte qu'il avoit d'Assur, & lui annonce que les restes de Jacob se convertiront au Tout-puissant. Vers. 20, 21 & 22, on lit ce qui suit selon le Texte Hébreu.

En ce temps-là,
Ceux qui seront restés d'Israël,
Et ceux de la maison de Jacob
Qui seront échappés,
Ne s'appuieront plus sur celui qui les
frappoit;
Mais ils s'appuieront sincèrement
Sur le Seigneur, le Saint d'Israël.
Les restes reviendront,
Les restes de Jacob reviendront au Dieu
tout-puissant. . . .
Lorsque vos tyrans seront entière-
ment détruits,

La justice se répandra
Comme une inondation.

Dans les Chapitres XXVI, XXXII, XL, XLIII, XLIV, XLV, LVIII, LIX, LX, LXI & LXII. de cet Ecrivain sacré, c'est toujours le même langage; toujours on y préconise la justice d'Israël, acquise dans la captivité. Tantôt (Ch. XXVI.) c'est un Cantique d'actions de grâces pour le triomphe du Peuple juste, c'est-à-dire, pour la délivrance des Israélites, & pour l'humiliation des impies Babylo-niens, Vers. 1, 2, 3 & 7.

En ce temps-là, [*dit le Prophète,*]
On chantera ce Cantique
Dans la terre de Juda:
Notre Ville forte est délivrée;
[Le Seigneur] y fera bâtir
Des murailles & des boulevarts.
Ouvrez les portes,
Et qu'il y entre une Nation juste
Et dépositaire de la vérité des promesses.
Quand votre ouvrage sera parfait,
Vous nous conserverez une paix durable;
Parce que nous aurons espéré en vous....
Le juste marchera dans la voie la plus droite,
Et vous lui en appanirez les sentiers.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 271

Tantôt c'est le Seigneur lui-même qui console son Peuple de ses disgrâces, dans les termes les plus remplis de tendresse. (Ch. XL. 1 & 2.)

Consolez-vous, mon Peuple ;

Consolez-vous, dit notre Dieu.

Parlez à Jérusalem, selon ses désirs,

Et dites-lui que ses combats sont finis,

Que son iniquité lui est pardonnée,

Et qu'elle a reçu de la main du Seigneur

Une double grace,

Après les peines qu'elle a souffertes

pour son péché.

Ailleurs, (Chap. XXXII.) lorsque le Prophète annonce au Peuple d'Israël que les ronces & les épines couvriront ses champs, que sa Ville sera réduite en solitude, & que ses maisons seront changées en cavernes, il ajoute que cette désolation durera jusqu'à ce que l'Esprit soit répandu sur les enfans d'Israël. Ce passage est cité à la page 405. du II^e Volume de cet Ouvrage.

C'est spécialement dans les Chap. XLV, LVIII, LIX, LX, LXI. & LXII. que le Prophète se plaît à décrire cette justice & cette sainteté des Israélites. Chapitre XLV. on voit le

Seigneur qui adresse la parole à Cyrus, qui le prend par la main, & qui le conduit pour lui soumettre les Nations. L'Écrivain sacré observe que Dieu opère toutes ces merveilles en faveur de son serviteur Jacob, afin que toutes les Nations sçachent qu'il n'est point d'autre Dieu que lui. Alors, continue le Prophète, *ψ.* 24. & 25. chacun des Israélites dira :

La plénitude de ma justice
Et ma force viennent du Seigneur....
Toute la race d'Israël
Sera justifiée par le Seigneur,
Et c'est de lui qu'elle tirera sa gloire.

Au Chap. LX. Isaïe exhorte l'Église d'Israël à se réjouir de ce que la gloire du Seigneur s'est levée sur elle. Il lui prédit que sa lumière sera si éclatante, qu'elle attirera toutes les Nations, que la paix, la justice & les louanges seront son partage. Voici ce que dit le Seigneur au *ψ.* 17. & les suivans.

En place de la tyrannie,
Je ferai régner la paix :
Aux exactions je ferai succéder la justice.
On n'entendra plus parler

De violence dans votre terre :
Le ravage & la désolation
Seront bannis de vos contrées ;
Mais vos murs retentiront
Du cri de la liberté ,
Et aux portes de vos Villes
Vous éclaterez en actions de graces.

Vous n'aurez plus le Soleil *
Pour vous éclairer pendant le jour ,
Et la clarté de la Lune -
Ne luira plus sur vous.
Mais l'Eternel
Sera pour jamais votre lumière ,
Et votre Dieu sera votre gloire.

Votre Soleil ne se couchera plus ,
Et votre Lune ne souffrira plus d'éclipse ;
Car l'Eternel ne cessera point
D'être votre lumière ,
Lorsque vos jours de deuil seront finis.
Alors vous serez tous un Peuple de
justes , &c.

Enfin dans le Chap. LXI^e le Prophète, après avoir déclaré dans les deux premiers Versets qu'il est envoyé de Dieu , pour annoncer la grace & la liberté aux captifs d'Israël , pour avoir soin de ceux de Sion qui sont dans

* On sent bien que le Soleil & la Lune ne sont point pris ici dans leur sens naturel , & que ce sont des emblèmes de la prospérité de l'Etat Civil ou Ecclésiastique des Israélites.

274 *Quatrième Dissertation.*

les larmes , prédit qu'après le retour ceux qui habiteront dans son enceinte , seront des hommes puissans en justice , qu'ils seront des plantes du Seigneur dont il tirera sa gloire. *Ità ut vocentur fortes justitiæ , plantatio Dei glorificanda mirum in modum* , selon l'Hébreu. .

Au Verset 10. Sion fait éclater sa joie & son allégresse. Pourquoi? C'est que le Seigneur l'a parée des vêtemens de la liberté, & qu'il l'a couverte du manteau de la justice. *Vehementer gaudebo de Deo , & exultabit anima mea de Domino meo , eò quòd induerit me vestimentis libertatis , & pallio justitiæ amicierit me.*

Dire que dans tous ces passages il n'est point du tout question des Israélites , ce seroit se fermer volontairement les yeux. Le Contèxte y est si formel , & le Prophète répète si souvent qu'il adresse la parole à son Peuple , qu'il faudroit renverser toute l'œconomie des Prophéties pour n'y point appercevoir en premier lieu les destinées de cette Nation. Il faudroit supposer contre toute raison , que Dieu entretenoit toujours dans Israël une

succession d'hommes inspirés dont le ministère ne lui étoit point relatif, & que ce Peuple ne devoit prendre aucunement pour lui tous les discours prophétiques qui annonçoient quelque avantage, quoique sans cesse il lui fût répété que la parole lui étoit adressée personnellement. Que d'absurdités réunies dans ces suppositions ! On n'a peut-être que trop de penchant pour ces préjugés, qu'une étude impartiale & plus approfondie des Livres sacrés corrigeroit sans doute. Mais il semble que l'on appréhende d'être détrompé. On aime les préventions jusqu'à leur sacrifier la vérité ; & sous le spécieux prétexte de favoriser le Christianisme, on ne craint point de dépouiller l'Eglise d'Israël de ses prérogatives les plus essentielles.

Les Prophètes Jérémie & Ezéchiel ne sont pas moins attentifs qu'Isaïe à dépeindre la conversion parfaite des Israélites dans leur exil, & la justice qui devoit être la suite de leur retour au Seigneur. La promesse faite par Moïse, que Dieu leur donneroit alors un cœur nouveau & un esprit nou-

276 *Quatrième Dissertation.*

veau , est répétée plusieurs fois par ces oracles du Tout-puissant.

Jérémie, Chap. XXXI^e commence d'abord , à l'exemple des autres Prophètes , par annoncer à son Peuple que Dieu le délivrera de sa captivité , & qu'il le comblera de toutes sortes de biens. Ensuite il ajoute , *ψ. 16.*

Voici ce que dit le Seigneur :
Que votre bouche étouffe les plaintes ;
Et que vos yeux cessent de verser des
larmes ,
Parce que vos œuvres auront leur récompense ,
Et que vos enfans reviendront
De la terre de leurs ennemis.

Ces paroles énergiques font bien sentir qu'Israël devoit être alors parfaitement réconcilié avec son Dieu. Il ne lui avoit promis sa délivrance que sous la condition expresse d'une entière conversion. Ici la promesse du retour est absolue , & Dieu lui-même nous assure que c'est la récompense de ses bonnes œuvres : *est merces operi tuo.*

C'est une suite de l'alliance nouvelle qu'il fait avec son Peuple , & dont les paroles suivantes du même

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 277
Chapitre (ce qui est à remarquer)
rendent un témoignage authentique,
v. 31. & les suivans.

Le temps vient ,
C'est le Seigneur qui l'assure ,
Où je ferai de nouveau une alliance.
Avec la maison d'Israël ,
Et la maison de Juda.
Non, selon l'alliance
Que je fis avec leurs pères...
Mais voici l'alliance que je ferai
Avec la maison d'Israël :
J'imprimerai ma loi dans leurs entrail-
les ,
Et je l'écrirai dans leurs cœurs ;
Et je serai leur Dieu ,
Et ils feront mon Peuple...
Tous me connoîtront ,
Depuis le plus petit jusqu'au plus grand.
C'est le Seigneur qui l'assure :
Je leur pardonnerai leurs iniquités ,
Et je ne me souviendrai plus de leurs
péchés.

Ce passage & plusieurs autres sem-
blables sont sans contredit une preu-
ve évidente de la nouvelle effusion
des graces , qui ont été répandues sur
les hommes depuis l'arrivée du Mé-
diateur. Mais comment pourroit-on
douter qu'il fût ici question en premier
lieu du changement merveilleux que
Dieu opère dans les mœurs de son

278 *Quatrième Dissertation.*

Peuple , lorsque l'on voit la suite de cette belle Prophétie ? N'est-ce pas immédiatement après les derniers mots qui la terminent , que Dieu lui-même déclare , que ces temps dont il vient de parler , & qui approchent, sont ceux où Jérusalem doit être rebâtie ? (ψ. 38.) *Ecce dies veniunt , dicit Dominus , & readificabitur Civitas Domini.* Et pour que l'on ne se trompe pas à l'époque de cet événement , il donne jusqu'aux dimensions de cette Ville , en disant qu'elle s'étendra depuis la Tour d'Hananéel jusqu'à la porte de l'angle. *A Turre Hananeël usque ad portam anguli.* Cette précision est donc trop marquée , pour que l'on ne sente pas que le premier sens littéral de ce passage est relatif aux Israélites délivrés de leur esclavage , sans que le sens de la nouvelle alliance puisse en souffrir la moindre atteinte. Nous en verrons d'autres preuves non moins suspectes , à mesure que nous exposerons les passages des Prophètes qui établissent la vérité de la conversion d'Israël dans sa captivité.

Le Chap. XXII. de Jérémie nous annonce encore le renouvellement de

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 279
l'alliance après la captivité, & la promesse que Dieu fait à son Peuple de lui donner un cœur docile à ses commandemens. Après avoir prophétisé la ruine de Jérusalem, il passe à la délivrance de ses captifs, il expose aussi tous les biens qui doivent en être la suite. Et pour que l'on ne puisse pas révoquer en doute que ce qu'il va dire appartient aux Israélites délivrés, il a soin de nous en avertir dans les termes les plus précis, *ψ. 36.*

C'est pourquoi voici maintenant
Ce que déclare le Seigneur,
Le Dieu d'Israël,
A cette Ville que vous dites
Devoir être livrée entre les mains du
Roi de Babylone,
Et abandonnée à l'épée,
A la famine & à la peste.

Il n'y a donc point à se méprendre
Ce que le Prophète va dire, regarde
immédiatement son Peuple. C'est cette
Ville de Jérusalem, dont les habitans
doivent être emmenés captifs à
Babylone, qu'il faut d'abord envisager
dans cette Prophétie. Mais que va-t'on
lui annoncer? Le voici. C'est le
Seigneur qui parle, *ψ. 37.* & les suivans.

280 *Quatrième Dissertation.*

Oùi, je rassemblerai ses habitans,
De tous les pays où je les aurai chas-
lés

Dans ma colère, dans mon indignation,
Et dans mon extrême fureur;
Et je les ramènerai en ce lieu,
Pour les y faire demeurer
Dans une entière sûreté.

Alors ils seront mon Peuple,
Et je serai leur Dieu.

Je leur donnerai un même cœur,
Et ils marcheront dans la même voie;
Afin qu'ils me craignent tous les jours,
Et que tout leur réussisse,
De même qu'à leur postérité.

Je ferai avec eux une alliance éternelle,
Je ne cesserai point de les combler de
mes bienfaits;

Et j'imprimerai ma crainte dans leurs
cœurs,
Afin qu'ils ne se retirent point de moi.

Je mettrai ma joie à leur faire du
bien;

Et pour exécuter la vérité de mes pro-
messes,

Je les fixerai dans cette terre,
Avec toute l'effusion de mon cœur &
de mon ame.

Dans le Chap. XXXIII. du même
Prophète, le Seigneur promet à son
Peuple de le faire revenir de captivi-
té, de le purifier de ses iniquités, &

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 281
de le combler de biens. *ψ. 7, 8. & 9.*
il est dit :

Je ferai revenir
Les captifs de Juda, & ceux d'Israël ;
Je les rétablirai dans leur premier état.
Lorsque je les aurai purifiés
De toutes leurs iniquités ,
Et que je leur aurai pardonné
Tous les péchés qu'ils ont commis ,
Et par lesquels ils se sont révoltés
contre moi ;
Ces bienfaits relèveront ma puissance,
Ils deviendront un sujet de joie ,
De louange & de gloire
Pour toutes les Nations de la terre ,
Qui apprendront les biens
Dont je les aurai comblés.

C'est toujours le même langage dans
le Ch.L. de cet Ecrivain sacré, *ψ. 4. &c.*

Les enfans d'Israël....
Demanderont le chemin
Pour aller à Sion ;
Ils y dirigeront leurs pas ,
[Et diront :]
Venez, & attachons-nous au Seigneur
Par une alliance éternelle ,
Dont la mémoire ne s'effacera jamais....
On cherchera l'iniquité d'Israël ,
Et elle n'existera plus ;
Les péchés de Juda ,
Et ils ne se trouveront plus ;
Parce que j'aurai pardonné
A ceux que je me serai réservés.

Il est évident par le Contexte, que

282 *Quatrième Dissertation.*

tout ce Chap. n'est qu'une Prophétie de la ruine de Babylone, & de la délivrance des Israélites captifs. Par conséquent le renouvellement d'alliance, le changement des mœurs dont parle ici le Prophète, se rapportent immédiatement au Peuple d'Israël. Les expressions *in diebus illis & in tempore illo* plusieurs fois répétées dans ce Chapitre & enclavées au milieu de ces deux évènements, ne peuvent avoir d'autre premier sens littéral.

Le Prophète Baruc, fidèle Interprète des sentimens de Jérémie son Maître, n'est pas moins occupé que lui à célébrer la conversion des Israélites, & la justice qu'ils acquirent pendant leur captivité. Chap. II. v. 30. & les suivans on voit ce qui suit.

C'est un Peuple qui a la tête dure ;
Mais il rentrera en lui-même
Dans la terre où il aura été mené captif ;
Et il sçaura que c'est moi,
Qui suis le Seigneur son Dieu.
Je lui donnerai un cœur, [& il comprendra ;]
Des oreilles, & il entendra.
Il me louera dans la terre de sa captivité,
Où il se rappellera ma puissance.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 283

Il se corrigera de son endurcissement,
Et de la malignité de ses œuvres ;
Parce qu'il se souviendra
De la conduite de ses pères ,
Qui ont péché contre le Seigneur.
Je les ferai revenir
Dans la terre que j'ai promise avec
serment
A ses pères Abraham , Isaac & Jacob ;
Et il en sera le maître :
Je le multiplierai ,
Et son nombre ne diminuera plus.
Je ferai avec lui une alliance
Qui sera éternelle ,
Par laquelle je serai son Dieu ,
Et il sera mon Peuple ;
Et je ne ferai plus sortir
Mon peuple d'Israël ,
De la terre que je lui ai donnée.

Le même Prophète dans le Chap V^e
v. 1 , 2 & 3. commande à l'Eglise
d'Israël de la part du Seigneur de ne
plus verser de larmes , mais au con-
traire de se livrer à la joie. Pourquoi
cela ? Parce que ses enfans qui ont été
emmenés captifs avec ignominie , en
reviendront comblés de gloire & de
justice.

Quittez , ô Jérusalem ,
Les vêtemens de votre deuil
Et de votre affliction ;
Et parez-vous de l'éclat
De cette gloire éternelle ,

284 *Quatrième Dissertation.*

Qui vous vient de Dieu.

Revêtez-vous , comme d'un double
vêtement ,

De la justice qui vous est donnée de
Dieu ;

Et mettez sur votre tête

Le diadème d'une gloire éternelle.

Car Dieu fera briller votre lumière
éclatante ,

Aux yeux de tout ce qui est sous le
ciel.

Voici le nom que le Seigneur

Vous donnera pour jamais :

La paix de la justice ,

Et la gloire de la piété.

Nous verrons plus bas dans ce même Auteur sacré, l'exécution de cette Prophétie par des effets qui ne seront pas suspects.

Le Prophète Ezéchiel est aussi clair en faveur de la justice & de la sainteté d'Israël. Il a même cela de particulier , que la promesse faite par Moïse se trouve conçue chez lui dans les mêmes termes dont s'est servi le premier Législateur de la Nation sainte. D'abord , (Chap. II^e) l'Esprit de Dieu conduit le Prophète à la porte Orientale de la Maison du Seigneur ; il lui fait voir les abominations qui s'y commettent , & il lui ordonne d'annoncer

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 285
la ruine de cette ville criminelle, &
la perte de ses habitans. A la vuë de
ces malheurs, Ezéchiël s'écrie *ψ.* 13.
Seigneur, acheverez-vous donc de per-
dre ce qui reste d'Israël ? Le Seigneur
lui répond, *ψ.* 16. & les suivans :

Voici ce que déclare
Le souverain Maître, l'Eternel :
Quoique je les aie relégués parmi les
Nations,
Et que je les aie dispersés en divers
pays,
Je serai un asyle sacré pour leur petit
nombre
Dans les pays où ils sont allés.
Dites-leur donc :
Voici ce que déclare le souverain Maî-
tre, l'Eternel :
Je vous rassemblerai,
Pour vous retirer du milieu des Peu-
ples :
Je vous réunirai,
Pour vous faire sortir des terres
Où vous avez été dispersés,
Et je vous rétablirai dans la terre d'Israël.
Et lorsqu'ils y feront entrés,
Ils la purifieront de toutes ses souillu-
res,
Et de toutes ses abominations.
Car je leur donnerai un autre cœur,
Et je mettrai au milieu d'eux un esprit
nouveau :
J'ôterai de leurs entrailles leur cœur de
pierre,
Et je leur donnerai un cœur de chair ;

286 *Quatrième Dissertation.*

Afin qu'ils accomplissent mes préceptes,
Qu'ils gardent, & qu'ils observent mes ordonnances :
Alors ils seront mon Peuple,
Et moi je serai leur Dieu.

Le II^e Chapitre d'Ezéchiel depuis le Verset 40. jusqu'au 45. est encore une Prophétie claire de la conversion des Israélites pendant la captivité. On y voit entr'autres choses ces paroles remarquables, v. 41. & 43.

Je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur,
Lorsque je vous aurai rassemblés
Des pays où vous avez été dispersés ;
Et je serai respecté parmi les Nations,
A cause de vous. . . .
Alors, dans le pays où vous serez,
Vous vous souviendrez de vos déréglemens,
Et de tous les crimes dont vous vous êtes souillés.
Vous serez à vos propres yeux
Un objet de déplaisir,
Lorsque vous vous représenterez
Toutes les actions criminelles que vous avez faites.

Les mêmes expressions se trouvent répétées au Chap. XXVIII. v. 25.

Le Chapitre XXXVI^e du même Prophète est encore une preuve des

plus convaincantes de cette effusion d'un nouvel esprit sur les Israélites pendant leur captivité. Depuis le Verfet 24. jusqu'à la fin, cet heureux changement y est annoncé plusieurs fois en différens termes. Et d'ailleurs, on ne peut douter qu'Ezéchiel n'adresse la parole immédiatement à ses frères, puisque tout ce qui précède n'est qu'une récapitulation des biens temporels que Dieu avoit tant de fois promis à son Peuple, lorsqu'il les auroit rétablis dans la Terre d'Israël, & que, sans changer d'objet, & en adressant la parole aux mêmes personnes, il leur expose les bénédictions spirituelles qui seront le fruit de leur captivité. Bien plus, le Prophète, pour ne laisser aucun doute que c'est à la Nation sainte qu'il parle, entremêle au milieu des bénédictions spirituelles qu'il lui annonce, les reproches qu'il fait à plusieurs de ses membres sur leurs infidélités passées, comme on le voit dans le passage qui va suivre. C'est le Seigneur lui-même qui tient ce discours à son Peuple :

Oùi, je vous retirerai d'entre les
Peuples,

288 *Quatrième Dissertation.*

Je vous rassemblerai de tous les pays,
Et je vous ramènerai dans votre terre.

Je répandrai sur vous

De l'eau qui vous nettoiera,
Et qui vous lavera de toutes vos souil-
lures :

Et je vous purifierai de toutes vos Ido-
latries.

Je vous donnerai un cœur nouveau,
Et je mettrai un esprit nouveau

Au milieu de vous.

J'ôterai de votre chair

Le cœur de pierre qui y est,

Et je vous donnerai un cœur de chair.

Je vous animerai de mon esprit,

Je ferai que vous marchiez

Dans la voie de mes préceptes,

Que vous gardiez mes ordonnances,

Et que vous les accomplissiez.

Les mêmes promesses se trouvent encore répétées dans les Chapitres XXXVII^e & XXXIX^e de ce Prophète. Il seroit trop long d'en rapporter les paroles qui sont en substance les mêmes que celles qu'on vient de mettre sous les yeux du Lecteur. Nous ajouterons seulement ici quelques passages des petits Prophètes, afin de rendre de plus en plus sensible, que lorsqu'il s'agit de la justice qu'Israël acquiert pendant sa captivité, & qu'il doit conserver dans sa Patrie après son retour,

ces

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 289
ces Ministres du Très-haut sont toujours inépuisables, & ne paroissent que se copier les uns les autres.

Osée qui prophétisa sur-tout contre les dix Tribus, & qui attaqua si ouvertement leur Idolatrie, source de tous les maux qu'elles éprouvèrent en captivité, n'a pas oublié de nous dépeindre leur retour au Seigneur, & de nous détailler tous les avantages qui devoient être la suite de cet heureux changement. C'est le but direct du Chap. II^e depuis le Verset 24. jusqu'à la fin. Le renouvellement de l'alliance tant de fois annoncée par les grands Prophètes fait aussi partie de cet endroit d'Osée. Ce passage est employé dans notre quatrième Volume, seconde Dissertation.

Vers la fin du V^e Chap. on voit que le Seigneur irrité des crimes continuels des dix Tribus, malgré tout ce qu'il avoit fait pour leur inspirer d'autres sentimens, résout enfin de leur faire ressentir les effets rigoureux de sa justice. Il se compare à une lionne en fureur qui vient enlever sa proie, sans que personne la lui puisse arracher. Dans cet excès de son indigna-

tion, que va-t-il faire de l'infortuné Israël? Il le conduit en captivité sous des maîtres impérieux & violens, parmi lesquels il est opprimé par la calomnie, accablé par des jugemens injustes. Dieu se retire de son Peuple indocile après l'avoir laissé tomber dans une extrême misère, afin de lui faire sentir la différence qu'il y a de son joug qu'il avoit osé secouer, à celui des hommes dont il devenoit la victime, & pour que la rigueur des peines qu'il alloit endurer, l'obligeât enfin d'ouvrir les yeux & de revenir à Dieu par une sincère conversion. (*ψ.* 14. & 15.

Il étoit décidé dans les décrets éternels que cette conduite du Très-haut aussi pleine de miséricorde que de justice, auroit un jour son effet. Le même Prophète nous en assure expressément dès le commencement du Chap. VI^e lorsqu'il explique les sentimens de componction dont les captifs d'Israël devoient alors être animés. Le Seigneur lui-même le confirme dans le *ψ.* 1. de ce Chapitre, qui doit commencer aux derniers mots du Chap. V^e. Voyez le troisième Volume, pag. 371.

Dans le Chap. XIV^e le Dieu d'Israël développe encore davantage les effets de cette miséricorde qu'il devoit répandre sur son Peuple captif, après l'avoir guéri de ses profondes blessures, c'est-à-dire, de ses iniquités qui lui ont attiré de si grands fléaux. Ce passage est cité à la page 458. de notre premier Volume. On y voit l'amour tendre que le Seigneur a pour Israël, il y déclare en termes exprès qu'il n'est plus l'objet de sa colère. Il lui promet de le faire germer comme le lys, & d'étendre ses racines, ainsi que les cédres du Liban. Il lui annonce que ses rameaux s'élèveront, que sa gloire sera semblable à celle de l'olivier, & que la bonne odeur qu'il répandra égalera celle de l'encens. Expressions figurées qui, sous différens emblèmes, nous représentent dans le sens naturel la prospérité future de la Nation sainte, & par conséquent la conversion parfaite de ceux qui s'étoient écartés de leur devoir, & leur entière réconciliation.

Les Prophètes Michée, Sophonie & Zacharie sont remplis de traits semblables, tous à la louange des captifs

292 *Quatrième Dissertation.*
d'Israël, sur la justice desquels ils sont
toujours intarissables.

Michée, après avoir prédit dans le
Chap. III^e que les péchés des Princes,
des Juges, des faux Prophètes & des
Prêtres d'Israël seront la cause que Sion
sera labourée comme un champ, & que
Jérusalem sera réduite en un monceau
de pierres, annonce dans le Chapitre
suivant le rétablissement du Temple,
& la fidélité des Israélites délivrés à
observer la Loi. Chap. IV. Verset 1.
&c. il est dit ;

Dans les temps à venir,
La montagne où sera bâtie la maison
de Dieu,
Sera la principale des montagnes.
Elle sera plus élevée que les collines ;
Les Peuples y accourront en foule.
Beaucoup de Nations s'y rendront,
En disant :
Hâtons-nous d'aller à la montagne du
Seigneur,
Et à la maison du Dieu de Jacob ;
Afin qu'il nous enseigne ses voies,
Et que nous marchions dans ses sentiers ;
Car la Loi sortira de Sion,
Et la parole du Seigneur, de Jérusa-
lem. . . .

Que chacun [diront-ils]
Marche sous la protection de son Dieu ;
Mais pour nous, nous marcherons

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 293

Sous la protection du Seigneur notre
Dieu,
Jusque dans les temps les plus reculés.

Nous verrons plus bas le premier accomplissement littéral de cette Prophétie dans les Livres de Tobie , d'Esdras , & d'Esther. Le sens de la nouvelle alliance n'en recevra aucune atteinte : on ne peut d'ailleurs révoquer en doute que le Prophète ait d'abord en vuë les Israélites , lorsque l'on fait attention à la suite de son discours. Il est évident par les Versets 6 , 7 , 8 & 10. du même Chapitre , que c'est à Jérusalem qu'il adresse la parole , à cette Ville dont les habitans doivent être transportés à Babylone , & délivrés ensuite de leur captivité. Voici l'endroit traduit sur l'Hébreu.

En ce temps-là , tel est le décret du
Seigneur ,
Je rassemblerai celle qui étoit boi-
reuse ;
Je recueillerai avec bonté
Celle que j'avois chassée ,
Et que j'avois accablée de maux.
Je conserverai des restes à celle qui
boitoit ;
Et je formerai une nation puissante ,
De celle que j'avois rejetée loin de
moi ;

294 *Quatrième Dissertation.*

Et l'Eternel régnera sur elle
Dans sa montagne de Sion,
Depuis ce temps jusqu'à la fin.

Mais vous, Tour du troupeau
Qui serviez de rempart,
La fille de Sion reviendra vers vous;
Sa première puissance lui sera rendue:
La fille de Jérusalem régnera de nouveau. . .

Soyez dans la douleur, fille de Sion:
Poussez des gémissemens,
Comme une femme qui enfante;
Car bientôt vous sortirez
De la ville de Jérusalem.

Vous habiterez dans un pays [étranger,]

Et vous irez à Babylone;
Mais vous en ferez délivrée,
Le Seigneur vous en tirera
Pour vous soustraire à la puissance de
vos ennemis.

Ces quatre Versets sont la suite immédiate des trois qu'on vient de lire auparavant. Il n'est pas possible d'y méconnoître que ce soit une Prophétie claire & distincte de la captivité des Israélites & de leur rétablissement. Il n'est pas moins évident par le Contexte, que le tout ne forme qu'une même Prophétie relative au même objet. Les avantages promis dans les Versets 1, 2 & 5. de ce Chap. appartiennent donc incontestablement à

la Nation sainte, & c'est par pur préjugé que l'on cherche à lui en ravir l'application. Puisque les Interprètes (tels que S. Jérôme, S. Cyrille, Théodorêt, le Cardinal Hugues, Denys le Chartreux, Ribéra, Sanctius, Ménochius & plusieurs autres,) conviennent que *la Tour du troupeau* dont il est fait ici mention, n'est autre que la Ville de Jérusalem ruinée par les Chaldéens, on ne peut pas raisonnablement disconvenir que le commencement de la Prophétie, qui est essentiellement liée avec la fin, ne se rapporte en premier lieu à cette même Ville & à ses habitans.

C'est encore le même langage & le même but dans le Prophète Sophonie. Chap. III. v. 9, 10. le Seigneur parle en ces termes à son Peuple :

Alors je rendrai pures les lèvres des
Peuples,
Afin qu'ils invoquent tous le nom de
Dieu,
Et qu'ils le servent avec un même
esprit.

Me^s adorateurs viendront
De l'extrémité des fleuves d'Ethiopie,
Pour m'offrir leurs prières:
Les enfans de mon Peuple dispersé

296 *Quatrième Dissertation.*

M'apporteront avec joie leurs présens,

En ce temps-là,

Vous ne serez plus dans la confusion,

Pour tous les crimes que vous avez
commis contre moi.

Car alors j'aurai exterminé du milieu
de vous

Vos hommes insolens & orgueilleux.

Votre arrogance n'éclatera plus

Sur ma Montagne sainte. . . .

Ceux qui seront restés d'Israël,

Ne commettront plus d'iniquité,

Et ne proféreront plus de mensonge ;

Il n'y aura plus dans leur bouche

De langue trompeuse.

Ils seront [comme des brebis] qui pais-
sent,

Et qui prennent tranquillement leur repos,

Sans craindre d'être effrayées.

Mais à quel Peuple le Seigneur
adresse-t'il ces consolantes promesses ?
Les paroles suivantes le font assez con-
noître.

Fille de Sion, poussez des cris d'al-
légresse ;

Israël, faites retentir vos acclamations ;

Fille de Jérusalem, réjouissez-vous,

Et que votre cœur fasse éclater ses
transports.

Pourquoi donc tant de démonstra-
tions de joie ? Sophonie ne tarde pas
à en donner la raison ; c'est, dit-il tout

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 297
de suite, en s'adressant à son Peuple,
parce que

L'Eternel a effacé
L'arrêt de votre condamnation.....
En ce temps-là,
On dira à Jérusalem, Ne craignez
point;
Sion, ne vous laissez point abattre.
Le Seigneur votre Dieu est au mi-
lieu de vous:
Il est le Dieu fort, & il vous déli-
vrera.

Il mettra en vous son plaisir & sa joie;
Il vous rétablira dans son amour,
Et il se plaira à entendre vos Canti-
ques.

Je rassemblerai ceux qui étoient dans
la tristesse,
A cause de la privation de leurs so-
lemnités;
Privation qui faisoit votre opprobre.

Je ferai aussi périr
Tous ceux qui vous auront affligé.
Dans ce temps-là,
Je délivrerai celle qui boitoit,
Je rassemblerai celle qui avoit été
chassée,
Et je rendrai mon Peuple célèbre
Dans toute la terre
Où il avoit été couvert de confusion.

Voilà certainement des promesses
bien claires & bien évidentes de la
parfaite réconciliation du Seigneur
avec son Peuple tel qu'il soit, & de
la nouvelle effusion de ses graces &

298 *Quatrième Dissertation.*
de son esprit sur celui qui étoit l'objet
de ces Prophéties.

Il ne s'agit plus que de sçavoir quel est ce Peuple, & pour quel temps ces promesses devoient avoir lieu. Il s'agit d'examiner de bonne foi, & sans prévention, si le premier accomplissement de ce qu'il y a de sublime & d'avantageux dans ces Prophéties, doit être reculé jusqu'à la formation du Peuple Chrétien, en sorte qu'elles soient faites uniquement pour lui, comme le pensent certains Interprètes, peu scrupuleux observateurs des loix de l'harmonie; ou si l'on doit commencer par en faire l'application au Peuple d'Israël délivré de captivité, avant de passer au sens qui nous regarde incontestablement, quoiqu'il ne soit pas l'unique.

La seule inspection des Commentaires suffiroit pour désillier les yeux à tout Lecteur impartial. On y verroit que ceux même des Interprètes qui sont les plus ardens à ne trouver que l'Eglise Chrétienne dans les Prophéties qui annoncent des prospérités spirituelles, sont souvent forcés de s'écarter de leur système par l'impossi-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 299
 bilité de toujours donner l'exclusion à la Nation sainte, & par les obstacles invincibles que leur oppose à chaque instant la vérité de l'Histoire : on y verroit, peut-être avec l'étonnement que mérite une conduite si peu soutenue, que, malgré la propension naturelle qui leur fait assez souvent soutenir que J. C. & son Eglise sont les seuls en qui se soient vérifiées la plupart des Prophéties, l'évidence des termes les oblige quelquefois de reconnoître que certains endroits de ces mêmes passages appartiennent aussi aux Israélites, & de faire ainsi des oracles divins autant de rapsodies composées de Pièces étrangères l'une à l'autre. Le Commentaire du P. Calmet sur le III^e Chap. de Sophonie qu'on vient de lire, nous en fournit entr'autres un exemple bien frappant. C'est ainsi qu'il commente les *ψ. 9. & 10. Ut serviant ei humero uno* : Afin qu'ils se soumettent à son joug dans un même esprit. » Ceux qui revinrent de » Babylone furent plus fidèles au Seigneur, que n'avoient été leurs pères. On vit parmi eux plus de zèle, » plus d'exactitude à observer la Loi »

» plus d'éloignement de l'Idolatrie;
 » C'est une justice qu'on leur doit «....
 Et plus loin sur ce que dit le Prophète
 au *ψ. 10. Les enfans de mon Peuple*
dispersé m'apporteront leurs présens.
 » C'est, dit-il, ce qui s'accomplit de-
 » puis le retour des Juifs de Babylo-
 » ne. Jamais le Peuple d'Israël ne fut
 » plus nombreux, ni la Religion du
 » vrai Dieu plus étendue; puisqu'ou-
 » tre ceux qui habitoient la Judée,
 » & qui étoient en très-grand nom-
 » bre, il y avoit des Hébreux dans
 » tous les quartiers du monde qui re-
 » gardoient toujours le Temple de
 » Jérusalem comme le centre de leur
 » Religion, & y envoyoit tous les
 » ans leurs offrandes, & le demi cycle
 » par tête pour leur rachat, comme
 » il étoit ordonné par la Loi. « Ce
 Commentaire est en effet le sens na-
 turel & le premier objet littéral de cet
 endroit. L'Histoire de ce qui s'est
 passé depuis le retour de Babylone,
 en fait la preuve, & c'est en vain que
 l'on cherche à éluder la certitude de
 ces faits. Comment donc le P. Calmet
 peut-il assurer, un peu avant d'avoir
 fait ces aveux, que » quelque effort que

» fassent les Juifs pour expliquer cette
» Prophétie du temps qui suivit le
» retour de Babylone , on voit bien
» qu'elle n'y peut pas convenir ? «
Tout ce que nous voyons au contrai-
re , c'est qu'il y a ici une contradic-
tion manifeste , & que dans l'espace
de deux pages on dit positivement le
pour & le contre ; & il n'y a point
de raison tant soit peu plausible qui
soit capable de la pallier. Prétendre
la couvrir en séparant les membres de
cette Prophétie , pour en donner un
Verset , ou même un demi Verset à
J. C. un autre aux Israélites , un troi-
sième à J. C. un quatrième aux Israë-
lites , &c. n'est-ce pas ajouter l'absur-
dité à la contradiction ? Et quel est
l'homme de bon sens qui se persua-
dera que cette manière d'interpréter
les oracles divins , soit la véritable mé-
thode qu'il faille suivre pour en faire
une juste application ?

L'Auteur du Livre des Règles pour
l'intelligence de l'Écriture pensoit bien
plus sensément lorsqu'il posoit pour
principe incontestable, qu'un Interprète
exact ne devoit jamais faire un mê-
lange du sens de l'ancienne alliance,

& de celui de la nouvelle ; qu'il ne devoit point passer de l'un à l'autre sans avoir donné au premier une explication continuelle & suivie , & que cette bigarrure de sens mutilés , & enchâssés arbitrairement l'un dans l'autre , étoit capable de déshonorer les Livres sacrés. * C'est ici le bon sens qui parle , & l'habitude d'en agir autrement , lorsqu'on en vient à l'exécution , réclame en vain contre la solidité de cette règle.

Nous persistons donc à dire que les passages de Sophonie rapportés plus haut , de même que ceux qui précèdent , se sont réellement vérifiés sur la Nation sainte depuis sa délivrance de captivité ; & que ce sont par conséquent autant de Prophéties de la parfaite conversion d'Israël pendant le temps de son exil.

Sanctius qui est sans contredit un des Interprètes les plus littéraux de l'Écriture sainte , ne pense pas autrement sur ce III^e Chap. de Sophonie ; & quoi-

* Les paroles de cet Auteur sont rapportées aux pag. 198 & 199. de notre premier Volume.

qu'il reconnoisse dans les paroles du Prophète un sens relatif à l'Eglise Chrétienne, il ne néglige rien pour faire sentir la vérité de celui qui regarde l'Eglise d'Israël, & il le suit sans interruption dans toute la Prophétie. Il nous seroit facile de citer plusieurs autres Interprètes qui en ont agi de même. Mais sans recourir aux autorités, peut-on former le moindre doute raisonnable sur cet article, lorsque l'on jette seulement les yeux sur les expressions claires & évidentes, dont le Prophète se sert à la fin de ce Chap. III^e? Ne voit-on pas le Seigneur lui-même terminer cette belle Prophétie en assurant son Peuple que tout ce qui vient de lui être annoncé arrivera, *LORSQU'IL AURA RAMENÉ LES CAPTIFS D'ISRAEL. Tempore illo adducam vos, eodem tempore congregabo vos, & reddam vos celebres & gloriosos inter omnes Populos terra, CUM REDUXERO CAPTIVOS VESTROS, VOBIS CERNENTIBUS, ASSERIT DEUS. ψ. 20.* Un témoignage aussi formel, & qui fixe d'une manière si précise que cette Prophétie doit d'abord se vérifier sur les Israélites du

retour, peut-il être obscurci par aucune tergiversation? Le Père Calmet lui-même n'en disconvient pas en commentant ainsi ce dernier Verset: » On
 » les louera, & on parlera d'eux: ils
 » seront en réputation & en honneur.
 » Celle qui étoit stérile, vivoit dans
 » l'opprobre; & je la mettrai en hon-
 » neur. Celle qui étoit répudiée, étoit
 » sans nom & sans appui; & je lui
 » donnerai un nom illustre. Elle sera
 » nommée MON EPOUSE. Tout cela
 » arrivera QUAND J'AURAI MIS FIN A
 » VOTRE CAPTIVITE'. « Il dément donc
 ici ce qu'il avance au commencement
 du Chapitre, lorsqu'il sépare une par-
 tie de la Prophétie de son tout, en
 assurant qu'elle n'a point été vérifiée
 sur ce Peuple. Puisque *tout cela* doit
 lui arriver après sa captivité; le com-
 mencement lui appartient aussi incon-
 testablement que la fin. Mais ce n'est
 pas le seul endroit où cet Interprète
 dise le oui & le non dans le même
 Chapitre. On remarque encore la mê-
 me contradiction dans son Commen-
 taire sur le quatrième Chap. de Michée:
 cité plus haut, & dans beaucoup d'au-
 tres endroits.

Nous sommes donc autorisés à faire le même raisonnement sur un grand nombre d'autres Prophéties de l'Ancien Testament. Car c'est sur le même principe de l'harmonie, & toujours fondés sur l'Histoire, que nous soutenons que la plupart d'entre elles ont un double objet constamment suivi dans l'un & dans l'autre sens, tous deux véritables, & par conséquent de l'intention du Saint-Esprit. Règles sûres, & contre lesquelles on ne peut s'armer que par un reste de prévention. Tout le monde en sent la solidité. Croit-on les détruire en n'y opposant que les jeux de son imagination, ou des réflexions vagues destituées de preuves raisonnées & suivies ?

De-là nous concluons que de supposer, comme il est trop ordinaire, que tous les caractères un peu sublimes dont les Prophètes sont remplis, ne doivent point avoir leur application dans l'ancienne alliance, qu'ils ne se sont point vérifiés sur le Peuple choisi, & qu'il faut les démembler de leur Contexte pour ne les entendre que de l'Eglise Chrétienne; c'est se fermer la

porte de l'intelligence des Ecrits prophétiques. De-là nous concluons que le premier sens, qui a pour objet les destinées heureuses ou malheureuses d'Israël, étant par lui-même incontestable & nécessairement exigé par l'harmonie du discours, (vérité constante, & que l'on perd souvent de vuë sur les prétextes les plus frivoles) il faut que toutes & chacune des branches de chaque Prophétie susceptible d'un double sens, appartiennent & soient appliquées à l'un & à l'autre Peuple, à l'Israélite & au Chrétien. De-là en un mot nous concluons, que, dans tous les Textes des Prophètes dont nous venons de faire usage, on doit commencer par reconnoître l'Eglise d'Israel affligée pour ses membres coupables, & conjointement avec eux, purifiée par les maux de sa captivité, justifiée par sa foi & son amour pour Dieu dans le lieu de sa captivité; enfin délivrée de son esclavage, & rétablie dans toute sa splendeur en conséquence de sa justice & de la sincère conversion de ses enfans.

Bien loin donc de mettre en œuvre tous les subterfuges imaginables pour

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 307
répandre des doutes sur l'accomplissement des Prophéties dans le premier sens , un Interprète qui a du respect pour les saintes Ecritures , & qui veut en inspirer à ses Lecteurs , ne se contentera pas d'un mélange bizarre qui déshonore ces divins Ecrits dans l'esprit des Libertins & des Hérétiques. Il ne bornera pas son attention à expliquer ces oracles sacrés , Verset par Verset , sans se mettre en peine de la liaison intime qu'ils ont ensemble. Au contraire , il regardera comme son devoir principal de s'attacher inviolablement aux Loix de l'harmonie , & de s'en servir en quelque sorte , comme d'une boussole , qui le guidera sûrement au terme de ses desirs , & sans laquelle il ne peut qu'errer de côté & d'autre & s'égarer. Ensuite il s'appliquera sincèrement & sans détour à faire valoir les preuves qui militent en faveur du premier sens , & qui en établissent la vérité : preuves qui ne manquent peut-être à ceux qui ne les emploient pas , que parce qu'ils ne veulent point les trouver , & parce qu'elles seroient un obstacle aux préjugés dont ils sont imbus. Un tel Interprète

fera pour-lors réellement utile au Public, & ne le mettra pas si souvent dans le cas de reprocher une stérilité affreuse aux Commentaires les plus immenses. Mais sur-tout, il se tiendra sans cesse en garde contre cette prévention si commune, quoique si peu raisonnable, avec laquelle on s'attache toujours à déprimer tout ce qui s'est fait de bien avant J. C. comme si la nouvelle Loi ne pouvoit subsister dans tout son éclat, qu'en se parant des dépouilles de l'ancienne. N'avoir des yeux que pour l'Eglise Chrétienne, & ne témoigner pour l'Eglise d'Israël que du mépris, ou du moins se faire un mérite de diminuer, d'extenuer en quelque sorte tout ce qui peut rendre celle-ci recommandable, c'est faire injure à celui qui est autant l'auteur & le consommateur de la foi des Patriarches & des Prophètes, que de celle des Apôtres & des Evangélistes; c'est rompre l'harmonie constante de l'œconomie de la Religion qui doit subsister sur les mêmes fondemens dans tous les siècles; c'est se charger soi-même d'un travail infructueux, &

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 309
ne faire usage de ses talens que pour
dissiper & pour détruire.

Avant de passer à la preuve des
faits qui démontrent le changement
des mœurs d'Israël pendant sa captivi-
té, nous ferons encore usage d'un pas-
sage de Zacharie, qui n'en est pas une
promesse moins claire que les précéden-
tes. Il est sur-tout remarquable en ce que
l'on y voit dépeint, non-seulement le ré-
tablissement de la paix & de la justice
dans la Nation sainte d'après sa captivité;
mais encore une promesse authentique
de l'aggrandissement du culte du Sei-
gneur, par la foule des Profélytes qui em-
brassent la Religion du vrai Dieu : cir-
constance essentielle dont nous verrons
bientôt des preuves de fait. C'est ainsi
que le Prophète s'en explique Chap.
VIII. v. 1. & les suivans.

Le Seigneur, le Dieu des armées,
M'adressa ensuite la parole en ces ter-
mes :

Voici ce que déclare le Dieu des
armées :

J'ai pour Sion un amour tendre & ja-
loux,

Quoique je lui aie fait sentir
Les effets de mon extrême fureur,

Voici ce que déclare l'Eternel :
Je reviendrai dans Sion,

310 *Quatrième Dissertation.*

Et j'habiterai au milieu de Jérusalem.
Alors Jérusalem sera appelée la Ville
forte ,

Et la montagne du Dieu des armées
Sera appelée la Montagne sainte.....

Voici ce que déclare le Dieu des
armées :

Je vais délivrer mon Peuple ,
Et le faire revenir
De terres de l'Orient & de l'Occident :
Je le ramènerai ,
Et il habitera dans Jérusalem ;
Il sera mon Peuple ,
Et moi je serai pour lui
Un Dieu plein de fidélité & de jus-
tice.

Voici ce que déclare le Seigneur des
armées :

Que vos mains s'arment de force ,
Vous qui entendez ces paroles
De la bouche des Prophètes ,
Dans ces jours où on jette
Les fondemens de la maison de Dieu ,
Pour rétablir son Temple....

Alors , ô maison de Juda , & mai-
son d'Israël ,

De même que vous avez été
Un objet de malédiction
Parmi les Nations ,
Je vous délivrerai ,
Et vous deviendrez un sujet de béné-
diction....

Voici ce que déclare le Seigneur des
armées :

Après cela les Peuples viendront
Pour habiter plusieurs de vos villes ,
Et les habitans d'une ville

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 311

Viendront trouver ceux d'une autre,
[En disant :]
Accourons pour offrir nos prières au
Seigneur,
Allons chercher le Dieu des armées ;
Et moi je m'y rendrai sans délai.
Alors il viendra une multitude de
Nations,
Et des Peuples nombreux,
Pour adorer dans Jérusalem
Le Dieu des armées,
Et pour adresser leurs prières au Sei-
gneur.
En ce temps-là,
C'est le Seigneur des armées qui l'as-
sure,
Dix hommes des Peuples de toute lan-
gue
Prendront un homme de Juda
Par la frange de sa robe, en disant :
Nous voulons vous accompagner,
Parce que nous sçavons
Que le Seigneur est avec vous.

Ce Texte est un des plus formels en faveur de la multiplication des Profélytes, après la captivité, & par conséquent de l'extension du culte & de la Religion du vrai Dieu. Sanctius a bien senti cette vérité. *Multos autem tunc fuisse Profelytos indicat Zacharias Cap. VIII. ad illud : Usquequò veniant Populi & habitent in Civitatibus multis, & deinceps.* (Cap. III.

Sophon. v. 9.) Il en donne les preuves de fait les plus complètes sur ce VIII^e Chap. de Zacharie, & elles sont toutes tirées de la sainte Ecriture.

On nous répétera sans doute que ce passage & plusieurs autres semblables cités plus haut sont autant de preuves évidentes de la propagation du Christianisme. Nous n'avons garde de contester une pareille vérité, dont nous sommes convaincus, autant que l'on puisse l'être. Nous nous sommes expliqués tant de fois sur cet article, & dans les termes les plus précis, qu'on ne pourroit sans injustice nous soupçonner de vouloir anéantir le sens de la nouvelle alliance, par le sens que nous donnons d'abord à l'ancienne. Nous admettons l'un & l'autre comme vrais & certains, le premier comme type du second. Sanctius nous en donne l'exemple sur le 20. Verset du 8. de Zacharie. *Non ergo negamus, dit-il, hæc convenire Ecclesie, sed dicimus in Judæorum Republicâ hæc omnia tanquam in typo reperiri.*

Si donc on n'a point d'autre difficulté à former, elle est résolue, & nous sommes d'accord. Mais si l'on prétend

tend en conclure , que , ces passages étant des Prophéties claires & distinctes de ce qui devoit arriver dans la Loi nouvelle , ils n'ont aucun rapport avec l'ancienne , & qu'il n'y est nullement question des Israélites ; que l'on n'attende point de nous un pareil aveu. Jamais nous ne nous persuaderons que le Ministère prophétique ait été entretenu parmi ce Peuple pendant tant de siècles , & que les Ministres du Dieu vivant n'aient cessé de faire retentir à ses oreilles tant de promesses avantageuses qui n'auroient été faites aucunement pour lui. Encore moins croirons-nous que ce Peuple ait pu écouter favorablement ces discours si fréquemment répétés , & se conduire dans sa captivité en conséquence de ce qui lui étoit promis & de ce qu'il voyoit dans ces Prophéties , s'il avoit eu seulement quelque soupçon qu'il ne devoit avoir aucune part à tous les avantages dont il y est fait mention. Les Israélites une fois prévenus de cette pensée , se seroient-ils intéressés à des Prophéties qui n'auroient eu pour objet que les prospérités d'un Peuple futur , qui leur étoit annoncé comme devant

les remplacer un jour. Cette supposition qu'il faudroit faire dans l'hypothèse actuelle, n'auroit pas même de vrai-semblance. Il falloit donc, préliminairement à tout ce qui est relatif au Peuple Chrétien dans les Prophéties, que le Peuple d'Israël connût certainement qu'il y avoit un premier sens fait pour lui, & à l'accomplissement duquel il devoit prendre part. Nous pensons bien que, lorsqu'il lisoit ses Prophètes, il n'entroit point dans la connoissance des mystères de la Loi nouvelle, quoiqu'ils fussent compris dans le même Texte sous le voile des faits qui le regardoient personnellement. Nous sommes persuadés qu'il ne pénétoit pas l'étendue des faveurs divines qui devoient se répandre un jour sur tout l'Univers devenu Chrétien; (car cette partie de l'accomplissement des Prophéties ne devoit être rendue sensible que par l'événement.) Mais assurément il n'est pas probable que ce Peuple regardât tous les biens que ses Prophètes lui annonçoient, comme des choses qui lui fussent tout-à-fait étrangères. Il étoit au contraire bien plus porté à croire que tous ces

biens n'étoient destinés que pour lui , si l'on en excepte les Prophètes & les plus éclairés de la Nation , à qui les vérités futures étoient développées plus clairement qu'aux autres.

Et que l'on ne dise pas , comme par une espèce de dépit de ne pouvoit trouver quelque raison solide , que ce Peuple aura pû juger de ces Prophéties , comme il l'aura voulu , & s'attribuer ce qui n'étoit pas fait pour lui , mais qu'il n'en a pas moins été trompé dans son attente. S'il en étoit ainsi , Dieu lui-même auroit concouru à favoriser cette séduction chez lui , puisqu'il est répété à chaque instant dans l'Ecriture , & toujours en adressant la parole à la Nation sainte : *Voici ce que dit le Seigneur : Vous direz ceci aux enfans d'Israël* , & ainsi de plusieurs autres formules semblables , aussi capables de faire croire à ce Peuple , que c'étoit lui spécialement que les Prophètes avoient en vuë.

Mais il y a plus : la supposition , que nous combattons , n'est pas même compatible avec la conduite que les Israélites ont tenue dans tous les temps & tiennent encore à l'égard des Ecrits

de leurs Prophètes ; çar avec quelle vénération n'ont-ils pas toujours conservé ces Titres de leurs espérances ? Ne s'en sont-ils pas toujours servi pour s'encourager dans toutes leurs disgrâces ? Or , si tout ce qu'il y a d'avantageux dans les Prophéties , ne s'est point vérifié sur ce Peuple , comme on le prétend sans raison , il a donc été frustré bien des fois des fruits de son attente. Mais s'il en avoit été ainsi , auroit-il conservé dans la suite quelque considération pour des promesses ultérieures , aussi vaines à son égard que les premières dont il auroit été la dupe ? & n'auroit-il pas regardé comme imposteurs des gens qui , de temps à autre , lui auroient toujours tenu un langage dont il n'auroit jamais vû les effets ? On peut en juger par le génie volage de ce Peuple qui , dans le temps même de ses égaremens , s'emportoit avec autant de vivacité contre ses faux Prophètes lorsqu'ils étoient reconnus trompeurs , qu'il y avoit mis sa confiance avec trop de légèreté. Le fait d'Elie qui , après avoir convaincu d'imposture les quatre cent cinquante Prophètes de Baal , obtient sur le champ qu'ils

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 317
soient mis à mort, en est une preuve bien sensible.

Cependant les Prophètes du Seigneur ont toujours eu une grande autorité dans la Nation, & leurs Ecrits se sont conservés chez elle dans la plus haute vénération. Marque évidente que l'accomplissement & la vuë des faits autorisoit leur Ministère, & que tout le Peuple étoit témoin dans toutes les circonstances qu'ils lui avoient annoncé la vérité. Il faut donc que les promesses avantageuses dont il attendoit l'effet après la captivité, aient été réellement accomplies dans ces temps marqués, puisqu'il n'a cessé d'avoir pour elles tout le respect qu'il avoit eu pour les autres qui s'étoient pareillement vérifiées sous ses yeux.

Ainsi, quelque soit la supériorité de l'Eglise Chrétienne au-dessus de l'Eglise d'Israël, les prérogatives suréminentes de celle-là ne doivent pas nous rendre celle-ci méprisable. Chacune d'elles a ses caractères distincts, plus ou moins étendus selon la différente œconomie des temps; & c'est mal raisonner que de dire qu'il n'est point question dans les Prophéties, de

biens spirituels promis & accordés au Peuple d'Israël, parce que l'on y voit clairement exprimé ce qui devoit arriver au Peuple Chrétien. Les destinées de l'un & de l'autre sont comprises dans les mêmes Textes, quoique d'une manière subordonnée; & dès que l'accomplissement des faits se trouve conforme aux témoignages des promesses, il n'y a point à douter que ces Prophéties ne renferment un premier sens relatif aux intérêts temporels & spirituels de la Nation sainte.

2°. C'est ce qu'il ne sera pas difficile de vérifier. Les actions édifiantes dont les Livres sacrés font mention depuis le moment de la captivité, nous feront connoître de quelle manière la piété des fideles Israélites a pris des accroissemens pendant leur exil à Babylone : elle éclatera sur-tout dans les occasions décisives. Les sentimens de tendresse, d'amour de Dieu, de pénitence & de componction dont ce Peuple parut alors animé, selon les Prophètes & les Auteurs des Psaumes, démontreront de plus en plus que la justice, loin de se perdre pendant ces temps épineux, devenoit de jour en

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 319
jour plus vive & plus agissante. Le nombre des vrais fidèles augmentoit sensiblement ; & leur exemple ne contribuoit pas peu à ramener dans le devoir leurs frères égarés , & à former un Peuple nouveau digne de recevoir les bénédictions promises à la piété , ou constamment soutenue , ou recouvrée par un sincère repentir.

Il faut d'abord se rappeler que, longtemps avant l'enlèvement des Tribus de Juda & de Benjamin , cinq des dix autres Tribus avoient été transférées dans l'Assyrie. Dès la troisième année du règne d'Achaz , c'est-à-dire , 152 ans avant la prise de Jérusalem , le Royaume de Samarie avoit commencé à éprouver les rigueurs de la justice divine ; & la sixième année du règne d'Ezéchias , c'est-à-dire , 133 ans avant l'entière destruction du Royaume de Juda , celui d'Israël avoit été détruit , & le reste des dix Tribus emmené captif. Il ne faut point perdre de vue , que pendant tout cet espace de temps , la Religion subsistoit toujours dans Juda , comme nous l'avons vu plus haut. Ainsi la Nation sainte ne cessoit point de produire des germes de justice.

Mais ce qui est bien admirable , & ce qui augmente encore à nos yeux le nombre des fidèles enfans du Très-haut , c'est que l'on en voit jusque parmi les dix Tribus captives , malgré l'Idolatrie consommée qui leur est tant de fois reprochée par les Prophètes. Personne n'ignore l'histoire des deux Tobies si recommandables l'un & l'autre par leur éminente piété. Mais peut-être ne fait-on pas assez d'attention à bien des circonstances essentielles de cette histoire. Voici ce que les Livres saints nous en apprennent.

Tobie l'ancien , dès sa plus tendre jeunesse , fut un fidèle Israélite. Pendant que ses compatriotes couroient en foule aux Veaux d'or de Jéroboam , il ne craignit point de se distinguer d'un Peuple pervers , en se rendant au Temple les jours marqués par la Loi , pour y adorer le Seigneur , & pour s'y acquiter de ses autres devoirs de Religion. Emmené captif par Salmanasar , sa vertu , loin de se démentir dans le lieu de son exil , y prit de nouvelles forces , & jamais il n'abandonna la voie de vérité. *In captivitate positus viam veritatis non*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 321
deseruit. (I. 2.) Cette trace de vérité
n'avoit donc point abandonné le Royau-
me d'Israël.

L'amour de Tobie pour Dieu fut
l'ame de toutes ses démarches. Il éclara
sur-tout dans tout ce qu'il fit pour ses
frères captifs. En effet, on ne le voit
occupé qu'à saisir avec empressement
toutes les occasions qui se présentent
d'exercer sa charité à leur égard. Sont-
ils dans les voies de l'erreur ? Il met
tout en œuvre pour les ramener à Dieu.
Monita salutis dabat eis. (I. 15.) Sont-
ils dans l'indigence ? Il les assiste de
son bien, quoiqu'il ne soit pas lui-
même dans un état d'opulence. *Di-
videbat unicuique, prout poterat, de
facultatibus suis : esurientes alebat,
nudisque vestimenta prebebat.* (I. 19,
20.) Sont-ils inhumainement massa-
crés par les ordres du Tyran Senna-
chérib ? Il s'expose à toutes sortes de
périls pour leur procurer la sépulture,
& rien n'arrête l'activité de son zèle.
*Et mortuis atque occisis sepulturam
solicitus exhibebat.* (Ibid.) Croit-on
qu'il eût voulu procurer cet honneur
de la sépulture à des Idolâtres & à
des Apostats, avec lesquels, selon la

Loi même dont il étoit si religieux observateur, il ne devoit pas avoir la moindre communication ? Et se persuadera-t'on que les Israélites mis à mort par Sennachérib, fussent du nombre de ceux qui suivoient la Religion du Prince ? Ces suppositions ne seroient pas même vrai-semblables. Il faut donc croire que c'étoit autant de vrais fidèles qui ne s'attiroient ces persécutions que par la constance de leur foi, autant de vrais Martyrs de la Religion ; & dès lors le nombre des Justes étoit en ce temps-là dans Israël plus considérable qu'on ne l'imagine : car ce n'étoit pas seulement sur quelques-uns que Sennachérib déchargeoit sa colère : il y en avoit beaucoup ; & tous ceux-là éprouvoient la charité de Tobie. *Cùm iratus multos occideret ex filiis Israël, Tobias sepeliebat corpora eorum. (I. 21.)* Nous verrons par la suite de cette histoire, que Dieu s'étoit encore réservé dans les dix Tribus captives d'autres véritables serviteurs que Tobie.

Ce saint Israélite avoit pris pour épouse dans sa Patrie une fille de sa Tribu, nommée Anne ; & l'on peut bien

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 223
penser qu'il chercha principalement
en elle la vertu dont lui-même faisoit
profession. Il en eut un fils nommé
Tobie comme lui, & dès son enfance
il lui apprit à craindre le Seigneur, &
à éviter toutes fortes de péchés. *Quem
ab infantiâ timere Deum docuit, &
abstinere ab omni peccato. (I. 10.)*
La suite nous apprendra qu'il fut un
digne imitateur de la piété de son père.

Tobie, dans un jour de fête du Sei-
gneur, donne un grand repas dans sa
maison, (II. 1.) Mais quelles person-
nes y invite-t'il ? Sa délicatesse à cet
égard nous doit faire comprendre com-
bien il étoit exact à ne lier aucune
société avec des hommes qui eussent
des sentimens contraires aux siens. » Al-
» lez, dit-il à son fils, (v. 2.) ame-
» nez ici quelques-uns de notre Tribu
» qui craignent Dieu, afin qu'ils man-
» gent avec nous. » *Vade, & adduc ali-
quos de Tribu nostrâ timentes Deum,
ut epulentur nobiscum.*

Lorsque Tobie le père recouvra la
vuë par les soins de l'Ange Raphaël,
on voit par l'Ecriture qu'il étoit encore
un nombre d'autres d'Israélites atta-
chés au Dieu de leurs pères. Car non-

seulement ce saint homme, son épouse & sa famille firent éclater leur reconnaissance envers le Seigneur à l'occasion de cet heureux événement; mais l'on vit aussi entrer dans les mêmes sentimens de gratitude & d'actions de grâces TOUS CEUX QUI CONNOIS-
SOIENT LE SEIGNEUR. *Et glorificabant eum, ipse videlicet & uxor ejus, ET OMNES QUI SCIEBANT EUM.* (H. 16.)

L'Écriture en nomme deux entr'autres, Achior & Nabath cousins de Tobie. (ψ. 20.) Preuves évidentes que parmi les Israélites des dix Tribus, le nombre des vrais fidèles n'étoit pas réduit à la seule famille de ce saint homme.

Tobie le jeune épousa dans la suite une fille de sa parenté, nommée Sara, fille de Raguël & d'Anne. C'étoit encore une famille de pieux Israélites. Les Chapitres III. & VII. de cette histoire en fournissent des preuves sensibles.

Gabélus, selon ce qui est dit de lui au Chap. IX. ψ. 8, 9, 11. & 12. étoit pareillement un serviteur de Dieu.

Tobie l'ancien mourut âgé de 102 ans, selon la Vulgate. (XIV. 2.) Toute sa vie n'avoit été qu'un exercice con-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 325
 tinuel de charité, de patience & de zèle. Son fils héritier de son esprit autant que de ses biens maintint la piété dans sa famille pendant les 99 ans qu'il vécut, (Ibid. v. 16.) & elle s'y conserva long-temps après. Car l'Ecriture remarque expressément, que non-seulement ses enfans qui étoient au nombre de sept, (v. 5.) furent autant de Saints, mais encore les enfans de ses enfans qu'il vit avant de mourir. (v. 15.) En un mot toute sa parenté mena constamment une vie sainte qui la rendit agréable à Dieu & à tous les habitans du pays. *Omnis autem cognatio ejus & omnis generatio in bonâ vitâ & in sanctâ conversatione permansit; ita ut accepti essent tam Deo quam hominibus & cunctis habitantibus in terrâ.* (v. 17.) Ainsi la seule famille de Tobie seroit suffisante, pour assurer aux dix Tribus l'avantage d'avoir conservé parmi elles une veine de justice, qui s'accroissoit peu à peu par les exhortations & les bons exemples, & qui engageoit les Idolâtres mêmes à quitter leurs superstitions pour embrasser la Loi de leurs captifs, & adorer leur Dieu.

comme nous le verrons dans la suite.

Les deux Tribus du Royaume de Juda n'eurent pas moins le bonheur de conserver ce précieux dépôt. A ne considérer que les Saints les plus éminens qui ont vécu pendant les 70 ans de leur captivité, la sainteté perpétuelle du Peuple choisi est encore évidemment certaine. Outre le Prophète Jérémie qui fut entraîné en Egypte, & qui ne contribua pas peu à maintenir la Religion parmi ceux de ses frères qui s'étoient retirés dans ce Royaume, on connoît dans l'Empire de Babylone, les Prophètes Ezéchiel, Daniel, Baruch, Habacuc, Aggée, Zacharie, Malachie, & parmi les personnages les plus illustres de la Nation, Salathiel, Zorobabel, le Grand-Prêtre Josédek, Esdras, Néhémie. Voilà entre beaucoup d'autres Israélites recommandables, ceux que l'on peut regarder comme ayant été les soutiens de la Religion pendant cette captivité. De ces pieux & fidèles enfans de l'Eglise, les uns ont vécu au commencement & au milieu de la captivité, les autres vers la fin & au-delà, & tous se sont succédés sans in-

terruption. Ainsi la Religion du vrai Dieu conservoit toujours sa visibilité. Pour faire en peu de mots l'éloge de ces grands Saints, puissans en œuvres & en parole, il suffiroit de dire qu'ils sont du nombre de ces hommes de miséricorde, dont la haute piété ne s'est jamais démentie, selon l'expression du divin Auteur de l'Ecclesiastique (XLIV. 10.) *Hi viri misericordiae sunt, quorum pietates non defuerunt.* Mais en traitant des intérêts généraux de la Nation dont ils étoient les Chefs, nous aurons plusieurs fois l'occasion d'entrer dans quelque détail qui leur soit personnel, & nous la saisirons avec plaisir.

L'ordre des temps offre d'abord à nos yeux l'histoire de Susanne & de sa famille. Quelle constance dans les disgraces ! Quelle chasteté que celle de cette sainte Israélite ! Son histoire est assez connue, pour que nous nous dispensions d'entrer dans le détail. Il suffit de sçavoir que, selon le témoignage de l'Ecriture, elle avoit la crainte du Seigneur. *Joachim accepit uxorem nomine Suzannam, filiam Helcia, pulchram nimis, & timentem Deum,*

328 *Quatrième Dissertation.*

(Daniel , XIII. 2.) Nous sommes sûrs aussi que ses parens étoient justes , & qu'ils avoient instruit leur fille selon la Loi de Moÿse. *Parentes illius , cum essent justî , erudierant filiam suam secundum Legem Moysi.* (Ibid. v. 3.) Joachim son époux n'étoit pas moins recommandable par sa vertu qui lui attiroit le respect de toute la Nation, comme on le voit dans le cours du même Chapitre. Ainsi toute cette famille , semblable à celle de Tobie , donnoit à la terre le spectacle édifiant d'une piété constamment soutenue au milieu des traverses & des tribulations de leur captivité.

Daniel , qui avoit commencé à se rendre célèbre en empêchant la mort de la chaste & innocente Susanne , continua pendant tout le reste de sa vie d'être honoré , non-seulement parmi les siens , mais successivement par tous les Rois de Babylone sous lesquels il vécut. Sa carrière fut longue : elle dura tout le temps de la captivité de Juda & au-delà , puisqu'il étoit sous Cyrus dans une très-haute faveur. Son courage , toujours héroïque , & toujours vainqueur de la jalousie & de la

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 329
cabale , fit respecter la Religion de son Dieu par les Idolâtres mêmes , qui furent témoins des miracles que le Seigneur opéra plusieurs fois en sa faveur. La première circonstance qui le mit en honneur à la Cour de Nabuchodonosor , fut un songe qu'il expliqua à ce Prince , & sur lequel tous les Devins de la Chaldée n'avoient pû lui donner aucune ouverture. Un autre songe dont il lui donna encore l'interprétation , augmenta sa gloire & son crédit. L'éclat en réjaillit sur les adorateurs du vrai Dieu.

En effet, Nabuchodonosor ne se contenta pas d'honorer Daniel ; il fit publier un Edit dans tout son Empire , pour rendre un hommage public à la puissance du Dieu d'Israël. (Daniel, IV. 34.) Il l'avoit déjà reconnu pour le Dieu véritable. (Chap. II. v. 47.) Et c'est sans doute ce qui engage plusieurs Pères & Interprètes à ne pas désespérer de son salut. *Pœnitentiam meruit fructuosam* , dit l'Auteur du Livre de la Prédestination & de la Grace. » Nabuchodonosor , dit M. Macé , *

* Abrégé hist. de l'anc. Test. Liv. VIII. Ch. II.

» mourut bientôt après (le rétablisse-
» ment de son état), & laissa la cou-
» ronne à son fils , en lui recomman-
» dant les Juifs , & ayant toujours
» depuis sa pénitence persévéré à re-
» connoître & adorer le vrai Dieu ,
» suivant l'opinion la plus commune. «
Il cite ses Auteurs : ce sont Joseph,
Dorothee, saint Epiphane, saint Au-
gustin, Théodoret, Nicolas de Lyra,
Denys le Chartreux, Pétérius, Tirin
& plusieurs autres.

Mais rien ne contribua davantage
à relever la puissance du Dieu d'Is-
raël dans l'Empire de Babylone, que
le miracle opéré en faveur des trois
jeunes Hébreux compagnons de Da-
niel. Par le simple récit de cette his-
toire il est facile de se convaincre que
ce Prophète, & Ananie, Azarie & Mi-
zaël n'étoient pas alors les seuls qui
demeurassent attachés à la véritable
Religion. La prière que l'un de ces
trois fidèles Israélites fait au milieu de
la fournaise au nom des deux autres
& de tout le Peuple captif, en est une
preuve incontestable. Ce Peuple y
paroît dès lors animé des sentimens de
repentir & de componction qui lui

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 331
avoient été prédits par les Prophètes ;
sentimens qui lui donnent la confiance
de demander au Seigneur d'être réta-
bli dans sa Patrie.

D'abord on voit que Nabuchodonosor
fait faire une statuë d'or de 60 cou-
dées , & qu'il commande à tous ses
sujets de se prosterner à un certain
signal , pour l'adorer. Les trois jeunes
Hébreux , dont nous venons de parler ,
refusent de se soumettre à cet ordre
du Roi ; ils sont jettés dans une four-
naise ardente.

Dans cet état Azarias s'adresse au
Seigneur ; & entre plusieurs choses
admirables dont sa prière est compo-
sée , on y remarque un humble aveu ,
fait au nom du Peuple , de toutes ses
iniquités passées. Il proteste ensuite
solemnellement que ses frères sont
actuellement fidèles au Seigneur : en
conséquence il réclame sa protection ,
& il le conjure de les tirer des mains
de leurs tyrans. » Nous avons péché ,
» dit-il , (*ψ.* 39.) nous avons com-
» mis l'iniquité en nous retirant de
» vous , & nous avons manqué en
» toutes choses.... (*ψ.* 31.) Ainsi c'est
» par une ju stice très-exacte que vous

332 *Quatrième Dissertation.*

» nous avez envoyé ces châtimens ;
 » que vous nous avez fait souffrir tous
 » ces maux , (ψ. 32.) & que vous nous
 » avez livrés entre les mains de nos
 » ennemis..... (ψ. 33.) Et maintenant
 » nous n'osons pas ouvrir la bouche,
 » & nous sommes devenus un sujet
 » de confusion & de honte A V O S
 » SERVITEURS ET A CEUX QUI VOUS
 » ADORENT. *Confusio & opprobrium*
 » *facti sumus SERVIS TUIS ET HIS*
 » *QUI COLUNT TE.* (ψ. 34.) Ne nous
 » abandonnez pas pour toujours, vo-
 » tre gloire y est intéressée : ne dé-
 » truiſez pas votre alliance , (ψ. 35.)
 » & ne retirez pas de nous votre mi-
 » ſéricorde , en conſidération d'Abra-
 » ham votre bien-aimé , de Jacob
 » votre ſerviteur , & d'Israël votre
 » ſaint..... (ψ. 39.) Faites , Seigneur ,
 » que nous ayons part à votre miſé-
 » ricorde ; & recevez-nous , puisſque
 » nous venons à vous avec un cœur
 » contrit & un eſprit humilié. (ψ. 40.)
 » Que notre ſacrifice ſe conſomme
 » aujourd'hui devant vous , & qu'il
 » vous ſoit agréable ; car ceux qui
 » mettent leur confiance en vous , ne
 » tomberont point dans la confusion.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 333

» (ψ. 41.) Or maintenant NOUS VOUS
» SUIVONS DE TOUT NOTRE CŒUR ,
» NOUS VOUS CRAIGNONS , ET / NOUS
» CHERCHONS VOTRE PRÉSENCE. *Et*
» *nunc sequimur te in toto corde , &*
» *timemus te , & quærimus faciem*
» *tuam.....* (ψ. 43.) Délivrez - nous
» par les merveilles de votre puissance,
» ce , &c. «

Les dispositions de ce Peuple étoient donc alors bien changées. A l'endurcissement du cœur, à l'esprit rebelle & pervers avoit succédé la componction, la confiance dans le Seigneur, l'attachement à son culte & à ses Loix; car il ne s'agit pas seulement ici de la personne des trois jeunes Hébreux jettés dans la fournaise, c'est du Peuple en général dont il est question. Ce sont les mêmes dont on accuse d'abord les infidélités, au nom desquels on proteste tout de suite au Seigneur de leur fidélité actuelle: en un mot ce sont les captifs convertis qui gémissent de se voir un objet de confusion pour ceux d'entre leurs frères qui ne s'étoient jamais départis de leur attachement au vrai Dieu, & qui sont qualifiés dans ce passage de *serviteurs* & d'*ado-*

334 *Quatrième Dissertation.*

rateurs du Très-haut. Voilà une des preuves de fait les plus complètes que l'on puisse désirer en faveur de la sincère conversion du Peuple d'Israël captif à Babylone ; mais ce ne sera pas à beaucoup près la seule que nous aurons à recueillir dans les Livres sacrés.

Daniel au IX^e Chap. de ses Prophéties tient le même langage que les trois jeunes Hébreux dans la fournaise. La prière ardente qu'il fait au Seigneur vers la fin de la captivité, a toujours pour objet le Peuple d'Israël dont il exprime les dispositions & les sentimens. Le repentir, la confiance & l'amour en sont l'ame. Pour ne point tomber dans des redites inutiles, nous nous dispenserons d'en faire l'extrait. On peut voir dans le Chapitre cité, que presque toute la prière de ce Peuple est fondée sur l'humble aveu qu'il fait de ses crimes. Il faut sur-tout observer ces paroles remarquables du Verset 18. » Ce n'est point par la con-
» fiance que nous avons en notre pro-
» pre justice que nous vous offrons
» nos prières, en nous prosternant de-
» vant vous ; mais c'est dans la vue

» de votre immense miséricorde. »
Neque enim in justificationibus nostris prosternimus preces ante faciem tuam, sed in miserationibus tuis multis. (v. 18.) Ce qui marque dans le cœur de ces captifs convertis une grande abnégation d'eux-mêmes, bien éloignée de cette orgueilleuse présomption, par laquelle ils s'attribuoient autrefois tout le mérite de leurs œuvres. L'adversité les a rendus plus humbles & plus dépendans de la divine bonté.

Le Prophète Baruch, témoin oculaire de ce qui se passoit parmi son Peuple, est tout rempli de sentimens semblables, par lesquels il exprime la douleur & le repentir que ses frères témoignent d'avoir abandonné le Seigneur. Les trois premiers Chapitres font une peinture de l'état humilié & pénitent des Israélites. Ils reconnoissent que les maux qu'ils endurent, sont la juste punition de leurs crimes & de leur indocilité. Vivement pénétrés de leurs fautes, ils pleurent, ils jeûnent, ils implorent la miséricorde du Tout-puissant. Chap. I. v. 17. & les suivans, ils s'écrient : » Nous avons péché » contre le Seigneur, nous lui avons

336 *Quatrième Dissertation.*

» manqué de confiance , & nous
» n'avons point écouté la voix du Sei-
» gneur notre Dieu..... C'est pourquoi
» les maux & les malédictions que le
» Seigneur avoit prédits par Moÿse
» son serviteur , sont tombés sur nous.
» Nous n'avons point écouté la voix
» du Seigneur notre Dieu , selon que
» nous y exhortoient tous les discours
» des Prophètes qu'il nous a envoyés.«

Chap. II, v. 1, 12, 13, 16. & 19.

Baruch ajoute : » C'est pourquoi le
» Seigneur notre Dieu a vérifié la pa-
» role qu'il nous avoit fait annoncer ,
» à nous , à nos Juges qui ont jugé
» Israël , à nos Rois , à nos Princes ,
» à tout Israël & à Juda..... Nous
» avons péché , nous avons fait des
» actions impies , nous avons commis
» des iniquités , Seigneur notre Dieu ,
» contre vos justes ordonnances. Que
» votre colère se détourne de dessus
» nous..... Seigneur , jetez les yeux sur
» nous du haut de votre demeure sain-
» te , prêtez l'oreille à nos prières , &
» écoutez-nous..... Ce n'est point en
» nous appuyant sur la justice de nos
» pères & de nos Rois , que nous nous
» prosternons devant vous , Seigneur ,
» qui

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 337

» qui êtes notre Dieu , pour vous offrir
» nos prières , & pour implorer votre
» miséricorde. «

Enfin le Prophète conclut, Ch. III.

ψ. 1 , 2. en représentant de nouveau
au Seigneur le repentir sincère & la
vive douleur de son Peuple à la vuë
de ses péchés , & dans le ψ. 7. il nous
assure qu'Israël est converti, & qu'en-
fin son cœur est pénétré de la crainte
du Très-haut , selon ce que les Pro-
phètes avoient tant de fois annoncé de
son retour sincère au vrai Dieu. » Main-
» tenant donc , Seigneur tout-puissant ,
» Dieu d'Israël, l'ame pénétrée de dou-
» leur , & l'esprit dans l'inquiétude
» crie vers vous. Ecoutez, Seigneur, &
» ayez compassion de nous ; car nous
» avons péché contre vous..... Vous
» êtes le Seigneur notre Dieu , & nous
» vous louerons , Seigneur , *de ce que*
» *vous avez imprimé votre crainte*
» *dans nos cœurs ; afin que nous in-*
» *voquions votre nom , & que nous*
» *publiions vos louanges dans notre*
» *captivité. Car nous sommes conver-*
» *tis , & nous avons banni de nos*
» *cœurs toute l'iniquité de nos pères*
» *qui ont péché contre vous. « Chan-*

Tome V.

P

338 *Quatrième Dissertation.*

gement merveilleux, qui rend un témoignage authentique à la conversion d'Israël, & qui démontre de la manière la plus claire l'accomplissement littéral des Prophéties, même pour le sens de l'ancienne alliance.

Mais c'est sur-tout dans les Psaumes que l'on voit à chaque instant des exemples de cet esprit nouveau des Israélites captifs, & de leur attachement à tous les devoirs de la Religion, qu'ils avoient autrefois ou méprisés ou négligés. Tous les sentimens & toutes les actions qui sont capables de former des justes pénitens, éclatent tour-à-tour dans ces divins oracles en faveur du Peuple d'Israël. Humble aveu de ses crimes, repentir sincère, confiance entière dans la miséricorde du Seigneur, espérance en lui seul, tendre amour de préférence, désir vif de se réunir à son Dieu & de marcher dans ses voies, fuite des occasions dangereuses, patience & soumission constante dans les adversités pour servir d'expiation à ses crimes, courage invincible lorsqu'il s'agit de soutenir les intérêts du Seigneur, zèle ardent pour sa gloire, attention con-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 339
tinuelle à vivre toujours en sa présence. Tel est en raccourci le portrait des vertus héroïques que le Tout-puissant répandit dans le cœur de son Peuple, & par lesquelles il en fit comme une nouvelle créature.

Nous allons extraire des Psaumes quelques - uns des passages qui se présentent en foule sur cette matière ; & pour ôter toute occasion de dispute, nous aurons soin de choisir principalement nos preuves parmi ceux de ces Cantiques qui ont déjà été appliqués à la captivité par des Interprètes anciens ou modernes. Nous en rapporterons aussi quelques exemples de ceux qui n'ont point encore été appliqués à cet objet, mais en petit nombre, & uniquement pour faire de nouveau sentir, par la preuve de comparaison, combien il y a de conformité entre les pensées, les expressions & les faits de la plûpart de ces divines Poësies, & conséquemment avec combien de raison nous nous sommes déterminés pour le plan général, dont nous avons expliqué toute l'œconomie dans le I. & le II. Volumes de cet Ouvrage.

Le Psaume VI. n'est qu'un gémis-

340 *Quatrième Dissertation.*
sement perpétuel de l'Eglise d'Israël
sur les malheurs que l'iniquité de ses
enfants, c'est-à-dire l'Idolatrie, lui a
attirés. Il finit par un enthousiasme qui
marque bien l'attachement que ce
Peuple avoit alors pour le culte du
Seigneur. Il ne veut plus avoir aucu-
ne communication avec les impies
qui avoient été la cause de sa perte.
v. 9. il s'écrie :

Retirez-vous de moi,
Vous tous qui commettez l'iniquité;

TITULUS.

Davidis Psalmus.

- I. **C**AUSAM meam age, Domine,
Quoniam innocenter me gero:
Eò quòd in Domino confidam,
Non nutabo.
- II. Proba me, Deus,
Et tenta me;
Exure renes, & cor meum.
- III. Quoniam misericordia tua
Oculis meis præsens est,
Et planè nitor fide tuâ.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 34^r

Oïï , le Seigneur exaucera
La voix de mes pleurs.

Ce sentiment est encore plus marqué dans le Psaume XXV. Héb. XXVI. Il est accompagné de plusieurs autres qui ne sont pas moins précieux , & sur-tout d'une pto estation solennelle que fait l'Eglise de l'innocence actuelle de ses enfans , & du soin qu'ils prennent de se conduire envers le Seigneur d'une manière irréprochable. Nous rapporterons ce Psaume tout entier.

T I T R E.

Psaume de David.

- I. **S**eigneur, prenez en main ma cause;
Car je marche dans l'innocence :
Puisque je mets ma confiance dans
le Seigneur ,
Je ne serai point ébranlé.
- II. Sondez-moi , ô mon Dieu ,
Eprouvez-moi ;
Purifiez par le feu mes reins & mon
cœur.
- III. Car votre miséricorde
Est toujours présente à mes yeux ,
Et je m'appuie entièrement
Sur la fidélité de vos promesses.

342 *Quatrième Dissertation.*

- IV. Non versor cum Idololatriis,
Nec ullam cum simulatè agentibus
In eo societatem.
- V. Odi cœtum improborum,
Nec cœtui impiorum interfum.
- VI. Lavo in aquis mundantibus manus
meas,
Ut purus circumcingam
Altare tuum, Domine;
- VII. Ut Canticis persolvam tibi grates,
Et recenseam omnia mirabilia tua.
- VIII. Domine, diligo habitaculum domûs
tuæ,
Et locum ubi residet gloria tua.
- IX. Ne disperdas cum peccatoribus ani-
mam meam,
Nec cum viris sanguinariis vitam
meam;
- X. In quorum manibus scelus est,
Et quorum dextera plena est mune-
ribus.
- XI. Ego enim innocenter me gero;
Redime me, & miserere meî.
- XII. Pes meus firmus est in viâ rectâ:
In ecclesiis benedicam te, Domine.

- IV. Je n'ai aucune liaison
Avec les Idolâtres :
Je ne forme point de société
Avec ceux qui usent de déguisement.
- V. Je hais l'assemblée des méchans,
Et je ne me trouve point parmi les
impies.
- VI. Seigneur, je lave mes mains
Dans des eaux qui me purifient ;
Afin que je sois sans tache ,
Lorsque j'environnerai votre Autel ;
- VII. Afin que je puisse par mes Canti-
ques
Vous rendre mes actions de graces,
Et raconter toutes vos merveilles.
- VIII. Seigneur, je brûle d'amour
Pour la maison où vous habitez,
Et pour le lieu où réside votre
gloire.
- IX. Ne perdez pas mon ame avec les
pêcheurs ,
Ni ma vie avec des hommes san-
guinaires ,
- X. Dont les mains sont souillées de
crimes ,
Et dont la droite est chargée de
présens.
- XI. Car je marche dans l'innocence :
Rachetez-moi, & ayez compassion
de moi.
- XII. Mes pieds sont affermis dans la
voie droite :
Je chanterai vos louanges ,
Seigneur, dans les assemblées.

344 *Quatrième Dissertation.*

N'est-ce pas la même chose en substance, que ce qui est dit dans le Psaume VII^e *ψ.* 1, 4, 5, 6 & 9. en ces termes :

Seigneur mon Dieu,
Je mets en vous mon espérance :
Délivrez-moi de tous ceux qui me persécutent,
Arrachez-moi à leur pouvoir....
Seigneur mon Dieu,
Si je suis coupable
Des crimes que l'on m'impute ;
Si mes mains sont des instrumens d'iniquité ;
S'il est vrai que je fasse aucun mal
A celui qui vit en paix avec moi ;
Si par représailles je cause du dommage
A celui qui m'opprime sans sujet :
Que mon ennemi me poursuive,
Pour m'ôter la vie....
Seigneur, qui jugez les Peuples,
Prenez en main ma défense :
Jugez-moi selon ma justice,
Récompensez-moi selon mon innocence.

Même ardeur de la part des captifs d'Israël dans les Psaumes XLI. Hébr. XLII. & LXII. Hébr. LXIII. pour se réunir au Tout-puissant : même attachement à son service. Voyez les Versets 1. & 2. du premier de ces deux Cantiques dans le premier Volume.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 345
Psaume LXII. *ψ.* 1, 2, 7, 9.

Dieu tout-puissant,
Vous seul êtes mon Dieu :
Je m'empresse de vous chercher.
Mon ame soupire après vous
Dans cette terre aride, brûlante &
sans eaux.

Là, je me présente devant vous,
Comme si j'étois dans votre Sanctuaire,
Pour y contempler votre puissance &
votre gloire....

Combien de fois, sur mon lit de dou-
leur,
N'êtes-vous pas présent à mon esprit !
Que de nuits j'emploie à penser à
vous !

Mon ame se tient attachée à vous ;
Car c'est votre droite qui me soutient.

N'est-ce pas en conséquence de toutes ces protestations qu'on voit les Israélites souffrir avec une patience & une résignation parfaites toutes les épreuves qu'il plaît à Dieu de leur faire endurer, pour les purifier, pour les rendre dignes de rentrer en grace avec lui & de paroître en sa présence ? N'est-ce pas ce qui leur donne la confiance de présenter au Seigneur la justice qu'ils ont acquise par le moyen de ces épreuves, comme la source du bonheur dont ils doivent être un jour

346 *Quatrième Dissertation.*
comblés, selon ce qui est dit dans le
Ps. XVI. Hébr. XVII. *ψ.* 1, 3, 4, 5, 7
& 15.

Eternel, soyez attentif
A la justice de ma cause :
Ecoutez favorablement mes cris :
Daignez prêter l'oreille à mon humble
prière ;
Elle ne sort point d'une bouche trom-
peuse.

Vous sondez mon cœur,
Et vous me châtiez pendant la nuit :
Vous me purifiez par le feu,
Pour effacer mon crime ;
Afin que mes vœux ne s'adressent
plus
Aux ouvrages de la main des hommes.
Je marche avec constance dans des
voies pénibles,
Pour obéir à vos décrets.

Affermissez mes pas dans vos sentiers,
De peur que mes pieds ne chancelent.
Faites éclater votre miséricorde,
Vous qui délivrez de leurs oppresseurs
Ceux qui s'appuyent sur votre droite....
En vertu de ma justice,
J'aurai le bonheur de jouir de votre
présence :
Je serai pleinement rassasié,
Lorsque vous aurez fait paroître votre
gloire.

Tels sont les sentimens tendres &
généreux, tel est l'amour vif & ardent
des captifs d'Israël à l'égard du Sei-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 347
gneur. Soit que l'on consulte l'harmonie de chacun de ces Cantiques, soit que l'on ait recours à la preuve de comparaison, qui sont sans contredit les deux moyens les plus infaillibles pour juger du véritable sens littéral des Ecrivains sacrés & sur-tout des Livres Prophétiques, parmi lesquels les Psaumes ne tiennent pas le moindre rang, on ne pourra refuser aux Israélites l'application des passages dont on vient de lire les extraits. Mais continuons de jeter un coup d'œil sur les autres vertus qui ont éclaté parmi ce Peuple durant le temps de son exil à Babylone. Le même Auteur sacré nous en fournit abondamment des exemples.

Veut-on des modèles de sa confiance pleine & entière dans le Seigneur, de son abandon total entre les mains du Tout-puissant ? Dans quel endroit des Psaumes n'en trouve-t-on pas des exemples ? Tantôt en se désignant sous les noms de *Pauvres* & d'*Orphelins*, les captifs d'Israël se remettent tout entiers à sa disposition. *

* Ps. IX. v. 38.

Tantôt leur vigilance est comparée à celle d'un serviteur ou d'une servante attentifs & toujours prêts à exécuter au premier signe les ordres de leurs maîtres (a). Ici ces Israélites reconnoissent le Seigneur pour leur refuge, leur lumière, leur Libérateur, leur Protecteur; & à l'ombre de ses ailes, ils ne craignent point les coups de leurs ennemis (b). Là ce même Dieu est leur force, leur bouclier; il est leur rempart & leur azyle (c); & ce n'est plus sur des secours humains qu'ils s'appuyent, comme ils l'avoient fait si souvent au mépris de leur Dieu. L'Eternel seul est l'objet de leur confiance; ils n'attendent leur délivrance que de sa puissance & de sa bonté (d).

-
- (a) Pf. cxxij. *ψ.* 2.
Pf. xxiv. Héb. xxv. *ψ.* 14.
- (b) Pf. xxvj. Héb. xxvij. *ψ.* 1.
Pf. lvj. Héb. lvij. *ψ.* 2.
Pf. xlv. Héb. xlvj. *ψ.* 2.
Pf. lv. Héb. lvj. *ψ.* 12.
- (c) Pf. xxvij. Héb. xxviii. *ψ.* 7.
Pf. xxx. Héb. xxxj. *ψ.* 4.
- (d) Pf. lix. Héb. lx. *ψ.* 13 & 14.
Pf. cvij. Héb. cviiij. *ψ.* 13.
Pf. cxvij. Héb. cxviii. *ψ.* 8.
Pf. cxxij. Héb. cxxiv. *ψ.* 8.
Pf. cxlv. *ψ.* 3 & 5.

Ils reconnoissent l'inutilité de tous leurs efforts, si Dieu lui-même ne les protège, ne les soutient & ne travaille avec eux (a).

En un mot rien n'arrête l'activité de leur amour pour le Seigneur, & de leur persévérance dans son service. Les tribulations qu'ils éprouvent de la part des impies, qui voudroient par-là les attirer dans leurs voies perverses, ne les font point départir de leurs devoirs; les outrages que leur font leurs faux frères, & les mauvais traitemens qu'ils en reçoivent, ne font d'autres impressions sur eux que de les rendre plus fermes & plus constans. Le zèle ardent dont ils brûlent pour les intérêts du vrai Dieu, les rendent inébranlables. Ils supportent avec patience, avec résignation & dans un véritable esprit de pénitence tous les châtimens que le Seigneur leur envoie, & ils se regardent comme très-heureux de les souffrir (b).

(a) Ps. cxxvj. Héb. cxxvij. *ψ.* 1.

(b) Ps. xliij. Héb. xliv. *ψ.* 14, 16, 18, 19, 20.

Ps. lxvij. Héb. lxix. *ψ.* 10.

Ps. xcij. Héb. xciv. *ψ.* 12.

La vuë de la prospérité des Impies, qui n'est que trop souvent un écueil où les plus justes font un triste naufrage , ne ralentit point leur ardeur. Pourquoi , dit-on , pendant que je vis dans l'innocence , & que je m'attache à purifier mon cœur de tout ce qui pourroit déplaire à mon Dieu ; pourquoi suis-je accablé de malheurs, tandis que l'Impie qui méconnoît l'Être suprême , & qui se répand en blasphêmes contre sa puissance, jouit de l'abondance & des richesses ? Mais l'Israélite converti ne s'arrête point à ces doutes injurieux que l'ennemi de son salut lui suggère contre la Providence. Il ne regarde cette pensée que comme une tentation dangereuse qu'il éloigne avec soin. Raisonner de la sorte, ce seroit, dit-il, condamner ceux qui vous servent, & me séparer moi-même de la race de vos enfans.* Il prend donc le parti de s'attacher de plus en plus au Seigneur. L'aimer & le servir sont les seuls biens qu'il connoît , & c'est en conséquence qu'il s'écrie dans le Psaume LXXII. Hébr. LXXIII. Versets 25 , 26 , &c.

* Ps. lxxij. Hébr. lxxij. V. 12 , 13 , 14 , 15.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 351

Que désiré-je dans le ciel,
Ou qu'aimé-je sur la terre
Que vous seul ?

Ma chair & mon cœur se consu-
ment (d'amour :)
Vous êtes, ô mon Dieu, la force de
mon ame,
Et mon partage à jamais, &c.

Pénétrés de ces sentimens , les captifs d'Israël ne craignent pas de protester au Seigneur , que c'est à cause de lui & dans la vuë de lui plaire qu'ils en durent toutes ces épreuves (a); & de là naît la confiance avec laquelle ils l'assurent de leur fidélité. Ils semblent même prendre le Seigneur à témoin de leur innocence (b). Peu contents de subir avec soumission toutes les peines qui leur viennent de la part des hommes, ils s'en imposent encore à eux-mêmes , pour mieux fléchir la divine miséricorde : le jeûne, les larmes, les austérités volontaires deviennent leur partage (c). Toutes ces heureu-

(a) Ps. lxxviii. Hébr. lxxix. ψ . 8 & 9.

(b) Ps. xliii. Hébr. xliii. ψ . 22 & 23.

Ps. lxxv. Hébr. lxxv. ψ . 18 & 19.

(c) Ps. lxxviii. Hébr. lxxix. ψ . 11, 12 & 14.

ses dispositions ont leur principe dans la conversion de leurs cœurs. La Loi du Seigneur est gravée dans leurs entrailles, & ils n'ont plus d'autre volonté que de se conformer à la sienne (a). Quelle source féconde de mérites & de bonnes œuvres ! Enfin, par-tout éclate leur attachement au vrai Dieu : & non-seulement les Idoles qu'ils avoient aimées avec tant d'ardeur, leur deviennent en abomination ; mais encore ceux qui sont attachés à ces ouvrages de la main des hommes, n'éprouvent de leur part que des marques d'indignation, & toujours parce que le Seigneur seul est l'objet de leur confiance. (b)

Des sentimens si beaux, si héroïques & si soutenus partiroient-ils d'un cœur dont la conversion ne seroit pas sincère ? Jugeons-en encore par les regrets vifs & touchans que ces Israélites témoignent de leurs iniquités passées. Le Psaume CV. Hébr. CVI. nous fait assez connoître quelles étoient

(a) Ps. xxxix. Hébr. xl. ψ. 8 & 9.

(b) Ps. xxx. Hébr. xxxj. ψ. 7.

alors leurs dispositions, lorsqu'il nous les représente comme des pénitens tout occupés à faire au Seigneur une confession générale de tous leurs crimes. Dans l'amertume de leurs cœurs, ils s'écrient : *ψ.* 6. » Nous avons péché à » l'exemple de nos pères, nous avons » agi injustement, nous avons commis » l'iniquité. « Tout le reste de ce Psaume n'est qu'un détail circonstancié des différentes espèces des crimes dont ils se reconnoissoient coupables. Les expressions du Psaume XXXI. Hébr. XXXII. quoique plus générales, ne sont ni moins humbles, ni moins touchantes. L'Israélite converti dit *ψ.* 5.

Je vous découvre mon péché,
Et je ne cache point mon iniquité.
J'avoue publiquement que je suis coupable,
Daignez me pardonner l'énormité de mes crimes.

& bien loin de chercher à s'excuser, ou à diminuer la grandeur de ses prévarications, il supplie le Seigneur de ne le point laisser succom-

ber à cette tentation que son orgueil pourroit lui suggérer. *

Combien d'autres de ces divins Cantiques nous donnent dans la personne des Israélites captifs, le spectacle édifiant d'un cœur contrit & humilié, d'une ame pénétrée de douleur & de repentir à la vuë de ses offenses? Les Psaumes que l'on appelle communément de la Pénitence, & dont on pourroit extraire ici une grande partie, sont tous remplis de ces sentimens.

Mais ce qui doit achever de nous convaincre du retour sincère de ce Peuple autrefois rebelle, c'est qu'il ne se contente pas de signaler le regret qu'il a de ses fautes: en pénitent véritable, il étend sa vigilance jusque sur l'avenir; & la connoissance qu'il a de sa propre foiblesse, l'engage à s'adresser à son Dieu pour le supplier d'être son guide & son soutien dans la voie nouvelle qu'il est résolu de suivre. Le seul Psaume CXVIII. Hébr. CXIX. *Beati immaculati* en est une preuve complete. Tout ce Psaume qui a pour

* Ps. cxi. Hébr. cxlij. V. 4.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 355
Objet les captifs d'Israël, selon Origène, Théodore d'Héraclée, le Paraphraste Grec, le vénérable Bède, & le P. Calmet, n'est qu'une protestation solennelle d'une inviolable fidélité & une prière continuelle que ces captifs font au Seigneur pour lui demander son secours, afin qu'ils puissent marcher constamment dans la voie de ses préceptes. Les sentimens de ce Psaume sont si pleins de tendresse & d'amour de Dieu, qu'il fait seul le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce Peuple converti. On y voit clairement que ce n'est plus cet indocile Israël que le culte des Idoles avoit tant de fois perverti ; il ne respire que l'obéissance & l'accomplissement de ses devoirs. Ce n'est plus ce Peuple présomptueux qui se fioit sur ses propres forces, & qui vantoit avec ostentation le mérite de ses œuvres : il n'attend sa force & sa persévérance que de la bonté divine, & pour se la rendre propice, il implore à chaque instant son assistance. Nous extrairons de ce Psaume une partie des sentimens qu'il renferme, soit pour confirmer ce que nous avons dit jusqu'à présent des dispositions religieuses de

la Nation des Hébreux pendant sa captivité; (elles paroîtront plus rassemblées dans ce divin Cantique que dans aucun autre :) soit pour rendre de plus en plus sensible l'analogie parfaite qui se trouve entre les différens Psaumes. On verra que celui-ci ne fait , en quelque sorte , que rapprocher sous un même point de vuë tout ce qui est éparé dans les autres ; & par la ressemblance des caractères , des pensées & des expressions , il sera facile d'observer l'unité d'objet qui règne dans ces admirables Poësies.

1. **H**eux , mille fois heureux
Ceux dont la conduite est sans
tache ,
Qui observent la Loi du Seigneur.
2. **H**eux , mille fois heureux
Ceux qui observent ses Loix ,
Et qui le cherchent de tout leur cœur ;
3. Et qui loin de commettre l'iniquité ,
Marchent dans ses voies . . .
8. (Seigneur ,) j'observe vos ordon-
nances ,
Ne m'abandonnez pas pour toujours . . .
11. Je conserve vos promesses dans mon
cœur
Pour ne vous plus offenser . . .
14. Je préfère de marcher dans la route ,
Que vos Loix me prescrivent ,
A la possession de toutes les richesses.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 357

15. Sans cesse je médite vos commandemens,
Pour connoître de plus en plus
Les voies que vous me prescrivez.
16. Vos ordonnances font toutes mes délices,
Jamais je n'oublierai vos promesses....
20. En tout temps
Mon ame brûle d'ardeur,
Elle soupire après vos jugemens....
31. Je m'attache à vos Loix....
33. Enseignez-moi, Seigneur,
La voie que vos décrets me prescrivent ;
Afin que je ne m'en écarte jamais.
34. Donnez-moi l'intelligence,
Pour approfondir votre Loi,
Et pour l'observer de tout mon cœur....
40. Vous sçavez que vos commandemens
Sont l'objet de mes desirs :
Rendez-moi la vie par votre justice...
51. Malgré les outrages insultans
Dont les orgueilleux m'accablent,
Je n'abandonne pas votre Loi. ...
57. Seigneur, je déclare que mon partage
Est d'être attentif à vos promesses. ...
60. Je me hâte,
Et je ne diffère plus
D'observer vos préceptes.
61. Je suis resserré par les liens des Impies,
Cependant je n'oublie point votre Loi.
62. Je me lève au milieu de la nuit,
Pour vous rendre mes actions de grâces,
Au sujet des jugemens
Que rendra votre justice,

63. Je m'unis à tous ceux qui vous craignent,
Et qui observent vos commandemens....
66. Faites-moi connoître les avantages
De la sagesse & de la science;
Car je suis fidèle à vos préceptes.
67. Avant que je fusse humilié,
J'étois dans l'égarement;
Mais maintenant je suis attentif à vos promesses....
71. Il m'est avantageux
D'être dans l'humiliation,
Afin que j'apprenne quels sont vos décrets.
72. La Loi que votre bouche a prononcée
M'est plus précieuse
Que des monceaux d'or & d'argent....
74. Ceux qui vous craignent,
Verront mon [changement,]
Et ils seront dans la joie,
De ce que j'aurai eu confiance dans votre promesse....
79. Que ceux qui vous craignent,
Et qui sont instruits de vos Loix,
Reviennent vers moi....
92. Si votre Loi n'eût pas fait mes délices,
Je serois déjà péri
Dans l'oppression que j'endure....
94. Je vous appartiens,
Délivrez-moi;
Car vos commandemens
Font mon unique étude.
95. Les Impies m'observent,
Pour me faire périr:
Je ne suis appliqué
Qu'à l'intelligence de vos Loix....

97. Que j'aime votre Loi !
Elle fait tous les jours
Le sujet de ma méditation.
103. Avec quel plaisir
Ne goûtai-je point vos promesses !
Elles me sont plus agréables ,
Que le miel ne l'est à la bouche. . . .
106. Je le jure , & j'en fais le serment ;
J'observerai les oracles de votre justice. . . .
115. Méchans , retirez-vous de moi ,
Pour que j'observe en liberté
Les préceptes de mon Dieu. . . .
131. J'ouvre ma bouche ,
Et je ne respire que vos préceptes ,
Parce qu'ils sont l'objet de mes desirs. . . .
136. Mes yeux font couler des ruisseaux
de larmes ,
Parce que je n'ai point observé votre Loi. . . .
139. Je suis consumé de zèle ,
Parce que mes persécuteurs
Ont oublié vos oracles. . . .
148. Mes yeux préviennent la naissance
de l'aurore ,
Pour méditer votre promesse. . . .
168. J'observe vos commandemens & vos
Loix :
Oüi , je marche toujours en votre présence.

Malgré toutes ces dispositions qui annoncent une conversion parfaite , Israël se défie encore de sa pénitence. Saisi d'une crainte filiale , il supplie le

Seigneur de ne point entrer en jugement avec lui. Sa miséricorde est sa seule ressource, & il l'implore. *

Telles sont les voies par lesquelles ce Peuple captif est parvenu à ce changement d'esprit & de cœur, qui lui avoit été si souvent promis parmi les Prophètes; promesses dont il demande à Dieu l'accomplissement dans le *Psaume L. Hébr. LI. ψ. 10.* & en se servant des mêmes expressions dont les *Ecrivains sacrés* se sont servis pour lui en donner les assurances.

Créez en moi, ô mon Dieu, un
cœur pur;

* *Pf. 1. Hébr. lj. ψ. 1 & 9.*
Pf. cxxix. Hébr. cxxx. ψ. 3.
Pf. cxlij. Hébr. cxliij. ψ. 2.

Psaume XIV. Hébr. XV.

ARGUMENT.

LE Prophète au nom de l'Eglise captive à Babylone, demande au Seigneur qui sont ceux de ce Peuple qui
Renouvez

Renouvellez dans mes entrailles
Un esprit qui vous soit toujours fidèle.

Ce n'étoit en effet qu'à ces conditions expresses qu'il devoit obtenir sa parfaite réconciliation. Pour revenir dans Sion, il falloit qu'il fût revêtu d'innocence & de justice. C'est ce que l'on voit clairement marqué dans les Ps. XIV. Hébr. XV. & XXIII. Hébr. XXIV. qui sont appliqués aux Israélites captifs par plusieurs Interprètes. Nous les rapporterons l'un & l'autre en entier, précédés chacun d'un court Argument qui en indiquera le sujet. Comme il y a des Interlocuteurs dans le premier de ces Psaumes, nous aurons soin de les faire remarquer, en mettant entre deux crochets le nom de celui qui parle.

Domine, quis habitabit, &c.

retourneront dans leur Patrie, pour y habiter dans sa sainte Maison. Dieu lui répond que ceux-là seuls jouiront de ce bonheur, qui sont revêtus

362 *Quatrième Dissertation.*
d'innocence & de justice, ceux qui le
craignent, & qui se comportent en

TITULUS.

Psalmus Davidis.

[P R O P H E T A.]

I. **D**omine, quis commorabitur
In Tabernaculo tuo?
Quis habitabit in Monte sancto tuo?

[D O M I N U S.]

II. Innocenter se gerens,
Ac operans iusta,
Et vera ex animo loquens:

III. Qui non obtrectat linguâ suâ,
Qui non facit malum alteri,
Nec opprobrium infert
In proximum suum:

IV. Cujus oculis improbus despicitur;
Timentes autem Dominum honorat;
Qui juratam, etiam damno suo,
Fidem non fallit:

V. Qui pecuniam suam non scenerat,
Nec munus in perniciem innocentis
accipit.

VI. Qui talia fecerit,
Non amovebitur unquam.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 363
tout avec équité à l'égard de leurs
frères.

TITRE.

Psaume de David.

[LE PROPHETE.]

- I. **S**Eigneur, qui habitera
Dans votre Tabernacle ?
Qui fixera sa demeure
Sur votre Montagne sainte ?
[LE SEIGNEUR.]
- II. Celui dont la vie est innocente,
Et dont les actions sont justes,
Qui ne sçait ce que c'est
Que dissimuler la vérité.
- III. Celui dont la langue ne médit
point,
Qui ne fait tort à personne,
Qui n'écoute point les discours
Injurieux à son prochain :
- IV. Celui qui n'a pour le méchant
Que des yeux de mépris,
Et qui honore ceux qui craignent le
Seigneur ;
Qui ne fausse point le serment qu'il a
fait,
Même à son désavantage :
- V. Qui ne prête point son argent à
usure,
Qui ne reçoit pas des présents
Pour opprimer l'innocence.
- VI. Quiconque se conduira de la sorte,
Y habitera pour toujours.

Q ij

Psaume XXIII. Hébr. XXIV.

ARGUMENT.

Après une courte exposition du souverain domaine de l'Eternel, à qui l'Univers appartient en qualité de Créateur, l'Eglise d'Israël fait au Seigneur, par la bouche du Psalmiste, la même demande que dans le Psaume précédent; & il lui est encore répondu que l'innocence, la pureté du cœur,

TITULUS.

Davidis Psalmus,

- I. **D**omini est terra,
Et quidquid continet;
Orbis, & qui habitant in eo.
- II. Etenim ipse juxta maria fundavit
illum,
Et inter flumina stabilivit eum.
- III. Quis ascendet ad montem Domini?
Aut quis sedem stabiliet
In loco sancto ejus?
- IV. Innocens manibus,
Et mundus corde,

Domini est terra, &c.

& l'éloignement de tout culte étranger seront les seuls moyens d'obtenir la liberté. C'est à ces traits que l'on reconnoîtra la race des serviteurs de Dieu. Aussi-tôt après, elle s'adresse à deux reprises aux portes de Jérusalem, & leur dit de s'ouvrir pour recevoir le Roi de gloire, le Seigneur des armées qui ramène son Peuple dans sa Patrie.

T I T R E.

Psaume de David.

- I. **L**A terre & tout ce qu'elle contient,
L'Univers & ceux qui l'habitent,
Appartiennent au Seigneur.
- II. C'est lui-même qui l'a affermie
Au milieu des mers,
Qui l'a rendu solide
Parmi les fleuves.
- III. Qui montera sur la montagne du
Seigneur ?
Qui fixera sa demeure
Dans le lieu saint où il réside ?
- IV. Celui dont les mains sont innocentes,
Et dont le cœur est pur ;

366 *Quatrième Dissertation.*

Qui non attollit ad Idola animam
suam ,

Neque jurat in fraudem.

V. Is accipiet benedictionem à Domino ,
Et justitiam à Deo liberatore suo.

VI. Ea erit generatio quærentium Domi-
num ,
Requirentium præsentiam tuam ,
O Deus Jacob.

Pausa.

VII. Sustollite , portæ , superliminaria ve-
stra :

Et elevamini , portæ antiquæ ;

Ut introeat Rex gloriæ.

VIII. Quis est iste Rex gloriæ ?
Dominus fortis & potens ,
Dominus potens in prælio.

IX. Sustollite , portæ , superliminaria
vestra :

Et elevamini , portæ antiquæ ;

Ut introeat Rex gloriæ.

X. Quis est iste Rex gloriæ ?
Dominus exercituum ,
Ipse est Rex gloriæ.

Les conditions exigées dans ces deux Psaumes pour le retour des Israélites , sont les mêmes que celles qui sont consignées dans les Prophètes. En effet , il avoit été prédit plusieurs fois par ces oracles du Très-haut , que ceux , qui reviendroient de Babylone ,

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 367

- Qui ne met pas sa confiance
Dans les fausses Divinités,
Et qui ne fait pas de faux sermens.
- V. Le Seigneur le comblera de biens ;
Et pour prix de sa justice,
Dieu lui accordera la délivrance.
- VI. Telle sera la génération de ceux
Qui cherchent le Seigneur,
De ceux qui désirent votre présence,
O Dieu de Jacob.
- Pause.*
- VII. Portes, élevez vos cintres ;
Portes anciennes, exhaussez-vous :
Le Roi de gloire va faire son entrée.
- VIII. Quel est ce Roi de gloire ?
C'est le Seigneur fort & puissant,
C'est le Seigneur invincible dans les
combats.
- IX. Portes, élevez vos cintres ;
Portes anciennes, exhaussez-vous :
Le Roi de gloire va faire son entrée.
- X. Quel est ce Roi de gloire ?
Ce Roi de gloire est le Dieu des ar-
mées.
-

feroient des hommes craignans Dieu
& fidèles à leurs devoirs, & ceux-là
seuls devoient avoir part au bienfait
de la délivrance ; nous en avons vû
plus haut des preuves bien formelles.
Tobie d'ailleurs nous en assure clai-
rement, lorsqu'il prophétise, Ch. XIV.

v. 7. que » la maison de Dieu qui a
 » été brûlée , sera rebâtie de nouveau ;
 » & que tous ceux qui craignent le
 » Seigneur , y reviendront. « Les In-
 terprètes conviennent de ce point d'his-
 toire. Sanctius entr'autres l'a dévelop-
 pé d'une manière très-précise en plu-
 sieurs endroits de ses *Commentaires* ,
 & spécialement sur le I. Chap. d'*Isaïe* ,
 v. 26. & 27. & sur le III^e de Sopho-
 nie , v. 9. & 10. Il en apporte une
 foule de preuves tirées des Livres pro-
 phétiques.

Pour parvenir à ce point de la ré-
 formation d'Israël , Dieu avoit laissé
 mourir pendant la captivité la plûpart
 de ceux dont le cœur corrompu par
 le culte des Idoles auroit été pour
 leurs frères une pierre d'achoppement
 & un sujet permanent de scandale ,
 selon ce qui est dit dans *Isaïe* , Ch. I.
 v. 27. » Sion sera rachetée par un juste
 » jugement , & ses exilés seront rap-
 » pellés par la justice..... mais ceux
 » qui ont abandonné le Seigneur , se-
 » ront consumés. « Une autre géné-
 ration , formée sur de meilleurs prin-
 cipes pendant le temps de cette épreu-
 ve , avoit insensiblement rétabli les

brèches qu'avoient faites les Apostats d'Israël; & c'est ce nouveau Peuple qui mérite de participer aux faveurs de l'Eternel. Ce sont ces Israélites purifiés par les afflictions, qui reçoivent de leur Dieu les assurances de sa protection, & qui rentrent dans tous les droits, dont l'Idolatrie du plus grand nombre de la Nation avoit privé pour un temps le corps entier.

Ce seroit ici le lieu d'ajouter à toutes les Prophéties qu'on vient de lire, ce qui est dit dans le Pf. CXXXVIII. Hébr. CXXXIX. de la formation nouvelle des Israélites dans le lieu de leur exil. Mais comme cette Pièce demande des discussions un peu étendues, sans lesquelles il est difficile de bien développer son véritable sens, nous réservons à le traiter dans le Volume suivant; & pour ne point séparer par de trop longs détails les temps de la captivité de ceux qui l'ont suivie, nous passerons tout de suite au sixième Age pendant lequel nous considérons le Peuple de Dieu depuis le décret de Cyrus jusqu'à Jesus-Christ.

SIXIÈME AGE,

*Depuis la délivrance de captivité
jusqu'à Jésus-Christ.*

IL est donc constant par tous les témoignages des Prophètes dont on vient de lire les extraits, qu'il s'est fait un changement admirable dans les mœurs des Israélites pendant leur séjour dans l'Empire d'Assyrie ou de Babylone. Pour en douter encore après des preuves aussi claires & aussi multipliées, il faudroit être, ou étrangement prévenu, ou déterminé à combattre de sang-froid contre l'évidence même. Tous les Textes qui viennent d'être cités sur cette matière, appartiennent incontestablement à la Nation sainte dans le premier sens littéral historique. On ne peut refuser de lui en faire l'application, sans démentir l'harmonie du Contexte de chacun de ces passages; & d'ailleurs, la preuve des faits rend palpable l'accomplissement de ces Prophéties. Elles se sont donc vérifiées d'abord sur le Peuple choisi

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 371
avant d'avoir eu leur exécution finale
dans la personne des Chrétiens.

En effet, il est indubitable que les
Israélites délivrés ont été beaucoup
plus fidèles que n'avoient été leurs pères.
Une épreuve aussi violente que
celle de soixante & dix ans de captivité
pour les uns, & de plus de deux cents
pour les autres, seroit-elle demeurée
sans effet sous la direction d'un Dieu qui
vouloit efficacement les convertir, &
qui avoit tant de fois promis de chan-
ger leurs cœurs? Ne sçait-on pas au
contraire que l'Idolâtrie qui avoit in-
fecté si long-temps l'héritage du Sei-
gneur, est devenue dans la suite un
objet d'horreur pour ce Peuple con-
verti, & qu'il n'a cessé de persévérer
dans ces sentimens? En vain le Démon
fit de nouvelles tentatives par le moyen
d'Antiochus l'Illustre pour rétablir son
règne dans la Nation sainte, ce ne fut
plus que les efforts mourans d'un en-
nemi déjà terrassé, qui ne sembloit se
représenter au combat que pour ren-
dre plus éclatante la nouvelle défaite
& la ruine entière. » L'opinion com-
» mune & la véritable, dit Sanctius
» sur le VI^e Chap. de Michée, v. 12.

Q vj.

» est qu'après la captivité il n'y a
» jamais eu parmi les Juifs de cul-
» te impie & étranger qui y ait éta-
» bli son siège. On vit seulement
» que dans le temps des Machabées
» plusieurs furent contraints par An-
» tiochus d'abandonner la Religion de
» leurs ancêtres pour suivre celle des
» Barbares & des Grecs ; ce qui ne
» fut ni libre , ni de longue durée :
» mais dans la suite personne ne com-
» mit un semblable crime , ni publi-
» quement , ni impunément. « *Com-
munis est & vera sententia* , &c. Cor-
nélius à Lapidé fait la même remar-
que dans plusieurs endroits de ses
Commentaires ; entr'autres sur le VIII^e
Chap. de Zacharie, v. 3. il observe après
le Cardinal Hugues , Nicolas de Lyra,
& plusieurs autres , » que Jérusalem est
» appelée par ce Prophète *une Ville*
» *fidèle* , *une Ville de vérité* ; parce
» qu'après le retour de Babylone , la
» vraie connoissance de Dieu , la vraie
» foi , la vraie Religion , le vrai culte
» de Dieu furent toujours en vigueur
» au milieu d'elle jusqu'à J. C..... &
» qu'elle s'est toujours fidèlement at-
» tachée à son Dieu comme à son

» Epoux. « Il nous seroit facile de rapporter ici en preuve de cette même vérité, une foule de passages tirés des Interprètes littéraux ; mais ils ne sont pas nécessaires. La suite des faits mentionnés dans l'Histoire sainte sera plus intéressante, & nous nous y fixons.

On sçait que les Israélites revinrent de Babylone à plusieurs reprises. Les premiers au nombre d'environ 50000 partirent la première année du règne de Cyrus. Ils avoient à leur tête le souverain Pontife Josédek, Zorobabel, Néhémie, & plusieurs autres grands hommes dont il est fait mention dans le premier Livre d'Esdras, Chap. II. Ceux qui restèrent dans l'Empire des Perses, n'en étoient pas moins unis de cœur & d'esprit avec leurs frères de Jérusalem : ils professoient tous la même Religion ; & pour marque de leur union, ils payoient au Temple les redevances ordonnées par la Loi, ils y faisoient offrir en leur nom des sacrifices, ils s'entretenoient dans la piété sous la direction des Prêtres & des Lévites qui étoient restés avec eux. Car des vingt-quatre familles Sacerdotales, il n'en revint que

quatre à Jérusalem. (I. Esdr. II.) Les autres demeurèrent dispersées volontairement dans la Chaldée avec le reste des Tribus. Ce fut sans doute par une disposition particulière de la Providence, que tous les fidèles de l'Eglise d'Israël ne retournèrent point dans leur Patrie, malgré la propension qui devoit leur être si naturelle de rentrer dans les possessions de leurs pères. Le Seigneur qui les avoit dispersés dans cet Empire, selon Tobie, pour y faire connoître son nom & sa puissance, & qui par leur moyen avoit déjà amené plusieurs de ces Idolâtres à la connoissance de la vérité, continuoit d'avoir sur eux des vûes de miséricorde. Il vouloit que le nombre des Profélytes de sa Religion augmentât de jour en jour ; & c'étoit par le commerce qu'ils devoient avoir avec le Peuple choisi, que Dieu avoit résolu de leur procurer cet inestimable trésor. Il ne faut donc pas se persuader qu'il n'y ait eu que des vûes d'intérêt & d'attache à leur fortune, qui aient empêché les autres Israélites de profiter de la grace accordée par Cyrus. La volonté du Seigneur avoit la plus grande part dans ces évè-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 375
nemens. Aussi est-il dit dès le commencement du premier Ch. d'Esdras, v. 5. que Dieu lui-même avoit suscité ceux qui étoient destinés à rebâtir la sainte Cité & à en réparer les ruines. *Et omnis cujus Deus suscitaverat spiritum.* Par cet arrangement Dieu dispoisoit insensiblement les voies à l'arrivée de J. C. & à la réception de sa doctrine. La créance de l'unité d'un Dieu devenant plus commune, l'Idolatrie perdoit peu à peu ses avantages ; & les Nations éclairées par les Israélites répandus dans les différentes parties du monde, donnoient de jour en jour au vrai Dieu de fideles adorateurs, qui augmentoient le nombre des enfans de l'Eglise.

Les Israélites qui revinrent d'abord à Jérusalem sous la conduite de Zorobabel & des autres Chefs de la Nation, ne furent pas les seuls à faire éclater leur zèle pour le rétablissement de la Maison du Seigneur & de ses dépendances. Ceux qui restèrent à Babylone & dans les environs, se firent aussi un mérite de contribuer, selon leurs facultés, à tout ce qui pouvoit être nécessaire au culte divin. » Tous

376 *Quatrième Dissertation.*

» ceux qui demeuroient aux environs,
» dit l'Écriture, (I. Esdr. I. 6.) les
» assistèrent de vaisselle d'argent &
» d'or, de leurs biens, de leurs bêtes,
» & de leurs meubles, outre ce qu'ils
» avoient offert volontairement. «
Cyrus lui-même les y avoit exhortés,
comme on le voit dans le même en-
droit.

Ce Prince ne se contenta pas de remettre entre les mains des Chefs d'Israël les vases sacrés que Nabuchodonosor avoit enlevés, (I. Esdr. I. 7.) il voulut aussi les aider lui-même de ses revenus, soit pour la construction du Temple, soit pour l'entretien des Sacrifices. L'Historien Joseph nous a conservé la Lettre qu'il écrivit à cette occasion aux Gouverneurs qui étoient au-delà de l'Euphrate. On peut la voir dans le Chap. premier du Livre II. de son Histoire des Juifs.

Les Israélites arrivés dans leur Patrie signalèrent d'abord leur zèle pour le Seigneur, offrant d'eux-mêmes de quoi rebâtir sa sainte Maison. Ils donnèrent selon leurs forces pour faire la dépense de cet ouvrage soixante & un mille dragmes d'or, cinq mille mines

d'argent & cent vêtemens Sacerdotaux. (I. Esdr. II. 68, 69.) Ils s'appliquèrent ensuite à bâtir l'Autel du Dieu d'Israël pour y offrir des holocaustes , selon qu'il étoit écrit dans la Loi de Moïse : ils posèrent l'Autel sur ses bases , & ils offrirent au Seigneur l'holocauste du matin & du soir. Ils célébrèrent la Fête des Tabernacles , selon qu'il étoit prescrit. La Religion commença à reprendre son éclat extérieur , avant même que l'on eut jetté les fondemens du Temple. C'est ce que l'on voit détaillé dans le III. Chap. du premier Livre d'Esdras. Les Sacrifices ainsi rétablis ne cessèrent plus de subsister jusqu'à J. C. excepté dans le temps des violences d'Antiochus , pendant lequel Dieu suppléa par des moyens extraordinaires à ce qui manquoit au ministère de tous les jours , ainsi que nous l'avons remarqué d'après M. Bossuet , lorsque les Rois impies qui occupèrent le trône de Juda , firent cesser l'oblation des victimes.

Après avoir pourvu au rétablissement des Sacrifices , tous ceux qui étoient revenus de captivité , s'employè-

rent avec ardeur à la réédification du Temple. Les Lévites pressoient l'œuvre du Seigneur, selon l'expression de l'Écriture; les Prêtres & les Princes du Peuple étoient à la tête de tous les ouvrages. (I. Esdr. III. 8.) Lorsque les fondemens du Temple furent posés, les Cantiques de joie & d'actions de grâces, les instrumens de Musique recommencèrent à retentir dans l'endroit où avoit été la Maison du Seigneur. Tout le Peuple fit éclater ses transports, en célébrant à haute voix la bonté & la miséricorde du Seigneur, qui avoit accompli ses promesses, en les délivrant de captivité. (Ibid. v. 10. & 11.)

Ces heureux commencemens de la prospérité renaissante des Israélites furent néanmoins interrompus par la malignité des Nations voisines, anciennes ennemies du Peuple de Dieu, & principalement par la jalousie des Cuthéens qui habitoient Samarie. Ces Peuples voulurent être admis à rebâtir la Maison du Seigneur, conjointement avec les Israélites; ce qui leur fut refusé: leur Idolatrie en fut la cause. De là toutes les traverses qu'ils

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 379
suscitèrent à la Nation sainte. Les obstacles durèrent plusieurs années, pendant lesquelles on fut obligé de surseoir à la réédification du Temple. Néanmoins les Sacrifices avoient toujours lieu. Le souverain Pontife, les Prêtres & Lévités s'acquitoient de leurs fonctions en offrant des holocaustes soir & matin. Ainsi la Religion ne perdoit dans ces délais qu'un peu plus de magnificence extérieure. Elle n'en subsistoit pas moins dans les cœurs, & elle se rendoit visible par le Ministère public. Pendant ces temps de crise, le Prophète Daniel vivoit encore : il étoit resté dans l'Empire de Babylone pour maintenir ses frères dans la véritable Religion.

Après la mort de Cambyse fils de Cyrus & de Smerdis le Mage qui regnèrent l'un & l'autre peu de temps, Darius fils d'Hystaspe signala son entrée sur le Thrône des Perses par de nouveaux bienfaits à l'égard du Peuple choisi. Zorobabel étoit son ami, lorsqu'il n'étoit encore que simple particulier ; il en obtint tout ce qu'il voulut. L'Edit de Cyrus fut confirmé dans toute son étendue. On peut voir l'énu-

mération de tout ce que Darius fit en faveur de ce Peuple , rapportée dans le III. Livre d'Esdras & dans l'Historien Joseph. Salien dans ses Annales Ecclésiastiques en a fait un détail très-circonscancié.

Ces bienfaits du Roi des Perses engagèrent un grand nombre des Israélites qui étoient restés à Babylone , de partir cette fois avec Zorobabel qui retournoit à Jerusalem. Le nombre en fut prodigieux , si l'on en croit l'Historien Joseph qui le fait monter à plus de quatre millions. Quoi qu'il en soit de la quantité plus ou moins grande , il est très-croyable que le nouvel Edit du Prince , & ses dispositions favorables pour la Nation sainte , ait engagé beaucoup de ceux qui étoient restés d'abord à Babylone , de revenir dans leur Patrie à la vuë des avantages qu'ils y pouvoient posséder. La protection de Darius les mettant à l'abri des insultes de leurs ennemis , ils partirent avec Zorobabel , & vinrent aider leurs frères à rebâtir la Maison du Seigneur. Ils ne furent plus inquiétés. Les Officiers du Prince , instruits de ses volontés les exécutèrent

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 381
ponctuellement, & tout réussit heureusement aux Israélites selon la Prophétie d'Aggée & de Zacharie qui vivoient alors. (I. Esdr. V. 14.) L'édifice fut achevé le 3^e jour du mois appelé Adar, la 6^e année de Darius. La dédicace s'en fit avec de grandes réjouissances. (I. Esdr. VI. 15, 16.)

Cette action de Religion fut bientôt suivie d'une autre, c'est-à-dire, de la Pâque que l'on célébra avec beaucoup de zèle & de piété. Non-seulement les enfans d'Israël revenus de captivité y eurent part, il est encore fait mention d'un nombre de Prosélytes qui y participèrent. (I. Esdr. VI. 21.)

Depuis cette époque de la dédicace du second Temple & de la célébration de la Pâque, l'Histoire ne fait mention d'aucun évènement qui regarde les Israélites, jusqu'à la 6^e année d'Artaxerxès Longue-main, qui fut la 79^e de la liberté rendue. Pendant tout ce temps ils continuèrent de vivre en paix sous la protection des Rois de Perse : digne fruit de leur piété & de leur attachement au vrai Dieu & à ses Loix. Ils n'auroient certainement

pas joui de cet avantage , s'ils n'avoient pas été alors fidèles au Seigneur. Nous avons vu que telles étoient les conditions de l'alliance. Ils ne devoient être heureux & favorisés qu'à proportion de leur fidélité.

Selon l'Historien Joseph , (Liv. II. Chap. V.) » Xerxès qui succéda à son » père Darius , ne fut pas moins hé- » ritier de sa piété envers Dieu , que » de sa couronne. Il ne changea rien » à tout ce qu'il avoit ordonné tou- » chant son culte , & il eut toujours » très-grande affection pour les Juifs.« Pendant le règne de ce Prince , Esdras demeuroit à Babylone ; & il étoit , continue Joseph , le plus considérable de tous les Sacrificateurs qui étoient restés dans cet Empire. Ainsi pendant que la Religion fleurissoit en Judée sous la direction des Grands-Prêtres Josué & Joachim qui vécurent depuis l'Edit de Cyrus jusqu'au règne d'Artaxerxès , sous celle des Prophètes Aggée & Zacharie , & sous le gouvernement de Zorobabel & des autres Chefs du Peuple ; Daniel & Esdras , en se succédant l'un à l'autre à Babylone , la maintenoient aussi conjointe-

ment avec les Prêtres & les Lévites parmi leurs frères répandus dans les Provinces de l'Empire.

Artaxerxès suivit exactement les traces de ses prédécesseurs. Sous son règne les Israélites ne furent pas moins comblés de faveur qu'ils l'avoient été sous Cyrus & sous Darius. La 7^e année de ce Prince, Esdras en obtint la permission de retourner en Judée. Artaxerxès renouvela par un Edit toutes les graces qui avoient déjà été accordées par deux Rois à la Nation des Hébreux. Il consentit que tous ceux de ce Peuple qui voudroient retourner avec Esdras, eussent la liberté de le suivre ; & , sans mettre de bornes à ses bienfaits, il laissa entièrement à la disposition de ce Docteur de la Loi, de faire telle dépense qu'il jugeroit nécessaire pour l'entretien de la Maison du Seigneur. Ses Officiers eurent ordre de fournir de son épargne tout ce qui servoit au culte divin. (I. Esdr. VII.)

Esdras muni de ce décret, & soutenu, dit l'Ecriture , par la main du Seigneur qui étoit avec lui, fit assembler les Anciens d'Israël pour les en-

gager à le suivre dans leur Patrie commune. (I. Esdr. VII. 28.) On voit dans le Chap. VIII. le dénombrement de ceux qui retournèrent encore à Jérusalem. Il s'y trouva des Prêtres, des Lévites, des Nathinéens, & d'autres consacrés au service du Temple. Tout ce Peuple assemblé sur les bords du fleuve Ahava , se disposa au départ de la manière la plus édifiante, c'est-à-dire , par le jeûne & par la prière. Pour preuve de leur confiance au Tout-puissant , ils ne voulurent point prendre d'escorte pendant leur route. Ils s'abandonnèrent entièrement à la divine Providence , & ils ne furent point trompés dans leur attente. Tout leur succéda heureusement, dit l'Écriture ; le Seigneur les garantit de tous les périls , & les délivra des embûches qu'on leur dressoit pendant leur voyage. (Ibid. Chap. VIII.) Preuve certaine que leurs œuvres étoient agréables au Tout-puissant , & qu'ils avoient un cœur & un esprit dociles à ses volontés.

Avant le départ , Esdras avoit remis entre les mains de douze Prêtres choisis tous les vases destinés au service
du

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 385
du Temple , avec une somme considérable d'or & d'argent que le Roi de Perse , ses Officiers , ses Princes , & tous ceux du Peuple d'Israël qui estoient dans cet Empire , avoient offerte volontairement au Seigneur. (Ibid.) Ces grandes largesses marquent d'un côté l'affection qu'Artaxerxès avoit pour la Nation sainte , & de l'autre la part que ceux de cette Nation , qui ne revenoient point à Jérusalem , vouloient se conserver dans les sacrifices , les prières & les offrandes publiques faites au nom de tout le Peuple. L'union de leurs cœurs & de leurs esprits avec leurs frères de Judée est donc ici rendue sensible par la communion extérieure des biens spirituels & temporels ; & c'est encore une preuve éclatante de la perpétuité du culte , & par conséquent de la justice & de la sainteté dans la Nation.

Le premier soin d'Esdras , après son arrivée , fut de conduire au Temple le nouvel essain d'Israélites qui l'avoient suivi. Ils offrirent au Seigneur en holocauste douze veaux , pour tout le Peuple , 96 béliers , 77 agneaux , &

386. *Quatrième Dissertation.*

12 pour le péché. (I. Esdr. VIII. 35.)

Cette circonstance de douze victimes qui sont offertes selon le nombre des douze Tribus, est remarquable : elle se trouve encore exprimée dans l'Écriture, lorsque l'on fit la dédicace du second Temple; (Esdr. I. 17.) marque certaine que tous les Israélites professoient alors la même Religion, & qu'ils étoient réunis dans les sentimens d'une même communion. Et de plus, » il est incontestable (comme le remarque le P. Calmeze sur le Verset 35. du VIII^e Chapitre du premier Livre d'Esdras, » que plusieurs des Israélites des dix Tribus se joignirent à Juda & à Benjamin. « Ainsi le système de ceux qui ne veulent point que les dix Tribus soient jamais revenues de captivité, est non-seulement contraire aux oracles multipliés des Prophètes, mais encore à la vérité de l'histoire. Nous le prouverons plus amplement en expliquant le Psaume *Exurgat*

Lorsque les premiers soins eurent été donnés à la reconnoissance & aux actions de grâces, Esdras s'occupoit d'un objet qui n'étoit pas moins im-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 387
portant. Plusieurs des Israélites qui étoient revenus de Babylone avec Zorobabel, avoient contracté des mariages illicites : parmi ces prévaricateurs, il se trouvoit même des Prêtres & des Lévites. Les Chefs de la Nation représentèrent à Esdras cette infidélité de leurs frères, & le prièrent d'y remédier. Ce zélé serviteur de Dieu, brûlant d'amour pour l'observation de la Loi, ne put entendre ce récit, sans être touché de la plus vive douleur.
» Tous ceux qui respectoient la parole du Dieu d'Israël, s'assemblèrent
» auprès de lui pour déplorer ce violement de la Loi. « (I. Esdr. IX. 3, 4.) Il paroît qu'Esdras appréhendoit d'entamer cette matière, parce qu'il y avoit des principaux de la Nation parmi les coupables, des Chefs de famille & des Magistrats. Mais quelle dut être sa joie & sa consolation, lorsqu'il vit éclater le repentir de son Peuple, & la facilité avec laquelle il se porta, dès la première requiſition, à la réforme que les plus fervens d'entr'eux désiroient avec ardeur ! Tous les Israélites pénétrés & attendris du discours qu'il leur fit en

388 *Quatrième Dissertation.*

cette occasion, versèrent des larmes en abondance : larmes de componction & d'une sincère pénitence ; ce qu'ils firent dans la suite, en est la preuve. A l'instant Séchénius fils de Jéhiel s'avance & vient faire la confession de tout le Peuple, il propose de renouveler l'alliance avec le Seigneur, & de renvoyer toutes les femmes étrangères. » Levez-vous, dit-il, à » Esdras, c'est à vous à ordonner ; » nous serons avec vous : revêtez-vous » de force, & agissez. « Esdras animé par cette exhortation d'un des Chefs du Peuple, fit promettre avec serment à tous les enfans d'Israël qu'ils exécuteroient ce qu'on venoit de leur dire, & ils le jurèrent. Tout le Peuple, dit l'Ecriture, répondit à haute voix : Que ce que vous avez dit, soit exécuté. Dès lors ils commencèrent l'ouvrage de la réforme, en établissant des Chefs chargés de faire les informations nécessaires ; & ceux qui étoient revenus de captivité, continue l'Historien sacré, exécutèrent ce qui avoit été ordonné. *Respondit universa multitudo, dixitque voce magnâ : Juxta verbum tuum ad nos, sic fiat... Fecerunt*

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 389
runt sic filii transmigracionis , &c.
(I. Esdr. X.) Quelle promptitude & quelle efficacité dans cette conversion ! Esdras parle , il est écouté : le repentir suit aussi-tôt , & sur le champ l'on exécute ce qu'exige le Ministre du Très-haut. On ne prétexte point la dureté qu'il y auroit de rendre malheureux des épouses & des enfans que l'on aime. On n'apporte aucune raison pour s'en dispenser. Nul délai , nul obstacle n'arrête ces Israélites pénitents. L'observation des Loix divines est la seule chose qu'ils envisagent.

Il est étonnant que certains Auteurs mettent tout en œuvre , pour relever ce violement de la Loi qui anima le zèle d'Esdras , sans dire un seul mot de la docilité avec laquelle les coupables se prêtèrent à la réforme. Uniquement attentifs à recueillir dans l'Ecriture tout ce qui peut tourner à l'avilissement de la Nation sainte , ils semblent s'être épuisés sur celui-ci , pour grossir les objets. La bonne foi n'exigeoit-elle pas du moins , qu'en étalant avec ostentation , & pour ainsi dire , avec complaisance , tout ce qu'il y avoit de defectueux dans

la conduite des Israélites à cet égard, on n'oubliât pas de mettre aussi en évidence une action qui leur fait autant d'honneur que celle de cette réforme, puisqu'elle est une des marques les plus sensibles du changement de leur esprit & de leur cœur, si souvent prédit par les Prophètes pour les temps qui suivroient la captivité ? Avec un peu moins de prévention, on auroit vû que l'ardeur & la vivacité de leur repentir réparoit bien avantageusement les crimes dans lesquels ils étoient tombés par ces alliances illicites ; & l'on auroit rendu plus de justice aux vertueux efforts qu'ils firent avec le secours de la grace pour rompre sans délai des engagements aussi forts. On auroit senti que la victoire qu'ils ont remportée sur eux-mêmes, ayant été très-difficile, leur triomphe est aussi plus admirable, & leur vertu par conséquent digne de tous nos éloges.

L'Historien Joseph dans le Livre II^e déjà cité Chap. V^e nous a conservé une autre preuve de la docilité de leur cœur. Le seul souvenir des péchés qu'ils ont commis par le passé, les jette alors dans la douleur la plus profonde.

Il faut qu'Esdras entreprenne de les
consoler pour mettre la paix dans leur
ame consternée. » Au septième mois,
» dit-il, qui étoit le temps de célé-
» brer la Fête des Tabernacles, pres-
» que tout le Peuple s'assembla auprès
» de la porte du Temple qui regarde
» l'Orient, & pria Esdras de leur lire
» les Livres de Moÿse. Il le fit, &
» cette lecture dura depuis le matin
» jusqu'au soir. Ils en furent si tou-
» chés, que tous généralement répan-
» dirent des larmes; parce que ces sain-
» tes Loix ne leur firent pas seulement
» voir ce qu'ils devoient faire dans le
» temps présent & à l'avenir, mais elles
» leur firent connoître que s'ils les
» eussent observées par le passé, ils ne
» seroient pas tombés dans tant de
» malheurs. Esdras les voyant dans
» cette douleur, leur dit de se retirer
» chez eux, & de retenir leurs larmes,
» puisqu'il ne falloit pas pleurer le jour
» d'une Fête si solennelle, mais plu-
» tôt se réjouir, & faire un si bon usage
» du regret qu'ils témoignent de leurs
» fautes passées, qu'ils n'en commit-
» sent plus de semblables à l'avenir.
» Ces paroles les consolèrent. Ils cé-

392 *Quatrième Dissertation.*

» lébrèrent avec joie durant huit jours
» cette grande Fête , rendirent leurs
» actions de graces à Esdras *d'avoir*
» *reformé leurs mœurs* , & s'en re-
» tournèrent en chantant des Hym-
» nes à la louange de Dieu. «

Pendant que ce saint Conducteur d'Israël , par son autorité & par son exemple , maintenoit ses frères de Juda dans l'observance des Loix divines , les Israélites répandus dans les Provinces de l'Empire des Perfes continuoient de donner des marques de leur attachement au vrai Dieu. Leur piété & leur confiance en lui éclata sur-tout dans un des momens les plus critiques où la Nation se fut jamais trouvée depuis son origine. C'est de l'histoire d'Esther dont nous voulons parler. (Car nous pensons avec l'Historien Joseph , Nicéphore , Suidas , Zonare , Bellarmine , Cajétan , Salien , Ménochius , le P. Petau , & plusieurs autres Chronologistes ou Interprètes , que c'est sous le règne d'Artaxerxès Longue-main qu'il faut la placer.) Le danger éminent où les Israélites furent alors exposés par l'inimitié d'Aman premier Ministre du Prince , donna de nou-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 393
 velles forces à leur foi dans les promesses du Tout-puissant, à leur espérance dans ses bontés, & à leur amour pour lui. Ils méritèrent par leur ferveur à invoquer le Seigneur, qu'il les prît sous sa protection, & qu'il les fît triompher de leurs ennemis. Cette histoire est connue de tout le monde. Nous remarquerons seulement que les Israélites sont appelés alors par l'organe de l'Esprit Saint, *la Nation des Justes. Gens Justorum.* (Esth. II. 7, 8, 9.) C'est un *Peuple innocent* que l'on veut faire mourir. *Perit gens nihil mali faciens.* (Ibid.) (Esth. XVI. 15.) Ce sont les enfans du Très-haut, du Dieu vivant. *Et filios Altissimi & maximi semperque viventis Dei.* (Esth. XVI. 16.) Il est avec eux & il les protège. ὅτι Θεὸς ζῶν μετ' αὐτῶν, οὐ ἐν αὐτοῖς selon l'Edition Romaine & Origène. Les Perses eux-mêmes étoient persuadés de cette protection que Dieu accordoit à son Peuple, lorsqu'il lui étoit fidèle; & plusieurs des amis d'Aman lui firent sentir que, si ce Mardochée qu'il poursuivoit étoit véritablement de la race des Juifs, il succomberoit lui-même sous les coups qu'il vouloit lui

porter. Ce qui arriva effectivement.

Les Israélites délivrés de leur persécuteur, comme par miracle, firent éclater leur reconnoissance, en consacrant ce mémorable évènement par une Fête solennelle qui se célèbre depuis, chaque année, dans la Nation, & que l'on appelle la Fête des Sorts. Mais ce qui dut mettre le comble à leur joie, ce fut sans doute la conversion de plusieurs des Gentils, qui, frappés de cette protection merveilleuse que Dieu accordoit à ses fidèles serviteurs, quittèrent leurs superstitions & leur Idolatrie pour embrasser le culte du vrai Dieu, la Religion & les cérémonies de son Peuple. *In tantum ut plures alterius gentis & sectæ eorum Religioni & ceremoniis jungerentur.* (Esth. VIII. 17.) Ainsi la Religion fleurissoit alors, & dans la Judée, & dans toute l'étendue de l'Empire des Perses.

Néhémie fils d'Helcias vivoit en ce temps-là, & il étoit Echançon d'Assuérus, le même qu'Artaxerxès Longue-main. La vingtième année du règne de ce Prince, il en obtint la permission d'aller à Jérusalem, pour en rétablir

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 295
les murailles & les portes. La priere
qu'il fait au Seigneur pour obtenir que
le Roi soit favorable à sa demande, est
remarquable. Elle dépose bien évi-
demment que le Peuple d'Israël étoit
alors fidèle à ses devoirs. Il y rappelle
au Tout-puissant la promesse qu'il avoit
faite par la bouche de Moÿse son ser-
viteur, & qui est conçue en ces termes :
» Si vous revenez à moi, si vous ob-
» servez mes préceptes, & que vous
» fassiez ce que je vous ai commandé,
» quand vous auriez été emmenés aux
» extrémités du monde, je vous en ferai
» revenir, & je vous ramènerai au lieu
» que j'ai choisi pour y faire éclater ma
» puissance. « Fondé sur cette pro-
messe, Néhémie ne craint point d'en
demander à Dieu l'exécution, en lui
représentant que les Israélites qui vi-
vent alors, ne sont plus tels que leurs
pères, indignes de sa miséricorde &
de sa bonté. » Ceux-ci, dit-il, Sei-
» gneur, *sont vos serviteurs & vo-*
» *tre Peuple.* Vous les avez rachetés
» par votre souveraine force & par
» votre main toute-puissante. Que
» votre oreille soit donc attentive à
» la priere de votre serviteur & de vos

» *serviteurs qui sont résolus de crain-*
» *dre votre divine Majesté.* « (II. Esdr.
I. 5, 10, 11.) Plus haut , en parlant
de ce même Peuple , il venoit de dire
au Seigneur : » Vous gardez votre al-
» liance , & vous conservez votre mi-
» séricorde à ceux qui vous aiment ,
» & qui observent vos commande-
» mens. « Ainsi tout étoit disposé en
faveur de ce Peuple , puisqu'il étoit
dans les bonnes grâces de son Dieu.
Les sentimens de crainte filiale &
d'amour dont il étoit animé , rendoient
cette prière digne d'être écoutée. Elle
le fut. Néhémie partit pour Jérusa-
lem , avec des lettres du Prince qui
le constituoit Gouverneur du pays.
Salien pense qu'il revint encore cette
fois plusieurs des Israélites. L'Histo-
rien Joseph le dit expressément. (Liv. II.
Ch. V.) Arrivé à Jérusalem , il fit tra-
vailler sans relâche à la réédification de
ses murailles. L'ouvrage fut achevé en
cinquante-deux jours , malgré les oppo-
sitions de leurs ennemis : le Dieu du
ciel étoit avec eux , & il les proté-
geoit , parce qu'ils étoient ses serviteurs.
Deus cæli ipse nos juvat , & nos servi
ejus sumus. (II. Esdr. II. 20.)

La réédification des murailles & des portes de Jérusalem étant achevée, Néhémie donna ses ordres pour la sûreté de la Ville à Hanani son frère, & à Hananias Prince de la Maison du Seigneur, qui étoit un homme de probité, & qui craignoit Dieu plus qu'aucun autre. *Vir probus, & plus cæteris timens Deum.* (II. Esdr. VII. 2.) Pour lui, il s'occupa à la réforme de quelques abus qui s'étoient glissés de nouveau parmi le Peuple, depuis la réforme d'Esdras. Il n'eut pas moins le bonheur de réussir dans cette entreprise. Il trouva dans les coupables la même docilité pour ses avis, & le même empressement à quitter tout ce qui étoit contraire à la Loi de Dieu. Voici le fait. L'usure exigée par quelques riches accabloit un grand nombre du Peuple; plusieurs étoient forcés de se réduire en esclavage. Ils représentèrent leur triste situation à Néhémie, qui d'abord s'en plaignit amèrement aux principaux du Peuple & aux Magistrats. Ensuite adoucissant la force de ses réprimandes, il leur représenta qu'ils ne faisoient pas bien d'en agir de la sorte, & qu'ils ne mar-

choient point dans la crainte du Seigneur. Pour les persuader plus efficacement par son exemple, il commença par remettre à ses débiteurs le bled & l'argent qu'il leur avoit prêtés pour leur subsistance : il proposa à tous les autres d'en faire de même. Il alla jusqu'à les solliciter de rendre les champs, les vignes, les plans d'olivier, & les maisons à ceux dont ils les avoient acquis par ces usures. Il les engagea de plus à payer pour eux le centième de l'argent, du bled, du vin & de l'huile, qu'on avoit coutume d'en exiger. Quel est l'homme enrichi par des usures, qui ne frémiroit pas d'une telle proposition ! Lorsqu'on a une fois été dans l'opulence, on ne consent pas aisément de se réduire à un état médiocre. Quel triomphe n'est-ce donc pas pour la Religion, que la conduite d'un riche qui se dépouille volontairement de ce qu'il s'est accoutumé à regarder comme son bien, & qui consent de sacrifier sa fortune à son devoir ! C'est un spectacle digne de l'attention du ciel & de la terre, & c'est celui que nous offre le Chap. V. du II. Livre d'Esdras, dans la personne

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 399
des Israélites à qui Néhémie vient
d'adresser la parole. Il n'a pas plutôt
fini son exhortation, que les coupa-
bles lui répondent : » Nous rendrons
» à nos frères ce que nous avons à eux ;
» nous ne leur redemanderons rien
» de ce qu'ils nous doivent, & nous
» ferons ce que vous avez dit. « (Ib.
v. 12.) Le saint Gouverneur, ravi de
ces heureuses dispositions, les fait con-
firmer par le serment. Chacun y souf-
crit en répondant *Amen* ; & l'Histo-
rien sacré remarque que » le Peuple
» fit ce qui avoit été proposé. « *Fecit*
ergò Populus sicut erat dictum. (Ib.
v. 13.) La docilité ne pouvoit pas
être plus complète.

Les Israélites n'ayant plus rien à
craindre de la part de leurs ennemis
depuis le rétablissement de leurs mu-
railles, s'occupèrent du soin de faire
flourir la Religion, & de graver de
plus en plus dans leurs cœurs les pré-
ceptes de la Loi de Dieu. Pour cet
effet, ils supplièrent Esdras de leur
faire une seconde fois la lecture des
Livres de Moïse : ce qu'il fit avec
plaisir. Néhémie eut la consolation de
voir qu'elle avoit fait sur leurs esprits

la même impression que treize ans auparavant sous Esdras. Tout le Peuple fondeoit en larmes selon la remarque de l'Ecrivain sacré. *Flebat omnis Populus, cum audiret verba Legis.* (II. Esdr. VIII. 9.) Touchés des menaces & des châtimens qui leur étoient annoncés, s'ils étoient infidèles, ils ne se rappelloient qu'avec la douleur la plus vive, & le plus sincère repentir, tous les crimes dont ils s'étoient rendus coupables par le passé, & qui avoient armé contre eux le bras vengeur du Tout-puissant. Néhémie, Esdras & les Lévites les consolèrent. Tout le Peuple ravi d'avoir entendu les ordonnances qu'il étoit résolu d'accomplir, se livra dans ce jour de Fête aux sentimens d'une sainte joie.

Le lendemain Esdras fut prié de continuer la lecture de la Loi. On tomba sur le précepte que Dieu fait à son Peuple d'observer la Fête des Tabernacles, en mémoire des quarante ans qu'ils avoient passés dans le désert, vivans sous des tentes. Aussi-tôt on se disposa à remplir cette obligation.

» Toute l'assemblée de ceux qui étoient
 » revenus de captivité, se fit des ten-

» tes de branches d'arbres, & ils y de-
» meurèrent. Depuis le temps de Josué
» fils de Nun, les enfans d'Israël
» n'avoient point célébré cette Fête
» avec autant de solemnité. « (II.
Esdr. IX. 17.) Cette Fête dura sept
jours, pendant lesquels on lut chaque
jour la Loi du Seigneur en présence
de tout le Peuple. (Ibid. v. 18.) Le
P. Calmet croit que c'est pendant cette
solemnité qu'arriva l'histoire de l'in-
vention du feu sacré, dont il est fait
mention au II^e Liv. des Macchabées,
Chap. I.

A cette auguste cérémonie dans la-
quelle Dieu venoit de cimenter par
un miracle sa parfaite réconciliation
avec son Peuple, il en succéda bien-
tôt une autre le 24^e du même mois.
Les sentimens de la pénitence & de
la componction, dont Esdras avec les
Lévites, à cause de la solemnité de la
Fête, avoit interrompu les démonstra-
tions, recommencèrent à éclater parmi
les enfans d'Israël, lorsque l'on fit la
lecture de la Loi. Ils s'assemblèrent &
parurent en présence du Seigneur dans
une posture de pénitents, revêtus de
cilices, la tête couverte de poussière,

& joignant à toutes ces pratiques l'observance d'un jeûne rigoureux. (II. Esdr. IX. 1.) Cette humiliante cérémonie annonçoit la contrition dont leurs cœurs étoient pénétrés. Aussi venoient-ils pour faire au Seigneur l'aveu de leurs péchés. Plusieurs, depuis la réforme d'Esdras, avoient encore, contre la Loi de Dieu, contracté des mariages avec des femmes étrangères. Il étoit question d'y mettre ordre d'une manière qui fût durable. Tout ce qu'il y avoit de bons Israélites, en avoient le cœur pénétré : ils en gémissent aux pieds des Autels. Rien n'est plus touchant que la prière qu'ils font au Seigneur, en reconnoissant leurs infidélités & celles de leurs ancêtres. Ils s'occupent quatre fois le jour à entendre la lecture de la Loi, pour se rendre leurs obligations plus présentes, & quatre fois le jour ils bénissent le Seigneur, & se prosternent en terre pour l'adorer. (Ibid. v. 3.) Les Lévites parlent au nom du Peuple, & poussent des cris vers le Seigneur. Enfin, après une longue énumération de tous les bienfaits dont Dieu les avoit comblés dans tous les

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 403
temps , & de toutes les résistances qu'ils
avoient apportées à ses volontés , ils
finissent en s'engageant par un nou-
veau serment à être plus fidèles que
leurs pères ne l'avoient été. » Dans
» la vuë de toutes ces choses , disent-
» ils au Seigneur , nous faisons aujour-
» d'hui une alliance avec vous , nous
» en dressons l'acte ; & nos Princes ,
» nos Lévites & nos Prêtres le vont
» signer. « (II. Esdr. IX. 38.) On voit
ensuite les noms de ceux qui signèrent
cet acte solennel ; les Chefs de la Nation
pour tout le Peuple , & pour tous ceux ,
dit l'Ecriture , qui s'étoient séparés des
Nations pour embrasser la Loi de Dieu ,
c'est-à-dire , pour les Profélytes.

Après avoir donné ses soins à la
réforme des mœurs , Néhémie pensa
à faire la dédicace des murs de la Ville ,
cérémonie religieuse fort usitée parmi
les anciens. Celle-ci se fit avec un ap-
pareil digne du Peuple de Dieu. Pour
la rendre plus auguste & plus magni-
fique par le grand concours des Mi-
nistres du Seigneur , tous les Lévites ,
dans quelqu'endroit qu'ils fussent de
la terre d'Israël , furent convoqués à
Jérusalem , pour s'acquiter de leurs

fonctions en chantant des Cantiques & jouant des instrumens. Néhémie en forma deux chœurs qui se répondoient alternativement. Dans cette ordonnance, & après s'être purifiés selon la Loi, on fit le tour de la Ville au son des trompettes & du chant des Hymnes. On immola un grand nombre de victimes. Dieu, dit l'Écriture, avoit rempli ses serviteurs d'une joie inexprimable; & la raison qu'elle en donne, c'est qu'ils avoient observé l'ordonnance de leur Dieu, & celle de l'expiation: ils avoient été exacts, soit du temps de Zorobabel, soit pendant l'administration de Néhémie, à donner chaque jour aux Chantres, aux Portiers, aux Lévites, & ces derniers réciproquement aux Prêtres enfans d'Aaron, la part qui leur étoit due des choses saintes, c'est-à-dire, des sacrifices qu'ils faisoient offrir. (II. Esdr. XII. 42, 43, &c.

Quelque temps après, Néhémie fut obligé de partir pour Babylone, où le Roi des Perses le manda. Ce fâcheux contre-temps suspendit encore pendant les dix ans de son absence l'entier effet de la réforme. La ferveur se ralentissant peu à peu dans

un certain nombre, l'abus des mariages illicites recommença à se glisser. Il y eut même des Prêtres qui se rendirent coupables de prévarication à cet égard. Les fidèles Israélites, ceux qui craignoient le Seigneur, dit l'Ecriture, (Malach. III. 15.) en gémissaient, & tâchoient par leurs exemples & par leurs discours de ramener ceux qui s'égaroient. Malachie qui commença alors à prophétiser, se joignit à eux pour reprendre les coupables. Il le fit avec un zèle qui ne le cédoit point aux Isaïe, aux Jérémie & aux Ezéchiel. Il est à croire qu'il fit impression sur les cœurs. C'est ce que l'on peut présumer de la facilité que Néhémie trouva à son retour, lorsqu'il entreprit de consommer l'ouvrage de la réforme.

En effet, à peine fut-il revenu de Babylone, que les réglemens qui avoient déjà été faits, furent de nouveau confirmés dans une assemblée de tout le Peuple, & l'on ne différa plus d'en venir à l'exécution. Les Israélites ayant entendu les paroles de la Loi, par lesquelles il est dit que les Ammonites & les Moabites ne doivent

jamais entrer dans l'assemblée du Seigneur, aussitôt on sépara tous les étrangers du milieu d'Israël. *Cum audissent Legem, separaverunt omnem alienigenam ab Israel.* (II. Esdr. XIII. 3.) Le Pontife Eliasib avoit donné occasion à tout le mal, en mariant son petit-fils Manassé avec la fille de Sanaballat Horonite ancien ennemi des Juifs. Des intérêts de politique l'avoient sans doute engagé dans cette alliance qui pouvoit concilier à son Peuple l'amitié de ce Chef des Samaritains. De-là, par une autre contravention à la Loi, il avoit laissé prendre un appartement dans le lieu du trésor du Temple à Tobie ami particulier de Sanaballat. Plusieurs des Juifs, à l'exemple du petit-fils d'Eliasib, prenoient des femmes d'Azot, d'Ammon & de Moab. Néhémie s'armant de zèle contre les prévaricateurs, leur en fit de vifs reproches : il eut la consolation d'achever entièrement ce qu'il avoit commencé avant son départ pour Babylone. Il fit d'abord sortir Tobie de la chambre qu'il occupoit dans les appartemens du Temple ; il purifia la Maison du Seigneur de cette profana-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 407
tion. Manassé ne voulant point abandonner la fille de Sanaballat fut chassé de Jérusalem. Ce malheureux se retira à Samarie, où il établit Autel contre Autel dans le Temple de Garizim, que son beau-père fit construire en sa faveur l'an du monde 3595. Enfin Néhémie vint à bout de purger tellement la terre d'Israël de tout le levain qui corrompoit les mœurs de ses habitans, qu'on ne vit plus dans la suite aucun vestige de ces mariages illicites.

Il porta également son attention sur tous les autres abus qui s'étoient introduits, & il les réforma. Les portes de Jérusalem ne furent plus ouvertes les jours de Sabbat. Les étrangers qui venoient y apporter des denrées, en furent exclus pendant ce saint jour. Ceux qui ne se faisoient alors aucun scrupule de porter des fardeaux, & de vendre des marchandises, cessèrent de le faire. Les greniers des dîmes furent remplis de ce que l'on devoit fournir aux Prêtres & aux Lévités. En un mot chacun rentra dans l'ordre, le Service Divin se fit avec toute la décence requise, & la Religion fleurit

par les soins du saint Gouverneur de la Judée. C'est ce que l'on voit décrit dans tout le Chap. XIII. du II. Livre d'Esdras. On y voit aussi les noms de bien des personnages recommandables par leur piété & par leur attachement au vrai Dieu, qui, de concert avec Néhémie, travaillèrent avec ardeur à procurer cette réforme. Ainsi, s'il y avoit alors des prévaricateurs, (comme il y en a dans tous les temps, même lorsque la ferveur est la plus grande,) il y avoit aussi beaucoup de véritables Israélites, dont la vertu solide soustenoit la foiblesse des autres, & dissipoit de temps en temps les nuages que l'ennemi du salut tâchoit de répandre sur le Peuple de Dieu. Un seul homme autorisé d'en-haut faisoit rentrer les coupables dans le devoir; sa présence & ses exemples les y maintenoient. En général, c'est l'histoire de tous les temps; mais on peut dire que, depuis la captivité, les actions d'une parfaite docilité furent plus fréquentes & plus soutenues. Que l'on se souvienne sur-tout qu'il n'étoit plus question d'Idolatrie dans la Nation sainte. S'il en reparoît dans la suite quelques vestiges

ges par les efforts d'un Prince im-
cruel, ils ne tardent pas d'être
par le courage d'une famille

Les Apostats sont réprimés,
foi se fait entendre de
à trace de l'impiété dis-
jamais du milieu de ce

Néhémie survéquit beaucoup à la
réforme qu'il avoit établie dans Israël,
& il eut la consolation d'en voir les
fruits se perpétuer pendant long-temps :
car c'est un sentiment assez commun
qu'il est mort à Jérusalem dans une
heureuse vieillesse.

Les Livres saints nous manquent
ici, & ne reprennent qu'au temps des
Machabées : ainsi l'on ne peut pas
faire une analyse suivie de la situation
où se trouvèrent les Israélites pendant
cet espace de temps. Mais ce qu'il y
a de certain, c'est que 80 ans après,
on voit que la Religion fleurissoit en
Judée sous le Pontificat du Grand-
Prêtre Jaddus, sans qu'il eût été be-
soin depuis Néhémie de faire une
nouvelle réforme. Il est donc à pré-
sumer que l'on marcha constamment
dans les voies qu'il avoit prescrites.

D'ailleurs, le Peuple d'Israël vécut en paix pendant cet intervalle & longtemps après. Tous les Rois qui régnèrent après Artaxerxès Longue-main jusqu'à la destruction de l'Empire des Perses par Alexandre, laissèrent jouir paisiblement les Israélites des privilèges & des faveurs qui leur avoient été accordées par leurs prédécesseurs : ils leur donnèrent même des postes importans dans leur Empire. Ainsi l'on ne peut pas douter qu'ils n'aient conservé religieusement le dépôt de la Foi, & que Dieu qui les recompensoit de la sorte, selon ses promesses, n'ait été content de leur fidélité à le servir. C'est donc avec raison que saint Jean-Chrysofôme fait en plusieurs endroits de ses Ecrits un si bel éloge de ce Peuple, soit pendant sa captivité, soit depuis son retour. Voyez, dit-il, combien ils ont gagné à être réduits en esclavage. Auparavant ils ne pensoient qu'aux choses de la terre ; ils mettoient leur confiance dans les Assyriens, les Egyptiens, dans la force de leurs murailles, & dans la quantité de leur argent. Maintenant ils se conduisent par d'au-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 411
tres principes : ils ne recourent plus
qu'à la puissance de l'Eternel. C'est
en lui qu'ils mettent toute leur espé-
rance. Leur esprit élevé au-dessus des
choses de la terre ne s'occupe plus
que des louanges du Seigneur. Par
quel moyen , demande-t-il , sont-ils
devenus meilleurs ? Et il répond que
c'est le châtement de la captivité qui
en a fait une nouvelle plantation di-
gne des bienfaits du Seigneur. Ob-
servez encore , dit-il ailleurs , que leur
piété est solide & constante : car l'espé-
rance qu'ils ont en Dieu , ne se termine
pas à un court espace de temps ; ils y
persévèrent assiduellement : leurs soupirs
ne s'adressent qu'au Tout-puissant.
Ils s'y tiennent comme attachés , par-
ce que tous leurs biens sont en lui.
Autrefois il falloit les inviter de re-
courir à Dieu , & ils n'écoutoient ces
invitations des Prophètes qu'avec ré-
pugnance & avec dégoût. Maintenant
que les calamités les ont rendus meil-
leurs , ils ne veulent plus se détacher
du Seigneur. Ils le servent , ils persé-
vèrent dans son service , & ils implo-
rent son assistance. Leur cœur est tout
à lui , & il n'ont d'autre désir que de

publier par-tout les merveilles & les bontés de la Providence. C'est en substance le langage du saint Docteur dans ses Commentaires sur les Psaumes CXX, CXXI, CXXII. & CXXIII. Il répète plusieurs fois la même chose, & il assure qu'il ne se lasse point de la répéter.

L'Auteur de la réfutation du *Livre des Règles pour l'intelligence de l'Écriture*, est un de ceux qui ont le mieux développé les avantages que les Israélites délivrés de captivité avoient eu sur leurs ancêtres quant à leur fidélité à servir le Seigneur. Nous extrairons ses propres paroles pag. 102, 103, & les suivantes; & nous les rapporterons d'autant plus volontiers, qu'elles sont une réfutation claire & évidente de plusieurs des principes que nous combattons dans cette Dissertation.

» L'Auteur (du Livre des Règles,)
 » dit-il, nie avec hardiesse que les
 » bénédictions qui devoient suivre le
 » retour de la captivité, aient jamais
 » eu leur effet, & cela sous prétexte
 » des reproches qui sont faits aux Juifs
 » dans Esdras, Aggée & Néhémie.
 » Pour justifier la lettre de tous ces

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 413

» endroits , il n'y a qu'à examiner de
» bonne foi les Prophéties , & les com-
» parer avec certains faits qui ne sont
» ignorés d'aucun de ceux qui s'ap-
» pliquent aux Ecritures.

» Les bénédictions promises aux Juifs
» sont de deux sortes. Les unes ont
» rapport à la Religion , & les autres
» à leur état temporel.

» Les premières ont été vérifiées
» dans le renoncement sincère de
» toute la Nation à l'Idolatrie . . . &
» dans la fidélité à pratiquer la Loi
» de Moyse. Depuis le retour de la
» captivité , les Juifs furent grands
» zélateurs de l'unité de Dieu , &
» portèrent le flambeau de la vérité
» jusque chez les Peuples Idolâtres.
» Vers cette même époque on voit
» qu'ils conçoivent la Morale & la
» Religion sous des idées toutes spi-
» rituelles. Ils professent hautement
» l'immortalité de l'ame , les peines
» & les récompenses éternelles pré-
» parées aux bons & aux méchants
» dans une vie future. Ils ne mettent
» plus leur confiance dans leur Tem-
» ple ni dans leurs Sacrifices , mais
» dans la pureté du cœur ; & ce qu'il

414 *Quatrième Dissertation.*

» y a d'admirable , c'est que toutes ces
» idées spirituelles ne les font départir
» en rien de l'observance extérieure
» de leur Loi. Leurs ancêtres avoient
» été des prévaricateurs continuels de la
» Loi de Moïse ; ils font gloire d'en
» être les observateurs. Leurs pères
» avoient rejeté & mis à mort les
» Prophètes ; ils se font honneur d'être
» leurs disciples , & de se régler sur
» leurs instructions. Qu'on juge après
» cela , si les prédictions où les Juifs
» du retour sont appelés un Peuple
» de Saints , une assemblée de Justes ,
» une Nation benie , une race choisie
» & rachetée par le Seigneur , un
» reste précieux purifié & lavé de ses
» souillures , une école de disciples
» fidèles de la vérité , &c. si ces pré-
» dictions , dis-je , ne sont pas suscep-
» tibles d'un sens littéral. Et afin de
» mieux se convaincre de la vérité
» de l'accomplissement , il faut com-
» parer ce Peuple tel que je viens de
» le dépeindre , & avec les Nations
» dont il étoit environné , & avec ses
» ancêtres. Il étoit seul éclairé de la
» lumière de la vérité ; seul il rendoit
» à Dieu un culte légitime. Toute la

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 419

» terre étoit sans morale & sans prin-
» cipes : il n'y avoit qu'en Judée où
» l'homme connût son auteur, sa fin
» & les moyens d'y arriver. Mainte-
» nant si nous le comparons avec leurs
» ancêtres, nous verrons que ni les
» miracles, ni les instructions des Pro-
» phètes, ni les récompenses, ni les
» châtimens n'ont pû engager les an-
» ciens Juifs à servir Dieu selon sa
» Loi, & à renoncer au culte des Ido-
» les; & que les Juifs après le retour
» de la captivité, sans miracles, sans
» Prophètes, sans le moindre signe
» visible de la présence de Dieu, ont
» marché dans la voie de ses préceptes
» & de ses ordonnances.....

» L'Auteur des Règles, pour affoiblir
» ces preuves, qu'il n'ignoroit peut-
» être pas, fait beaucoup valoir les
» mariages que les Juifs contractèrent
» avec des filles étrangères; mais il
» n'a garde d'ajouter, & qu'il n'y eut
» qu'une partie des Juifs qui tombè-
» rent dans ce désordre, & que cette
» infraction de la Loi ne fut que pas-
» sagère, & réparée par la pénitence
» de ce Peuple, dès qu'Esdras (ou
» Néhémie) l'en eût averti. Il ajoute

» encore qu'ils ne se pressèrent pas ;
» autant qu'ils auroient dû , de rebâtir
» le Temple ; faute de la même na-
» ture que la précédente , à laquelle
» succeda bientôt un zèle si ardent
» d'avancer cet ouvrage , qu'ils y
» réussirent malgré toutes les traver-
» ses que leur suscitèrent leurs enne-
» mis. Enfin il impute à tout ce
» Peuple des fautes dont il n'y avoit
» que quelques particuliers qui fus-
» sent coupables. Ces usures dont il
» est parlé (Néhémie V.) n'étoient
» exigées que par un certain nombre
» de riches , & Néhémie y mit or-
» dre. Il n'est pas moins clair par le
» Chap. XIII. v. 10. & 15. que la
» profanation du Sabbat & la malver-
» sation sur les dîmes n'étoient que
» des abus particuliers , auxquels on
» remédia sans peine. Ainsi ces diffi-
» cultés ne sont pas assez considéra-
» bles pour nous aveugler jusqu'au
» point de ne pas voir que ces Juifs
» étoient infiniment meilleurs que
» leurs pères. Les termes mêmes d'És-
» dras & de Néhémie sur lesquels
» l'Auteur se fonde , devroient lui
» fermer la bouche. Ils attestent hau-

» tement la conversion de ce Peuple,
» par la facilité que ces deux grands
» hommes trouvèrent dans la réfor-
» mation qu'ils entreprirent. « On ne
peut pas réfuter plus judicieusement
tous les subterfuges, que certains Au-
teurs emploient pour dérober à l'Egli-
se d'Israël l'application littérale d'une
infinité de passages des Prophètes,
qu'ils transportent tout de suite à J. C.
sans admettre de premier sens histo-
rique, & sur les prétextes les plus fri-
voles. Cette petite discussion de l'Au-
teur de la réfutation du Livre des Rè-
gles justifie pleinement l'idée que nous
donnons des Israélites après le retour
de la captivité.

Cet attachement des Israélites pour
leurs devoirs parut en plusieurs cir-
constances sous le règne d'Alexandre
le Grand. Deux traits qui nous ont
été conservés par l'Historien Joseph,
font preuve de leur fidélité envers les
Princes auxquels le Seigneur les avoit
soumis, & de leur piété envers Dieu.

Premièrement, Alexandre, après avoir
vaincu Darius, envoya demander des
troupes & des vivres au Grand-Prê-
tre des Juifs. Jaddus qui occupoit

cette place, répondit qu'il avoit promis fidélité au Roi des Perses, & qu'il ne pouvoit porter les armes contre lui. Alexandre fut irrité de cette réponse, il vint à Jérusalem pour se venger de toute la Nation. Jaddus, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de Dieu, alla au-devant du Conquérant avec tout le cortège des Prêtres & du Peuple. Alexandre n'eut pas plutôt apperçu le souverain Pontife, qu'au grand étonnement de toute sa suite, il s'approcha de lui & le salua très-profondément. Il l'embrassa ensuite, & entra avec lui à Jérusalem, où il offrit des victimes dans le Temple selon la manière qui lui fut indiquée. Il fit ensuite assembler le Peuple, & lui permit de demander les graces qu'il desiroit recevoir de lui. C'est ici qu'on ne peut assez admirer leur retenue & leur Religion. Peu flattés de toutes sortes d'avantages temporels, ils se contentèrent de supplier le Roi de leur permettre de vivre selon les Loix de leurs pères, & d'accorder la même grace à leurs frères répandus dans son Empire : ce qu'Alexandre fit volontiers.

Secondement, ce Prince revenu de ses expéditions de la haute Asie voulut rétablir le Temple de Bel, que Xerxès avoit fait démolir. Pour enlever les décombres, il y employa ses troupes. » Quand le tour des Juifs, » qui servoient dans son armée, fut » venu d'y travailler comme les autres, on ne put jamais, dit M. Prideaux, * les engager à y mettre la main : ils représentèrent que, leur Religion défendant l'Idolatrie, il ne leur étoit pas permis de rien faire au bâtiment d'un Temple destiné à un culte Idolâtre ; & *pas un ne se démentit.* On employa la violence & les punitions pour les y obliger ; mais *aucun ne plia.* Alexandre admira leur constance, les congédia & les renvoya chez eux. « Ce récit est appuyé sur l'Historien Joseph, & sur le témoignage d'Hécatee Abdérite Philosophe célèbre, contemporain d'Alexandre, & qui avoit vécu à sa Cour. Il a écrit un Livre entier concernant

* Hist. des Juifs, Tom. II. Liv. VIII première Partie.

la Nation des Hébreux. Il paroît même qu'il avoit été témoin oculaire de ce fait ; ce qui lui donne occasion d'admirer la grande fermeté de ce Peuple & son attachement à ses Loix, pour le maintien desquelles il étoit disposé à souffrir toutes sortes de persécutions (a).

Sous le règne des successeurs d'Alexandre, le Peuple de Dieu ne fut pas moins ferme & constant dans l'observance des Loix divines. Leur vertu, quoique bien des fois mise à l'épreuve, se soutint courageusement au milieu des plus violens orages.

Ptolémée fils de Lagus, Roi d'Égypte, fut le premier qui leur en fournit l'occasion. Connoissant leur délicatesse sur l'observation du Sabbat, il vint à Jérusalem en ce saint jour sous prétexte d'offrir des Sacrifices, & il s'empara de la Ville, sans qu'aucun des Juifs se mît en devoir de se défendre. Ce fait est rapporté par Agatharcide le Cnidien (b).

(a) Voyez Joseph. Réponse à Appion, Liv. I. Ch. VIII.

(b) Joseph, *ibid.*

Cependant Ptolémée qui connoissoit combien ils étoient fidèles, lorsqu'ils étoient une fois engagés par serment, se relâcha de sa sévérité. Il en emmena plusieurs en Egypte, leur confia la garde de diverses places, leur donna droit de bourgeoisie comme aux Macédoniens. Plusieurs autres s'y retirèrent volontairement; & par les bienfaits dont il les combla, il leur fit oublier ses premières fureurs. Onias I. & Simon I. furent sous son règne souverains Pontifes de la Nation sainte. Ce Simon est celui que l'on appelle le Juste, & dont l'Ecclésiastique Chap. L. fait un éloge si magnifique. Il fut, selon les Interprètes, un de ces Saints extraordinaires en qui Dieu se plaît à rassembler les plus excellentes vertus, qu'il ne fait éclater que séparément dans plusieurs autres.

Ptolémée Philadelphe, autre Roi d'Egypte, fut un des plus grands amis de la Nation sainte. Ce fut lui qui commença cette fameuse Bibliothèque d'Alexandrie, si connue dans l'Histoire, & dans laquelle, si l'on en croit Joseph, il fit mettre la Traduction Grecque des Livres de Moïse, dite com-

422 *Quatrième Dissertation.*

munément des Septante, qu'il avoit fait faire par des Juifs sçavans qu'Éléazar souverain Pontife lui avoit envoyés.

Sous les Séleucides Rois d'Asie, le Peuple de Dieu ne fut pas moins favorisé que sous les Lagides. * Séleucus, surnommé Nicanor, leur accorda les mêmes privilèges qu'aux Macédoniens. Antiochus le Grand renouvela en leur faveur les Edits de Cyrus, de Darius & d'Artaxerxès. Il témoigna en toute occasion son respect pour le Temple du vrai Dieu, & donna toutes sortes de marques d'amitié à ses serviteurs. Dans le premier de ses Edits, par lequel il ordonne de fournir de son épargne tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la Maison du Seigneur, il déclare que c'est *en faveur de la Religion & par un sentiment de piété* qu'il en agit de la sorte. Dans le second, qui est adressé à Zeuxis Général de ses troupes, & par lequel il envoie deux mille des Juifs en Phrygie pour y appaiser une sédition, il déclare que

* Joseph, Hist. des Juifs, Liv. XII. Ch. III.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 423
c'est leur piété envers Dieu, & leur
fidélité envers leurs Princes, qui l'en-
gagent à leur confier cet important
emploi (a). Ainsi il étoit notoire à tout
le monde que les Juifs, soit dans la
Judée où étoit le siège de la Religion,
soit dans les différentes Provinces
de l'Empire démembré d'Alexandre,
étoient exacts observateurs de leur Loi.
Cette fidélité reconnue leur attiroit la
vénération des Idolâtres mêmes.

Sous Ptolémée Philopator leur vertu
fut mise à une terrible épreuve. La
Providence les en fit triompher heu-
reusement. D'abord ce Prince, après
une victoire remportée sur Antiochus
Roi de Syrie, vint à Jérusalem, & y
offrit des Sacrifices d'actions de gra-
ces au Très-haut. Jusqu'à cet instant
il se comporta, comme il convenoit
à ce saint lieu. » Mais ayant remar-
» qué la manière pleine de respect &
» de majesté dont Dieu y étoit servi,
» il en fut surpris, & ne pouvoit assez
» admirer le bel ordre qu'il y voyoit,
» il lui prit envie d'y entrer « (b). On
eut beau lui faire toutes les représen-

(a) Joseph, *ibid.*

(b) III. Mac. I. 9.

tations possibles , rien ne fut capable de le fléchir. Tout le Peuple prosterné devant le Seigneur imploroit son secours. Dieu se déclara par un miracle. Ptolémée terrassé par une force invisible fut perclus de ses membres. Ses amis le tirèrent hors du Temple. Revenu à lui il exhala sa colère en menaces contre Jérusalem, & il ne fut pas plutôt de retour dans son Royaume qu'il en fit sentir les effets aux Juifs qui y habitoient. Il commença par les dégrader de tous leurs privilèges, & il voulut les contraindre à adorer les Idoles. Quelques-uns cedèrent à la tempête; mais le Roi lui-même reconnut qu'il n'y en eut qu'un petit nombre; c'est ce qui l'irrita davantage contre le gros de la Nation qui demouroit invincible. Après leur avoir fait essuyer mille outrages dans toutes les Villes où ils étoient répandus, il les fit tous amener pieds & mains liés à Alexandrie pour y être écrasés dans l'Ippodrome sous les pieds des éléphants. Ces courageux Athletes, dont le nombre étoit prodigieux, selon l'Auteur du III^e Livre des Machabées, Chap. III. résolus de perdre plutôt la vie que de rien

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 425
faire contre leur devoir, attendirent avec fermeté leur dernière heure, & s'y disposèrent par la prière. Dieu content du sacrifice de leurs cœurs n'en exigea pas davantage. Il leur fit trouver grace devant Ptolémée qui reconnut leur innocence, les combla de bienfaits & les renvoya, chacun dans la Ville d'où on l'avoit tiré. Cette fermeté avec laquelle ils s'étoient exposés à la mort, leur concilia dans la fuite l'estime & l'approbation de tout le monde. Ils eurent beaucoup plus d'autorité qu'ils n'en avoient eu auparavant, ils vécurent glorieux & respectés. Tel étoit l'effet de la justice & de la droiture qui paroissoit dans toute leur conduite. Ils conservoient pour les Rois un amour sincère & une fidélité inviolable ; & à l'égard de Dieu, ils se conduisoient comme de zélés observateurs de sa Loi. C'est le témoignage que leur rend en plusieurs endroits le I^r Livre des Machabées d'où nous avons tiré cet extrait.

Depuis cette terrible épreuve que les Israélites essuyèrent en Egypte, la Religion fut toujours-très florissante, soit dans ce Royaume, soit en Judée,

soit dans les Provinces de l'Asie. L'entreprise que Séleucus Philopator osa faire sur les trésors du Temple à la sollicitation d'un impie Benjaminite, ne servit qu'à faire éclater de nouveau par un miracle la puissance du Dieu terrible qui résidoit dans son Sanctuaire adorable, & la protection qu'il ne cessoit d'accorder à ses fidèles serviteurs. Héliodore chargé de faire l'enlèvement de ces trésors, fut renversé par terre avec toute sa suite. (II. Mac. III. 24.) Lorsqu'il se mit en devoir d'exécuter sa commission, il fut frappé à coups de fouets jusqu'à en perdre connoissance, & sans la prière du Grand-Prêtre Onias il lui en auroit coûté la vie.

Mais le temps approchoit où la Nation sainte devoit essuyer un des plus affreux orages. Séleucus venoit de mourir, & il avoit laissé pour héritier de son Royaume, l'impie, le cruel Antiochus qui prit d'abord le surnom d'*Epiphanès*, c'est-à-dire, *Illustre*. Ses sujets, plus justes appréciateurs de son mérite que lui-même, ne firent que changer une lettre au nom qu'il s'étoit donné; & d'*Epiphanès*, ils en formè-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 427.
rent Epimanès qui veut dire *insensé* :
c'étoit , en effet , son vrai caractère.
Le Prophète Daniël (Chap. XI. 21.)
le désigne par l'épithète de *méprisable*.
Ce fut sous le règne de cette *racine*
de péché , selon le style de l'Ecriture,
radix peccatorum , (I. Mac. I. 11.)
qu'arriva la violente persécution qui
est décrite d'une manière si touchante
dans les deux Livres des Machabés.
Que de personnages illustres cette
époque n'offre-t-elle pas à nos yeux !
Que de Saints , que de Martyrs éprou-
vés dans la fournaise des tribulations !
Ces victimes de l'Eternel méritent d'au-
tant plus nos éloges , qu'elles ne sont
aucunement inférieures , selon S. Gre-
goire de Nazianze , * à toutes celles
qui ont été sacrifiées depuis la nais-
sance du Christianisme. En effet ,
comme le remarque ce saint Docteur ,
s'ils ont eu le courage de donner leur
vie pour le maintien des Loix divi-
nes , sans avoir devant les yeux l'exem-
ple d'un Dieu crucifié pour notre sa-

* Orat. XXII. in Machabæorum lau-
dem.

lut, quel genre de mort ces généreux Athlètes n'auroient-ils pas bravé, ayant devant les yeux un si parfait modèle ! * Ainsi, plus la Loi sous laquelle ils ont vécu paroît foible & infirme, plus on doit admirer la grandeur de leur courage, & rendre un hommage d'autant plus sincère à la vertu de ces *Saints* de l'Ancien Testament, qu'ils ont sçu profiter davantage des moindres influences de cette grace qui découle plus abondamment depuis la naissance du Christianisme. Le nombre de ceux qui se sacrifièrent alors, doit sur-tout imposer silence à l'amère critique qui cherche toujours à rabaisser le Peuple de Dieu : car que de témoins de la vérité ne se laissèrent pas immoler au Seigneur dans ces temps-là ! Ce sont les plus beaux jours de l'Eglise d'Israël. Si les cérémonies légales furent interrompues pendant quelque'espace de temps, si le Temple fut profané par les Impies, la Religion, quant à son essentiel, en souffrit-elle aucune atteinte ? Au contraire ne se rendit elle

* Id. Ibid.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 429
pas visible par des actions mille fois plus éclatantes & plus glorieuses, que ne pouvoit être tout l'appareil extérieur qui avoit lieu dans la Maison du Très-haut, lorsque les jours étoient les plus tranquilles & les plus sereins ? Le sang des Martyrs versé à la face de tout l'Univers est la preuve la plus sensible de la visibilité de l'Eglise.

Le premier instrument de la persécution que le Démon mit en œuvre contre les Israélites, fut l'impie Jason. Il commença par supplanter son frère le saint Pontife Onias, & à prix d'argent il obtint sa place d'Antiochus. Onias se retira à Daphné proche d'Antioche, & il s'y occupa à pleurer les malheurs de sa Patrie déchirée par les enfans d'iniquité, qui se joignirent au faux Pontife. Ce malheureux, pour faire sa cour au Roi, introduisit à Jérusalem toutes les abominations des Gentils. Mais bientôt il fut supplanté par Ménélaüs, & celui-ci par Lyfimaque : la souveraine Sacrificature devint la proie du plus offrant. Onias fut tiré de son asyle par Andronique à la sollicitation de Ménélaüs, & il fut mis à mort. Les Payens mêmes qui avoient de la

vénération pour la vertu du saint Pontife, vengèrent cet attentat sur l'assassin, qui périt dans le même lieu où il avoit porté les mains sacrilèges sur l'Oint du Seigneur.

Antiochus se préparoit à porter la guerre en Egypte ; mais avant son départ il y eut à Tyr de nouvelles victimes de la Religion. Trois députés furent envoyés par les Anciens en cette Ville, pour se plaindre au Roi des sacrilèges & des meurtres de Lyfimaque & de Ménélaus, (II. Mac. IV. 39.) Antiochus » fit mettre à mort ces députés, qui auroient été jugés innocens par des Scythes même, dit l'Écriture, s'ils avoient plaidé leur cause » devant eux. Ainsi ceux qui avoient » soutenu les intérêts de la Ville & du » Peuple, & le respect dû aux vases » sacrés, furent punis aussi-tôt contre » toute sorte de justice. « (Ibid. 48.)

Antiochus partit pour l'Égypte ; il la ravagea, & s'enrichit de ses dépouilles. Néanmoins le bruit de sa mort s'étant répandu en Judée, Jason qui avoit été chassé par Ménélaus, crut trouver l'occasion favorable pour se rétablir. A la tête de mille scélérats,

il surprit Jérusalem, & y fit un grand carnage. Il fut cependant repoullé, & obligé de prendre la fuite. Poursuivi par la haine publique, il se sauvoit de ville en ville, sans pouvoir trouver un asyle. Enfin il se retira à Lacedémone où il périt misérablement, sans que personne lui rendît les honneurs de la sépulture.

Antiochus irrité de la révolte de Jason, qu'il attribuoit à tout le Peuple, s'en vengea de la manière la plus cruelle. Il prit de force Jérusalem, & fit égorger tout ce qui tomba sous sa main. Il fut tué pendant trois jours quatre-vingt mille personnes, quarante mille furent mises en esclavage. (II. Mac. V. 14.) Dans ce grand nombre, combien ne se trouva-t'il pas de victimes sacrifiées à l'Eternel ! C'est bien ici que l'on peut commencer à faire l'application de cette Prophétie de Daniel. (Chap. VIII. v. 24.) » Il (Antiochus) portera par-tout la désolation, il réussira dans son entreprise, il fera mourir les forts & le Peuple des Saints. «

Ce Prince impie ne trouvant plus de résistance, entra dans le Temple :

432 *Quatrième Dissertation.*

il y fut introduit par l'Apostat Ménélaüs. Après l'avoir profané, il en emporta tous les vases sacrés & tous les trésors qui montoient à dix-huit cents talens. Il retourna ensuite à Antioche, laissant en Judée deux Gouverneurs, qui, de concert avec Ménélaüs, y commirent toutes sortes d'abominations. Pendant cette dévastation de l'héritage du Seigneur & des saints lieux, que faisoient les fidèles Israélites qui avoient échappé au carnage? Toute la terre d'Israël retentissoit de leurs gémissemens. (I. Mac. I. 26.) Il sembloit que Dieu eut abandonné son Peuple à la fureur de ses ennemis. Mais les momens arrêtés dans ses décrets pour le secourir n'étoient pas encore arrivés. Il étoit décidé qu'il devoit se passer un temps, deux temps, & la moitié d'un temps, c'est-à-dire, trois ans & demi, avant que Dieu s'armât pour la défense de ses serviteurs. Il falloit, pour mieux faire éclater la force de son bras tout-puissant & la constance de ses Saints, que la persécution fût poussée à la dernière extrémité, & qu'Israël n'eût plus d'autre ressource que sa bonté.

(Dan.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 433

(Dan. XII. 6. 7.) C'étoit, il est vrai, une terrible épreuve; mais elle assuroit davantage la fermeté des Justes, & elle leur étoit la matière d'un plus grand mérite.

Deux ans après, Antiochus envoya Apollonius pour Gouverneur de Judée, il le chargea des ordres les plus barbares. Ce digne Ministre du plus cruel de tous les Rois attendit le jour du Sabbat pour exécuter sa commission. Certain que les fidèles observateurs de la Loi ne se défendroient pas en ce saint jour, il se jeta tout d'un-coup sur la Ville avec ses soldats; il l'inonda de sang & de carnage. Un grand nombre du Peuple, dit l'Écriture, périt encore dans cette nouvelle surprise. *Perdidit Populum multum ex Israël.* (I. Mach. I. 32.) Ceux qui plioient sous les volontés d'Antiochus, & qui, à l'exemple de l'impie Ménélaüs, adoroient les Idoles, ne furent pas sans doute ceux qu'Apollonius fit inhumainement massacrer dans cette occasion. L'Écriture fait foi que c'étoit de religieux observateurs des Loix divines, puisqu'ils furent pris dans l'exercice même de la piété, & dans la célébration du jour

434 *Quatrième Dissertation.*

consacré au Seigneur , que les Apostats de la Nation étoient bien éloignés d'observer. C'étoit donc leur attachement à leurs devoirs , qui les rendoit odieux au Prince & aux Ministres de ses volontés. Ainsi l'on ne doit pas faire difficulté de les reconnoître pour de véritables Martyrs persécutés & mis à mort en haine de leur fidélité à servir Dieu.

Après cette expédition Apollonius s'empara de la Cité de David. Il en fit une forteresse qui fut le réceptacle des Apostats d'Israël , race de péché , selon l'expression de l'Ecriture , qui devint un piège pour tous ceux qui vouloient fréquenter la Maison du Seigneur. Combien de fois *le sang innocent* ne fut-il pas répandu devant les saints lieux par les mains de ces sacrilèges ! Ils étoient comme le mauvais Démon d'Israël qui persécutoit tous les vrais fidèles. (I. Mach. I. 35 , 36 , 37 , 38.) Ceux qui étoient résolus de ne point vivre à la manière des Gentils , furent donc obligés de prendre la fuite. Jérusalem devint la demeure des Etrangers , ses propres enfans l'abandonnèrent. Ce fut alors que

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 435
le saint Temple cessa d'être fréquenté par les fidèles. Bientôt après, Antiochus donna le fameux Edit, qui mit le comble à tous les excès de sa fureur. On contraignoit les Israélites de renoncer à leur Religion. Ceux qui refusoient d'obéir, étoient impitoyablement mis à mort : la liberté d'offrir des sacrifices dans le Temple, ou de célébrer le Sabbat & les autres Fêtes solennelles, fut ôtée : le Temple même fut profané par des sacrifices abominables & par des actions honteuses : la Statuë de Jupiter Olympien fut placée dans le lieu saint : les Livres sacrés furent recherchés & brûlés : défense fut faite de donner la circoncision aux enfans ; les femmes qui avoient contrevenu à cette défense, étoient aussi-tôt sacrifiées : on pendoit leurs enfans à leur col ; & tous ceux qui avoient participé à cette cérémonie, subissoient le même sort. Il suffisoit d'être pris dans quelque acte de Religion pour perdre sur le champ la vie. On entreprit de contraindre le Peuple à sacrifier aux Idoles ; chaque mois on faisoit violence aux enfans d'Israël dans toutes les villes. (I. Mach. I. 16.)

436 *Quatrième Dissertation.*

Il y eut des prévaricateurs, & en grand nombre; mais il y eut aussi beaucoup de généreux défenseurs de la foi. La plupart, contraints par la persécution, s'enfuirent dans des lieux écartés pour y chercher une retraite. (I. Mach. I. 56.) Parmi ceux-là, plusieurs ayant été trouvés dans une caverne, qui célébroient secrètement le jour du Sabbat, Philippe les fit tous consumer par les flammes. Ils n'osèrent se défendre à cause du grand respect qu'ils avoient pour ce saint jour. (II. Mach. VI. 11.) Si cette conduite paroît contraire à la bonne politique, on ne peut nier qu'en la considérant du côté de l'esprit de Religion qui en étoit le motif, elle ne mérite bien des éloges; &, si ces vertueux Israélites ne craignirent pas de s'exposer à la mort pour le maintien d'une Loi positive qui ne les obligeoit pas sous un tel péril, quelle ne doit-on pas croire qu'auroit été leur constance, s'il leur eût fallu combattre pour des points essentiels & pour des vérités imprescriptibles ?

L'ordre qu'Antiochus avoit donné d'obliger tous les enfans d'Israël de sacrifier aux Idoles, & de les forcer

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 437
à manger des viandes défendues par la Loi, trouva dans les vrais fidèles la résistance la plus décidée. Il avoit été prédit par Daniel, que dans ces temps malheureux, le Peuple qui connoîtroit Dieu, s'attacheroit fortement à la Loi, & qu'il feroit ce qu'elle ordonne (a). Il devoit y avoir parmi le Peuple des Saints, des Docteurs qui s'appliqueroient à l'instruire de ses devoirs, & à le maintenir dans l'observance des divins préceptes par leurs exhortations & par leurs exemples. La récompense de leurs travaux pour la Religion devoit être de se voir persécutés par l'épée, la flamme, la captivité, & par toutes sortes de vexations qu'on exerceroit contre eux. Plusieurs d'entr'eux devoient succomber sous les coups de leurs ennemis; afin que, passant par le feu des tribulations, ils fussent purifiés de plus en plus, & devinssent blancs comme la neige (b). Il étoit écrit que les uns & les autres, soit ceux qui se seroient appliqués à

(a) Dan. xj. 32.

(b) Idem xj. 33 & 35.
Idem xij. 10.

438 *Quatrième Dissertation.*

instruire leurs frères , soit ceux du Peuple qui les auroient écoutés , brilleroient comme la splendeur du firmament , & comme les étoiles dans le temps & dans l'éternité (a). C'est ainsi que devoient être sauvés ceux de ce Peuple qui étoient écrits dans le Livre du Seigneur (b). Voilà la promesse , voyons-en l'accomplissement.

Antiochus n'eut pas plutôt commencé d'entreprendre contre la Religion de la Nation sainte , que » beau-
» coup du Peuple d'Israël résolurent
» en eux-mêmes de ne rien manger
» de ce qui seroit profané. Ils aimè-
» rent mieux mourir que de se souil-
» ler par des viandes impures. Ils ne
» voulurent point violer la sainte Loi
» du Seigneur , & ils furent mis à
» mort (c). « Parmi ces Héros de la
Religion , qui signalèrent leur piété par
l'effusion de leur sang , on connoît
nommément le saint vieillard Eléazar ,
les sept frères Machabées & leur mère.

(a) Idem xij. 3.

(b) Idem xij. 1.

(c) I. Mac. j. 65 & 66.

Eléazar étoit un des premiers Docteurs de la Loi, vénérable par son âge & encore plus par la vie innocente & sans tache, qu'il avoit toujours menée depuis son enfance. C'est le témoignage que l'Écriture lui rend. (II. Mach. VI. 18, 23.) Il fut pressé de manger de la chair de pourceau, on vouloit même l'y contraindre en lui ouvrant la bouche par force; mais préférant une mort pleine de gloire à une vie criminelle, il y courut volontairement. En vain ses anciens amis, touchés d'une injuste compassion pour lui, dit l'Écriture, le supplièrent de trouver bon qu'on lui apportât des viandes dont il lui étoit permis de manger; afin que l'on pût feindre qu'il avoit obéi au commandement du Roi, & lui sauver ainsi la vie. Cette dissimulation lui fit horreur: le scandale qu'il causeroit aux foibles par cette action, ranima la vigueur de sa foi. Il courut donc de lui-même aux tourmens les plus cruels, & il mourut avec confiance & avec joie. (II. Mach. VI. 24.)

Le martyre des sept frères Machabées & de leur mère n'est pas moins admirable. Nous ne finirions pas, si

nous entreprenions de détailler ici tous les sentimens héroïques dont ces généreux défenseurs de la Religion nous ont fourni des modeles. Il suffit de dire qu'ils ont passé par les supplices les plus inouis, sans que, par la violence des tourmens, leur constance en ait senti le moindre affoiblissement. Les poëles de feu, les chaudières d'airain toutes brulantes furent employées pour les ébranler; mais ce fut en vain. On eut beau les mutiler par tout le corps, leur arracher la peau de dessus la tête, & mettre en œuvre tout ce que la rage pouvoit inspirer de plus sensible, rien ne les intimida. Les supplices des premiers ne faisoient qu'à vimer davantage la foi des suivans. Tous expirèrent l'un après l'autre aux yeux de leur tendre mère, qui, plus admirable qu'il n'est possible de l'exprimer, & remplie d'une ferme espérance en Dieu, les exhortoit elle-même avec une sagesse & un courage invincibles. Elle termina enfin ses jours dans les supplices, & alla rejoindre ses enfans dans la bienheureuse éternité.

Tous les Saints d'Israël seroient péris de la sorte plutôt que de faire la moin-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 441
dre action contraire à leur devoir, si Dieu, satisfait de la fermeté de ses enfans, ne leur eût enfin donné des défenseurs dans la personne des Héros Machabées. Mathathias issu d'une des premières familles sacerdotales, commença à signaler son zèle à Modin même sa Patrie. Les Officiers d'Antiochus s'adressèrent à lui, comme au premier & au plus considérable de cette Ville. Ils l'exhortèrent à se soumettre aux volontés du Roi en offrant de l'encens aux Idoles, & lui promirent toutes sortes de biens pour prix de son apostasie. Mais ce fidèle Israélite répondit courageusement : » Quand » toutes les Nations obéiroient au Roi » Antiochus, & que tous ceux d'Israël » abandonneroient la Loi de leurs pères... nous ne cesserons d'obéir, » mes enfans, mes frères & moi, à la » Loi de nos pères. « (I. Mach. II. 19, 20.) Un instant après, il poussa encore plus loin les effets de sa fermeté. Un Juif s'étant avancé, après ce discours, pour offrir de l'encens sur l'autel qui étoit préparé, Mathathias saisi de douleur, s'arme du même zèle que Phinée, il se jette sur cet Apô-

rat, & le tue sur l'autel même. Il en fait autant à l'Officier qui contraignoit les Israélites à sacrifier. Cette action d'éclat fut comme le signal d'une résistance plus forte, & le prélude des victoires que ses enfans devoient bientôt remporter sur les ennemis de la Nation sainte. Dans le même instant Mathathias s'écrie à haute voix dans la Ville : » Quiconque est zélé pour la » Loi, & veut demeurer ferme dans » l'alliance du Seigneur, me suive. « Aussi-tôt il se retira avec ses enfans sur les montagnes, ils abandonnèrent généreusement tous leurs biens au pouvoir de leurs tyrans. » Alors » un grand nombre du Peuple d'Israël » qui cherchoient à vivre selon la » Loi & la justice, se retirèrent dans » le désert, avec leurs fils, leurs » femmes & leurs troupeaux. « (I. Mach. II. 29.)

Peu de temps après, une troupe de ces vertueux Israélites fut encore la victime de son zèle pour l'observation du jour consacré au Seigneur. Les Officiers d'Antiochus informés de ce qui étoit arrivé à Modin, marchèrent contre mille d'entre eux qui

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 443
s'étoient réfugiés dans les déserts. Ils attendirent à leur ordinaire le jour du Sabbat pour les attaquer, & ils les égorgèrent tous, sans qu'aucun d'eux prît même une pierre pour se défendre. (I. Mach. II. 35, 36, 37 & 38.)

Mathathias & tous ceux qui étoient avec lui, furent sensiblement affligés de cette perte; & considérant que, s'ils continuoient d'en agir de la sorte, leurs ennemis acharnés à leur destruction attendroient toujours la solennité du Sabbat, pour leur porter les coups les plus mortels, résolurent qu'ils se défendroient dans la suite, si on les attaquoit en ce saint jour. Alors les Assidéens dont la valeur & la fermeté d'ame étoit connue dans Israël, se joignirent à Mathathias & à ses fils; ils furent bientôt suivis par ceux qui fuyoient la persécution, & qui étoient en état de porter les armes. Il s'en forma un corps d'armée qui commença dès-lors à arrêter les progrès de l'impunité d'Antiochus, & qui bientôt se rendit formidable. Les premiers effets de leur zèle tombèrent sur les prévaricateurs de la Nation. Tous ceux qu'ils rencontrèrent, furent mis à mort sans

444 *Quatrième Dissertation.*

miséricorde. Le reste intimidé fut obligé à son tour de chercher une retraite chez les Idolâtres dont ils avoient embrassé les maximes. Mathathias parcourut tout le pays avec sa petite armée, il détruisit les Autels qu'on avoit fait dresser pour offrir de l'encens aux Idoles, il fit circoncire les enfans qui ne l'étoient pas, il réussit dans toutes ses entreprises; enfin il délivra la Loi de l'asservissement des Nations, & les Impies n'abusèrent plus impunément de leur pouvoir. (I. Machab. II. 44, &c.)

Mathathias mourut peu de temps après, âgé de 146 ans. (I. Mach. II. 70.) Il fut enterré avec honneur à Modin sa Patrie. Judas son fils, déclaré Chef de l'armée par ce saint Vieillard, ne donna point de relâche aux persécuteurs d'Israël. » Il poursuivit » les méchans, en les cherchant de » tous côtés; il livra aux flammes ceux » qui troubloient son Peuple. La ter- » reur de son nom fit fuir ses enne- » mis devant lui, tous les ouvriers » d'iniquités furent dans le trouble, & » son bras procura le salut d'Israël. « (I. Mach. III. 5 & 6.) Les Géné-

raux d'Antiochus furent défaits l'un après l'autre, plusieurs même y perdirent la vie. Enfin le Chef de la Nation sainte vint à bout de prendre possession de Jérusalem, & d'y rétablir le culte du Seigneur. Les saints lieux furent d'abord purifiés par des Prêtres sans tache, *religieux observateurs de la Loi de Dieu.* (I. Mach. IV. 42, 43.) On construisit un nouvel Autel des holocaustes à la place de celui qui avoit été profané par les Gentils. On substitua de nouveaux vases à ceux qu'Antiochus avoit enlevés. Enfin l'on offrit des Sacrifices selon la Loi, le 25^e du 9^e mois nommé Casleu, trois ans après qu'ils avoient été interrompus. La dédicace du nouvel Autel se fit le même jour que le Temple auguste avoit été souillé par les Nations. La cérémonie dura huit jours; & pour en perpétuer la mémoire, il fut ordonné que dans la suite des temps, on la renouvelleroit chaque année. (Ibid. v. 54. & II. Mach. X. 5.)

Judas & les Israélites qui composoient l'armée du Seigneur, n'eurent pas plutôt satisfait à ce devoir de Religion, qu'ils se hâtèrent de

446 *Quatrième Dissertation.*

voler au secours de leurs frères opprimés par les Nations dans les différentes parties de la Judée. Ils remportèrent autant de victoires , qu'ils livrèrent de combats. Il périt dans cette campagne près de cent mille des Impies , sans que la troupe de Judas eût fait la perte d'un seul homme. (I. Mac. V. 34.) Ils revinrent à Jérusalem, & ramenèrent avec eux tous les bons Israélites qu'ils trouvèrent dans leur route, & qui étoient trop exposés aux incursions des ennemis. Tous ensemble montèrent au Temple pour remercier le Seigneur des succès qu'il lui avoit plû leur accorder. Quelque temps après, Nicanor vint en forces pour attaquer Machabée ; il fut vaincu, & obligé de s'enfuir déguisé à Antioche. Il reconnut alors la supériorité des Israélites qu'il avoit auparavant méprisés, & il avoua » qu'ils » étoient invulnérables, *parce qu'ils* » *s'attachoient à suivre les Loix que* » *Dieu leur avoit données.* « (II. Machab. VIII. 35 & 36.)

Antiochus apprend à Ecbatanes la défaite de tous ses Généraux. Dans sa fureur, il jure de faire de Jérusa-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 447
lem le tombeau de tous les Juifs. La justice divine l'attendoit à cet instant. Tandis qu'il se hâte d'arriver en Judée, il tombe de son chariot, tous ses membres sont meurtris de la chute; les vers sortent de son corps infecte, il termine ses jours sur les montagnes loin de son pays & par une mort violente & misérable.

Sous les Rois ses successeurs, il fallut livrer de nouveaux combats. La ferveur des Israélites à invoquer le Tout-puissant leur procura de nouvelles victoires. Il est en effet remarquable, que toutes les fois qu'ils sont prêts de livrer bataille, ils s'y disposent par la prière. Avec de si puissantes armes, ils ne craignent point d'aller au devant des armées les plus formidables, sûrs de les vaincre, parce qu'ils combattent pour Dieu & avec lui. Leur confiance en lui leur assure sa protection. Enfin les Nations furent réduites au point de composer avec ce Peuple protégé du Seigneur, & de lui laisser la liberté de sa Religion, pour laquelle il étoit résolu de combattre sans cesse. Ce fut en vain que Lyfias, outré du mauvais

248 *Quatrième Dissertation.*

succès de ses premières entreprises, mit sur pied une armée de près de cent mille hommes, pour attaquer de nouveau ces bien-aimés du Seigneur; l'humble prière de Judas & de sa troupe déconcerta tous ses projets : il fut vaincu, plus de 16000 hommes de son armée furent tués, & le reste mis en fuite. Il reconnut » que les Hébreux » étoient invincibles, lorsqu'ils s'appuyoyent sur le secours du Dieu tout-puissant. « (II. Mach. XI. 11.) Il fit consentir le Roi son pupille à leur accorder la liberté qu'ils demandoient, & il s'en retourna à Antioche. Après son départ, chacun des Généraux d'Antiochus voulut essayer ses forces contre Judas; ils furent tous défaits.

Antiochus Eupator, malgré le traité conclu avec les Juifs, revint encore quelques années après pour les subjuguier. Ménélaüs, qui cherchoit les moyens de recouvrer la souveraine sacrificature, fut en partie la cause de cette nouvelle guerre. Il porta la peine due à ses impiétés. » Le Roi des Rois, » dit l'Écriture, (II. Mach. XIII. 4.) » suscita le cœur d'Antiochus contre » ce méchant homme. Il le fit arrê-

» ter & mettre à mort sur le champ. «
Il fut précipité dans la cendre du haut
d'une tour , & tout le monde applau-
dit à son supplice. Néanmoins Antio-
chus , piqué des défaites multipliées de
ses Généraux , vint lui-même à la tête
d'une armée plus forte que toutes celles
qui avoient été battues. Les Israélites
eurent recours à leurs armes ordina-
res. La prière & la confiance en Dieu
furent leur ressource. Dieu se servit
de la jalousie de Lyfias contre Phi-
lippe qui s'emparoit de la régence du
Royaume en son absence , pour faire
échouer tous ces grands préparatifs ;
un nouvel échec qu'il venoit d'essuyer ,
le rendit plus traitable. Il en vint jus-
qu'à supplier les Juifs avec de gran-
des soumissions. *Mente consternatus ,*
Judæos deprecans , subditusque eis.
(II. Mach. XIII. 23.) Le Roi en passa
par toutes les conditions qui furent
exigées , & s'en retourna dans ses
Etats , après avoir déclaré Machabée
Chef & Prince de tout le pays qui
s'étend depuis Ptolémaïde jusqu'aux
confins de l'Egypte. (Ibid. v. 24.)
Il n'entreprit plus de troubler la paix
des Israélites.

Démétrius Soter son successeur recommença les hostilités. Alcime qui avoit été souverain Pontife , & qui s'étoit fermé l'entrée de l'Autel par son apostasie sous Antiochus l'Illustre , l'engagea de nouveau dans cette guerre. Bacchides fut nommé pour cette expédition. Lorsqu'il s'avançoit dans la Judée , soixante des Assidéens allèrent au devant de lui pour parler de paix. Ils furent la victime de leur zèle. Le perfide Alcime , après leur avoir promis avec serment qu'il ne leur seroit fait aucun mal , les fit arrêter , lorsqu'ils se furent confiés à ses paroles , & il les fit tous mourir en un seul jour , selon ce Texte de l'Ecriture , dont l'Auteur du I. Livre des Machabées (VII. 17 & 18.) leur fait l'application : » Ils ont fait mourir les » corps de vos Saints , & ils ont » répandu leur sang autour de Jérusalem. « Bacchides , après avoir commis plusieurs autres meurtres à l'instigation d'Alcime , remit la Province entre ses mains , lui laissa des troupes pour se soutenir , & retourna vers le Roi. Alors tous les Impies d'Israël , rassemblés auprès de leur Chef , com-

¶ *Sainteté perpétuelle de l'Eglise.* 451
mirent dans la Judée toutes sortes de
meurtres. Le sang de tous les fidèles
adorateurs qui tombèrent entre leurs
mains, coula de toutes parts. Judas
s'opposa de toutes ses forces à cette
violence : il fit payer bien cher aux
Apostats le carnage qu'ils avoient fait de
leurs frères , & le parti d'Alcime ne
put prévaloir. Cet Impie retourna donc
à Antioche pour demander du renfort.
Nicanor y fut envoyé avec une armée
considérable. Mais par un coup de la
Providence, à peine fut-il arrivé en
Judée , qu'il vint lui-même offrir la
paix à Machabée. Il vécut pendant
quelque temps familièrement avec
lui.

La bonne intelligence qui régnoit
entre ces deux Généraux , n'accommo-
doit point Alcime. Il dénonça Nica-
nor à Démétrius comme un traître
qui favorisoit les ennemis de son Roi.
Ce Général eut ordre aussitôt de se
faire saisir de Machabée , & de l'envoyer
lié & garotté à Antioche. Alarmé
pour sa fortune & peut-être pour sa
vie, s'il n'obéissoit pas , il résolut de
prendre Judas en trahison. Celui-ci
le prévint, & prit la fuite avec plu-

432 *Quatrième Dissertation.*

siens des siens qu'il avoit rassemblés. Nicanor, outré d'avoir manqué son coup, entre en fureur. Il monte au Temple où les Prêtres étoient occupés à offrir les victimes; il profère mille blasphêmes contre le Très-haut, il menace de raser les saints lieux, si on ne lui remet pas Judas entre les mains. Deux batailles que ce Général lui livra successivement, décidèrent de son sort & de sa vie. Dans la première il perdit cinq mille hommes, & fut repoussé. Dans la seconde il resta trente-cinq mille hommes sur le champ de bataille, & Nicanor fut trouvé parmi les morts. Judas lui fit couper la tête & la main, qu'il avoit eu l'audace d'étendre contre la Maison du Seigneur. Il fit suspendre l'une & l'autre à la vuë de tout Jérusalem. Cette victoire signalée fut encore le fruit de leur ferveur à invoquer le Tout-puissant. Avant l'action & pendant l'action, ils furent attentifs à s'acquitter de ce devoir. (II. Mac. XV.)

Cependant la fin de Judas Machabée approchoit. Démétrius outré de la défaite de Nicanor, envoya de nouveau Bacchides en Judée avec l'éli-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 453
te de ses troupes. Judas obligé de le combattre avec huit cents hommes seulement qui étoient restés auprès de lui , fit néanmoins des prodiges de valeur. Il poursuivit Bacchides jusqu'à Azot, & lui tua quinze mille hommes ; mais enfin accablé par le nombre , il fut blessé à mort , & le Général d'Antiochus eut l'honneur de la victoire. Ainsi mourut ce grand homme que la Providence avoit suscité dans les derniers temps pour être le soutien de la Foi & de la Religion , & en qui toutes les vertus qui font les justes , se trouvèrent réunies avec celle de grand Capitaine.

Après la mort de Judas Machabée , il y eut encore quelques momens de crise pour le Peuple des Saints. Ses deux frères Jonathas & Simon rétablirent bientôt les affaires de la Nation, la Religion fut même très-florissante sous leur Pontificat. Tous les hommes d'iniquité s'élevèrent d'abord de tous côtés contre les fidèles enfans de l'Eglise. Il y eut encore plusieurs Martyrs dans cette nouvelle persécution. Les Apostats secondés de Bacchides firent une exacte recherche de

454 *Quatrième Dissertation.*

tous ceux qui avoient été attachés à Judas, c'est-à-dire, de tous les amis de la justice, de la vérité & de la Religion. Tous ceux qui tomboient entre leurs mains, effuyoient d'abord plusieurs sortes de tourmens, après lesquels, selon l'Historien Joseph, (Liv. XIII. Chap. premier) on les mettoit à mort. Il faut que cette persécution excitée par Alcime ait été bien terrible, puisqu'au rapport de l'Écriture, » Israël fut accablé d'une si grande » affliction, qu'on n'en avoit point vue » de semblable, depuis le temps qu'il » ne paroissoit plus de Prophète dans » Israël. « (I. Mach. IX. 27.) L'extrémité du mal en fit le remède. Les amis de Judas Machabée se rassemblèrent auprès de Jonathas, qu'ils choisirent pour Prince & Chef de la Nation. Le premier coup d'essai de ce nouveau Chef fut une victoire remportée sur Bacchides, qui fut obligé de fortifier des places pour se mettre en sûreté. Alcime combloit de jour en jour la mesure de ses crimes; il périt misérablement dans de cruelles douleurs. (I. Mach. IX. 55, 56.) C'est ainsi que la justice divine prenoit soin de

venger son Peuple par la mort violente ou honteuse de ses plus mortels ennemis. On a pû remarquer que les auteurs des troubles de la Nation , ou ceux qui s'étoient rendus coupables de sacrilège , sont morts de la sorte. Tel a été le sort d'Andronique , de Jason , de Lyfimaque , de Ménélaüs , d'Alcime , d'Antiochus , de Nicanor , d'Apollonius , & de beaucoup d'autres.

Bacchides , voyant qu'Alcime étoit mort , s'en retourna vers le Roi son Maître. Il revint cependant en Judée deux ans après , à la sollicitation des Impies qui comptoient trouver Jonathas au dépourvû. Mais dans une bataille décisive , il fut encore vaincu. Enfin rebuté de tant de défaites , il fit la paix avec Jonathas , jura que de sa vie il ne lui feroit aucun mal. Il fut fidèle à sa parole , & ne revint plus en Judée. Ainsi la guerre cessa dans Israël. Jonathas demeura à Machmas , où il commença à juger le Peuple , & il extermina les Impies du milieu de sa Nation. Les troubles de Syrie qui suivirent peu après , procurèrent aux Israélites de nouveaux avantages. Les Rois qui s'arrachoient mutuellement

456 *Quatrième Dissertation.*

l'Empire, étoient trop heureux de recourir à leur alliance. Ils la sollicitoient avec instance, & c'étoit à qui offriroit davantage pour se la procurer. Celui qu'ils vouloient bien séconder, montoit ordinairement sur le trône; mais quelquefois ils ne faisoient que des ingrats.

Démétrius Soter qui avoit déjà fait tant de mal aux Juifs, commença par donner l'exemple de ces soumissions. Alexandre surnommé Bala, soit-disant fils d'Antiochus l'Illustre, étant venu en Syrie pour recouvrer le Royaume de ses pères, Démétrius envoya aussitôt à Jonathas une Lettre qui ne respiroit que la paix, & dans laquelle il relevoit beaucoup le mérite de ce Chef d'Israël. » Hâtons-nous, disoit-il à ceux de sa Cour, de faire la paix avec lui, avant qu'il la fasse avec Alexandre contre nous : car il se souviendra des maux que nous lui avons faits, à lui, à son frère & à toute la Nation. « (I. Mach. X. 3, 4, 5.) Quel changement ! Quel coup merveilleux de la divine Providence ! Ce Prince qui ne respiroit peu auparavant que la ruine entière du Peuple Juif,

Juif, est réduit à solliciter en suppliant son amitié & son secours : lui qui s'épuisoit d'hommes & d'argent pour faire périr la troupe guerrière de Machabée, consent que son successeur lève une armée & fasse faire des armes ; il le déclare son allié, & veut qu'on lui rende les ôtages qui sont dans la forteresse de Jérusalem dont il restoit encore maître. Quel coup de foudre pour les impies de la Nation qui n'envisoient la prospérité des justes qu'avec la dernière consternation ! Il fallut cependant obéir au Roi. Les ôtages furent rendus & remis entre les mains de leurs parens. Jonathas demeura à Jérusalem ; & n'ayant rien à craindre du côté de la Syrie qui étoit en proie aux deux contendans, il commença à bâtir & à renouveler la Ville. Les étrangers que Bacchides avoit laissés dans différentes forteresses, se retirèrent. Peu-à-peu la Judée se purifia de tout le levain que les Nations y avoient apporté. Ce qui restoit d'Apostats, n'étoit point en sûreté contre les attaques de Jonathas, qui les poursuivoit sans relâche.

Le Roi Alexandre informé des dé-

458 *Quatrième Dissertation.*

marches de Démétrius, auprès du Prince des Juifs, lui écrivit aussi pour se l'attacher en qualité d'ami & d'allié. Il l'établit Grand-Prêtre, & lui envoya en même temps une robe de pourpre & une couronne d'or. Jonathas, du consentement du Peuple, se revêtit de la robe sainte à la Fête des Tabernacles. Ainsi la souveraine Sacrificature fut transportée dans la famille des Asmonéens, qui la possédèrent jusques vers le temps de J. C. Le nouveau Pontife leva aussi des troupes, & fit faire une grande quantité d'armes. Démétrius, au désespoir de s'être laissé surpasser par les présens de son ennemi, fit dans une seconde lettre les promesses les plus fortes pour l'avenir, & pour le présent des remises considérables d'impôts, & des dons de toute espèce, soit pour le Temple, soit pour le Grand-Prêtre personnellement, soit enfin pour la Nation en général. Ainsi, par un effet de la divine Providence, chacun concouroit par intérêt à la gloire & à l'élévation d'un Peuple, qui, peu auparavant, étoit le rebut de l'univers, l'objet des blasphèmes & des calomnies les plus noires.

Les propositions de Démétrius parurent si exorbitantes, qu'on ne les crut pas sincères. On se tourna donc du côté d'Alexandre. La première bataille qui fut livrée entre ces deux Rois, décida de leur sort. Démétrius y fut tué, son armée prit la fuite, & Alexandre resta maître du Royaume. Ce Prince s'attacha toujours à combler les Israélites de bienfaits. Jonathas eut toute autorité auprès de lui; mais il ne s'en servit que pour le bien de sa Nation, pour la conservation & l'augmentation de ses privilèges, & pour la splendeur de son culte & de ses cérémonies. Il vécut en paix à Jérusalem pendant tout le règne d'Alexandre, & il ne s'occupa qu'à rendre son Peuple heureux, & à l'entretenir dans les sentimens de la Religion & de la fidélité à ses devoirs.

Plusieurs années après, Démétrius fils de celui qui avoit été tué en combattant contre Alexandre, parut en Syrie avec une grande armée pour recouvrer le Royaume de son père. Apollonius son Général vint avec arrogance défier Jonathas au combat. Jonathas prend avec lui dix mille hom-

460 *Quatrième Dissertation.*

mes seulement & Simon son frère. A la vuë d'Apollonius il assiége d'abord Joppé où il y avoit une garnison Syrienne, & s'en rend maître. Il tombe ensuite sur le corps d'armée de ce Général, lui taille huit mille hommes en pièces, brûle Azot où les fuyards s'étoient réfugiés, & revient à Jérusalem chargé d'un riche butin.

Démétrius, par des moyens qui ne font pas de notre sujet, vint cependant à bout de monter sur le thrône, & d'en chasser Alexandre. Ce Prince fut d'abord favorable aux Israélites. Il traita Jonathas avec distinction, le confirma dans la grande Sacrificature, & lui accorda bien des immunités. Peu de temps après, il eut besoin de secours contre ses propres sujets, qui l'avoient abandonné pour s'attacher à Antiochus le jeune, fils d'Alexandre mort en Arabie; il en trouva parmi les Juifs. Trois mille hommes des plus vaillans partirent aussitôt pour Antioche. Dieu les favorisa si visiblement, qu'ils réussirent à dissiper une armée de cent vingt mille hommes qui assiégeoit le Roi dans son palais. En un seul jour ils en tuèrent cent mille, & réduisirent

le reste à se soumettre & à demander grace. Mais ce Prince ingrat ne fut pas plutôt affermi sur le trône par la bienveillance des Israélites, qu'il oublia tout ce qu'il avoit promis à Jonathas, & ne tint aucune de ses paroles. Il fit au contraire tout le mal qu'il put à ses bienfaiteurs. Tryphon le chassa de ses Etats; & le jeune Antiochus, qui monta sur le trône, confirma tous les privilèges du Peuple de Dieu. Les Généraux de Démétrius se présentèrent plusieurs fois pour le combattre; ils furent défaits & chassés de la Terre promise.

Tryphon qui vouloit se mettre la couronne d'Asie sur la tête, sentit bien que Jonathas seroit toujours un obstacle à ses desseins. Il trouva moyen de s'emparer par trahison de sa personne & de celles de ses enfans, & il les fit mourir.

Simon son frère, le dernier qui restoit des fils de Mathathias, devint du consentement de tout le Peuple le Chef & le souverain Pontife de la Nation sainte. Démétrius rétabli par ses soins sur son trône, après la mort d'Antiochus le jeune que Tryphon avoit

fait mourir, reconnut enfin ses torts ; & il lui rendit toute la justice qu'il demandoit. Ce Prince lui donna l'investiture de la Judée, pour la posséder en toute souveraineté ; il fit avec lui une paix solide & durable : & la terre d'Israël, affranchie du joug des Nations, ne paya plus de tribut aux étrangers. On commença pour-lors à dater les années du règne de Simon souverain Pontife, Grand-Chef & Prince des Juifs. Les Apostats qui tenoient encore la forteresse de Jérusalem, en furent chassés ; & tout le Peuple, après que cette place eut été purifiée de ses souillures, y entra au son des instrumens, louant Dieu & chantant des hymnes à son honneur. Enfin le pays de Juda jouit de la tranquillité, tant que Simon vécut. (I. Mach. XIV. 4.) Chacun cultivoit sa terre en paix, & se tenoit assis sous sa vigne & sous son figuier, selon l'expression de l'Écriture. (Ibid. v. 11.) Tous les enfans d'Israël étoient dans la joie ; il ne se trouvoit plus personne qui osât les attaquer. Les impies & les Apostats furent exterminés, & l'on n'entendit plus parler dans la Nation sainte de ces

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 463
abominations qui l'avoient déshonorée. Le zèle du saint Pontife animoit tous les membres de l'Etat. La gloire du Sanctuaire fut entièrement rétablie, le nombre des vases sacrés augmenté, & la Religion des Juifs respectée de l'Univers. Rome & Lacédémone rendirent hommage à la sainteté de son Temple & de ses Loix. (Ibid.) Antiochus Sidètes fils de Démétrius voulut entreprendre de troubler cette heureuse paix; mais elle fut encore plus affermie par la défaite de Cendébée son Général.

Simon comblé d'années & de mérites fut malheureusement assassiné par son gendre, jaloux de sa puissance. Jean Hircan son fils lui succéda. C'est sous son règne que se fit la Traduction Grecque de l'Ecclésiastique par Jésus fils de Sirach.

Ce Prince héritier de la foi de son père, autant que de sa puissance, fit plusieurs actions éclatantes qui tournoient toujours à l'avantage de la Religion. Il détruisit le Temple de Garizim, qui subsistoit depuis 279 ans, & qui avoit été établi contre l'unité du culte. Il réunit à la Religion des

Juifs les Iduméens qu'il avoit domptés. Aristobule son fils en fit autant à l'égard de l'Idurée qu'il subjuga. Depuis Jean Hircan jusqu'à J. C. la véritable foi ne cessa d'être professée hautement dans la Nation sainte , & l'Idolatrie perdit tous les jours de ses avantages par la foule des Profélytes qui furent aggrégés au nombre des enfans de l'Eglise. Il ne fut plus question de culte étranger parmi les Israélites.

On objectera, sans doute, que ce Peuple fut, à la vérité, guéri de sa pente pour Idoles, mais que les crimes auxquels il s'adonna dans la suite, compensent en quelque sorte son ancien attachement pour cette espèce d'Apostasie. Les différentes Sectes entre lesquelles il fut comme partagé, ne seront pas oubliées; & de-là peut-être on en tirera des conséquences contre la perpétuité de la justice, du moins dans le temps de cette époque, & jusqu'à J. C.

Mais 1°. Ce ne seroit pas faire attention à ce qu'exige la Providence générale de Dieu sur tous les hommes. Le Seigneur se devoit, en quelque sorte, à lui-même de ne pas lais-

ser subsister l'Idolatrie parmi le Peuple qu'il s'étoit attaché d'une manière si spéciale, & qui devoit avoir le bonheur de donner au monde son Fils incarné. C'est ce qu'il a exécuté dans cette Nation par le fléau de la captivité de Babylone. Mais, en lui ôtant son attache pour le plus grand de tous les crimes, étoit-il obligé, par un miracle toujours subsistant, de le rendre impeccable ? Les Chrétiens qui font tous les jours tant de reproches aux Juifs, le font-ils ? Ne retracent-ils pas au contraire dans leurs personnes tous les désordres qu'ils ne cessent d'objecter au Peuple de Dieu ? L'affurance avec laquelle on prononce hardiment sa condamnation absolue, ne peut donc être plus déplacée. Il pourroit à juste titre la rétorquer contre nous.

2°. Il est important d'observer que, l'Idolatrie une fois bannie du cœur des Israélites, le culte du vrai Dieu se perpétuoit d'une manière beaucoup plus éclatante, & que cet objet étoit un des principaux pour la visibilité de la Religion. D'ailleurs, le plus grand obstacle étant levé, il se conservoit toujours un plus grand nom-

bre de fidèles. S'il y avoit beaucoup de corruption parmi le Peuple , la croyance qui demeueroit intacte dans le plus grand nombre , étoit toujours une ressource à la conversion , dont plusieurs profitoient de temps en temps. En effet , l'endurcissement n'est venu qu'après la réprobation de la Synagogue. Auparavant , & dès que S. Jean & Jésus - Christ parurent sur la terre , ils se convertissoient en grand nombre. Il resta à la vérité beaucoup d'incrédules qui furent rejetés : mais de qui fut d'abord composée l'Eglise Chrétienne , si ce n'est de ces véritables Israélites qui vivoient chrétiennement avant le Christianisme , de ces Profélytes répandus par tout le monde , qui vivoient dans la justice avant que l'Evangile leur fût annoncée , de ces pénitents véritables qui quittoient leurs mauvaises habitudes pour embrasser la voie étroite , aussi-tôt que le souverain Médecin des ames parloit à leur cœur par lui-même ou par ses Ministres ? Voilà des faits aussi éclatans que la lumière du soleil , & l'on cherche à les obscurcir par de petits raisonnemens vagues & captieux. On

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 467
ne parle que de vices , que de crimes dans la Nation des Hébreux pendant les dernières années du règne de la Loi Mosaique ; on ne se fait même aucun scrupule d'en exagérer le nombre , chacun selon sa prévention ; & l'on ne pense point , ou l'on ne veut point penser aux vertus qui existoient alors parmi ceux qui professoient sincèrement la Religion : où est l'équité & la bonne foi ?

3°. Les Sectes qui prirent naissance dans la Nation sainte un peu plus de cent ans avant Jésus-Christ, & qui attirèrent dans la suite sur leurs sectateurs les anathèmes de ce divin Sauveur, n'étoient point telles dans leur origine, qu'on ne pût être sans crime de l'une ou de l'autre. Il paroît que ce n'étoit dans les commencemens que des opinions différentes, soit sur l'Ecriture en général, soit sur la manière de l'interpréter, qui d'ailleurs ne touchoient point au fonds du dogme, & auxquelles dans la suite la passion, l'esprit d'orgueil auront mêlé quelques erreurs. En effet, si l'on fait réflexion que les Esséniens, par exemple, qui en vinrent dans la suite au point de re-

connoître la fatalité du destin , étoient d'abord les mêmes que les Assidéens , dont la piété , la justice & la Religion sincère est souvent préconisée dans l'Écriture ; pourra-t'on se persuader qu'il ne faille point distinguer les temps de chacune de ces Sectes , pour rendre justice au vrai mérite de plusieurs qui les ont professées , sans avoir été infectés des erreurs qui ne s'y sont glissées que sur la fin des temps ? M. Prideaux dans son Histoire des Juifs , (Tom. IV. seconde Partie , Liv. V.) en donne un exemple bien frappant dans la personne de Jean Hircan fils de Simon , le dernier des Héros Machabées. On sçait que ce Prince des Juifs étoit d'abord de la Secte des Pharisiens , & que sur la fin de ses jours il se fit Sadducéen. Mais ce n'est pas une raison de croire que sa foi fût altérée par de mauvais principes , & qu'il fût dans la voie de l'erreur. » En voyant Hircan , dit l'Auteur cité , représenté dans l'Histoire comme un Prince qui aimoit la justice & la Religion , & que toutes ses actions soutiennent ce beau caractère , il n'y a aucune apparence qu'il ait pû embrasser une

» doctrine aussi impie que celle de
» nier la résurrection & une vie à venir,
» sur-tout lorsqu'il se voyoit sur le
» point de quitter celle-ci : car ce
» fut sur la fin de sa vie que se fit ce
» changement. Tout cela me fait croire
» que cette impiété ne s'étoit pas en-
» core glissée dans cette Secte. « Peu
avant il venoit de dire que toute la
la différence qu'il y avoit d'abord entre
ces diverses Sectes, ne consistoit qu'en
ce que l'une s'en tenoit au Texte de
l'Ecriture , & que l'autre y ajoûtoit
pour explication les Traditions des An-
ciens. Jusques-là l'on pouvoit prendre
parti entre elles , sans intéresser la sub-
stance de la foi. La Religion se main-
tenoit donc toujours , malgré les diffé-
rentes opinions de ceux qui la profes-
soient. Au reste , il est certain que ces
opinions , qu'elles qu'elles fussent , ou
qu'elles qu'elles soient devenues par la
succession des temps , ne passèrent ja-
mais en dogme dans l'Eglise d'Israël.
C'est pourquoi Jésus-Christ renvoyoit
toujours à la Chaire de Moïse sur
laquelle les Scribes & les Pharisiens
étoient assis , en assurant qu'on devoit
faire ce qu'ils disoient ; marque évi-

dente qu'ils n'enseignoient que la vérité, quoique leurs mœurs n'y fussent pas conformes. Ainsi le vrai fidèle recevoit dans toute sa pureté le pain de la parole divine par l'organe des Ministres les plus indignes, comme par celui des plus religieux.

4°. Le nombre des vrais Israélites n'est pas dans ces temps-là aussi peu considérable qu'on se l'imagine. La preuve des faits qui nous restent dans le Nouveau Testament, suffira pour en convaincre.

5°. Plus les temps du Messie approchoient, plus la lumière de la vérité devenoit brillante, & plus la foi des vrais fidèles devenoit vive & animée. C'est un principe incontestable, mal à propos révoqué en doute par l'Anonyme qui a écrit contre les Lettres de M. l'Abbé de * * *. » Il faut sçavoir, dit S. Gregoire le Grand, que » la science des Pères spirituels s'est » accrue par la succession des temps. » Moyse a été plus instruit qu'Abraham dans la science du Dieu tout-puissant : les Prophètes ont été plus instruits que Moyse, & les Apô-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 471
 » tres plus que les Prophètes « (a).
 Feu M. de Caylus Evêque d'Auxerre
 enseigne formellement la même doc-
 trine dans son Instruction Pastorale
 contre la Thèse de M. De Prades. » La
 » lumière de l'Evangile, dit ce Pré-
 » lat, (b) commençoit à luire avant
 » le lever du Soleil de justice, &
 » croissoit peu-à-peu par la Révéla-
 » tion, à mesure que le temps de sa
 » pleine manifestation approchoit. «
 L'Anonyme peut aussi remarquer ici
 cette expression d'un Auteur qui ne
 lui sera pas suspect, que *la lumière
 de l'Evangile commençoit à luire
 avant le lever du Soleil de justice*, &
 la comparer avec cette image de l'*Au-
 rore Chrétienne*, sous l'emblème de
 laquelle M. l'Abbé De Villefroï expli-
 que ordinairement dans ses Lettres le
 temps des approches du Messie. Ces
 deux pensées ne sont-elles pas abso-
 lument les mêmes ?

Quant à l'augmentation de la foi
 dans le temps de cette époque, voici

(a) Homil. IV. in Ezech. Lib. II.

(b) II. Edit. pag. 119.

comme M. Bossuet la développe , conjointement avec l'accroissement de la lumière. » Dans cette longue suite » d'années , dit ce docte Prélat , * où » eux - mêmes (les Israélites) con- » noissoient que , par un conseil de la » Providence , il ne s'élevoit plus par- » mi eux aucun Prophète , & que » Dieu ne leur faisoit point de nou- » velles prédictions , ni de nouvelles » promesses ; cette foi du Messie qui » devoit venir , étoit plus vive que ja- » mais. Elle se trouva si bien établie , » quand le second Temple fut bâti , » qu'il n'a plus fallu de Prophètes » pour y confirmer le Peuple. Ils » vivoient sous la foi des anciennes » Prophéties qu'ils avoient vu s'ac- » complir si précisément à leurs yeux. » Le reste depuis ce temps ne leur a » jamais paru douteux ; & ils n'avoient » point de peine à croire que Dieu , si » fidèle en tout , n'accomplît encore » en son temps ce qui regardoit le » Messie. « Ainsi » l'œuvre de Dieu » s'acheminoit , (comme le dit un peu

* Discours sur l'Hist. Univers. pag. 214.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 473
plus loin le même Auteur ,) » & les
» voies se préparoient à l'entier ac-
» complissement des anciens oracles. «
La connoissance de la vérité augmen-
toit aussi , soit parmi les Juifs , soit par-
mi les Gentils , selon M. de Meaux (a).
Chez les Juifs , la lumière s'étoit levée
sous les Patriarches , elle s'accrut sous
Moïse & sous les Prophètes (b). » La
» foi de la Providence , & la vérité
» des promesses . . . se confirmoit de
» plus en plus dans le cœur des vrais
» fidèles « (c).

6°. L'accomplissement des Prophéties absolues , qui annonçoient aux Israélites une perpétuité de justice & de sainteté pour les temps qui suivroient la captivité , demandoit de Dieu même qui les avoit dictées, qu'elles eussent leur effet sans interruption , & du moins dans une étendue qui fût capable d'en justifier la généralité. Il falloit donc qu'il y eut quelque proportion (eu égard au nombre de ceux qui adoroient alors le vrai Dieu) entre

(a) Ibid.

(b) Ibid. p. 246.

(c) Ibid. p. 117.

le premier accomplissement qui regardoit la Nation sainte, & le second fait pour les Chrétiens, puisque ceux-là devoient être la figure prophétique de ceux-ci. Et que l'on ne dise pas que la généralité & l'étendue de ces promesses autorisent à croire qu'elles n'ont eu leur effet que dans le Christianisme; que l'on ne retombe pas éternellement sur les vices que l'on remarque de temps à autre dans une partie des Israélites depuis leur captivité; que l'on ne prétende pas en rien conclure contre la sainteté perpétuelle de l'Eglise avant l'Incarnation. Si les désordres d'une partie du Peuple de Dieu étoient une raison suffisante pour ôter à l'autre ses prérogatives les plus essentielles, comment pourroit-on faire voir que ces Prophéties se fussent vérifiées même à l'égard des Chrétiens? On sçait que dans tous les temps l'Eglise a été composée de bons & de méchans, & que ceux-ci ont souvent fait non-seulement le plus grand nombre, mais le très-grand nombre: on sçait que, selon Jésus-Christ, les vrais fidèles ne sont que le petit troupeau; & cependant on ne s'avise pas même de soupçon-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 475
ner qu'en conséquence l'accomplissement des Prophéties générales n'ait point eu lieu parmi nous. Quelle absurdité n'y a-t'il donc pas de regarder comme un obstacle à l'application des Prophéties faites aux Israélites, ce qui ne nous paroît pas former la moindre difficulté sérieuse par rapport à nous ? N'est-ce pas là véritablement avoir deux poids & deux mesures ? Que l'on pèse bien ces motifs de part & d'autre ; que l'on examine sans prévention, & avec un esprit d'équité, ce qu'exigeoit de la bonté divine la promesse qu'il avoit faite de perpétuer sa Religion dans tous les temps, & l'on reviendra sans doute des faux principes dont on s'étaye sans cesse, comme d'autant de vérités incontestables. On ne sera plus tenté de restreindre au foible nombre *des plus grands Justes* le privilège d'avoir profité par anticipation du bienfait de la rédemption. Quoi donc ! les Patriarches, les Prophètes, & quelques autres personnages illustres & connus nommément, sont-ils les seuls qui aient été sauvés avant Jésus-Christ ? Si personne *du Peuple des Saints* ne devoit profiter de ces exem-

ples , il étoit fort inutile que la vertu
 de ces grands hommes fût *exposée à*
la vuë de toute la Nation Juive. Mais
 la vérité de l'Histoire sainte & l'œco-
 nomie de la Religion reclament hau-
 tement contre un pareil systême.
 » L'Eglise , dit encore M. Bossuet,
 » aura toujours des Saints, & la cha-
 » rité n'y mourra jamais (a)
 » La sainte doctrine qu'elle ne cesse
 » d'enseigner , enfante continuelle-
 » ment des Saints dans son unité (b). «
 C'est une maxime qu'il ne se lasse
 point de répéter dans ses écrits contre
 les Protestans , même en faveur de
 l'Eglise d'Israël qui ne fait qu'une
 avec l'Eglise Chrétienne ; & c'est un
 principe applicable à tous les temps ,
 depuis le commencement jusqu'à la
 fin du monde. Ce n'est donc pas assez
 d'assigner quelques Saints de temps à
 autre dans la vaste étendue des siècles
 qui ont précédé l'Incarnation ; il faut
 en montrer la durée perpétuelle &

(a) Première Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise , pag. 17 & 91.

(b) Conférence avec le Ministre Claude , pag. 182.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 477
jamais interrompue. Les Saints qui
sont connus dans l'Ancien Testament,
ne sont point comme autant de pier-
res précieuses détachées d'un édifice,
dont le reste ne présente que des dé-
bris informes, & indignes de tenir
place dans la construction du Temple
de l'Eternel. Ils se tiennent sans in-
tervalle, & forment un tout régulier
conjointement avec beaucoup d'autres
dont les noms ne sont pas parvenus
jusqu'à nous; & dès-lors le nombre
des Elus dans les quatre premiers
millénaires de l'Eglise, quoique petit
en comparaison du grand nombre des
réprouvés, devient plus considérable
que l'esprit particulier ne l'imagine;
& selon la pensée de S. Augustin rap-
portée au commencement de cette Dis-
sertation, il est grand, considéré en
lui-même.

Il ne nous reste donc plus qu'à re-
cueillir dans le Nouveau Testament les
exemples de vertus qui ont éclaté par-
mi les Israélites vers le temps de l'ar-
rivée du Messie. Les âges de plusieurs
des Saints dont il y est fait mention,
remontent jusqu'aux environs d'Hir-
can. De ce nombre étoient le saint

vieillard Siméon, la Prophétesse Anne, saint Zacharie & sainte Elizabeth père & mère de saint Jean-Baptiste, saint Joachim & sainte Anne père & mère de la sainte Vierge. Ce sont assurément des Justes, dont la foi pure & animée d'une ardente charité ne peut être révoquée en doute par la plus subtile critique. Plus loin, & à mesure que nous approchons de la naissance du Sauveur, combien n'en voit-on pas d'autres animés du même esprit? A peine peut-on lire un Chapitre des Evangiles ou des Actes des Apôtres, sans en rencontrer plusieurs. Saint Joseph Epoux de la sainte Vierge, Joseph d'Arimathie, Lazare, Marthe & Marie ses sœurs, Nathanaël, Nicodème, Gamaliel, sainte Jeanne femme de l'Intendant d'Hérode, les autres saintes femmes dont il est fait mention au VIII^e Chap. de saint Luc, & qui suivoient constamment J. C. ne sont-ce pas là autant de véritables Israélites de l'un & de l'autre sexe, qui attestoient publiquement par leur conduite & par leurs mœurs la sainteté de la Religion qu'ils professoient, & sa visibilité? On doit sans doute

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 479
mettre aussi de ce nombre l'Eunuque de la Reine de Candace, qui mérite par sa vertu que l'Evangile lui soit annoncé miraculeusement; le Centenier dont l'Esprit-Saint fait un si bel éloge. On voit que, même avant la prédication de l'Evangile, il étoit un homme *religieux & craignant Dieu*, qu'il *faisoit beaucoup d'aumônes*, qu'il *prioit Dieu sans cesse*, & que *toute sa maison étoit dans les mêmes sentimens* (a). Ce sont donc de fervens Profélytes qui méritent de tenir place parmi les Justes de l'ancienne Loi.

Mais un seul trait d'Histoire nous donne à connoître un bien plus grand nombre de ceux qui vivoient alors dans les sentimens de Chrétiens anticipés. Lorsque l'Enfant Jésus fut apporté au Temple le huitième jour pour y être circoncis, il est dit en termes formels que la Prophétesse Anne qui demouroit sans cesse dans le Temple, & qui s'y occupoit à servir Dieu nuit & jour, se mit dans cet instant à louer

* Act. X. v. 2 & 3.

le Seigneur, & à raconter des merveilles de cet enfant à tous ceux qui attendoient la rédemption d'Israël. *

Il y avoit donc alors, à Jérusalem seulement, (sans parler des autres Villes, soit de la Judée, soit des différens Royaumes de la terre, où les Israélites & les Profélytes étoient répandus) il y avoit un nombre assez considérable de vrais fidèles, qui réunis dans les sentimens d'un même cœur, remplis de foi & d'amour de Dieu, vivoient constamment dans l'attente des promesses, & ne soupiroient qu'après l'heureux jour qui devoit leur en procurer l'accomplissement. Tels étoient tous les Saints de l'Eglise d'Israël qui formèrent dans la suite les prémices de l'Eglise Chrétienne. Plus nous avancerons, & plus nous les connoîtrons distinctement.

J. C. vient au monde, & déjà trois Rois partent de l'Orient pour l'adorer à Bethléem. Les bergers d'alentour, animés de la même foi, accourent à sa crèche pour lui faire hommage :

* Luc. II. v. 3.

un grand nombre d'enfans sont immolés à cause de lui par la fureur d'Hérode. Tous ces faits se passent encore sous l'empire de la Loi Mosaique. On en doit dire autant de tous ceux qui font partie de l'histoire de la vie mortelle du Sauveur. Tant que Jésus-Christ n'a pas mis par sa mort le dernier sceau aux Prophéties, c'est toujours l'Eglise d'Israël. L'Eglise Chrétienne ne commence à dater qu'après sa résurrection. Car, selon le principe de saint Paul, un Testament n'a lieu qu'à la mort du Testateur. *Ubi Testamentum, mors necesse est intercedat Testatoris.* (Hébr. IX. 17.) L'ancienne Loi subsiste donc tant que l'Auteur du Testament nouveau vit encore. Jésus-Christ lui-même reconnoît cette vérité, lorsqu'il autorise les décisions de la Chaire de Moïse, & qu'il ordonne de recourir à ceux qui l'occupent. Sur ce principe, nous regarderons comme des fidèles de l'Eglise d'Israël tous ceux que leurs vertus ont rendu recommandables jusqu'à la passion du Sauveur. Nous jugerons même de ce qu'étoient dans ce temps-là plusieurs autres par la facilité avec laquelle ils

482 *Quatrième Dissertation.*

reçurent dans la suite la publication de l'Évangile , dès qu'elle leur fut faite. L'Écriture sainte nous fournira elle-même de quoi autoriser ce jugement.

Saint Jean-Baptiste qui étoit destiné à préparer au Seigneur *un Peuple parfait* , PARARE DOMINO PLEBEM PERFECTAM , (Luc. I. 17.) avoit déjà commencé à paroître , & à disposer les cœurs par la prédication de la pénitence , avant que J. C. fit les premiers actes de sa mission. Ce saint Précurseur étoit suivi dans le désert par un grand nombre des habitans de Jérusalem , de la Judée & des environs du Jourdain qui venoient faire en sa présence l'aveu de leurs pechés , & qui recevoient le baptême de ses mains. Il avoit d'ailleurs des disciples ; & leur attachement à la personne d'un si saint homme n'est pas une foible marque de leur piété.

Lorsque J. C. commence sa mission , qu'apperçoit-on dans l'Évangile ? Un lépreux qui l'adore , & qui reconnoît sa divinité. (Matth. VIII. 2.) Un Centenier dont la foi est si grande , que le Sauveur proteste qu'il n'en a point

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 483
trouvé de telle dans Israël. (Ibid. *ψ.* 12.) Un Zachée qui est reconnu par J. C. même pour un véritable fils d'Abraham. (Luc. XIX.) Un Samaritain qui est loué de sa foi, & qui obtient sa guérison. (Luc. XVII. 19.) Un aveugle-né qui ne craint point de rendre témoignage à la divinité de J. C. en plein Sanhédrin. Parmi ces véritables adorateurs ne doit-on pas mettre encore la belle-mère de saint Pierre, le Paralytique, (Matth. IX. 2.) le Chef de la Synagogue, (Ib. *ψ.* 18.) l'Hémorroïsse, (Ibid. *ψ.* 22.) les deux aveugles, (Ibid. *ψ.* 28.) la Cananéenne, (Ibid. XV. 22.) qui tous obtiennent des guérisons miraculeuses par la grandeur de leur foi ? Cette femme qui s'écrie du milieu du Peuple : Heureuses les entrailles qui vous ont porté, (Luc. XI. 27.) ne doit pas sans doute être oubliée ; non plus que cette veuve charitable, qui prend de son nécessaire pour mettre dans le trésor du Temple, & dont Jésus-Christ fait l'éloge. (Luc. XXI. 2.)

D'ailleurs, cette foule de Peuple qui suivoit le Sauveur, & que ce divin Maître prenoit un soin si particulier

484 *Quatrième Dissertation.*

d'instruire de tous les devoirs, n'étoit-elle donc composée que de gens indignes de son attention ? L'auroient-ils suivi avec tant de constance, malgré l'austérité de sa morale, s'ils n'avoient été, du moins pour la plûpart, dans la disposition de pratiquer les maximes, & s'ils n'avoient été attirés par un mouvement de la grace qui les rendoit dociles à sa voix ? L'empressement avec lequel on les voit accompagner en toute occasion ce divin Sauveur pour recueillir les paroles de vie qui sortoient de sa bouche, est des plus admirable. Il a été plusieurs fois jusqu'à leur faire oublier le soin de la nourriture corporelle. Aussi Jésus-Christ n'a-t-il pas cru indigne de sa bonté de faire chaque fois un miracle pour les sustenter.

On dira peut-être pour rabaisser le mérite de toutes ces actions, & même pour le faire disparoître entièrement, s'il étoit possible, que cependant ce même Peuple, que nous trouvons si docile à la voix du Sauveur, a demandé sa mort & l'a persécuté jusqu'à la fin. Nous n'ignorons pas que ce langage est des plus communs. Dans

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 485
combien d'écrits ne le voit-on pas répété? On pousse même les choses jusqu'à soutenir avec la plus grande assurance, que ceux-là mêmes qui ont fait une entrée triomphante à Jésus-Christ cinq jours avant sa passion, sont précisément ceux qui ont demandé sa mort. C'est ainsi que par une proposition générale peu réfléchie on enveloppe dans la condamnation la plus énorme cette partie même du Peuple de Dieu, que nous devrions respecter comme nos pères dans la Foi, comme ceux de qui nous tenons par succession la lumière qui nous éclaire, en un mot comme les prémices de l'Evangile, & la partie la plus pure du troupeau Chrétien. Pour démêler l'équivoque dans laquelle on s'embarrasse, nous faisons les réflexions suivantes.

Jésus-Christ a été mis à mort à l'instigation des Juifs, c'est un fait constant, & dont personne ne doute: mais la Nation toute entière a-t-elle eu part à cet affreux Déicide? N'y a-t'il point eu de véritables Israélites qui aient condamné le procédé des autres? Ces fidèles de l'Eglise d'Israël sont-ils en si petit nombre, qu'on ne doive pas

486 *Quatrième Dissertation.*

même en faire mention ? Voilà véritablement l'état de la question , & ce qu'il convient d'observer avec exactitude pour ne se pas rendre coupable d'une odieuse imputation.

Non certainement , la Nation toute entière n'a pas coopéré à la mort de Jésus-Christ. Quand nous n'aurions pour preuve de cette vérité que ceux des Israélites répandus dans la Judée seulement qui avoient embrassé la doctrine du Sauveur & qui croyoient en lui , ne seroit-ce pas une raison assez forte pour éloigner de notre esprit une pensée si peu conforme à l'équité ? En effet , lorsque la Synagogue condamna Jésus-Christ , il est notoire que ce divin Sauveur avoit dès-lors commencé à former son Eglise. Or de qui étoit-elle composée , sinon de ceux qui avoient cru en lui ? Voyons donc dans l'Écriture , si le nombre de ceux qui avoient embrassé sa doctrine , étoit aussi petit qu'on se l'imagine. Nous en avons déjà vu plusieurs désignés nommément. Nous pouvons sans doute y joindre les Apôtres & les Disciples : ils étoient certainement du nombre des vrais fidèles , & de

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 487
ceux qui croyoient en Jésus-Christ :
mais en voici bien d'autres en diffé-
rentes circonstances.

On apperçoit d'abord des Publi-
cains & des femmes de mauvaise vie,
qui quittent leurs habitudes pour em-
brasser la pénitence, & qui croient
au Sauveur sur la parole de S. Jean-
Baptiste. C'est Jésus-Christ lui-même
qui leur rend ce témoignage. (Matth.
XXI. 32.)

Un petit Roi de Capharnaïm dont
le fils est guéri par Jésus-Christ, croit
à sa doctrine lui & toute sa maison.
(Joan. IV. 54.)

Lorsque la Samaritaine eut été éclair-
rée par le Sauveur, elle courut à Sa-
marie pour raconter à ses citoyens ce
qui lui étoit arrivé. Il y en eut beau-
coup qui crurent en Jésus-Christ sur
la seule parole de cette femme. *
Mais lorsqu'il fut entré dans cette
Ville, & qu'il leur eut fait entendre
les paroles de vie qui sortoient de sa
bouche, il y en eut bien davantage qui
embrassèrent sa doctrine, ils ne dou-

* Joan. iv. 39.

488 *Quatrième Dissertation.*

tèrent point qu'il ne fût véritablement le Sauveur du monde (a).

Dans la célébration de la Fête de la Scénopégie, il est dit qu'il y en eut beaucoup du Peuple qui crurent en lui (b).

Lorsque Jésus-Christ, consulté par les Pharisiens sur le châtement que méritoit la femme adultère, eut confondu leur malice, la sagesse de sa réponse fit impression sur plusieurs, & les fit croire en lui (c). Il les instruisit ensuite lui-même pour les confirmer dans leur foi.

Plus loin l'Evangeliste nous annonce encore de nouveaux croyans (d).

La résurrection de Lazare opère le même effet sur un grand nombre de ceux qui y avoient été présens (e). Les Pharisiens sont si épouvantés de cette propagation de la croyance en Jésus-Christ, qu'ils forment le dessein de faire mourir Lazare ; & la raison qu'en donne l'Ecrivain sacré, c'est encore parce que le miracle opéré en sa

(a) Joan. iv. 41 & 42.

(b) Joan. vij. 31. (c) Joan. viij. 30.

(d) Joan. x. 42. (e) Joan. xj. 45.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 489
faveur attiroit à Jésus une foule de
Peuple qui embrassoit sa doctrine (a).

Peu de temps après arrive l'entrée
trionphante de J. C. à Jérusalem. Qui
sont ceux qui y ont part ? Qui sont ceux
qui s'écrient : *Gloire au Fils de David :*
béni soit celui qui vient au nom du
Seigneur ? Il n'y a point à se trom-
per : le Texte de l'Ecriture est formel.
Ce sont les Disciples même du Sau-
veur , c'est-à-dire , ceux du Peuple
d'Israël qui croyoient en lui (b). Les
Pharisiens eux-mêmes reconnoissent
que ce sont les fidèles attachés à Jé-
sus-Christ , qui le font ainsi entrer en
pompe dans la Ville sainte ; & dans
l'indignation que leur cause cette écla-
tante cérémonie , ils n'ont pas honte
de recourir à Jésus-Christ même pour
l'engager à imposer silence à ses Dis-
ciples. *Magister , increpa Discipulos*
tuos. (Luc. XIX. 39.)

Ceux qui s'étoient convertis à la
résurrection de Lazare , ne manquè-
rent pas de faire aussi éclater leur joie

(a) Joan. xij. 11.

(b) Luc. xix. 37, &c.

dans ce triomphe du Fils de Dieu. Ils ne craignirent point de rendre un témoignage public à sa puissance (a). Nouveau sujet de dépit pour les Pharisiens, qui leur fait faire un aveu bien remarquable, c'est que *tout le Peuple court* après le Sauveur (b). C'est sans doute la crainte de se voir totalement abandonnés, qui leur fait tenir un pareil langage : car il est certain qu'ils avoient encore un grand nombre de partisans ; c'étoit même le plus grand nombre de la Nation, & ce furent ceux-là qui demandèrent la mort de l'Auteur de la vie. Mais il est bon d'observer cet aveu qu'ils font, que beaucoup demeuroient attachés à la personne & à la doctrine de Jésus-Christ. Ils semblent à la vérité prétendre tirer avantage de ce que les fidèles qui suivent la voie de la vérité, ne sont tirés que du Peuple qu'ils regardent avec mépris. Selon eux, aucun des beaux esprits de la Synagogue, ou des Chefs de la Nation, n'adopte

(a) Joan. xij. 12.

(b) Ibid. v. 19.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 491
cette nouvelle Secte. * Mais qu'im-
porte à l'étendue de la Religion, que
ceux qui forment le corps de ses vé-
ritables enfans, soient dans les riches-
ses ou dans la pauvreté, dans la gran-
deur ou dans la bassesse. La foi,
l'amour & la soumission à la vérité
est ce qui les distingue, & ce que le
souverain Maître pèse uniquement. Il
est cependant faux de dire qu'il n'y
eut point dans les Disciples de Jésus-
Christ de personnages illustres, soit
par leur naissance, soit par leurs em-
plois, soit par leurs talens. On sçait
que Nicodème étoit de ce nombre.
Selon l'Evangeliste saint Jean, il y en
avoit plusieurs des Princes des Prê-
tres. *Ex Principibus multi credide-
runt in eum.* (XII. 42.) Nous pour-
rions en citer plusieurs autres exem-
ples, mais ils sont inutiles.

Au reste, quelqu'ait été le troupeau
que Jésus-Christ s'étoit formé, nous
demandons s'il est raisonnable de croire
que ce soit lui qui ait insisté auprès
de Pilate pour le faire condamner à
mort, & qui lui ait crié à différen-

* Joan. vij. 48.

tes reprises: *Tolle, tolle, &c.* La piété frémit sans doute de cette proposition mise dans un tel point de vuë; & c'est cependant ce que l'on ne craint pas d'affurer, sçavoir que le même Peuple qui a fait à Jésus-Christ une entrée triomphante à Jérusalem, s'est acharné cinq jours après à le faire périr sur une croix. Quoi! cette même partie d'Israël qui brave courageusement le sentiment du plus grand nombre de la Nation, & qui ne redoute pas sa haine en rendant un hommage public à celui qu'elle déteste, se joint subitement à ses persécuteurs pour demander sa mort à cris redoublés! Cette supposition a-t'elle seulement quelque vrai-semblance? Pour lui donner quelque ombre de réalité, il ne faudroit rien moins qu'une décision expresse de l'Écriture, qui assurément n'existe pas. Bien au contraire, les Livres saints fournissent plusieurs raisons qui ne se concilieront jamais avec un changement aussi inconcevable.

1°. Il est aisé de juger des sentimens de cette partie d'Israël, que nous distinguons du grand nombre qui

suivoit les principes de la Synagogue, par l'idée que les ennemis même de Jésus-Christ en avoient : ce témoignage ne sera pas suspect. Or les Pharisiens doutoient si peu de l'attachement de ce troupeau fidèle pour la personne de Jésus-Christ, que lorsqu'ils voulurent s'emparer de ce divin Sauveur deux jours avant sa mort, ils résolurent de le faire par surprise, & non dans un jour de Fête, de peur qu'il n'arrivât du tumulte parmi le Peuple, dont une partie auroit pû s'opposer à cette violence. *Ne fortè tumultus fieret in Populo.* (Marc. XIV. 12.) Ils avoient déjà cherché plusieurs fois l'occasion favorable pour faire ce coup ; mais la crainte du Peuple les avoit toujours arrêtés, selon l'Ecriture *. Il étoit donc notoire que tous ne consentoient pas au Déicide projeté par les Chefs : il falloit même que le nombre de ceux qui étoient pour Jésus-Christ, fût assez considérable, puisqu'on craignoit une sédition de leur part, & que les Pharisiens, malgré toute l'au-

* Luc. xx. 19. & xxij. 2.

494 *Quatrième Dissertation.*

torité qu'ils avoient parmi le Peuple ; furent obligés de prendre leurs mesures à son insçu. Ce seul témoignage de l'Écriture bien approfondi suffiroit pour faire sentir avec combien peu de raison l'on s'attache à rejeter sur le corps entier de ce Peuple les crimes dont une partie ne s'étoit nullement rendue coupable.

2^o. Ses actions parlent en sa faveur. Son assiduité à suivre Jésus-Christ, pour écouter ses oracles : sa foi à croire qu'il étoit le Sauveur du monde, & à le professer hautement, soit devant les Chefs de la Synagogue, soit en public : son amour tendre pour Jésus-Christ, qui lui inspire subitement l'appareil d'un triomphe qui désespère ses ennemis : enfin les regrets que plusieurs d'entre ceux qui étoient présents à la mort du Sauveur, font paroître à la vue de tout le Peuple. On sçait par l'Écriture que, lorsque Jésus-Christ, après avoir enduré à Jérusalem tous les outrages imaginables, fut conduit sur le Calvaire pour y être crucifié, il étoit accompagné d'une grande foule de Peuple ; & parmi ceux-là il y en avoit qui détestoient

la fureur des autres , qui versaient des larmes sur le sort de l'innocent Jésus , & qui se frapportoient la poitrine en signe de douleur. *

3°. On ne peut pas douter que la plupart de ceux qui s'étoient attachés à Jésus-Christ pendant sa vie mortelle , & qui avoient embrassé sa doctrine , ne lui soient demeurés fidèles , après ce qu'on lit dans saint Jean , Ch. X. Les Juifs incrédules s'assemblent auprès du Sauveur , & lui disent : » Jusqu'à quand nous tiendrez-vous » en suspens ? Si vous êtes le Christ , » dites-le-nous clairement. « (v. 24.) Jésus leur répond : » Je vous le dis , » & vous ne me croyez pas. Les œu- » vres que je fais au nom de mon » Père , rendent témoignage de moi ; » mais vous ne me croyez pas , parce » que vous n'êtes pas de mes brebis. « Et tout de suite en désignant ceux du Peuple , qui composoient son troupeau , il ajoute : » Mes brebis enten- » dent ma voix , & elles me suivent ; » & je leur donne la vie éternelle.

* Luc. xxij. 27 & 48.

496 *Quatrième Dissertation.*

» Elles ne périront jamais , & per-
» sonne ne les arrachera de mes
» mains « *. Un peu plus haut , en
parlant au Peuple qui le suivoit , il
dit à la suite de ce beau discours , qui
renferme la promesse de l'Eucharistie :
» Il y en a parmi vous *quelques-uns*
» qui ne croient pas. « *Sunt quidam*
ex vobis qui non credunt. (Joan. VI.
65.) De ces deux Textes réunis ne
résulte-t'il pas , 1°. Que Jésus-Christ
n'attaquant dans le grand nombre de
ceux qui l'entourent , que la Foi de
QUELQUES-UNS , *quidam* , les autres
doivent être regardés comme de vé-
ritables croyans ? 2°. Que ceux qui
demeurent fidèles étant un troupeau
que *personne ne peut lui ravir* , leur
docilité & leur persévérance ne sont pas
équivoques ? Quelle est donc la raison
qui pourroit autoriser le jugement de
ceux qui prétendent rejeter sur toute
la Nation le Déicide commis en la
personne de Jésus-Christ ? Ces vrais
fidèles qui formoient dès-lors les pré-
mices anticipées du Christianisme , &

* Joan. x. 24 , 25 , &c.

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 497
dont la vertu devoit servir de modèles à ceux qui embrasseroient bientôt la voie étroite de l'Evangile , seroient-ils devenus tout-à-coup des monstres d'ingratitude ? & de Disciples de la vérité reconnus par Jésus-Christ même , auroient-ils été transformés en ministres du Démon pour demander la mort de leur Sauveur ? On rougit de toutes les suppositions qu'il seroit possible d'imaginer pour soutenir une prétention aussi absurde.

Mais laissons-là le Peuple qui habitoit ordinairement à Jérusalem. Combien n'y avoit-il pas dans les différentes Provinces du monde d'autres Israélites ou des Profélytes répandus qui n'avoient point coopéré à la mort de Jésus-Christ ? Combien n'y avoit-il pas de vrais fidèles , qui , comme la Prophétesse Anne , & le saint vieillard Siméon , vivoient dans l'attente de la rédemption d'Israël , qui avoient l'esprit attentif à l'accomplissement des promesses , & le cœur docile à la voix de la vérité , résolus d'embrasser sa doctrine , lorsqu'elle leur seroit connue ? Parmi ceux-là l'on doit compter ces Juifs & ces Profélytes *reli-*

498 *Quatrième Dissertation.*

gieux, qui étoient venus de toutes sortes de pays à Jérusalem pour célébrer la Fête de la Pentecôte. * Ceux-là n'avoient sûrement pas été du nombre des persécuteurs de Jésus-Christ. Serroient-ils appelés par l'Esprit-Saint des gens pleins de religion, *Viri religiosi*, s'ils avoient seulement consenti à cet attentat ? C'étoit donc de vertueux Israélites qui n'avoient entrepris de si longs voyages que par un motif de piété, & qui peut être, lorsqu'ils se mirent en chemin pour la Judée, ignoroient même les outrages que l'on y faisoit souffrir au Sauveur du monde. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que leur religion est louée dans l'Écriture, avant qu'ils fussent Chrétiens ; & c'est une preuve sensible qu'ils étoient de véritables enfans de l'Église d'Israël. La promptitude de leur adhésion aux maximes & aux dogmes enseignés par Jésus-Christ, est encore une marque de la droiture de leur cœur, & de la sincérité de leur Foi. Saint Pierre dans sa première prédi-

* Act. ij. 5.

cation leur fait connoître que Jésus qu'on vient de crucifier à Jérusalem, est le Messie qu'ils attendent. Trois mille d'entre eux le reconnoissent, & reçoivent le Baptême en son nom; quelque temps après, cinq mille autres en font autant, & depuis cette époque le nombre des croyans augmente tous les jours. (Act. II.) Peut-on ne pas admirer en eux cette docilité qui avoit été promise par les Prophètes? *Erunt omnes docibiles Dei.*

Si nous suivons l'Apôtre saint Paul dans ses courses Apostoliques, nous trouverons encore en différentes contrées beaucoup d'autres vrais fidèles, soit Israélites, soit Prosélytes, qui vivoient avant l'Evangile dans les mêmes sentimens que ceux de Jérusalem, & qui, dans l'attente de leur Sauveur, étoient disposés à le reconnoître dès qu'il paroîtroit. C'est à ces Israélites CRAIGNANS DIEU, c'est à ces véritables ENFANS D'ABRAHAM, que la parole du salut est envoyée, selon le langage de l'Ecriture. *Filii generis Abraham, & qui invobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.* (Act. XIII. 26.) Il y en avoit de tels

à Antioche de Pisidie , qui embrassèrent la doctrine de Jésus-Christ, dès qu'elle leur fut connue. *Secuti sunt multi Judæorum & colentium advenarum.* (Ibid. v. 43.) A Icone une grande multitude d'Israélites & de Grecs Profélytes se font Chrétiens, dès qu'on leur annonce que Jésus-Christ est le Sauveur promis. *Factum est autem Iconii ut simul introirent in Synagogam Judæorum & loquerentur, ita ut crederet Judæorum & Græcorum copiosa multitudo.* (Act. XIV. 1.) A Thessalonique, à Bérée, l'Apôtre trouve la même ardeur à embrasser l'Evangile de la part des vrais fidèles. Ceux de Bérée sur-tout se distinguent par l'empressement avec lequel ils reçoivent les paroles de vie qu'il leur annonce. *Susceperunt verbum cum omni aviditate.* (Act. XVII. 11.) On doit principalement remarquer la bonne foi avec laquelle ils recherchent dans les saintes Ecritures tous les témoignages que les Prophètes rendoient au Messie, pour les comparer avec ce que saint Paul leur annonçoit de Jésus-Christ. *Quotidie scrutantes Scripturas, si hac ita se haberent.* (Ibid.)

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 501

Dès qu'ils voient la conformité de sa doctrine avec celle de leurs Prophètes, ils ne balancent point à l'embrasser. Soit Juifs, soit Profélytes, ils croient en grand nombre. *Et multi quidem crediderunt ex eis, & mulierum gentilium honestarum, & viri non pauci.* (Ibid.) Corinthe si renommée n'eut pas moins l'avantage de donner des Chrétiens au monde. Dieu lui-même déclare à son Apôtre, qu'il a dans cette Ville un grand Peuple. *Populus mihi est multus in hac Civitate.* (Act. XVIII. 10.) Tite qui y demouroit, est qualifié d'homme juste, & qui servoit le Seigneur avant même que l'Evangile lui soit annoncé. *Intravit in domum cujusdam nomine Titi justis & colentis Deum.* (ψ. 7.) Crispus Chef de Synagogue, toute sa maison, & beaucoup d'autres Corinthiens, ne sont pas moins dociles à la voix de la vérité: ils croient, & reçoivent le Baptême. *Crispus autem Archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua, & multi Corinthiorum audientes credebant, & baptizabantur.* (Ibid. ψ. 8.)

Si donc saint Paul rencontroit par-

tout des obstacles de la part d'une foule de Juifs pervers qui se jugeoient eux-mêmes indignes de la vie éternelle, comme il le leur dit expressément, il eut aussi la consolation d'en trouver d'autres & des Profélytes, qui déjà justifiés par leur Foi implicite dans le Messie qu'ils attendoient, mirent le comble à leurs mérites en le reconnoissant pour leur Sauveur, lorsque son arrivée leur fut annoncée. S'ils avoient été du nombre de ces Juifs incrédules qui adhéroient au sentiment de la Synagogue, saint Paul auroit-il trouvé parmi eux ces facilités à recevoir l'Evangile ? On en peut juger par les persécutions que lui suscitèrent de tous côtés ces mauvais Israélites, & à ceux de leurs frères qui croyoient. La docilité de ceux-ci est donc un fort préjugé en faveur de la bonne disposition dans laquelle ils étoient même avant la mort de Jésus-Christ.

Et il ne faut pas se persuader qu'il y en eut seulement quelques-uns de cette sorte répandus de côtés & d'autres. L'Écriture fait foi qu'il y avoit bien des milliers de ces Juifs zélés observateurs de leur Loi, qui se sou-

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 503
mirent à l'Évangile. Ce sont les Apôtres eux-mêmes qui tiennent ce discours à saint Paul, dans la première entrevue qu'il eut avec eux à Jérusalem. » Vous voyez, mon frère, combien bien il y a de milliers de Juifs qui ont cru, & qui sont tous zélés observateurs de la Loi « *. S'il y en avoit quelques-uns parmi ceux-là, qui après avoir été d'abord du nombre des persécuteurs de Jésus-Christ, se sont convertis dans la suite, & ont embrassé la Foi, (ce que nous ne révoquerons point en doute,) il est bien visible, par tous les témoignages que nous venons de rapporter, qu'il y en avoit un beaucoup plus grand nombre de ceux qui sont devenus Chrétiens, qui n'avoient point coopéré à la mort de Jésus-Christ. C'est entr'autres ce que l'on peut assurer de ces bons Israélites qui étoient répandus dans les différens Royaumes de la terre, & qui reçurent la parole de Dieu avec une extrême avidité, *cum omni aviditate*. On en doit dire autant d'une partie de ceux

* Act. xxj. 29.

qui habitoient à Jérusalem ou dans les environs. Pourquoi donc laisser dans l'oubli tant de faits éclatans, qui font voir combien la Religion étoit étendue lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, & combien il y en avoit alors qui la professoient *sincèrement*? Pourquoi ne s'occuper qu'à recueillir tous les traits qui déshonorent une partie du Peuple de Dieu, de cette partie, qui, ayant rejeté son Epoux, en a été répudiée; & ne pas mettre en même temps le contrepoids dans la balance, en opposant à ce corps de rebelles un autre corps de justes & de fidèles qui faisoit la partie la plus noble dont à peine on daigne parler. Une telle partialité, qui ne tend à rien moins qu'à rendre méprisable la Nation toute entière sans distinction, & à faire croire que tous, ou presque tous, étoient alors animés du même esprit d'orgueil, d'indépendance & d'endurcissement, ne se ressent guères de cette candeur, de cette simplicité, de cette charité Chrétienne dont nous devrions faire profession. Pour soutenir la prééminence que nous avons sur les Israélites, faut-il nous
montrer

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 505
montrer jaloux des vertus de leurs Pères? Encore que gagne-t'on par un procédé si peu équitable? Rien, du côté des restes de cette Nation infortunée. Au contraire, leur nier obstinément des faits dont ils peuvent nous convaincre par nos propres Ecritures, c'est fomenter de plus en plus leur aliénation pour le Christianisme, & les mettre dans le cas de se persuader que nous n'y allons pas de bonne foi. A notre égard, quel profit en retirons-nous? Vis-à-vis d'un Juge équitable, c'est une pauvre ressource, pour le gain d'un procès, que d'en venir au point de décrier les Ancêtres de celui contre lequel on plaide. Voilà cependant à peu-près le personnage de ceux qui ne s'occupent qu'à accabler d'injures le Peuple qui a renié son Sauveur, sans jamais ou presque jamais faire mention de la partie assez nombreuse qui lui est demeuré constamment attachée.



C O N C L U S I O N.

NOtre objet est rempli. Nous avons fait voir que depuis Adam jusqu'à la publication de la Loi Evangelique il y avoit toujours eu dans le monde une perpétuité de justice & de sainteté, & que le Dieu de toute bonté s'étoit ménagé dans tous les tems de fidèles adorateurs animés de son esprit. Quelqu'en ait été le nombre dans tous les siècles, il certain par la seule énumération que nous en avons faite sur l'autorité de l'Ecriture, qu'il n'a pas été aussi peu considérable que certaines personnes semblent vouloir l'insinuer. Et c'est sur-tout depuis la captivité de Babylone, comme nous l'avons dit plusieurs fois, que les exemples de vertus ont été plus communs & plus multipliés; car on ne verra dans aucun autre espace de tems avant Jésus-Christ un aussi grand nombre de faits éclatans en faveur de la Religion. De-là l'on doit conclure, sans hésiter, que les Prophéties qui promettoient

Sainteté perpétuelle de l'Eglise. 507
aux Israélites captifs un cœur nouveau
& un esprit nouveau, se sont vrai-
ment & littéralement vérifiées à leur
égard, avant d'avoir leur application
finale & plus étendue à l'égard du
Peuple Chrétien. Il n'est pas moins
constant que la Foi croissoit & deve-
noit plus vive à mesure que les tems
de grace approchoient. Nous avons
vû des preuves authentiques de l'une
& de l'autre vérité. Loin donc de
lancer sans cesse des malédictions
contre la nation des Israélites, parce
qu'il y a eu parmi eux de grands désor-
dres; occupons-nous plutôt à contem-
pler les miséricordes de la divine Bonté,
qui, pour notre instruction, n'a pas
voulu que des tems moins heureux
& moins favorisés que le nôtre fussent
dénusés des grands exemples. Admi-
rons & remercions sa Providence,
qui, depuis l'origine du monde, n'a
cessé de secourir puissamment son
Eglise, & de la protéger contre les
efforts que l'Enfer a toujours faits pour
la détruire. En un mot, rendons un
hommage d'autant plus sincère à la
vertu de ceux qui se sont sanctifiés
dans ces tems-là, que cette sancti-

508 *Quatrième Dissertation, &c.*
fication nous paroît avoir été plus difficile : de quelque manière qu'on l'envisage, elle sera toujours le fruit des mérites anticipés du Sauveur. Nous le verrons plus amplement dans le Volume suivant, que nous nous proposons de commencer par traiter de la nature de la Loi & de ses apanages, pour éclaircir de plus en plus les vérités qui ont été établies dans cette Dissertation.

Fin du cinquième Volume.



TABLE

T A B L E
D E S M A T I È R E S

Contenues dans ce Volume.

<i>Quatrième Dissertation sur la Sainteté de l'Eglise d'Israël ,</i>	pag. 1
<i>Premier Age depuis Adam jusqu'au Déluge ,</i>	51
<i>Second Age depuis le Déluge jusqu'à Abraham ,</i>	73
<i>Troisième Age depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'E- gypte ,</i>	86
<i>Quatrième Age depuis la sortie d'Egypte jusqu'au commencement de la Captivité d'Assyrie ou de Ba- bylone ,</i>	101
<i>Cinquième Age depuis le commence- ment de la Captivité jusqu'à la dé- livrance accordée par Cyrus ,</i>	261
<i>Psaume XXV. Hébr. XXVI.</i>	341
<i>Psaume XIV. Hébr. XV.</i>	361
<i>Psaume XXIII. Hébr. XXIV.</i>	364
<i>Sixième Age depuis la délivrance de Captivité jusqu'à Jésus-Christ ,</i>	370
Fin de la Table.	
<i>Tome V.</i>	Z

E R R A T A.

- P** Age 3 ligne pénult. *Cor*.... *igatur*,
lis. *corrigatur*.
- Ib. ligne dern. *xerceatur*, lis. *exer-*
ceatur.
- 47 ligne 21, quelques, *lis.* quelque.
- 79 ligne 9 & 10, chacune en la
leur, *lis.* chacune en la sienne.
- Ib. ligne 14, le leur, *lis.* le sien.
- 97 ligne 7, un de plus, *lis.* un des
plus.
- 109 ligne 4, attirés, *lis.* attiré.
- 139 ligne 18, le Foi, *lis.* la Foi.
- 171 ligne 10, suivi, *lis.* suivit.
- 202 ligne 21, marcha, *lis.* marchât.
- 206 ligne 22, Josias, *lis.* Joas.
- 216 ligne 12 & 13, pen-dans, *lis.*
pendant.
- 249 ligne 1, e remarque, *lis.* de
remarque.
- 268 ligne 21, rétablirai, *lis.* réta-
blirai.
- 317 ligne 20, quelque soit, *lis.* quelle
que soit.
- 397 ligne 12, depnis, *lis.* depuis.
- 454 ligne 4, vétité, *lis.* vérité.
- 456 ligne 13, soit-difant, *lis.* soi-
difiant.
- 466 ligne 21, annoncée, *lis.* an-
noncé.

